



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

6016

6016

БНЛБАСОВЪ.

~~vet. Fr. II A 126~~



V. REF. 4. BAC





10/20/02

MÉMOIRES

S E C R E T S

POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pièces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les Relations des Assemblées Littéraires ; les notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les Pièces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les Vau-de-villes sur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ; les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME TRENTIEME.

. *huc propius me,*
. *vos ordine adite,*
Hor. L. II. Sat. 3. v. 81 & 82.

A L O N D R E S,
CHEZ JOHN ADAMSON.

M. DCC, LXXXVI.

Tauschexemplar





MÉMOIRES

SECRET

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN
FRANCE , DEPUIS MDCCLXII,
JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXXV.

7 Octobre 1785. **L**ES égards que M. le contrôleur-général a montrés au corps des banquiers en venant au secours des plus embarrassés, & en écoutant enfin leurs représentations & mémoires sur l'arrêt du conseil du mois d'août concernant l'agiotage, qui a porté le trouble & le discrédit parmi eux, n'ont pas suffi. Les papiers royaux ont bien remonté un peu & la stagnation a discontinué; mais l'emprunt des cent vingt-cinq millions est toujours en défaveur & en perte. Ce qui a provoqué un arrêt

du conseil du 2 octobre, où l'on voit que M. de Calonne a d'aussi bons faiseurs de préambules que MM. Turgot & Necker. On y lit ce paragraphe remarquable : « Sa majesté ne voulant » pas borner ses vues bienfaisantes à ce que » l'ordre public a exigé d'elle pour faire cesser » l'agiotage effréné qui s'étoit introduit, & » désirant faire disparaître le plutô possible » des embarras dont la prolongation seroit » nuisible au commerce, elle a jugé convenable » d'accélérer l'effet de la disposition de son arrêt » du 7 août dernier, qui a eu pour but de dis- » tinguer les contractants en état de remplir » leurs engagements, d'avec ceux à qui la li- » vraison de ce qu'ils ont vendu seroit dans » tous les cas impossible ; & elle a pensé qu'il » étoit de sa bonté autant que de sa justice, » de mettre les vendeurs & les acheteurs éga- » lement à portée de liquider sans délai leurs » intérêts respectifs par une conciliation équi- » table, à défaut de laquelle, elle s'est réservée » d'y statuer elle-même en connoissance de » cause, afin que bientôt il ne reste plus aucune » trace de ce vertige de spéculation désordonnée, » qui, n'ayant pas encore eu d'exemple dans le » royaume, nécessitoit un remède extraordi- » naire. »

7 Octobre. Un nouvel agréé, reçu après l'ouverture du salon, a exposé quelques morceaux de genre depuis le second arrangement. Il se nomme *Bilcocq* : il travaille dans le goût des Flamands. Son pinceau semble trop brillant pour ses sujets. Sa *Diseuse de bonne aventure* lui seroit beaucoup d'honneur, si ce n'étoit pas une copie.

8 Octobre. M. le cardinal de Rohan se promenoit

les après-dînées sur la plate-forme des tours de la Bastille , avec un officier qui l'escortoit. Il étoit en redingote brune , en chapeau rond & rabattu : cela faisoit spectacle pour le public qui se rendoit à l'extrémité des boulevards & le contemploit. Pour éviter ce concours on a supprimé ce genre de promenade , ou peut-être n'en a-t-on que changé l'heure.

8 Octobre. Par une lettre datée de Francfort le 17 septembre , M. Blanchard se plaignoit auprès des journalistes de Paris de l'acharnement avec lequel M. Mallet du Pan , le rédacteur de la partie politique du Mercure , affectoit de décrier & de tourner en ridicule ses voyages aériens. Cette lettre qui n'étoit point sans sel , a été imprimée dans la feuille du premier octobre.

M. Mallet du Pan a trouvé mauvais que les journalistes aient donné cours à cette diatribe ; il y a répliqué & adressé sa réponse aux rédacteurs , qui vraisemblablement auront refusé de s'en charger ; en conséquence il l'a insérée dans son Mercure d'aujourd'hui 8.

Cette réponse amère , pédantesque , digne des savants en us du quinzième siècle , ne fait point honneur à l'écrivain politique , & les rieurs restent absolument du côté de l'aéronaute.

8 Octobre. Le projet de M. de la Rocque annoncé il y a quelque temps , a causé une grande sensation ; la cupidité des manouvriers s'est évertuée , & beaucoup cherchent à se ménager des rentes pour leur vieillesse , suivant la méthode économique qu'il leur prescrit. Mais cette spéculation n'étoit point à son point de clarté & de maturité nécessaire ; en conséquence il a reçu beaucoup de lettres & de demandes. Il est obligé

de donner un développement de son plan, qui n'est pas encore trop à la portée de tout le monde, & laisse beaucoup de choses à désirer. Quoi qu'il en soit, on le trouve aussi dans le *Mercur* d'aujourd'hui 8.

9 *Octobre*. L'abbé *Riballier* qui vient d'être remplacé dans sa dignité de syndic, est mort aux eaux il y a quelques mois, sans que personne même de son parti lui ait décerné le moindre honneur funebre dans aucun journal. C'étoit cependant un homme de mérite dans son genre, & sur-tout un zélé défenseur de la religion, un dénonciateur intrépide de tous les ouvrages tant soit peu suspects.

9 *Octobre*. On voit dans l'arrêt du conseil du 2 de ce mois, que les gagistes du ministère exaltent jusques aux nues, combien il a été agité du mécontentement général des banquiers & de l'inaction absolue à laquelle ils s'étoient condamnés depuis l'arrêt du 7 août dernier, qu'ils qualifioient d'acte d'un despotisme terrible, dont il n'y avoit point d'exemple dans leurs négociations, & qui attaquoit, suivant eux, les propriétés jusques dans les conventions les plus sacrées. Quoi qu'il en soit, sans en discuter le fond, il est certain que le préambule de cet arrêt est aux yeux des connoisseurs un chef-d'œuvre par la clarté, la noblesse, l'énergie & la justesse d'expression avec lesquelles les parties les plus difficiles à traiter y sont présentées; mais sur-tout par les tournures artificieuses avec lesquelles on déguise les frayeurs du gouvernement, & l'on travestit ce coup d'autorité en un acte de législation salutaire & conservateur.

« Sa majesté, y dit-on, est informée que

» l'obligation de déposer les effets (à livrer)
 » dans le terme qu'elle a prescrit , a déjà fait
 » liquider une partie des compromis , qu'elle n'a
 » embarrassé que ceux qui s'étoient engagés au-
 » delà de leurs moyens , & que cet embarras
 » même n'a pu paroître aux yeux des gens inf-
 » truits qu'une leçon pour l'imprudence & une
 » crise salutaire qui , loin de porter la moindre
 » atteinte au crédit du trésor royal , a servi à
 » démontrer qu'il est assis sur des bases inébran-
 » lables & indépendantes de toute espece de
 » négociation particuliere ; que néanmoins il en
 » est résulté une inquiétude vague parmi les
 » capitalistes , qui , effrayés de cette foule exor-
 » bitante d'engagements d'un genre insolite ,
 » & ne sachant pas jusqu'à quel point celles
 » des maisons de commerce & de banque qui
 » s'y trouvoient compromises , pourroient influer
 » par contre-coup sur la situation de celles-
 » mêmes qui n'y avoient aucune part , ont sus-
 » pendu à l'égard de toutes leur confiance ,
 » ont resserré leurs fonds & différé leurs pla-
 » cements ; ce qui a produit au milieu de la
 » plus grande abondance du numéraire , toutes
 » les caisses publiques étant garnies , tous les
 » paiements se faisant avec la plus grande exac-
 » titude , & plusieurs même étant anticipés ,
 » un moment de langueur dans la circulation ,
 » une sorte de stagnation sur la place , & la
 » dépression instantanée de quelques effets. »

On continue , après avoir précédemment établi
 que la masse des effets à livrer n'est pas aussi
 effrayante en réalité qu'elle l'est en apparence ,
 que les reventes du même objet font monter la
 somme totale des marchés beaucoup au-dessus

de celle desdits effets , on rend compte des moyens que la sagesse de sa majesté lui a suggérés pour remédier à ce désordre , ainsi qu'on l'a vu ; elle termine par répondre aux murmures des mécontents.

« Sa majesté a prévu que ceux qui ont in-
 » téré à soutenir les compromis , prétendroient
 » qu'empêcher leur exécution ou y mettre des
 » conditions , c'étoit porter atteinte à la pro-
 » priété , & détruire par l'intervention de l'au-
 » torité des engagements volontaires. Jamais
 » les droits de la propriété & de la liberté so-
 » ciale ne furent plus en sûreté que sous le regne
 » de sa majesté ; mais autant elle est résolue de
 » les maintenir religieusement , autant elle est
 » éloignée d'admettre pour conséquence de ce
 » principe inviolable , qu'il soit permis de tendre
 » des pièges à la foi publique en vendant ce
 » qu'on n'a pas , ce qu'on ne peut pas livrer ,
 » ce qui même n'existe pas : il est évident que
 » si pareilles ventes sont nulles par elles-mêmes ,
 » elles sont sur-tout intolérables , lorsqu'elles
 » portent sur les effets publics , lorsqu'elles
 » violent toutes les regles prescrites pour leurs
 » négociations , lorsque sur leurs bases fictives
 » s'accumule successivement une foule d'enga-
 » gements & de billets illusoires qui grossissent
 » excessivement le volume apparent des papiers
 » commercables , altèrent leur circulation par
 » un mélange suspect , & tendent à détruire
 » toute confiance. Faire envisager ces marchés
 » comme n'étant en dernier résultat que des
 » paris sur le cours actuel de la place , ce n'est
 » pas les légitimer : quand il seroit permis de
 » supposer que la vigilance du souverain , qui

» s'étend jusques sur la conservation des for-
 » tunes de ses sujets, dût fermer les yeux sur
 » toute espece de jeux & de paris, pourroit-elle
 » souffrir que leur licence, se déguisant sous un
 » faux titre, prît le caractère des contrats de
 » vente, en dénaturât les conditions, & portât
 » le trouble & la confusion dans la négociation
 » des effets royaux ? Sa majesté a donc acquis
 » de nouveaux droits à la reconnoissance de ses
 » peuples par le soin qu'elle a pris de les pré-
 » server d'un tel désordre, &c.... »

10 Octobre. Ce n'est que depuis peu qu'on
 connoît dans ce pays ci la *Vie privée d'un prince*
célebre, ou Détails des loifirs du prince HENRI de
Prusse dans sa retraite de Reinsberg. C'est le pen-
 dant de *Frédéric le Grand*, excepté que celui-là
 est tout à la louange du héros. C'est peu de
 choses au surplus ; il n'y a que trois ou quatre
 anecdotes vraiment curieuses. Du reste on y ap-
 prend que le prince est poëte, ainsi que son
 frere ; qu'il fait des comédies, & en joue avec
 succès. Le style est sans chaleur & fade comme
 l'ouvrage.

10 Octobre. Les colporteurs annoncent les
 tomes VIII, IX & X de l'*Espion Anglois*, qui
 ont eu beaucoup de peine à passer, dont il y a
 eu plusieurs ballots saisis, & qui percent difficil-
 lement. Ces volumes embrassent les faits de
 l'année 1778, & empiètent sur les commence-
 ments de 1779 ; conséquemment la guerre allu-
 mée à cette époque est la matiere qui y soit traitée
 le plus abondamment.

11 Octobre. On a éclairci ce que c'étoit que
 les prétendus mémoires de *Bohmer & Bassanges*.
 Ils consistent en trois pieces : 1. En un projet de

vente du collier , de la somme principale , des termes des paiements , intérêts , &c. 2. En une lettre fort courte des joailliers à la Reine , lorsqu'ils apprirent que le marché étoit conclu pour sa majesté , où ils finissent par lui dire qu'ils voient avec la plus vive satisfaction qu'une aussi riche , aussi belle parure soit destinée à la plus grande souveraine du monde. 3. En un mémoire vraiment détaillé & curieux sur la maniere dont la négociation s'est engrainée ; mémoire que la Reine leur a vraisemblablement demandé dans son premier moment de surprise & d'indignation , de l'escroquerie abominable pratiquée sous son nom.

11 Octobre. *Lettres à M. le comte de Mirabeau sur la banque Saint-Charles & sur la caisse d'es-compte.* Tel est le titre de l'ouvrage attribué à M. d'Auberteuil. On ne peut assurer s'il a raison au fond ; mais ce qu'on peut certifier , c'est que , quoique ces lettres soient très-courtes , elles sont fort ennuyeuses. L'auteur est sur-tout détestable quand il veut plaisanter & persiffler ; ce qu'on remarque dans sa septième & dernière lettre sur le mérite littéraire de son rival.

11 Octobre. Le *mesmérisme* qui depuis quelque temps ne faisoit plus le même bruit , occupe de nouveau les conversations depuis les divisions élevées dans son sein. On apprend à cette occasion que le docteur *Varnier* , qui s'étoit dévoué si courageusement pour cette cause , a succombé au parlement , & que le décret de sa compagnie prononcé contre lui reste dans toute sa force , attendu qu'il professe une doctrine secrète , contraire aux statuts de la faculté de médecine.

12 Octobre. Suivant le répertoire des spectacles

de Fontainebleau , ils commenceront dès le mardi 21 octobre , & ne finiront que le vendredi 18 novembre.

Les opéra nouveaux sont *Thémistocle* , en trois actes de M. Morel , musique de M. Philidor : *Pénélope* , de M. Marmontel , musique de M. Piccini. Le premier sera représenté le jeudi 13 octobre , & le second le jeudi 10 novembre.

En outre M. Sacchini s'étant plaint que le défaut de succès de son *Dardanus* provenoit du peu de soin avec lequel il avoit été mis au théâtre , cet opéra doit reparoître à Fontainebleau le jeudi 20 octobre ; on fait que c'est M. Guillard qui en a retouché le poëme anciennement , & dont on annonce d'autres changements.

La comédie françoise jouera pour nouveautés , le 11 octobre , le *Portrait* , comédie en un acte & en vers de M. Desfaucherais ; le 21 , le *Page supposé* , comédie en deux actes & en vers de M. le chevalier de Chenier ; le samedi 29 , *Virginie* , tragédie en cinq actes & en vers de M*** ; & le *Mariage Secret* , comédie en trois actes & en vers de M. Desfaucherais ; le jeudi 17 novembre , *Athalie* , avec les chœurs de M. Goffec ; & le vendredi 18 , *l'Oncle & les deux Tantes* , comédie en trois actes & en vers de M. le marquis de la Salle.

La comédie italienne doit aussi exécuter plusieurs nouveautés : 1.^o mardi 18 octobre , *l'Amitié au Village* , opéra comique en quatre actes , paroles de M. Desferges , musique de M. Philidor ; 2.^o le mardi 8 novembre , *la Dot* , opéra comique en trois actes de M. Desfontaines , musique du chevalier d'Alegrac ; 3.^o le mardi 15 , *Coradin* ,

comédie en trois actes , en prose , mêlée d'ariettes , paroles de M. de Maynaylor, musique de M. Bruny.

12 Octobre. Par lettre circulaire du 10 octobre , les souscripteurs du musée de feu Pilâtre sont prévenus que Monsieur & M. le comte d'Artois veulent bien que leurs noms soient inscrits à la tête des nouveaux fondateurs ; ils sont en outre avertis que le sieur Bontems , ci-devant secrétaire , vient d'être nommé directeur du musée ; que les exercices recommenceront au mois de décembre , & s'étendront par le secours de professeurs nouveaux ; enfin que la souscription de trois louis est portée à quatre.

13 Octobre. On renouvelle le bruit du mariage de la fille unique de M. Necker avec l'ambassadeur de Suede actuel. Quoi qu'il en soit , on s'entretient à ce sujet de la jeune personne , & l'on cite d'elle , pour échantillon de son esprit , une réponse très-jolie. Quelqu'un lui avouoit qu'il trouvoit la maison de son pere fort ennuyeuse , qu'ils avoient tous l'air distrait & rêvant à la Suisse. « Vous » avez raison , répliqua-t-elle : mon pere s'oc- » cupe du passé , ma mere du présent , & moi » de l'avenir. »

14 Octobre. Madame la comtesse de Turpin (Lowendal en son nom) vient de mourir. C'étoit une superbe femme , une virtuose qui faisoit des vers , qui jouoit la comédie , & joignoit la galanterie à ces divers talents. Elle étoit liée avec plusieurs auteurs ; elle l'avoit sur-tout été avec l'abbé de Voisenon , qui lui avoit même légué ou confié ses manuscrits en mourant.

14 Octobre. Outre M. l'abbé de Bourbon , bâtard de Louis XV , il s'élève un nouvel aspirant aux dignités ecclésiastiques en la même qualité.

qui, sans porter le nom de *Bourbon*, est aussi reconnu, sinon de droit, au moins de fait, & va à la cour, est très-bien auprès de *Mesdames*, & sur-tout de madame *Louise* : c'est M. l'abbé *le Duc*, le fils de Mlle. *Tiercelin*, dont on a dans le temps annoncé la mort. On assure qu'il y a plus de trente enfants de cette espece, auxquels le feu roi par son testament a assigné des fonds. C'est un M. *de Lage de Chaillon*, ancien notaire, aujourd'hui administrateur général des postes, qui est chargé des pensions, entretien & éducation de cette nombreuse famille. Il étoit autrefois sous l'inspection de M. *Bertin* le ministre ; on ne fait si c'est encore celui ci ou un autre qui suit l'accomplissement des volontés du testateur.

15 Octobre. Depuis environ dix-huit mois que M. *Allemand*, conservateur général de la Garonne, lutte contre les difficultés qu'il rencontre pour l'exécution de son plan d'amélioration de la navigation intérieure du royaume, on juge qu'il n'a pu triompher des obstacles dont il se plaignoit alors. Il a beau donner mémoire sur mémoire, l'intérêt particulier l'emporte encore sur le public. Il est toujours révolté de voir sur le fleuve dont il a l'inspection, deux moulins terriers de Toulouse, chef-d'œuvre de barbarie, qui le barrent entièrement, & interceptent toute navigation entre la haute & basse Garonne. Ces digues sont la *Merveille des Toulousins*, & les moulins excitent leur enthousiasme au point que lorsque les actionnaires de celui de Bazacle contractent pour quelque objet relatif à leur traité d'union, ils s'obligent sur *l'honneur du moulin*.

M. *Allemand* détruit sur-tout la prétention

des maîtres des eaux & forêts, & des ingénieurs des ponts & chaussées, qui ne doivent se mêler en rien de travaux dont ils ne sont point au fait; il demande aujourd'hui la création d'un *intendant général de la navigation*, à qui ce département général seroit confié. Du reste, les dépenses seroient peu coûteuses, & l'emploi fait avec économie des huit cents mille livres que M. *Turgot* avoit destinées par an à cet objet, jointes à quelques autres secours, porteroit bientôt la navigation intérieure du royaume au plus haut point de perfection.

Au reste, c'est toujours sous le privilège de l'académie des sciences que M. *Allemand* fait imprimer ses mémoires.

15 Octobre. La lettre annoncée de M. *Bergasse* est sous le titre d'*Observations sur un écrit du docteur Mesmer*, &c. Elle est très-volumineuse, très-bien écrite, très-spécieuse; mais cependant n'est pas sans réplique, sur-tout relativement aux faits que chacun dénature & adapte à son avantage. Ce qui en résulte évidemment, c'est un schisme établi dans la société de l'harmonie. Ce schisme, suivant M. *Bergasse*, est le fruit d'un complot de quelques personnages qu'il ne nomme point, mais qu'il peint sous les couleurs les plus noires, qui se sont emparé de l'esprit du docteur, & le dirigent à leur gré. Il finit par les menacer, s'ils continuent la diffamation qu'ils ont commencée contre lui, de les nommer, de les démasquer, de les traîner aux pieds des tribunaux, de les y poursuivre avec le plus grand éclat & la persévérance la plus opiniâtre.

A la suite de ces observations, M. *Bergasse* a placé des pièces justificatives, entr'autres une

Lettre au docteur Mesmer, quelque temps avant le départ de celui-ci pour l'Angleterre, où il prévient de l'explosion qu'il va faire à regret contre son maître. On y voit en outre qu'il ne se donne pas pour un simple élève du docteur, qu'il prétend jouter contre lui, avoir ses idées propres sur le magnétisme animal, idées neuves, originales, qui ne se trouvent ni développées, ni en germe dans les aphorismes du docteur.

Dans un dernier *postscriptum*, M. Bergasse dit qu'il apprend dans le moment que le docteur *Mesmer*, toujours occupé de diffamer ses bienfaiteurs, vient de faire rédiger contre eux à Londres, par une plume très connue, un nouveau libelle écrit avec plus d'art que le premier. Il en attend la publication, & n'usera plus des ménagements qu'il a gardés jusqu'à présent.

16 Octobre. Paris est regardé depuis longtemps comme la source & le modèle du goût dans les arts d'agrément & d'utilité, ainsi que dans les productions de l'esprit. Les autres nations d'un pôle à l'autre s'empressent de payer un tribut journalier à nos inventions & à notre industrie. De-là la naissance d'un nouveau journal intitulé : *Le Cabinet des Modes, ou les Modes nouvelles*, décrites d'une manière claire & précise, représentées par des planches en taille-douce enluminées.

On se propose dans cet ouvrage de donner une connoissance exacte & prompte, tant des habillemens & parures nouvelles des personnes du sexe, que des nouveaux meubles de toute espèce, des nouvelles décorations, embellissemens d'appartemens, nouvelles formes de voitures, bijoux, ouvrages d'orfèvrerie, & généralement

de tout ce que la mode offre de singulier ; d'agréable ou d'intéressant dans les divers genres.

On voit que ceci est un empiétement sur le *Journal de Paris*, qui, s'il étoit bien fait, auroit empêché la naissance de celui-ci. Il commencera le 15 novembre, & fournira un cahier par quinzaine.

16 Octobre. *Les Amours & Aventures du lord Fox, traduites de l'Anglois*, forment une petite brochure qui peut être piquante dans l'original pour ceux qui en connoissent le héros ; mais froide & insipide à l'égard des étrangers qui n'y rencontrent que des aventures communes, sans exciter aucun intérêt de cette curiosité qui fait le charme du roman. Du reste, l'ouvrage n'est point mal écrit.

16 Octobre. Une anecdote à-peu-près semblable à celle de l'homme au masque de fer, mais infiniment plus touchante, parce qu'elle concerne une jeune personne du sexe dont l'infortune, sans qu'elle l'ait méritée, semble poussée à son comble, est la matière d'un petit ouvrage nouveau, sous le titre de *l'Inconnue, histoire véritable*. On la doit croire authentique suivant un *post-scriptum*, où l'on annonce que toute la narration est l'extrait fidèle des vingt-quatre interrogatoires que, d'après l'ordre de l'impératrice-reine, a subi l'héroïne à Bruxelles par M. le comte de Cobenzel, ministre de sa majesté, & M. de Neny, chef-président. C'est M. Coroniny, neveu de M. de Cobenzel, à qui son oncle avoit permis d'assister aux séances, qui depuis la mort de celui-ci a remis les matériaux à l'éditeur.

On ne peut guere douter à la lecture desdits

interrogatoires que l'inconnue ne fût une fille naturelle du feu empereur. Cependant, l'impératrice - reine n'étant pas satisfaite des preuves que l'inconnue administrait, elle fut tirée des prisons, & conduite par la maréchaussée au-delà des frontières, avec cinquante louis qu'on lui donna.

L'éditeur voudroit lier les aventures de l'inconnue avec celles d'une dont il avoit été fait mention plusieurs années auparavant dans les papiers anglois, & en effet il se trouve beaucoup de rapport entre les deux : ce qui doit s'éclaircir aujourd'hui par la publicité de cette histoire.

17 Octobre. *Apologie de la Bastille, pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille.* Ce pamphlet qui n'a que quarante pages & dans le même format que l'ouvrage à réfuter, est au contraire un persiflage très - adroit des apologistes de ce monument du despotisme. Il est aisé de le juger par les trois divisions : la Bastille est de droit divin ; elle est de droit positif ; elle est de droit politique. Il règne dans toute cette plaisanterie une tournure originale & piquante, qui ne sert qu'à rendre plus aimable la raison solide & lumineuse de l'écrivain.

Cette raison brille encore plus dans les *notes politiques, philosophiques & littéraires* qu'on trouve à la suite, & que l'auteur, badinant sur le même ton, assure n'avoir avec le texte que le moindre rapport possible. Elles sont beaucoup plus étendues que le texte, & forment comme une digression sur les diverses branches de notre législation. Il falloit sans doute un grand fond de gaieté pour soutenir pendant un aussi long temps ce persiflage aussi profond qu'ingénieux.

On lit au frontispice du livre par *M. de ****, ci-devant prisonnier; mais on veut que ce ne soit qu'une fiction pour dépayser le lecteur. On attribue cet excellent traité anti-despotique à *M. Servant*, ancien avocat-général au parlement de Grenoble, & il n'est guere qu'un homme très au fait des loix, qui ait pu le composer.

Le style est charmant; l'auteur se sert souvent de métaphores, de comparaisons, de descriptions énigmatiques, & ce n'est pas sans dessein en parlant d'une matiere aussi dangereuse à traiter. On y remarque entr'autres un morceau concernant *M. de Sartines*, où cet ex-ministre est masqué & démasqué avec beaucoup de finesse & de vérité.

17 Octobre. *M. de Burigny* qui, depuis quelques années, étoit le doyen de la littérature, s'est éteint le 8 de ce mois à l'âge de quatre-vingt-treize ans; il étoit né en 1692. Son genre principal étoit l'histoire savante & ancienne: son premier ouvrage qui est le traité de l'autorité des papes, parut dès 1720. Cependant il n'étoit membre de l'académie des belles-lettres que depuis 1756, c'est-à-dire, qu'il avoit déjà soixante-quatre ans, & que c'eût été presque pour un autre l'âge de la retraite. Il étoit très-laborieux & a laissé beaucoup d'ouvrages, mais la plupart ensevelis dans les mémoires de sa compagnie.

18 Octobre. *M. l'abbé de Lille* revient enfin de Constantinople; il est à faire sa quarantaine; ce qu'on apprend par une lettre qu'il date du lazaret de Marseille le 10 septembre. Cette lettre est adressée à *M. le bailli de Freslon*, pour se justifier de celle qui a couru sous son nom dans

le monde contre l'ordre de Malte ; il s'en tire en homme d'esprit , mais en coupable.

18 Octobre. On vient de graver nouvellement le portrait de M. *Retif de la Bretonne*, cet inépuisable auteur dont les volumineux ouvrages ne peuvent plus se calculer. Un M. *de Marandon* y a mis cette inscription , qu'il faut distinguer de la foule des autres.

Son esprit libre & fier , sans guide & sans modèle ;
Même alors qu'il s'égare , étonne ses rivaux ;
Amant de la nature , il lui dut ses pinceaux ,
Et fut simple , inégal & sublime comme elle.

19 Octobre. Malgré les voyages fréquents de Fontainebleau , les comédiens italiens ont donné hier une nouveauté , *Germance ou l'excès de la Délicatesse*, drame en trois actes en prose. Quoique l'intrigue en soit bizarre & pleine d'in vraisemblances , le parterre qui ce jour-là étoit disposé à l'attendrissement & l'indulgence , a fort goûté cet ouvrage , production d'un jeune homme & qui se ressent de son inexpérience. Il a demandé l'auteur , & l'on est venu annoncer qu'il se nommoit M. *Misse* : *Et habent sua fata libelli*. On en pourroit dire autant des piéces de théâtre : celle-ci dans un autre moment eût peut-être été sifflée avec non moins de justice.

19 Octobre. On continue à exécuter le plan projeté pour l'embellissement de Paris & la plus libre circulation du commerce & des denrées. On travaille à force à la nouvelle halle destinée à la marée en gros. On doit acquérir pour le

Roi vingt-neuf maisons ou terrains, afin de percer de nouvelles rues, d'en élargir d'autres, de construire des fontaines; le tout tendant au dégagement des halles, à y ouvrir des places de communication & à les nettoyer, laver & purifier journellement.

Tel est l'objet d'un Arrêt du Conseil du 16 septembre.

19 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Francfort, du 13 octobre 1785..... Le sieur *Blanchard* a pris sa revanche : le trois de ce mois il s'est élevé dans un Ballon de 40 pieds de haut sur 24 de large, avec son parachûte, son chien, &c. Il a pris terre trente-neuf minutes après à Weilbourg, à quatorze lieues de notre ville, où il est revenu, & le lendemain il a été extraordinairement fêté.

20 *Octobre*. M. *Taraval*; peintre du roi, professeur de son académie de peinture & sculpture & surinspecteur de la manufacture royale des Gobelins vient de mourir. Le chagrin qu'il a éprouvé, de toutes les critiques de son dernier tableau, a pu y contribuer; il devoit cependant y être accoutumé. Son *Sacrifice de Noé*, en 1783, est le seul de ses ouvrages qui lui ait mérité de justes applaudissements.

20 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 17 septembre.... M. *Franklin* est arrivé ici avant-hier 15, mieux portant qu'à son départ de Paris. Il a été reçu comme un Dieu tutélaire; ç'a été un jour de fête générale; les vaisseaux du port se sont pavoiés, même les Anglois. Il a mis quarante-huit jours dans sa traversée. M. *Houdon* est arrivé avec lui.

M. *Franklin* a remis à sa fille son fils déjà formé.

qui étoit encore enfant lorsqu'il l'emmena en 1776 à Paris.

20 *Octobre*. Depuis long-temps on n'avoit parlé d'un duel aussi mémorable que celui qui vient de se passer entre deux officiers du régiment de Soissonnois & un autre. Les deux premiers sont messieurs de *Saint-Mesme*, parent du colonel de ce nom, & *M. Barras*, parent de l'officier-général de la marine du même nom. Le dernier est *M. Dumefnil Durand*. On ne fait si c'est celui connu par un système de tactique particulier. Ce dernier faisoit la chouette au trictrac aux deux autres ; il s'éleve entre eux une dispute, elle devient si grave qu'ils se battent d'abord à l'épée, & sur ce que le régiment des deux premiers ne trouve point la rixe suffisamment vidée, ils conviennent d'en venir à un combat plus régulier, au pistolet : les conventions faites, ils prennent des témoins & se rendent à Luxembourg. *M. Dumefnil Durand* continue à leur faire la chouette en ce duel, comme au jeu. Il tue d'abord *M. de Saint-Mesme* ; le second se présente, il le blesse à l'épaule ; *M. de Barras* n'en devient que plus ardent, il tire son coup de pistolet & casse la cuisse de *M. Dumefnil Durand*, qui tombe sans défense. Ces féroces combattants, comme les juges du point d'honneur avoient décidé que la mort seule pouvoit laver ou éteindre la querelle, étoient convenus que l'on acheveroit à terre celui que le malheureux sort des armes y jetteroit ; *M. de Barras* s'approche de *M. Dumefnil*, lui dit qu'il est maître de sa vie, mais la lui laisse : les témoins décident la querelle vidée absolument par ce beau trait, qui met *M. Dumefnil*

Durand dans l'impossibilité de se battre de nouveau contre un vainqueur aussi généreux. On les fait s'embrasser, & ils sont rentrés sur les terres de France.

On dit que le Roi est très-mécontent de ce duel.

21 Octobre. Un échantillon des plaisanteries de *M. Hilliard d'Auberteuil* contre *M. le comte de Mirabeau*, suffira pour en donner une idée ; c'est une épigramme soi-disant qu'on trouve en note dans la lettre VII de son pamphlet intitulé : *sur son mérite littéraire & sur la caisse d'escompte.*

Mirabeau, grand patriote,
Fait la guerre à notre argent,
Contre la banque il comploté,
Des banquiers il est l'agent.
Tandis qu'un autre agiote,
On l'inspire, il parle, écrit,
Et met au rabais l'esprit.

21 Octobre. On est fort surpris que la gazette de France qui ne laisse passer sous silence rien de ce qui intéresse la marche de la cour & rend ordinairement dans le plus grand détail les circonstances de ces événements publics, n'ait fait aucune mention d'une espèce de fête pour les Parisiens qui a eu lieu le dix de ce mois, jour du départ de leurs majestés pour Fontainebleau.

La Reine qui, à cause de sa grossesse, en 1783, s'étoit rendue à Fontainebleau par eau dans la gondole de *M. le duc d'Orléans*, a

été si satisfaite de ce genre de voiture & sans doute du beau coup-d'œil de la route, que, sans une pareille nécessité, elle s'est fait un plaisir de voyager de même cette année. On lui a construit un yacht extrêmement galant, riche & commode; on assure qu'on y a ménagé à sa majesté un appartement composé de neuf pièces. On en évalue la dépense à soixante mille livres.

On sut que sa majesté, pour éviter les ponts, s'embarquoit à la Rapée, ce qui attira la foule sur la rive & donna lieu à beaucoup de parties de plaisir.

Le Roi qui avoit chassé du côté de Choisy, voulut se trouver au château, ou plutôt dans les jardins pour voir passer la Reine, & toute la route fut bordée de monde, sorti des villages & maisons de campagnes des environs, curieux du même spectacle : sans doute beaucoup de *vive la Reine!* répétés de temps en temps, ont flatté agréablement les oreilles de sa majesté.

22 Octobre. Depuis qu'on fait que l'instruction à faire par le rapporteur dans l'affaire du cardinal de Rohan est terminée, l'on raisonne différemment sur ce qui en transpire. Les uns prétendent tenir du greffier *Fremin* qu'il n'y a nulle charge contre son éminence : les autres concluent qu'il faut au contraire qu'on le juge dans le cas de la sévérité des loix. Ils disent que ce prélat n'étant encore frappé d'aucun décret, étant simplement sous la main du Roi, on n'auroit pas manqué de l'élargir provisoirement jusqu'à ce que son innocence éclatât en justice; d'autant que dans la circonstance de l'état de mauvaise santé où il se trouve, ce seroit une sorte de cruauté de le laisser en prison.

24 *Octobre*. Le peuple & beaucoup d'honnêtes gens qui le sont, tirent parti de tout pour leur amusement; c'est ainsi qu'une procession religieuse qui n'avoit pas eu lieu depuis plus de vingt ans, a attiré la foule non-seulement des Parisiens, mais de beaucoup d'habitants des environs. Il s'agit de trois cents treize esclaves françois, rachetés à Alger en 1785, par les deux ordres de la Rédemption; savoir, celui des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits *Mathurins*, & celui de la Mercy.

L'usage est de promener & de faire voir ainsi ces esclaves pour exciter d'abord la curiosité & ensuite la charité du public. La procession a eu lieu pendant trois jours de la manière suivante: Le lundi dix-sept octobre 1785, en l'église de l'abbaye royale Saint-Antoine; le mardi dix-huit en celle de l'ordre royal & militaire de Notre-Dame de la Mercy, & le mercredi dix-neuf en celle des Chanoines réguliers de la Sainte-Trinité.

On ne fait pourquoi le premier jour il a été fait un compliment à madame l'abbesse de Saint-Antoine au nom des deux ordres par *Thomas le Bœuf*, âgé de quinze ans, qui n'est point nommé parmi les esclaves; pourquoi ledit jour le même jeune homme a présenté au général de l'ordre des Mathurins les captifs rachetés par eux, sans qu'il soit fait mention d'aucune harangue de cette espèce à l'égard du chef des Mercitains. Quoi qu'il en soit, par la distribution de la marche, de la réunion, de la séparation & des évolutions de chacun de ces ordres & de leurs captifs respectifs, ils ont parcouru à-peu-près toute l'étendue de la ville de Paris & il n'est

n'est en quelque sorte aucun cœur dont ils n'aient sollicité la pitié.

La procession se faisoit en grande pompe, & l'on y avoit joint tout l'appareil qui peut en imposer ; du guet, les gardes de la ville, des instruments militaires & religieux ; des croix, des bannieres, des chérubins soutenant avec des cordons les étendards de la rédemption des deux ordres ; un grand cortège d'ecclésiastiques, de musiciens, de suisses : en outre chaque captif portoit l'écusson de celui des deux ordres auquel il appartenoit, & étoit sous la garde de deux Anges les enlaçant avec des rubans rouges & bleus ; ces anges tenoient des banderoles aux armes respectives desdits ordres : enfin les commissaires députés pour la rédemption formoient la marche avec des palmes à la main.

Une promenade aussi longue exigeoit nécessairement des pauses, conséquemment des rafraîchissements, où le vin couloit en abondance, tellement qu'on a vu nombre de captifs & quelques religieux dans un état peu décent, & faisant dégénérer en farce cette cérémonie pieuse & charitable, qui se terminoit chaque après-dînée par des antiennes & des bénédictions. Tel est le sort des institutions humaines, où la profanation & le scandale se trouvent presque toujours mêlés avec la charité & la dévotion.

22 Octobre. Depuis la mort M. *Thomas* beaucoup de concurrents s'étoient mis sur les rangs pour la place vacante à l'académie françoise ; le sieur *Sedaine*, pour ne point manquer son coup cette fois, avoit commencé par adresser une supplique touchante à la compagnie entiere, & il se flattoit de réussir par cette tournure

dont aucun candidat ne s'étoit encore avisé ; mais on assure qu'aujourd'hui tous se sont retirés en apprenant que *M. de Guibert* étoit sûr d'avance des suffrages.

23 *Octobre*. Chaque jour il éclate des anecdotes concertant le cardinal & son aventure. En voici une nouvelle, débitée par des gens qui semblent faits pour être bien instruits. Ils disent que madame *de la Motte*, quelques mois avant sa catastrophe, vint trouver un sieur *Regnier*, bijoutier-orfèvre sur le pont Saint-Michel, avec une boîte garnie de diamans & un portrait : c'étoit celui de la Reine, mais dans un état fort indécent & décolleté jusques au nombril. Elle proposa à l'artiste d'enchâsser cette miniature avec un secret, de façon à la produire ou à la cacher comme l'on voudroit. Le sieur *Regnier* témoigna sa surprise & son indignation de ce qu'on le choisit pour une pareille œuvre. Madame *de la Motte* le rassure en lui ajoutant que c'étoit la Reine même qui l'avoit chargée de cette commission. Alors l'artiste se rendit à ces instances, & la boîte enrichie du portrait, cette dame l'offrit au cardinal comme une preuve de la satisfaction de sa majesté.

23 *Octobre*. *M. Basset de la Marelle*, l'un des présidents du grand-conseil, a été conduit pour dettes à l'hôtel de la Force & est menacé d'y rester long-temps. Son tribunal a cherché à tenir le cas secret le plus qu'il a pu ; mais enfin la chose est publique, & l'on se doute combien de sarcasmes & de quolibets pleuvent sur ces messieurs.

23 *Octobre*. On parle d'une facétie imprimée

au rouleau, qui court nouvellement sur le cardinal. C'est une espece d'*apologue oriental*, dans lequel sous des noms allégoriques toute son histoire est enchâssée.

24 *Octobre*. Les inquiétudes pour le pourvoir de bois, qui depuis deux ou trois ans avoient commencé à se faire sentir, mais sur la fin de l'hiver seulement, ont lieu cette année même avant qu'il soit commencé : quoique la riviere très-marchande en soit couverte, quoique les chantiers en soient garnis, l'empressement des demandeurs est si excessif qu'on n'en délivre que par ordre de numéro & que voie à voie ; précaution qui ne fait qu'augmenter les craintes & exciter la cupidité des vendeurs & des accapareurs. Il en est qui n'en font point mystere, qui se tiennent au coin des rues adjacentes des chantiers avec des voitures remplies & offrent de vous épargner la peine d'y aller moyennant un bénéfice. De leur côté, les marchands se prévalent du concours des acheteurs pour éluder le nouvel arrêt du conseil qui, en faisant cesser depuis le 15 de ce mois la permission de faire venir, sous prétexte des eaux basses, par train de flottage le bois neuf destiné à l'approvisionnement de cette capitale, leur ôte la liberté de faire payer l'un aussi cher que l'autre ; ils glissent toujours comme denrée de premiere qualité, en ce genre une denrée inférieure : on en a déjà porté plusieurs plaintes & à la ville & au parlement, sans qu'on n'en ait encore vu résulter des effets salutaires.

24 *Octobre*. Extrait d'une lettre de la Délivrance en basse Normandie, le 15 octobre 1785....
Nous avons aussi une Rosiere dans nos cantons,

car quelle province n'a pas la sienne ? Dans une paroisse voisine d'ici, nommée *Luc*, de moins de cinq cents arpents, & dont la population monte à près de deux mille quatre cents personnes ; le seigneur, *M. le Marchand de Caligny*, pour mieux soutenir une manufacture de dentelles, servant en même temps d'école, y a voulu perpétuer l'émulation par une récompense à la fois honorifique & lucrative, pour la fille qui chaque année sera jugée la plus vertueuse & la meilleure ouvrière. C'est une médaille d'argent avec la devise *Scientia & Virtutis præmium*. J'ai été témoin de la fête qui a eu lieu le 2 de ce mois avec le cérémonial usité dans toutes ces sortes de fondations. Après que la Rosière a porté la médaille pendant un an, elle reçoit une somme de cent vingt livres.

Le bien qu'a produit cette institution, à laquelle le curé actuel, *M. Bonvoisin*, a sa part aussi, est considérable ; il se remarque sur-tout, en ce que dans le nombre d'habitants cité ci-dessus, dont aucun n'a presque de propriété, on ne voit point de mendiant ; en ce que le travail y est en vigueur ; que l'union est telle qu'ils s'allient rarement hors de la paroisse ; que tous leurs procès très-rarement sont bientôt terminés par conciliation, & qu'on n'a connoissance d'aucun crime méritant la rigueur des loix qui s'y soit commis depuis long-temps....

25 Octobre. Un libraire, ces jours derniers ayant reçu & payé comme bois neuf une voie de bois mélangé, a fait venir un commissaire pour en dresser procès-verbal & recevoir sa plainte en conséquence, à telle fin que de raison. Lorsqu'il a voulu en faire usage, il n'a pu

obtenir de l'officier de police la remise des papiers dont il avoit besoin : celui-ci a éludé pendant plusieurs jours , enfin lui a déclaré qu'il avoit déposé le tout entre les mains du procureur du roi de la ville. Le libraire a eu recours au magistrat , dont il n'a pu obtenir raison. Ce fait a été dénoncé par un de messieurs à la chambre des vacations , qui a ordonné que le procès-verbal & la plainte seroient déposés au greffe du parlement pour en être rendu compte aux chambres assemblées , à la rentrée.

25 *Octobre*. Suivant les lettres de Fontainebleau, les nouveautés qui y ont été jouées jusques à présent , n'y ont point eu de succès en aucun genre. La cour est devenue très-difficile & même *Richard Cœur de Lion* , qui a eu & a encore un succès soutenu aux italiens , a été mal reçu , non-seulement quant aux innovations que le sieur *Sedaine* a jugé à propos d'y faire , mais quant aux deux premiers actes qui produisent tant d'effet à Paris.

26 *Octobre*. Le changement de lieutenant de police a été favorable au sieur *Audinot* , & le bruit général est qu'il reprend demain son service auprès du public dans la salle de l'Ambigu sur les boulevards , ce qui s'accorde avec l'annonce d'une nouveauté ayant pour titre *l'Impromptu du moment* , prologue ; & de la pantomime *les Bons & les Méchants* , pièce de son répertoire qui a eu tant de vogue que l'opéra en avoit été jaloux & en avoit sollicité la suppression.

On assure que c'est M. le comte *d'Artois* qui le couvre de sa protection & a menacé , si l'on refusoit de rendre justice à ce directeur en le

rétablissant , de faire bâtir pour lui une loge dans le Temple.

26 Octobre. On voit ici des lettres-patentes concernant la démolition du château Trompette à Bordeaux , & l'exécution du plan du sieur *Louis* annoncé depuis long-temps. Elles n'y ont été enrégistrées que le 9 de ce mois , encore avec ce *retentum* : *sauf le droit d'un chacun* ; ce qui est relatif aux prétentions de la ville sur ce terrain , prétentions reconnues indirectement du gouvernement , qui remet en conséquence un droit de *huitain* , c'est-à-dire du huitième du prix de tout le poisson qui se vendoit dans Bordeaux.

Comme ce terrain est très - étendu , puisque la superficie mesurée est de soixante-dix-neuf mille cent soixante & quelques toises carrées , & que la population de Bordeaux ne sauroit suffire à l'habiter ; par un article de ces lettres-patentes sa majesté , afin d'exciter les étrangers à venir s'y fixer , déclare que tout propriétaire , de quelque pays qu'il soit , qui achetera trente toises de ce terrain , sera sur le champ par cette acquisition même réputé regnicole & jouira des divers privilèges qui en sont la suite.

Quant au plan , il est le même dont on a fait la description , & il est certain que s'il s'exécute dans toute son étendue & dans toute sa perfection , Bordeaux deviendra la plus belle & la plus florissante ville du monde.

26 Octobre. Le matin du départ de la Reine pour Fontainebleau , M. le duc d'Orléans reçut à Sainte-Affise une caisse , sans savoir de qui. La curiosité l'excita à la faire ouvrir en sa présence ; il s'y trouva un filet tissu avec

beaucoup d'élégance & très-riche ; il étoit d'or & d'argent & d'une étendue immense, car il avoit, à ce qu'on rapporte, cent quatre-vingts aunes. Le prince ne sachant ce que cela vouloit dire, ordonna de renfermer la caisse & la fit remettre de sa part à M. de Crosne, en le priant d'en rechercher l'auteur & de la lui rendre. Cette anecdote qui s'est racontée dans le temps sembloit assez apocryphe en ce qu'on n'en voyoit pas trop le but, qu'on ne découvroit dans cet envoi allégorique ni finesse, ni méchanceté ; on fait aujourd'hui qu'elle est certaine, on en connoît l'auteur & l'objet

M. le duc d'Orléans & madame de Montesson, instruits du projet de la Reine de se rendre par eau à Fontainebleau & conséquemment de passer sous les fenêtres de leur château, avoient fait tous leurs efforts pour engager sa majesté à s'y reposer. Elle s'y étoit refusée & l'on en conçoit aisément la raison. Monsieur, qui aime ces sortes de plaisanteries ingénieuses & galantes, avoit imaginé ce filet dont le spectacle auroit frappé la Reine : tournure d'ailleurs adroite pour l'arrêter respectueusement, & lui fournir un prétexte de descendre. Par malheur M. le duc d'Orléans, madame de Montesson & personne de leur cour n'a senti l'épigramme, n'a conçu qu'un cadeau semblable ne pouvoit partir que d'une main auguste ; & Monsieur piqué en l'apprenant, n'a pu s'empêcher de s'écrier dans son premier mouvement involontaire : *Avec tout leur esprit, qu'ils sont bêtes à sainte-Assise !*

27 Octobre. Le salon ayant donné lieu de parler beaucoup de peinture, l'attention du public s'est fixée sur un artiste qu'on ne connoissoit pas, &

travaillant dans un genre presqu'abandonné en France. Il s'agit d'un M. *Gibelin* & de la peinture à fresque. Il est auteur de morceaux considérables de cette espece, exécutés aux nouvelles écoles de chirurgie & à l'école royale militaire. Son dernier ouvrage, & tout frais, se voit aux capucins de la Chaussée-d'Antin. Un amateur a réveillé l'attention générale sur cette peinture à fresque, & la nouvelle capuciniere en est très-fréquentée. Quand on aura vu ce chef-d'œuvre, on en dira son avis.

27 Octobre. Dimanche dernier le sieur *Eusten* a donné au public le spectacle de deux bodruches lancées en liberté dans le jardin du sieur *Ruggieri*. La premiere étoit une nymphe de huit pieds de proportion & ne pesant que dix onces; elle étoit coëffée d'un ballon & portoit une robe transparente, couleur de feu. La seconde, le cheval ailé & transparent, monté par un guerrier richement armé, qu'on voit depuis long-temps au Palais-Royal.

Ces deux machines se font élevées avec beaucoup de graces & de célérité; elles ont monté très-haut; on ne se flattoit plus de les revoir; cependant l'une a été trouvée à Genevilliers, & l'autre près de Montmorency. Par les procès-verbaux du même jour, elles n'ont guere été qu'une heure en l'air chacune, & sans être endommagées, elles ont été remises de même au propriétaire.

28 Octobre. Deux débuts très-intéressants ramenant aujourd'hui vers la scene françoise le public qui s'en étoit éloigné, & sur-tout le public galant; car ce sont deux jeunes actrices.

L'une est Mlle. *Candeille*, fille du musicien de

M. *Broudac*, volontaire ; MM. *de Moneron*, capitaines au corps de génie ; *Bernicet*, ingénieur-géographe ; *d'Ageles*, de l'académie des sciences de Paris, comme astronome ; le chevalier *de Linsanon*, de l'académie de Turin, & correspondant de celle de Paris, comme physicien-naturaliste ; l'abbé *Mongès*, un des auteurs du journal de physique, comme chymiste & aumônier ; *Roulin*, chirurgien-major ; *le Cor* en qualité d'adjudant ; *Duché de Venoy*, comme peintre ; *Prevot*, peintre d'histoire naturelle ; *Colimon*, jardinier-botaniste, & quatre-vingt-neuf hommes d'équipages.

Sur l'*Astrolabe* se trouvent le vicomte *de l'Ange*, capitaine de vaisseau ; M. *de Monty*, lieutenant ; MM. *de la Borde*, *Marchainville de Vaugois* & *d'Aigremont*, enseignes ; *Blondelau*, lieutenant de frégate ; *de la Borde de Bouteroillen*, *de Flaffon* & *de Lauriston*, gardes de la marine ; *Monge*, astronome ; *de la Martiniere*, botaniste-naturaliste ; l'abbé *Receveur*, aumônier & naturaliste ; *Dufresne*, naturaliste ; *Prevot*, peintre ; *Lesseps*, vice consul de France à Cronstadt, comme interprete ; *Lavau*, chirurgien, & quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage.

31 Octobre. C'est le sieur *le Doux*, architecte, sur les plans & sous l'inspection duquel se construit & s'éleve la grande muraille qui doit enclore Paris. A toutes les ouvertures qui dorénavant seront les seules portes & les seules barrières de la capitale, on bâtit des logements pour les commis des fermes ; ils ressemblent à des citadelles par leur solidité, & en outre comme le sieur *le Doux* aime beaucoup les colonnes & en met par-tout, il n'a pas manqué de

les y prodiguer ; ce qui ajoute un air de luxe & de magnificence à ces repaires de maltôtiers.

Les Parisiens , qui devoient s'indigner de se voir ainsi constitués insensiblement prisonniers , & renverser cette muraille extravagante , ne font qu'en rire ; elle leur sert de spectacle , & ils s'amusent à voir croître par degrés ce monument d'esclavage & de despotisme.

31 Octobre. Un sieur de *Rudder* annonce que le dimanche , 6 novembre à midi , il fera sur la Seine , en face du quai des Théatins , l'expérience d'une nouvelle machine appliquée à des sabots de son invention , au moyen desquels il prétend traverser la Seine à pied sec.

31 Octobre. Si l'on en croit une lettre particulière du sieur *Blanchard* , son quinzième voyage aérien lui a procuré encore plus d'honneurs qu'il n'en avoit reçus & de très-extraordinaires. Son buste a été couronné à la salle du spectacle de Francfort sur le Mein : le comte de *Romanzow* , l'ambassadeur de Russie , chez lequel il soupoit , ne pouvant résister aux acclamations du public , le conduisit sur son balcon , deux bougies à la main , & le présenta de la sorte au peuple : des hommes s'attelerent à son carrosse , & voulurent lui servir de chevaux pour le conduire à la comédie , où on se le passoit de loge en loge : enfin l'avant-veille de son départ , comme il étoit au spectacle , le théâtre se changea en un superbe palais ; son buste s'éleva sur un trône magnifique dans le temple de mémoire , dont Apollon & les neuf sœurs gardoient l'entrée , & les trois graces avec de petits amours , lui chanterent des couplets , & vinrent le couronner en personne dans sa loge. Les récompenses

lucratives ne lui ont pas manqué ; il a reçu des boîtes d'or , des montres , des médailles & de l'argent , sans doute qu'il appelle *un très-honnête cadeau*.

Du reste , tous les princes & princesses de l'Allemagne qui étoient alors à Francfort au nombre de cent vingt-deux , ont souscrit pour une machine aérostatique capable d'enlever cinquante personnes. Le sieur *Blanchard* est choisi pour le constructeur & le pilote , & elle doit être prête pour le couronnement du roi des Romains , s'il a lieu : on fait que la cérémonie s'en fait dans cette ville.

En attendant , *M. Blanchard* va tenter des moyens de direction dans les Pays-Bas où il est à présent , à Hambourg , à Vienne , à Varsovie , à Saint-Pétersbourg , à Rome , à Milan , à Naples , en Espagne & dans plusieurs autres royaumes , où il est demandé.

1 Novembre 1785. « *J. Philippe Fyot de la*
 » *Marche*, seigneur de Neuilly en Bourgogne ,
 » à l'imitation de la rose de Salency par Saint
 » Médard en 530 , accorda chaque année un
 » prix d'une médaille d'argent , au garçon jugé
 » par les peres de famille le plus sage & le plus
 » laborieux du village. Un jeune homme
 » estimé dans le pays , eut le malheur de se
 » noyer dans l'Ouche en 1769 , en conduisant
 » un chariot de foin , quelque temps avant la
 » distribution de la médaille. Celui qui l'obtint ,
 » jugeant le défunt plus digne de la recevoir ,
 » l'attacha à un rameau orné de rubans , qu'il
 » alla placer sur la tombe de son ami , au grand
 » étonnement des assistants , en disant : *Je te la*
 » *rends , mon cher ami ; tu la mérites mieux que*
 » *moi.* »

Tel est le trait historique, consigné dans l'Encyclopédie, sur lequel M. Desforges s'est échauffé, & a bâti sa pièce de *l'Amitié au village*, opéra comique très-mal reçu à Fontainebleau, & qui, malgré les changements, ne méritoit pas d'être mieux accueilli à Paris, où il a été joué hier. Ce sujet est triste, froid, ennuyeux & fade; il a été soutenu par la musique de M. Philidor, savante, riche & brillante, sur-tout dans les accompagnements, mais peu analogue au sujet qui exigeoit plus de naturel & de chant. Quoi qu'il en soit, au moyen des billets répandus en grand nombre dans le parterre, la pièce a été jusqu'au bout; a même reçu des applaudissements, & l'auteur a été demandé à la fin. Quoi qu'on ne s'expliquât pas sur celui qu'on désiroit, le sieur Philidor seul s'est laissé traîner sur le théâtre. Malgré ce succès apparent, il semble impossible que l'ouvrage aille bien loin.

2 Novembre. La nuit du 31 octobre il s'est trouvé beaucoup de monde dans les galeries formant le pourtour du jardin du Palais-Royal, qui est aujourd'hui la promenade des filles du plus mauvais ton de ce quartier, des crocs & des souteneurs dont il abonde. Au moment d'un engorgement, un officier de dragons, donnant le bras à sa maîtresse, est porté par la foule sur le pied de M. l'abbé de Lubersac; celui-ci crie, jure; il en survient une querelle entre les deux personnages; la courtisane dit à son amant : *Après tout, ce n'est qu'un abbé qui ne vaut pas la peine qu'on s'arrête*, & elle l'emmène en même temps. L'homme d'église piqué les suit & donne un coup de pied dans le cul de la courtisane; le militaire prend fait & cause pour elle, & n'ayant

est pas moins piquante , & fondée d'ailleurs sur des faits connus.

*Lettre de Mlle. Contat à Mde. Vanhove ,
datée de Paris le 25 Octobre 1785.*

COMMENT , Madame , si j'en crois ce qu'on me rapporte , vous m'accusez d'être jalouse des succès de Mlle. *Vanhove* , de chercher à les croiser , de descendre jusqu'à la manœuvre vile & odieuse d'avoir dans le parquet des suppôts gagés pour l'intimider par des sifflets & la décourager ? On ne soupçonne guere de pareils procédés qu'on ne soit capable d'en user ; mais sans fouiller dans vos intentions , j'ai des reproches plus réels à vous faire : expliquons-nous & répondez.

Pouviez-vous ignorer , Madame , le début antérieur de ma sœur , quoique sans annonce , sans prétentions , sans tout l'appareil & le fracas de celui de Mlle. votre fille ? Pouviez-vous ignorer que sa jeunesse , ses graces , ses talents naissans lui avoient valu l'indulgence du public ? Pouviez-vous ignorer que , destinée dès-lors à remplir les emplois de jeunes amoureuses dans le comique , elle n'étoit rentrée dans la retraite que pour se rendre , par de nouvelles études , plus dignes d'éloges & d'encouragement ? Non , sans doute , & c'est presque au même instant que peu satisfaite de voir triompher votre fille dans le tragique , vous l'incitez à marcher sur les brisées de ma sœur , & à lui ravir ses emplois dans l'autre genre. Je veux que vous ne fussiez aucun égard à ma sœur , à moi qui de-

puis quelques années soutiens tout le poids des rôles comiques, qui ai fait réussir les seules comédies nouvelles restées au théâtre, qui ramene sans cesse vers la scene françoise la foule qui s'en écarte dès que je disparois; je ne me compte pour rien. Mais dépouiller un enfant sans défense & l'écraser, c'est une cruauté, une barbarie. Tout ce qui me révolte sur-tout, c'est l'hypocrisie que vous y avez mise. Vous paroissiez ne songer qu'à faire par quelque bon mariage de Mlle. *Vanhove* une bourgeoise bien cossue, bien étoffée de la rue Saint-Denis ou de la rue Saint-Honoré; & pendant que vous vous exprimiez ainsi, vous lui faisiez naître le goût du théâtre; vous allumiez dans son cœur la soif de la gloire; à l'insu de tout le monde & même de son pere, vous lui faisiez répéter des rôles, vous la formiez, vous sollicitiez son début. Voilà ce que je ne vous pardonnerai jamais. Oui, Madame, incapable de tracasseries sourdes & basses, je vous déclare une guerre ouverte; si votre fille persiste à devenir rivale de ma sœur, je l'attaquerai non-seulement dans nos comités, je soulèverai contre elle les gens honnêtes de notre société; mais je la poursuivrai jusqu'au tribunal de nos supérieurs; j'irai, s'il le faut, me jeter aux pieds de notre auguste souveraine, encore plus la protectrice des opprimés que des talents; & vous pouvez regarder d'avance cette lettre comme un manifeste: afin qu'elle ne reste point secreta dans votre porte-feuille, & que tout le monde soit instruit de votre conduite perfide, j'en fais délivrer des copies à tous mes amis: dans la crainte de ne pouvoir la faire imprimer ici, je l'envoie à tous les journaux

étrangers , & j'espère que le public instruit de la sorte , nous jugera & détestera cette abominable trahison. Paris , ce 25 octobre 1785.

5 Novembre. L'avocat *Marchand* , auteur facétieux , connu par plusieurs bagatelles littéraires , s'éteint de vieillesse ; le Curé de Saint-Nicolas-des-Champs , sur la paroisse duquel il est , le visite souvent & ne se rebute point de la porte fermée ; comme le malade tombe dans une espece d'enfance , le zele du Pasteur espere enfin en venir à bout & le faire mourir très-chrétiennement.

6 Novembre. On ne voit encore d'autre réponse à la lettre vraie ou fictive de Mlle. *Contat* à madame *Vanbove* que le madrigal suivant , que font courir les partisans de la nouvelle actrice , à laquelle il est adressé :

Que *Contat* , nouvelle *Eriphile* ,
 Contre toi de l'envie épuise tous les traits ,
 Paris répond avec *Achille* ,
 Vous m'envoyez encor plus épris que jamais.

Ce vers tiré de l'*Iphigénie* de *Racine* est d'autant plus heureusement appliqué ici , qu'en effet toutes les fois qu'*Achille* le disoit durant les débuts de Mlle. *Vanbove* qui faisoit , comme l'on fait , le rôle de la fille d'*Agamemnon* , le parterre faisoit l'allusion & applaudissoit à tout rompre. Ce madrigal , attribué à un jeune homme de beaucoup d'esprit , nommé M. *Salior* , a été fait par *impromptu* dans un souper où ils se rencontroit pour la première fois avec la famille des *Vanbove*.

6 *Novembre*. L'apologue oriental où l'on a raconté dans le plus grand détail toute l'affaire du collier est inséré dans une *lettre de la C. de M. à l'abbé G.* C'est une réponse fictive de la comtesse de *Marsan* à la lettre de l'abbé *Georgel*, qu'on a rapportée dans le temps. On a affecté de faire tomber dans les mains du roi ce pamphlet imprimé au rouleau. La Reine y est désignée sous le nom de *Myria*, & comme il est tout entier à la gloire de la souveraine, son auguste époux l'a goûté, a même adopté ce nom & depuis ce temps-là a appelé plusieurs fois la Reine, *sa chere Myria* : outre l'anecdote du jour, ce conte allégorique rappelle d'autres faits & gestes qui ne font pas plus d'honneur au héros. Ce sont sa vie & ses mœurs, présentées sous le point de vue le plus honteux.

7 *Novembre*. Depuis plusieurs jours on parle d'une cession de tous ses biens, faite par *Monsieur* au duc de *Normandie*. On tient la chose pour sûre aujourd'hui. Elle est d'autant plus extraordinaire qu'elle sembleroit annoncer quelque inimitié secrète entre ce prince & le comte d'*Artois*, son frere, dont il frustré ainsi cruellement les enfants; cependant comme on ne sache rien qui puisse autoriser ce soupçon, on regarde cette conduite simplement comme un coup de politique, & l'on croit que c'est le fruit des conseils de *M. Cromo*. En effet suivant cette combinaison, de cet événement il résulteroit une coalition entre la Reine & *Monsieur*, qui, pour condition secrète, entreroit au conseil. De son côté sa majesté tiendroit à une distance convenable ceux qui ont aujourd'hui sa confiance & la donneroit toute entière à cette altesse

royale. Ils aideroient ainsi le Roi à soutenir le poids des affaires, & les choses n'en iroient que mieux, avec le secours d'un prince instruit, sage, appliqué, économe, peu livré au plaisir, & intéressé personnellement à la conservation & à la prospérité du royaume. Le temps seul dévoilera tous ces mystères.

7 *Novembre.* Un nouveau *supplément au Journal de Paris*, en date du 12 octobre, paroît encore imprimé au rouleau. Il est toujours principalement dirigé contre M. de Calonne & révèle plusieurs anecdotes qui ne lui feroient point honneur, si elles étoient vraies. Ce qui décrédite fort l'écrivain, c'est d'impliquer dans tout cela le comte de Vergennes, dont les mœurs, le caractère & la réputation ne paroissent guere compatir avec une pareille association.

8 *Novembre.* M. le contrôleur-général voulant sans doute donner un dernier coup de collier en faveur de son emprunt, avoit chargé le comte de Mirabeau d'écrire contre les *Actions des eaux*, montées comme certains effets particuliers ou étrangers à un prix fou. L'auteur dans sa brochure pleine de logique & écrite avec le feu & l'éloquence qu'il répand jusques dans les matieres les plus abstraites, découvre d'une façon bien sensible l'extravagance de cet agiotage. Messieurs *Perrier* en ont été furieux : ils ont senti le danger de laisser s'accréditer une pareille diatribe : en conséquence ils ont eu recours au sieur de *Beaumarchais* ; ils lui ont remis leurs papiers & l'ont chargé de répondre.

8 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 7 novembre.... Il y a une rivalité de goût absolument ouverte entre la cour &

la ville. *Themistocle* est tout-à-fait tombé ici, & *Penelope*, dont les répétitions avoient tant enchanté les Parisiens, n'a guere mieux réussi. *Dardanus*, au contraire, dont ils étoient dégoûtés, a joui d'un plein succès. *M. Sacchini* dans l'excès de sa joie, s'est écrié qu'il avoit fait cet opéra pour la cour, que son suffrage lui suffisoit & qu'il se f. . . . de ceux de la ville. Quant au sieur *Morel*, ayant refusé de mettre en musique un de ses ouvrages, il lui avoit juré une haine immortelle, l'avoit menacé par ses manœuvres & par son crédit dans la troupe lyrique de faire tomber tous ses opéra. *M. Sacchini* n'avoit pas manqué d'en instruire la Reine, & sa majesté s'est fait un plaisir de venger son protégé.

Du reste *Dardanus*, dans le principe en quatre actes, n'est plus qu'en trois.

9 Novembre. On assure que la Reine s'est si bien trouvée dans son yacht, qu'elle a résolu de s'en servir pour revenir de Fontainebleau. Comme il y a une cheminée dans son appartement, la rigueur de la saison n'y fait point obstacle ; il y a une autre cheminée dans la cuisine, en cas que sa majesté veuille manger un poulet.

9 Novembre. Autre *Supplément au Journal de Paris* du 27 octobre 1785. C'est un acharnement affreux contre *M. de Calonne*. Dans celui-ci on tient note jour par jour de tout ce qu'il a fait depuis le commencement du voyage, ou plutôt de ce qu'il n'a pas fait ; car, à en croire ce journal, il n'auroit vaqué qu'à ses plaisirs, & n'auroit trouvé aucun moment pour le travail.

En outre, on trouve dans ce pamphlet une lettre fictive de ce ministre, où l'on lui fait de-

mander à M. d'Autun pour son frere, l'évêché de Saint-Malo, vacant. Cette lettre est plaisante relativement à l'abbé de Calonne, qui passe pour un assez mauvais sujet comme ecclésiastique.

10 Novembre. M. Pierre Rousseau de Toulouse, conseiller aulique de l'électeur Palatin, vient de succomber enfin à de longues & cruelles souffrances. On ne fait encore à qui le journal encyclopédique sera confié. Outre la manufacture qui lui appartenait en propriété, cet homme de lettres travailloit depuis long temps avec beaucoup de succès à cet ouvrage périodique né sous sa plume. Il paroît qu'il a très-bien soutenu son rôle d'encyclopédiste, & qu'il est mort philosophiquement. M. le curé de Saint-Roch étoit venu le voir une fois & il avoit été admis depuis cette première visite, le malade reposoit toujours, lorsque le pasteur se présentoit.

10 Novembre. Ces *suppléments au journal de Paris*, qui prennent le train de se succéder périodiquement & fréquemment, ne laissent pas que d'intriguer la police; on les attribue à la société d'un ex-ministre, qui se venge ainsi du tour qu'on lui a joué en l'expulsant peu après son exaltation. Quoi qu'il soit doux & honnête, on le soupçonne rancunier. En tout cas ces pamphlets ne peuvent s'attribuer qu'à des gens bien instruits des opérations & des marches de M. de Calonne: en outre, il faut qu'ils aient de certains entours & des facilités peu communes pour l'impression de ces feuilles & pour se soustraire pendant un si long espace de temps à la vigilance des espions & aux recherches des préposés à cette inquisition; il faut encore qu'ils soient en état de faire des sacrifices pécuniaires

considérables , d'autant que la distribution s'en fait par amis & gratuitement ; enfin ce ne peut être qu'animé de quelque passion violente , qu'on se livre aux embarras , aux inquiétudes qu'entraîne ce genre de manœuvres clandestines & multipliées.

10 *Novembre.* La Reine est si contente de son yacht qu'elle veut faire avoir un bon de fermier-général au sieur *Leleu*, l'un des entrepreneurs de sa construction.

11 *Novembre.* On a annoncé que le sieur *Audinot* avoit repris la direction de son spectacle , à la grande satisfaction du public ; il s'est associé un sieur *Arnould*, & tous deux cherchent à soutenir leur entreprise en rassemblant les circonstances les plus propres à piquer la curiosité. Depuis long-temps le premier avoit donné une pantomime , où est représentée l'aventure du sieur *Gilet*, qu'on a vu récemment exposée au salon dans un tableau de *M. Ville*. A cette occasion on a découvert que ce brave maréchal-des-logis étoit à l'hôtel des Invalides. Le sieur *Audinot* a imaginé de l'inviter d'assister à une représentation de la pantomime le lundi quatorze de ce mois , avec un groupe de ses camarades , auxquels on réservera la première banquette. Il s'est flatté avec raison que chacun s'empresseroit de voir ce personnage vénérable qui a soixante-seize ans aujourd'hui & en avoit déjà soixante-treize lors de son combat généreux.

11 *Novembre.* Il paroît des exemplaires d'un mémoire de vingt pages d'impression , in-quarto , servant de réponse à la dernière déclaration de la cour de Berlin. Il a pour titre : *Examen des motifs d'une association pour la conservation de la*
la

*La constitution de l'empire, exposés par la majesté
le roi de Prusse, & adressés de sa part à les co-
états de l'empire & à d'autres cours de l'Europe.*

11 Novembre. Mlle. *Fanier* a peine à revenir du coup que lui a porté la mort de M. de *Larboulerie*, son ancien ami, arrivée subitement chez elle en jouant. Ce capitaine aux gardes vivoit depuis vingt ans chez cette actrice & lui étoit si fort attaché, qu'en se mariant il avoit mis pour condition que sa femme resteroit dans ses terres en Auvergne, autant par économie qu'afin que rien ne pût troubler son union avec la courtisane en question. Il y tenoit bureau d'esprit avec le président d'*Héricourt* & d'autres commensaux de Mlle. *Fanier*, & s'étoit ainsi formé un peu à la littérature. Il y a environ quinze jours qu'elle est dans le deuil & la douleur de cette perte irréparable. D'un autre côté, la famille se plaint du désordre énorme qui a résulté de ce commerce dans la fortune de M. de *Larboulerie*, qui se trouve, sans aucune dépense apparente, endetté de cinquante mille écus.

12 Novembre. On a distribué depuis peu anonymement chez les banquiers & dans le public, sans savoir ni comment ni pourquoi, trois tableaux concernant les forces & les finances du royaume. C'est un beau jeune homme qui vient les offrir moyennant finance, mais sans vous taxer. Ces tableaux sont de la plus grande beauté, mais exagérés dans leurs calculs; on présume avec raison que l'auteur est autorisé par le ministère à se présenter ainsi dans les maisons, autrement il auroit été déjà arrêté.

12 Novembre. *Relation de la séance publique de l'académie royale des sciences pour sa rentrée d'après la St. Martin.*

Les prix sont aujourd'hui si multipliés , qu'il est à craindre qu'ils ne deviennent trop communs, & que le vrai mérite ne les dédaigne. Les annonces seules ont tenu un temps considérable ; c'est, suivant l'usage, le secretaire de la compagnie qui les a promulguées.

1°. Conformément aux intentions du roi, l'académie avoit proposé pour 1783, un prix de deux mille quatre cents livres, dont le sujet étoit *de trouver le procédé le plus simple & le plus économique pour décomposer en grand le sel de la mer, en extraire l'alkali qui lui sert de base dans son état de pureté, dégagé de toute combinaison acide ou autre, sans que la valeur de cet alkali minéral excède le prix de celui que l'on tire des meilleures soudes étrangères.*

Les mémoires envoyés n'ayant pas, au jugement de l'académie, suffisamment rempli le but du gouvernement en 1783, elle a remis le prix pour 1785 ; elle n'a pas été encore entièrement satisfaite à ce concours, & propose pour la troisieme fois la même question. L'académie s'expliquera définitivement dans l'assemblée publique de Pâques 1788.

2°. L'académie se trouvant à portée de disposer d'un fonds propre à donner un prix tous les deux ans, depuis 1777 a joint un prix de physique au prix de mathématiques, qu'elle est dans l'usage de proposer annuellement. Le sujet pour la prochaine proclamation est la question

suivante : Exposer les principes de la meilleure méthode , d'après laquelle les observateurs devroient étudier & décrire l'histoire minéralogique d'un canton ou d'une province ; l'académie exige que l'auteur fasse l'application de sa méthode à un canton , même d'une petite étendue.

Le prix de quinze cents livres sera décerné dans l'assemblée publique de Pâques 1787.

3°. Un amateur éclairé des sciences a proposé à l'académie de se charger du jugement d'un prix sur la question suivante : *On suppose 1°. qu'un vaisseau connu de poids , de forme , de position , se meuve sur la surface de la mer , supposée plane & horizontale , avec une vitesse donnée & parallèlement à sa quille : 2°. Qu'une cause quelconque fasse naître , sur la surface de la mer , une onde ou lame circulaire unique , dont le centre soit placé sur le prolongement de la quille , & dont on connoisse la forme , ou à l'origine , ou dans un certain instant de sa durée : 3°. Que cette lame , en vertu de sa vitesse , atteigne le vaisseau ; cela posé , on demande les changements que la lame fera naître dans les mouvements du vaisseau , soit par le choc , soit par la différence des pressions. Cette proposition a été acceptée par l'académie , & elle décernera le prix dans son assemblée publique d'après Pâques 1787. Malheureusement ce prix n'est que de deux cents quarante livres & plusieurs auditeurs ont observé que c'étoit bien peu d'argent pour tant de choses.*

4°. Un citoyen anonyme a fondé un prix de mille quatre-vingts livres , en faveur d'un mémoire soutenu d'expériences , qui tendra à simplifier les procédés de quelque art mécanique. L'académie entrant dans les vues du fondateur , avoit pro-

posé pour le premier prix en ce genre le sujet suivant : *de perfectionner la construction des moulins à eau, sur-tout de leurs parties intérieures, &c.* Il devoit être adjugé à Pâques 1784, & il avoit été remis pour cette séance actuelle. C'est un M. *Dransy*, ingénieur du Roi, qui l'a obtenu. Quelques observateurs dans la séance ont prétendu qu'il étoit absolument incapable d'avoir composé son mémoire, que c'étoit un homme des plus ineptes.

Cependant le secrétaire a ajouté, que l'académie en couronnant M. *Dransy*, l'invitoit à continuer ses recherches sur un art dont il s'est beaucoup occupé, & si digne par son objet de toute l'application d'un homme instruit.

5°. Le sujet du prix à décerner à Pâques 1787 est : *la meilleure maniere de distribuer, suivant des rapports donnés, un volume déterminé d'eau entre les différents quartiers d'une ville, en ayant égard aux divers accidents du terrain, c'est-à-dire, aux inégalités des hauteurs des lieux, où les eaux doivent être envoyées, aux pentes & aux sinuosités du terrain.*

6°. L'académie avoit proposé encore pour un prix qu'elle devoit adjuger en 1784, & dû également au zele du même citoyen anonyme, le sujet suivant : *Déterminer la nature & les causes des maladies des ouvriers employés dans la fabrique des chapeaux, particulièrement ceux qui secrettent, & la meilleure maniere de les préserver de ces maladies* : n'ayant pas été pleinement satisfaite des mémoires envoyés à cette époque, elle remit le prix pour cette séance-ci, & c'est M. *Henri-Albert Goffe* de Geneve qui l'a mérité ; il avoit déjà remporté le prix de 1783, sur un sujet du même genre,

Le secrétaire en conséquence en nommant le *Laureat*, y a joint le compliment suivant :

L'académie, en couronnant deux fois les travaux de M. *Gosse*, voit avec beaucoup d'intérêt, que la classe des hommes qui, par leur état, sont exposés à des accidents graves; attire constamment l'attention de ce chymiste estimable; que ses regards se portent naturellement sur cette multitude d'ouvriers si dignes qu'on veille pour eux, & qu'il trouve une véritable gloire à leur vouer ses talents.

7°. M. de *Condorcet* a ajouté : Le public voit avec reconnoissance combien le fondateur de ces prix désire de contribuer au progrès des arts par de tels encouragements : un sentiment bien capable de remuer les hommes a déjà porté, comme on a vu, ce vertueux citoyen à exciter l'émulation parmi les savants, pour qu'ils s'occupent en particulier de la conservation d'un très-grand nombre d'artisans, dont la santé est souvent altérée par la nature même du travail qui les fait subsister.

L'académie, toujours empressée d'entrer dans des vues qui vont directement au bien de l'humanité, propose, pour le sujet d'un second prix : *La recherche des moyens par lesquels on pourroit garantir les broyeurs de couleurs des maladies qui les attaquent fréquemment, & qui sont la suite de leur travail.* Quoique le métier qu'ils exercent soit simple en lui-même, n'exigeant de leur part qu'un peu d'habitude, & sur-tout de la propreté, cependant l'académie invite les auteurs qui travailleront sur ce sujet, à donner une description exacte de ce métier : elle attend d'eux encore qu'ils entreront dans un détail circon-

rancié des différentes matieres qu'emploient les broyeurs de couleurs, des mélanges qu'ils sont obligés de faire, & des effets dangereux qui en résultent assez souvent. L'académie désire principalement que les auteurs tournent toute leur application du côté des moyens par lesquels il sera possible de mettre ces ouvriers à l'abri de tout accident, sans nuire à l'exactitude de leur travail, & au broiement complet des couleurs qui en est le véritable but.

On remarque avec peine que les ateliers de ces artisans sont, pour l'ordinaire, très-resserrés; qu'en général ils servent de dépôt pour les matieres, nuisibles par elles mêmes, dont on y fait usage, & qu'ils sont privés de courants d'air qui en diminueroient le danger.

L'académie ne doute point que les auteurs qui lui présenteront des mémoires sur ce sujet intéressant, ne soient frappés de ce dernier inconvénient que l'artisan, ou néglige par un défaut de réflexion, ou n'évite point par un défaut d'aisance, & qu'ils n'insistent sur les avantages d'un atelier un peu vaste, séparé du dépôt des matieres dont les couleurs sont composées, & dans l'étendue duquel l'air soit sans cesse renouvelé.

Trois éloges & six mémoires ont partagé le reste de la séance.

M. le marquis de *Condorcet* a payé d'abord le tribut aux manes de M. *Wargentin*, astronome célèbre, & secretaire de l'académie de Stockholm. Cet éloge a été très-court. Le défunt n'étoit que depuis peu associé étranger; il a été sur-tout question de la maniere dont il remplissoit ses fonctions dans sa dignité. Il a vraisemblablement

écrit en suédois les mémoires de sa compagnie, car c'est sur parole seulement que le panégyriste a vanté son style simple, clair, méthodique & très-adapté au genre : l'académie des sciences de Suede lui a fait frapper une médaille, honneur qu'elle ne rend qu'à ses membres les plus distingués, & qu'il méritoit d'autant mieux, que la gloire seule l'animoit : ainsi que différents de nos savants les plus renommés, il ne s'étoit nullement occupé de sa fortune ; il auroit péri dans la détresse, si sa compagnie ne lui eût accordé au lit de la mort en quelque sorte, une gratification sur les fonds dont elle dispose, & n'eût obtenu du gouvernement pour ses enfants une pension ; nouvelle qui rassura sa tendresse & le fit expirer tranquillement.

Le premier mémoire lu étoit de M. d'*Aubenton*, sur l'amélioration des laines en France. Comme il rentre dans ce qu'on a dit déjà sur cette matière, il seroit superflu de s'y étendre davantage.

Le second de M. *Gentil*, rouloit sur l'origine du zodiaque ; mémoire trop scientifique pour être susceptible d'analyse : le galant académicien a trouvé cependant le secret d'y faire venir l'éloge de la femme à l'occasion du signe de la vierge, sous l'emblème duquel il a prétendu qu'on vouloit désigner la fécondité de la terre ; idée aussi bizarre qu'absurde.

Pour dédommager de l'aridité de ces deux lectures, M. de *Condorcet* leur a fait succéder l'éloge du comte de *Milly* ; après avoir vanté l'ancienneté de sa naissance, rendu compte de ses services militaires, il est convenu que son héros n'avoit commencé à se livrer aux sciences qu'à

la paix de 1762, c'est-à-dire, trop tard pour avoir acquis des connoissances profondes. Il s'est étendu sur l'attrait du comte *de Milly* pour les secrets dont il étoit le protecteur, & est devenu la victime ; car, quoiqu'il fût d'une constitution très-robuste, à force de vouloir tâter de tous, il en a rencontré un qui l'a fait périr encore à la fleur de l'âge. Par ce goût pour les choses mystérieuses, le comte *de Milly* avoit donné avec enthousiasme dans la franc-maçonnerie, où il possédoit des dignités éminentes. Le secrétaire a profité de cette circonstance pour se livrer à une digression intéressante sur cet ordre innocent, qu'il a vengé des calomnies du fanatisme & des persécutions de l'autorité alarmée mal-à-propos.

Troisième mémoire de *M. de Fougereux*, sur l'utilité des étuves à dessécher les grains. On peut les conserver un siècle avec un pareil secours.

M. Duséjour a lu ensuite la préface d'un grand ouvrage qu'il se propose de publier sur l'astronomie. Il y annonce les vues d'un homme de génie qui embrasse les choses en grand, & se fera un nom immortel parmi ses confrères, si l'exécution répond à l'ensemble de son plan. Il s'agit d'une méthode générale, directe & rigoureuse, pour résoudre les problèmes de cette science, principalement concernant les éclipses, résolus jusqu'à présent seulement par des méthodes indirectes & particulières, souvent imparfaites.

Troisième & dernier éloge : c'étoit celui de *M. de Cassini de Thury*. Il est fâcheux que cet académicien, très-vain de son naturel, n'ait pas pu avoir eu de son vivant un avant-goût de ce discours ; son amour-propre en auroit été infi-

niment flatté. M. de Condorcet a parlé fort au long, entr'autres choses, du plus bel ouvrage de ce défunt, du plan topographique de la France, dont il lui attribue & l'idée & l'exécution. Il avoit d'abord été entrepris avec l'approbation particulière de Louis XV & aux frais du gouvernement, qui lui retira ses secours, & c'est depuis devenu la spéculation mercantille d'une compagnie.

Cependant le Roi continua de fournir des encouragements de sa cassette, mais sans contrarier les ministres pour le surplus.

M. le comte de Cassini, fils de M. de Thury, est le quatrième académicien en ligne directe de cette famille, qui depuis 1669 a constamment & sans interruption fourni des astronomes à cette savante compagnie.

Le cinquième mémoire de M. de Fourcroy, rouloit sur la manière de séparer le gaz hépatique & le soufre des eaux minérales.

M. Broussonnet a terminé la séance par le sixième mémoire sur les dents de l'homme, comparées à celles des espèces carnivores & frugivores. Après avoir établi que la dentition parfaite est composée de trente-deux dents, dont vingt propres à l'espèce frugivores, & douze à l'espèce carnivore, il en a déduit un précepte d'hygiène qui paroît tiré de bien loin; c'est que la nature nous indique par-là à mélanger dans la même proportion les aliments extraits du regne végétal & ceux du regne animal.

13 Novembre. On exalte beaucoup en ce moment un petit tableau d'une nouvelle artiste qui se nomme Mlle. Beaulieu, élève de M. Greuze. Cette jeune personne a représenté sur une su-

peinture de trente-quatre pouces de hauteur sur vingt-sept de largeur, *la muse de la poésie livrée aux regrets que lui cause la mort de Voltaire*. A en croire tous ses enthousiastes, la composition, imaginée avec sagesse & exécutée avec intelligence, est entièrement relative au sujet & dans le ton poétique qu'il exige. Le dessin en est correct, la lumière bien composée, l'artifice du clair obscur bien entendu, les objets exactement placés sur le plan, la draperie jetée avec grace & avec cette modestie qui pare la nature; le coloris en est vrai, les teintes parfaitement bien fondues. Mlle. de *Baulieu* n'a pas encore le faire assuré & la touche mâle qui caractérise les grands maîtres; mais elle s'attache tellement à l'imitation de la nature, elle en a tellement saisi le ton & les effets, qu'elle s'approchera, si elle continue, de la manière du *Corregge*. On trouve encore dans ses têtes le style de *Vandyck*. Il faut voir ses ouvrages pour juger si, comme c'est à présumer, il n'y a pas beaucoup d'exagération dans ces louanges.

13 *Novembre*. Extrait d'une lettre de *Troies*, du 6 novembre. . . . Nous venons de perdre un de nos concitoyens qui mérite d'être regretté, c'est M. *Grosley*, érudit, membre de l'académie royale des inscriptions & belles - lettres, de la société royale de Londres, &c. C'étoit en outre un observateur judicieux, de qui l'on a beaucoup d'ouvrages instructifs: celui intitulé *Londres* a fait le plus de bruit. Il est mort le 4 de ce mois, âgé de soixante-sept ans.

14 *Novembre*. L'ouvrage supprimé par l'arrêt du conseil dont on a parlé, est de M. *Mayer*, & avoit été imprimé avec toutes les formalités.

exigées ; c'est le nouveau chef de la librairie ,
M. Vidaud de la Tour , qui , plus scrupuleux que
 ses prédécesseurs , en a requis la suppression.

Le fond en est légèrement historique , & du
 reste ce n'est qu'un roman écrit en style un peu
 gaulois , pour se rapprocher mieux du temps du
 héros ; le costume y est parfaitement observé ;
 l'auteur pour rendre son ouvrage plus piquant ,
 y a peint des personnages modernes très-connus ,
 tels que le duc de Choiseul : en tout beaucoup
 d'imagination , de galanterie , de licence , de
 philosophie , de force & de hardiesse caractérisent
 cette production , la rendent très-digne du sort
 qu'elle a éprouvé & des anathêmes des deux
 puissances.

14 Novembre. Extrait d'une lettre de Moulins ,
 du 8 novembre En passant par cette ville
 j'apprends une anecdote que vous ne serez pas
 fâché de savoir , d'autant que je ne l'ai vu con-
 signée nulle part. *M. Necker* , revenant des pays
 méridionaux , il y a quelques mois , changeoit
 de chevaux à la poste : dans l'intervalle il étoit
 allé visiter aux urselines le mausolée du duc de
Montmorency , que *Pigal* regardoit comme supé-
 rieur à celui du cardinal de *Richelieu* : le bruit
 cependant se répandoit de l'arrivée de *M. Necker* ,
 & il s'amassoit beaucoup de monde dans l'église.
 Un jeune homme présent s'enthousiasme à l'in-
 stant ; il écrit avec un crayon le quatrain suivant :

A M. Necker , ancien directeur-général des finances.

D'un héros malheureux tu pleures sur la tombe :
 Tu nous fais , ô *Necker* , couler aussi des pleurs ;
 Toujours donc un grand homme a des persécuteurs ,
 Et tôt ou tard , hélas ! sous leurs coups il succombe.

Ce quatrain transmis de main en main, parvient bientôt à l'ex-ministre & à sa femme, qui veulent en connoître l'auteur; mais il avoit disparu.

L'anecdote est d'autant plus précieuse, que M. Guéau de Réverfeaux, alors intendant de Moulins, a été un des agents principaux de la disgrâce de M. Necker, qu'il n'en étoit devenu que plus odieux au peuple de cette ville, qui l'auroit écharpé, si l'on n'eût retiré d'ici ce commissaire départi pour l'envoyer à la Rochelle.....

15 Novembre. Les craintes augmentent pour le bois, à cause des précautions extrêmes du gouvernement, qui, suivant les derniers ordres, ne laisse distribuer cette denrée sur le champ que par demi-voie; pour en avoir une, il faut une journée entière. Les vexations des marchands s'accroissent en proportion, & les légères amendes qu'on prononce contre eux ne les corrigent pas, n'étant nullement proportionnées aux bénéfices énormes de leurs friponneries.

Le 24 du mois d'octobre le bureau de la ville, provoqué par la chambre des vacations à la veille de se séparer, a rendu une ordonnance nouvelle pour arrêter un abus criant, par lequel ces marchands mêloient du *bois blanc*, c'est-à-dire le plus mauvais bois, & le faisoient passer pour bois de gravier ou bois de compte: il leur est ordonné de le mettre absolument à part pour ne le distribuer qu'aux boulangers, auxquels il est nécessaire, & l'on prend même des précautions, afin d'empêcher que d'autres, sous ce prétexte, de la fausse qualité de boulangers, ne l'enlevent avant que les chantiers en soient garnis dans la quantité suffisante; ce qui sem-

bleroit en annoncer une disette, & ne contribuera pas à dissiper les frayeurs.

15. Novembre. *Relation de la séance publique de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, pour sa rentrée d'après la Saint Martin.*

Les soins du nouveau secretaire, afin de garnir d'auditeurs les assemblées publiques de sa compagnie, se soutiennent & ont quelque succès.

On a commencé par décerner le prix dont le sujet étoit, *l'état de l'architecture chez les Egyptiens, & ce que les Grecs paroissent en avoir emprunté.* Il a été remporté par un M. *Quatremere de Quincy.*

On a annoncé que le sujet proposé pour le prix que l'académie devoit décerner à Pâques 1783, remis à Pâques 1785, l'étoit de nouveau à Pâques 1787 : il consiste à *déterminer quelle étoit l'étendue des domaines de la couronne, lors de l'avènement de Hugues Capet au trône; quelles possessions ce prince y ajouta; comment & par quel moyen ces domaines s'accrurent jusqu'au regne de Philippe-Auguste exclusivement?*

L'académie observe qu'elle n'entend par domaine, 1. *Que les domaines proprement dits, ou possessions territoriales; 2. les droits féodaux utiles; représentant les domaines aliénés; les droits attachés à la souveraineté, tels que les droits de monnoie, de gîte, de riviere, de voirie, &c.*

On a distribué ensuite le programme d'un prix extraordinaire en faveur du meilleur éloge historique de M. l'abbé de Mably. On en a déjà parlé, La médaille d'or de la valeur de douze

cents livres sera donnée dans l'assemblée publique d'après la Saint-Martin 1786.

M. *Dacier*, après ces préliminaires, a ouvert la séance par l'éloge de *M. Séguier* ; c'étoit un grand antiquaire, il aimoit sur-tout les médailles ; son goût ou plutôt sa passion pour ce genre de monuments se manifesta dès l'âge de dix ans à l'occasion d'une médaille qu'il gagna au jeu à l'un de ses camarades : depuis ayant appris que des ouvriers avoient trouvé des médailles dans un puits, il s'y fit descendre dans la nuit de complot avec des écoliers de son âge, qui ne purent l'en retirer ; de sorte qu'il fut obligé d'y rester qu'au jour. Une autre fois, n'ayant pu acquérir des médailles qui étoient trop chères pour ses médiocres revenus, il en tomba sérieusement malade, & pensa en mourir : tout cela contrarieroit fort les volontés de ses parents qui auroient désiré le destiner à la magistrature, mais inutilement : entraîné par son penchant il voyagea en Italie, où il se lia de l'amitié la plus étroite avec le marquis de *Maffei*, amitié qui a duré jusqu'à la mort.

M. Séguier avoit une sagacité merveilleuse pour deviner les inscriptions effacées ; il en donna une preuve à l'occasion d'une de Nîmes, sa patrie, qui depuis long temps étoit le désespoir de tous les antiquaires.

Tels sont les faits les plus frappants de cet éloge bien digéré, rempli de vues fines & de choses ingénieuses, mais qui tenant à l'à-propos, perdroient tout leur mérite à être isolées.

M. Séguier, résidant en province, n'avoit qu'une place d'associé-libre-regnicol ; il est mort très-âgé, membre d'une foule d'académies.

mies, & protecteur de celle de Nîmes; titre fastueux que sa modestie auroit voulu refuser.

A cet éloge ont succédé quatre mémoires.

1. Un *sur le songe du Vergier*, par M. Camus.

Ce vieux manuscrit est un des plus utiles à ceux qui veulent défendre les libertés de l'église gallicane. On n'en connoît point l'auteur; l'académicien ne fait que hasarder des conjectures à cet égard. Il fut composé sous le règne de Charles V; il en donne l'analyse qui est une fiction: les détails dans lesquels il entre, sont très-propres à exciter l'envie de le lire; il en cite des morceaux satiriques qui doivent le rendre tout-à-fait piquant: enfin le savant académicien indique où l'on peut chercher les copies les plus exactes & les plus complètes d'un ouvrage aussi capital, défiguré dans l'impression, & sur tout dans les especes de traductions plus françoises qu'on en a voulu faire.

Cette notice n'est qu'une partie du travail général de M. Camus, sur les monuments relatifs aux libertés du royaume & de l'église Gallicane depuis la fin du huitieme siecle jusqu'à la fin du seizieme.

Ce début de M. Camus, un des nouveaux associés, lui fait infiniment d'honneur; il regne dans son mémoire, la clarté, la méthode, la précision, l'esprit de jugement & d'analyse de l'académicien le plus consommé.

2. Dom *Clement*, bénédictin, autre nouvel associé de l'académie, en vertu du changement survenu dans la compagnie, n'a pas été aussi heureux que son confrere dom *Poirier*, dans la précédente séance. Celui-là s'est donné pour tâche d'assigner l'époque juste de la mort du roi Robert.

premier & de l'avènement de son fils Henri premier au trône.

Il prouve par des monuments de toute espèce que ce double événement appartient à l'an 1031, & non pas à l'année 1033, comme le prétend le célèbre auteur de la cométographie, fondé sur une éclipse arrivée le vingt-neuf juin 1033, & donnée par *Helgand* dans la vie de *Robert* pour une annonce de la mort de ce Prince. Il est entré là-dessus dans des détails très-savants sur la manière de fixer la chronologie ; il a même prouvé assez invinciblement l'insuffisance de l'application de l'astronomie à cette science : mais on ne peut disconvenir que ce sujet ne fût trop ingrat pour une séance publique.

3°. Le mémoire de *M. de Sainte-Croix*, sur les révolutions & la législation des anciennes républiques de la Sicile, au contraire plus historique que savant, a obtenu l'attention des auditeurs, quoiqu'ils ne vissent aucune découverte nouvelle, aucune méthode particulière, aucun système capable de fixer les regards des érudits.

Au surplus, c'est le quatrième de l'auteur sur les loix & le gouvernement des colonies grecques. Il y offre le tableau des calamités que firent éprouver l'anarchie, la licence & la tyrannie. Il renferme des détails concernant la législation que *Dioclès* donna aux Syracusains, & sur les réglemens auxquels Rome soumit tous les Siciliens.

4°. *M. l'abbé Brothier* a parfaitement soutenu sa réputation dans sa dissertation sur les Labyrinthes : il s'est attaché spécialement à ceux d'Égypte. Il a parlé de trois principaux. L'objet de ces grands monuments destinés à servir de tombeaux

aux Rois, d'une étendue immense, & enrichis avec une profusion de magnificence incroyable, étoit très-moral. Les Egyptiens, le peuple le plus sage de l'antiquité, avoient pour maxime que l'homme ne commençoit à vivre qu'après sa mort ; & en conséquence ils lui fabriquoient des habitations proportionnées à sa durée. On voit que cette allégorie tient fort à nos idées religieuses.

15 *Novembre.* Les comédiens françois ont joué hier pour la première fois *le Roi Edgard*, Roi d'Angleterre, ou *le Page supposé* : cette comédie nouvelle étoit sur le répertoire de Fontainebleau & devoit y être représentée ; mais le séjour abrégé de la cour en ce lieu ayant forcé de retirer certaines nouveautés, celle-ci a été du nombre. C'est l'ouvrage d'un écolier, où il ne se trouve ni invention, ni dialogue, ni bienséance. Le poète est M. le chevalier de *Chenier*, jeune militaire, qui auroit besoin de laisser mûrir ses ouvrages. On assure que les comédiens en ont reçu plusieurs autres, vraisemblablement de la même force.

Ce qui fait désespérer du débutant, c'est qu'il est très-présomptueux & parle avec dédain non-seulement de ses contemporains, mais des meilleurs auteurs classiques. Il a fait présent de son ouvrage au pere *Vanhove*, qui l'avoit abandonné à sa fille ; mais les huées du public seront malheureusement la seule recette qu'ils laisseront à l'auteur.

16 *Novembre.* Il y a long-temps que les amateurs des beaux édifices voyoient avec peine l'état de dégradation du palais du Luxembourg, dont ils s'étoient flattés vainement que *Monsieur le*

retireroit depuis qu'il en a la possession. Ce prince s'est contenté de faire réparer le petit palais où il loge , ainsi que *Madame* , lorsqu'ils viennent à Paris. Quant au jardin qui étoit assez bien tenu , on a gémi du bouleversement qu'il a éprouvé par des spéculations mal vues que des artistes cupides avoient imprudemment suggérées à son altesse royale.

Depuis peu l'on a été bien surpris de voir sortir du milieu de ces ruines un pavillon qu'on arrange avec autant de goût que de richesse : c'est celui de la gauche en entrant , attenant à un jardin dont on a abattu le mur & auquel on substituera une grille ; ce qui fera décoration en cette partie. On espère que c'est le prélude d'une régénération générale de ce superbe monument.

Quoi qu'il en soit , on assure que ce pavillon est destiné à madame la comtesse de Balby , dame d'atours de *Madame* , & que la princesse & le prince affectionnent également.

16 Novembre. Le début du sieur *Volange* à la comédie italienne si bruyant , si tumultueux en 1779 , n'étoit rien auprès de l'arrivée du sieur *Gillet* avant-hier à l'*ambigu comique*. C'est que non-seulement les amateurs s'empressoient d'avoir des billets pour entrer à ce spectacle ; mais une foule plus nombreuse encore s'étoit rendue afin de voir passer le personnage qu'il s'agissoit de célébrer : on eût cru que le Roi ou la Reine alloit venir sur les boulevards ; enfin il est arrivé précédé d'une trentaine d'invalides , ses camarades. Tout l'état-major de l'hôtel s'étoit fait un devoir de s'y rendre , & M. *Gilbert* le major avoit amené le sieur *Gillet* dans carrosse. Il a été reçu aux acclamations de toute l'assemblée &

afin que personne ne pût le méconnoître, on étoit convenu qu'il resteroit dutant tout le spectacle, le chapeau sur la tête avec une cocarde blanche. A la fin de la pantomime intitulée *le Maréchal-des-Logis*, qui n'est que la représentation de sa glorieuse aventure, on l'a fait monter & asseoir sur le théâtre pour entendre deux couplets à sa louange. C'est Mlle. *Julie*, actrice faisant le rôle de la jeune fille qui, après l'avoir embrassé, les lui a chantés. Voici ceux d'un anonyme bien préférables aux autres :

Voilà ce maréchal illustre ,
 Qui , dans son quinzieme lustre ,
 Des bras d'infames ravisseurs
 A tiré par son seul courage
 Une beauté sans défenseurs :
 C'est que les héros n'ont point d'âge.

Goûtant aujourd'hui sa victoire ,
 Qu'il jouisse enfin de sa gloire ,
 Au milieu de tous ces guerriers :
 A sa valeur rendons hommage :
 Couronnons son front de lauriers :
 Chantons les héros n'ont point d'âge.

16 Novembre. M. le duc de *Praslin* vient de mourir. Mlle. *Dangeville* est inconsolable de cette perte. Ils vivoient ensemble depuis près d'un demi-siècle. Il étoit honoraire de l'académie des sciences. On ne fait s'il laisse des monuments de son savoir ; mais on lui a trouvé un million cent mille livres en or : du moins c'est le bruit public.

17 Novembre. M. de Crofne vient d'ordonner quelque chose de très-utile & que sembloit exiger la sûreté publique. On ne trouvoit pas facilement dans la nuit la maison des commissaires au Châtelet : afin que l'on n'éprouve aucun retard , lorsqu'on en aura besoin , leur demeure qui étoit déjà désignée par une lanterne particulière , mais pas assez reconnoissable pour tout le monde & en tout temps , doit l'être désormais par une lanterne saillante de trois pieds sur la rue , de forme carrée & marquée de trois fleurs de lis en rouge sur le panneau de face. Ces lanternes seront éclairées pendant toute l'année , & les nuits entières du jour au jour , sans aucune cessation.

17 Novembre. On fait aujourd'hui que *les Folies philosophiques* dont on a parlé déjà , sont de M. le marquis de Luchet.

18 Novembre. Le sieur de *Veimerange* , qui figure depuis quelque temps dans les pamphlets contre M. de Calonne , comme un de ceux qui participent le plus à la confiance & aux opérations secrètes du contrôle-général , vient d'en obtenir la récompense , par la place d'*intendant des postes aux chevaux , relais & messageries de France* , créée pour travailler sous le duc de Polignac.

Ce *Veimerange* étoit un commissaire des guerres , gros joueur & si gros qu'on en porta des plaintes au duc de Choiseul , encore ministre de la guerre. M. de Choiseul lui ôta son département ; depuis il s'étoit raccroché , car il avoit été nommé en 1779 intendant de l'armée qui devoit passer en Angleterre.

18 Novembre. Le Journal de Paris a fait

mention, il y a quelque temps, de l'enterrement d'une demoiselle *Vérité*, fille majeure, rue des Martyrs : un plaisant, en jouant sur le mot a donné une *Relation véritable & remarquable de la vie & mort* de cette vieille fille, dont tout le monde parle & que peu de gens ont vue.

Cette bagatelle morale, courte & vive, est remplie de naturel, de gaieté & de finesse; comme il y a des sarcasmes contre des personnages connus & désignés assez clairement, elle ne laisse pas que de faire bruit dans les sociétés. Il est aisé d'en dévoiler l'auteur à certains passages qui ne peuvent concerner que celui du *livre échappé au Déluge*, & cette affectation de ramener à lui l'aventurière qu'il auroit dû généraliser davantage, est peut-être la seule tache qu'on puisse reprocher à son ingénieuse & piquante allégorie.

18 *Novembre*. Depuis quelques jours on parloit de M. le duc d'Orléans, comme tombé dangereusement malade à Sainte-Affise : on s'étoit flatté un moment que cela n'auroit pas de suites; mais elles sont devenues si graves qu'on vient d'apprendre sa mort.

Ce prince est fort regretté des Parisiens à cause de sa bonté, de sa popularité; il leur étoit devenu plus cher depuis que le duc de Chartres, par sa conduite & ses propos avoit annoncé le peu soucier de leur affection.

Le Roi aimoit beaucoup aussi le duc d'Orléans; il envoyoit de quatre heures en quatre heures savoir de ses nouvelles.

M. le duc de Bourbon, à cause de sa femme, étoit brouillé avec son beau-père; il n'alloit point à Sainte-Affise : s'étant présenté devant

Le Roi , pendant la maladie du duc *d'Orléans*, sa majesté lui a fait des reproches de cette indifférence, & lui a dit que c'étoit par lui qu'elle auroit dû en apprendre des nouvelles ; ce qui a forcé ce prince à se rendre à Sainte-Affise , & à donner au mourant une consolation à laquelle il ne s'attendoit plus.

L'on attribue la mort du duc *d'Orléans*, au docteur *Barthès*, son premier médecin, qui a mal vu la maladie. Au reste, ce prince avoit l'estomac usé ; il étoit gros mangeur, comme tous les *Bourbons* ; il faisoit des tours de force en ce genre, & l'on compte vingt-sept ailes de perdreaux qu'il avoit expédiées en un repas.

19 *Novembre*. Ceux qui se flattoient que l'esprit de bigoterie & de superstition alloit s'éteindre insensiblement depuis le regne de la philosophie, depuis qu'elle commence à inspirer le souverain & les ministres en France, sont fort désorientés par le résultat de la comparaison des professions religieuses des années 1783 & 1784, dans quinze généralités du royaume : suivant lequel malgré l'âge reculé pour l'émission des vœux, le nombre, loin de diminuer, est augmenté presque d'un cinquième : en 1783, il ne se montoit qu'à quatre cents soixante-deux votants, & en 1784 il est porté jusqu'à cinq cents trente-un.

19 *Novembre*. Les petits spectacles de l'intérieur du Palais-Royal ont vaqué depuis la nouvelle de la mort de M. le duc *d'Orléans*.

20 *Novembre*. Quoique depuis son incendie, l'hôtel-Dieu semble consolidé plus que jamais dans son ancien emplacement, & par sa restauration, & par les augmentations qu'on y a jointes

& par celles auxquelles on travaille en ce moment sur le terrain du petit Châtelet démoli ; une société de patriotes qu'on croit être la *Philantropique*, fait un nouvel effort pour l'exécution du projet de le transférer à l'île des Cignes. A ce projet du sieur *Poyet*, architecte & contrôleur des bâtimens de la ville, qui a donné les plans du nouvel hôtel-Dieu, ils ont joint un mémoire où l'on s'efforce de démontrer que dans le local actuel, l'hôtel-Dieu ne sera jamais ni salubre, ni suffisant, ni commode ; mais qu'il s'opposera encore à tous les projets généraux d'embellissement, de commodité, de salubrité même que le gouvernement voudroit former pour la capitale.

Cette société profite de la circonstance de la démolition des maisons sur les ponts, pour faire voir que ce simple projet de magnificence ne peut bien s'exécuter qu'en y joignant l'exécution de celui-ci de nécessité première impérieuse.

Suivant le devis du sieur *Poyet*, la dépense se monteroit à douze millions, qu'on pourroit obtenir, dans ce moment de générosité, de bienfaisance, de patriotisme, où toutes les bourses s'ouvrent au seul mot d'*humanité*, par une souscription volontaire, dont la société d'environ trois cents membres veut donner l'exemple en offrant cent mille écus. M. le baron de *Breteuil*, avide d'illustrer son ministère par des monuments patriotiques, a ce projet fort à cœur.

20 *Novembre*. On évalue à près de treize millions le procès gagné par le prince de *Guimené* au sujet du port de l'Orient, qu'on fait acheter

au Roi onze millions , quoiqu'il n'en vaille guere que quatre ou cinq. Indépendamment de cette somme à payer en vingt-deux ans , à raison de cinq cents mille livres par an , le Roi donne encore pour une autre partie environ un million cinq cents mille livres.

Au moyen de cet arrangement , le prince de *Guimené* est sorti de sa retraite , & paroît ici tout fier. Il est allé voir sa femme au *Bordeaux-de-Vigny* près de Pontoise , où , comme on l'a dit dans le temps , elle a fait construire un théâtre & jouer la comédie dont elle régale sans doute son mari ; ce qui est encore plus indécent ou plus affreux dans ce moment de l'affaire du cardinal de *Rohan* , son frere.

20 *Novembre*. Un des pamphlets contre l'archevêque de Bordeaux actuel a été envoyé ici par un membre du parlement. Il est sanglant non-seulement contre le prélat , mais encore contre les commensaux , les grands-vicaires , & autres collaborateurs dans le saint ministère.

21 *Novembre*. Quoique dans la nouvelle édition des Œuvres de Voltaire sortant des presses de l'imprimerie de la société littéraire typographique , on ait affecté de laisser des lacunes dans la série des volumes livrés au public , sans doute pour dérouter les contrefacteurs , le théâtre est complet en neuf volumes. Comme on l'avoit prévu , il n'y a rien de nouveau que trois pieces insérées dans le neuvieme , & qu'on auroit pu supprimer sans rien dérober à la gloire de l'auteur ; savoir , *le Baron d'Otrante* , *les deux Tonneaux* , & *Tanis & Zélide* , ou *les Rois Pasteurs*.

La premiere est un opéra bouffon ; ce qui confirme
bien

Bien la manie de *Voltaire* d'essayer de tous les genres, même de ceux qu'il décrioit : on ne le reconnoît absolument pas dans cette bouffonnerie grossiere & plate sans gaieté.

La seconde est une esquisse d'opéra comique, présentant une idée plus ingénieuse & plus morale, mais très-médiocre dans l'exécution.

Quant à la troisieme, c'est une tragédie pour être mise en musique, c'est-à-dire, un opéra de grande maniere à prétention, & l'on sait que *Voltaire* n'y a jamais réussi.

Les éditeurs, très-circonstanciés sur les ouvrages connus, & qui n'ont pas besoin de plus de détails, n'en donnent aucun sur ceux-ci. Ils ne disent pas si ces morceaux lyriques ont jamais été mis en musique, & joués quelque part. Cela seul prouve le peu de soin qu'ils ont apporté dans ce genre de recherches & d'anecdotes, qui en nécessitoit le plus, & la premiere chose que le public avoit droit d'exiger d'eux.

22 *Novembre*. *La Dot*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes, qui n'avoit pas eu de succès à la cour, a été mieux reçue hier à la ville au moyen de nombreux battoirs que les auteurs avoient répandus en profusion de tous les côtés; car dans le fond le poëme n'est qu'une niaiserie, une farce, & la musique, très-agréable dans le premier acte, dégénere infiniment dans les deux autres. Au surplus, une anecdote de la vie du roi de Prusse, racontée dans quelques papiers publics, a vraisemblablement fait naître l'idée du sujet; trait infiniment plus comique dans l'histoire que dans la piece.

22 *Novembre*. Dans son nouveau prospectus
Tome XXX. D

intitulé : *Hommage à l'œuvre de la Rédemption des Captifs*, M. *Bastide*, très-fade de son naturel, en parlant de la lettre par laquelle M. le contrôleur-général lui annonce que le Roi a daigné souscrire pour cinquante exemplaires, qualifie ce ministre de *Vertueux* interprete de sa majesté. Le paragraphe a été dans le temps copié mot pour mot par la gazette de France, & l'on en a bien ri, & sans doute M. *de Calonne* lui-même, qui ne se pique pas d'une austérité de mœurs à laquelle l'épithete puisse convenir, qui se pique au contraire d'être très-aimable, très-galant, d'accumuler conquêtes sur conquêtes, & d'être plutôt ce qu'on appelle *Roué de cour* dans l'acception gaie & agréable qu'on donne aujourd'hui à cette expression. Aussi transpire-t-il que *Louis XVI*, lorsqu'il a lu cette phrase, a souligné d'un crayon rouge le mot *Vertueux*, qui a plutôt l'air d'un persiflage que d'un éloge décent & mérité.

22 *Novembre*. Il paroît constaté qu'on impute au docteur *Barthès* la mort du duc *d'Orléans*; que ce prince ayant la plus grande confiance en lui, s'est enfin apperçu qu'il étoit la victime de sa méprise & de son entêtement, le lui a fait connoître, en ajoutant qu'il lui pardonnoit.

M. le curé de *Saint-Eustache*, dont le duc *d'Orléans* étoit paroissien, s'est transporté à *Sainte-Affise* le jeudi comme pour s'informer par lui-même de son état & lui rendre ses devoirs. Le prince a senti ce que cela vouloit dire, a fait écarter tout le monde, s'est confessé à son pasteur, & a reçu les sacrements avec une édification générale.

Les abbés de *Saint-Far* & de *Saint-Albin*, ses

enfants-naturels, n'ont pas quitté le prince, & lui rendoient tous les offices d'une garde, ainsi que madame de. . . . leur sœur.

Quand le prince a été passé, madame la duchesse de *Chartres* & madame la duchesse de *Bourbon* ont pris avec elles madame de *Montefson*, & l'ont ramenée à Paris.

Le cœur de M. le duc d'*Orléans*, suivant ses dernières volontés, doit rester à Sainte-Affise, & son corps être transféré ici au Val-de-Grâce, sépulture de sa maison. C'est aujourd'hui que la cérémonie aura lieu.

23 *Novembre*. On ne voit point dans le public de réponse directe de madame *Vanbove* à la lettre de Mlle. *Contat* qu'on a rapportée. Il sembleroit même que la première se seroit mise à la raison par la déclaration qu'elle a faite à ses camarades de ne plus réserver la sœur pour les rôles de soubrettes. Ceux qui vivent dans ce tripot savent cependant que l'inimitié subsiste entre les deux familles. M. de *Murville* s'est rendu le défenseur des *Vanbove*, & ceux-ci répandent une fable de lui qu'on peut regarder comme une vengeance de la lettre. La rose orgueilleuse & le bouton sont Mlle. *Contat* & sa petite sœur ; la rose nouvelle & modeste est Mlle. *Vanbove* ; sans cette explication on ne sentiroit pas trop le sel de l'allégorie.

Dans un jardin où l'art & la nature,
L'un de l'autre jaloux brilloient de toutes parts,
Une rose orgueilleuse étalant sa parure
Sembloit sur elle seule attirer les regards ;
Mais ce qui la rendoit plus superbe & plus fière,

C'étoit un jeune & foible rejeton ;
Elle avoit mis sur lui son espérance entière :
(Rose toujours se plaît dans son bouton.)
Un fol espoir trop souvent nous égare !
Le destin autrement en avoit ordonné,
Et de ses dons pour lui nature trop avare
Sembloit l'avoir abandonné.
Pour son malheur, une rose nouvelle,
Non loin de là, s'élevoit chaque jour ;
Jamais rose aux regards n'avoit paru plus belle !
Elle croissoit sous les yeux de l'amour.
Les zéphyrz empressés à lui faire la cour
Devenoient plus constants, & se fixoient près d'elle ;
Les graces, la beauté font toujours des jaloux ;
La jeune rose en fut la preuve ;
Tout ce que peut un injuste courroux
Contre elle fut mis à l'épreuve ;
Mais l'envie à la fin vit ses traits épuisés ;
Elle ne perdit rien de tous ses avantages,
La rose & son bouton furent humiliés :
L'autre emporta tous les suffrages.
N'envions pas les dons qui ne sont pas chez nous ;
Se taire alors est un parti fort sage :
On triomphe toujours des efforts du jaloux,
Et le jaloux souvent n'emporte que la rage.

A cette fable allégorique, M. de Murville
avoit joint un *envoi* à Mlle. Vanhove, qui en
développe encore mieux l'objet :

J'ai dit le bien tout haut, je dis le mal tout bas ;
On ne gagne rien à médire. . . .

On a beau chercher à leur nuire ,
 Les méchants ne se rendent pas.
 Sous le voile de cette fable
 Je n'ai jamais voulu les bleffer aujourd'hui ;
 Ce n'est point aux dépens d'autrui
 Qu'un éloge à vos yeux peut paroître agréable
 Sur celui-ci j'ai gardé le secret ,
 S'il s'éventoit pourtant , & si quelqu'indiscret
 Venoit me reprocher une juste satire ,
 Je répondrois encore au censeur irrité ,
 Ce vers que j'aime tant à vous entendre dire :
 " Ne faut-il pas toujours dire la vérité ! "

24 Novembre. Depuis la mort de M. le duc
d'Orléans , on agiroit dans les sociétés si madame
de Montesfon draperoit. Le Roi a décidé la
 question ; il a déclaré qu'elle pourroit porter
 dans son intérieur le deuil , comme bon lui
 sembleroit , mais nullement en public. En consé-
 quence elle va demeurer en couvent durant
 l'année de son veuvage. On croit que ce qui
 s'est passé à la mort de *Louis XIV* a réglé cette
 étiquette. Madame *de Maintenon* ne drapa point ;
 elle habilla ses gens couleur de feuilles mortes ,
 & se retira à Saint-Cyr.

24 Novembre. Le fameux *musæum* recule au
 lieu d'avancer ; on comptoit en jouir l'année
 prochaine , ou du moins en 1787 , & l'on n'a rien
 fait celle-ci. Une nouvelle difficulté s'est élevée ,
 ou plutôt s'est renouvelée ; c'est sur la manière
 d'éclairer : quoique toutes les croisées fussent
 prêtes , on a senti que le jour venant par la
 voûte conviendroit infiniment mieux. La dé-

penſe avoit effrayé les autres contrôleurs-généraux : M. de Calonne a déclaré qu'il ne falloit rien épargner pour ce monument national. En conféquence la déciſion eſt remiſe à l'académie royale d'architecture.

24 Novembre. Réponſe à l'ouvrage qui a pour titre : *Sur les Actions de la Compagnie des Eaux de Paris*, par M. le comte de Mirabeau, par les administrateurs de la compagnie des eaux de Paris. Tel eſt le titre du nouvel ouvrage du ſieur de Beaumarchais, de deux cents ſeize pages d'impreſſion in-8°. On dit que ſon adverſaire lui a déjà répliqué.

25 Novembre. On aſſure avoir vu mardi dernier à l'opéra M. le prince de Conti, pendant que l'on enterroit au Val-de-Grace M. le duc d'Orléans, & que tous les autres princes aſſiſtoient à cette cérémonie. On veut même qu'il ait affecté de ſe montrer en grande loge. Tout le monde en général ſ'eſt récrié contre l'indécence ; cependant les partisans du prince le défendent, en diſant que c'eſt une revanche qu'il prend des autres qui l'ont laiffé ſeul en 1771 lors du lit de juſtice, aliénés par l'exemple du défunt ; ils louent ſa fermeté, & diſent que c'eſt avoir du caractère.

25 Novembre. Les comédiens de M. le comte de Beaujolois ont repris le mercredi, le lendemain de l'enterrement du duc d'Orléans, & les variétés n'ont recommencé qu'un jour plus tard. On donne pour raiſon de cette différence que les premiers ne ſont pas cenſés dans l'enceinte du Palais, ainſi que les ſeconds.

26 Novembre. Mlle. Vanhove doit jouer demain dans *Eugénie* le rôle de l'héroïne. Le ſieur

de Beaumarchais a promis d'y assister. Ce sera la première fois qu'il reparoîtra à la comédie, depuis sa retraite à Saint-Lazare.

26 Novembre. On prétend qu'on a éventé la mine d'où sortoient les bulletins en forme de *Supplément au Journal de Paris*, dirigés principalement contre *M. de Calonne*, & l'on compte que le cours est arrêté. Ainsi pour en compléter les notices, il suffira de revenir sur deux qui nous avoient échappé.

L'un intitulé N^o. 155, pag. 655, ce qui se rapporte au 7 juin dernier, où, après avoir plaisanté sur le *Journal de Paris* & sa suppression, l'on rend compte de la manière dont le ministre des finances a fait ses fonds pour deux ans d'avance, où l'on entre dans le détail des ornements de luxe & d'agrément dont il a enrichi l'hôtel du contrôle général, d'une fête qu'il y doit donner au clergé, de ses spéculations sur son projet de se débarrasser d'une partie du fardeau de sa place en faveur de *M. le Noir*, qui plus exercé que lui au travail, ne lui laissera aucune inquiétude sur les événements.

L'autre daté du 12 juillet, roule sur les brochures de *M. le comte de Mirabeau*, en faveur du contrôle contre la caisse d'escompte, la banque de Saint-Charles, &c. où l'on parle d'une chanson prétendue, dans laquelle *M. de Calonne* se feroit égayé sur *M. de Cipieres*, qu'on désignoit alors pour en faire un lieutenant de police; d'une autre chanson au contraire où l'on persiffla le remboursement des rescriptions, où l'on annonce une brochure intitulée : *Vie & Mœurs de M. de Calonne*, &c.

Ces deux pamphlets dans le même genre des

autres , vrais fans doute sur quelques points de faits simples , sont infiniment brodés dans leurs circonstances , quelquefois avec gaieté , plus souvent avec beaucoup d'amertume , de dénigrement & de méchanceté.

26 Novembre. Extrait d'une lettre de Limoges , du 15 novembre. . . . Tout ce qu'on vous a dit & écrit des travaux faits dans cette ville par M. d'Aisne , l'intendant prédécesseur de celui actuel , pour son utilité & embellissement , est fort exagéré. Ce commissaire départi aimoit beaucoup à se vanter , à se faire prôner dans les papiers publics : en général les monuments qu'il a élevés sont de mauvais goût , sans noblesse , & ne répondent point aux dépenses qu'ils ont causées.

26 Novembre. La comédie de l'*Oncle & les deux Tantes* , du marquis de la Salle , qui devoit être jouée à Fontainebleau , n'y a point eu lieu à cause des changements survenus dans le répertoire ; en sorte qu'elle a paru toute neuve hier à Paris , où elle a été représentée pour la première fois par les comédiens françois. Quoiqu'elle ressemble à plusieurs autres du même genre , & ne soit qu'un réchauffé d'une du même auteur (*chacun à sa folie*) jouée en 1781 sur le théâtre italien sans succès ; le public n'a fait attention qu'à la gaieté assez continue qui y regne , & a beaucoup ri ; elle a eu un succès complet , qu'elle n'auroit pas obtenu peut-être à Fontainebleau à raison des caricatures outrées qui ne sont pas faites pour plaire aux gens d'un goût fin & délicat.

27 Novembre. M. François de Neuf-Château , procureur-général au conseil du Cap , y est tombé :

dangereusement malade, & a pensé y mourir. Voici ce qu'il a écrit à un de ses amis de Bordeaux.

« Que sont devenus tous nos amis ? Je suis
 » réduit pour entendre parler de ce qui m'in-
 » téresse dans Bordeaux, à lire les lambeaux du
 » Journal de Guienne. Je suis très-content
 » de ce Journal. Je sors d'une longue &
 » cruelle maladie qui m'a duré sept à huit mois.
 » Il y a très-peu de temps que je puis écrire ;
 » on me gronde même de me remettre si-tôt aux
 » affaires. Le travail du cabinet est peu assorti
 » au climat de Saint-Domingue. »

Mais on me gronde vainement,
 De bon gré je me sacrifie
 A mon unique amusement,
 Le travail est mon élément,
 Et le bien public est ma vie.
 Je fais que le Dieu du repos
 Jadis aux *Chaulieux*, aux *Chapelles*,
 Fit vanter ses tristes pavots.
 J'aime leurs rimes immortelles ;
 Mais, en dépit de leurs accents ;
 Leur indolente léthargie
 N'obtiendra jamais mon encens.
 C'est dans le travail que je sens
 L'existence & son énergie ;
 Et ce n'est que par sa magie
 Que je retrouve encore mes sens.
 L'ame oisive est un fumée
 Dont la vapeur noircit les airs ;
 Mais l'ame active est enflammée

D'un tissu de brûlants éclairs
 Qui font briller dans l'univers
 L'écharpe de la renommée.
 Heureux trop heureux le mortel
 Qui peut sans cesse à son autel
 Porter l'offrande accoutumée ;
 Quand même plus rapidement ,
 Ma lampe en seroit consumée ,
 Du moins jusqu'au dernier moment
 Je veux qu'elle reste allumée.



On observera peut-être à travers les sentiments patriotiques dont ces vers sont remplis, des métaphores qui se ressentent de la chaleur du climat, & de la fièvre ardente dont l'auteur étoit dévoré.

27 *Novembre.* M. l'avocat *Marchand* est mort enfin il y a quelques jours ; il étoit tombé dans une enfance absolue, & M. le curé de Saint-Nicolas a eu beau jeu.

28 *Novembre.* M. de *Calonne* s'est rendu mercredi à l'hôtel des monnoies ; il y est resté fort long-temps relativement à la nouvelle opération.

Il a voulu voir des échantillons des quarante mille nouveaux louis fabriqués pour commencer, & en a été très-mécontent. Il a trouvé le type vilain. En conséquence il a demandé M. *Duvivier*, le graveur général des monnoies & des médailles du Roi, & lui a fait des reproches. Cet artiste lui a d'abord répondu qu'il n'étoit point attaché à la monnoie, & n'en avoit proprement que l'inspection ; cependant il est convenu s'être mêlé des desseins en cette occasion, & a montré son esquisse au ministre qui l'a trouvée

charmante ; la faute en est restée aux ouvriers, & sur-tout aux balanciers très-défectueux. En conséquence M. de Calonne ayant besoin de douze mille louis pour la cour qu'il devoit y porter le dimanche, il est convenu qu'on les fabriquerait aux médailles, & que M. Duvoisier présideroit au travail.

28 Novembre. Depuis quelque temps on parloit de mémoires qui devoient se publier dans l'affaire du cardinal ; depuis deux jours on en voit un de madame de la Motte. Il est de Me. Doillot, son avocat. Tous les exemplaires, au nombre de deux mille, ont été enlevés avec une rapidité incroyable. On le dit très-mal fait, mais inculpant fortement son éminence.

28 Novembre. Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 20 novembre... Il est certain que M. le cardinal de Rohan étoit détesté ici. Au lieu d'être le bienfaiteur du pays, comme il auroit dû, il en étoit le tyran. Au lieu de dépenser ses revenus en digne prélat, à faire des charités, il mangeoit en quatre mois de temps qu'il résidoit, leur montant de 800,000 livres en repas, en fêtes, en galanteries.

Le chapitre trouvoit très-mauvais qu'il détournât aussi les fonds affectés à la reconstruction du palais de Saverne, pour faire des jardins à l'angloise, pour bâtir des kioskes, pour entourer de murs une enceinte immense, y mettre toutes sortes de gibier, & s'en faire un parc uniquement propre à ses chasses.

Depuis sa détention on a repris les travaux du bâtiment, & le chapitre a fait cesser ceux de luxe & de frivolité seulement.

29 Novembre. Il est question d'une dénon-

ciation de nouveaux faits concernant l'hôpital des Quinze-vingts, qui doit avoir lieu incessamment aux chambres assemblées. Afin d'y mieux préparer les esprits, on a imprimé, sous le titre de *pieces importantes*, un petit pamphlet contenant la réponse du Roi faite par M. le garde-des-sceaux au nom de sa majesté en septembre 1784, aux secondes remontrances du parlement de Paris, du mois de mai 1784, au sujet des désordres de la nouvelle administration des Quinze-vingts, & *troisième & itératives remontrances de la cour du parlement de Paris sur cette réponse*. Elles ont été présentées au mois de mars 1785, & l'on observe que M. le garde-des-sceaux n'a point encore procuré de réponse.

29. Novembre. Extrait d'une lettre de Troies, du 20 novembre 1785..... Une disposition du testament olographe de M. Grosley mérite d'être connue par sa singularité ; il legue une somme de six cents livres pour contribution de sa part au monument à ériger au célèbre *Antoine Arnaud*, soit à Paris, soit à Bruxelles ; il continue en ces termes : « L'étude suivie que j'ai faite de ses
 20 écrits m'a offert un homme, au milieu d'une
 20 persécution continue, supérieur aux deux
 20 grands mobiles des déterminations humaines,
 20 la crainte & l'espérance ; un homme détaché,
 20 comme le plus parfait anachorete de toutes
 20 vues d'intérêt & d'ambition, de bien-être &
 20 de sensualité, qui, dans tous les temps, ont
 20 formé les recrues de tous les partis. Ses écrits
 20 sont l'expression de l'éloquence du cœur, qui
 20 n'appartient qu'aux âmes fortes & libres. Il
 20 n'a pas joui de son triomphe. *Clément XIV*
 20 lui en eût procuré les honneurs en faisant

» déposer sur son tombeau les clefs du *Grand-*
 » *Jesus*, comme celles de *Château - Neuf de*
 » *Randans* furent déposées sur le cercueil de
 » *Duguesclin.* »

Il est à observer que cette tournure est destinée sans doute à suggérer l'idée du prétendu monument dont personne n'a encore parlé. Il ne faut qu'une folie comme celle-là pour faire renaître le jansénisme presque éteint : elle ne manquera pas d'être prônée avec enthousiasme dans la gazette ecclésiastique.

30 Novembre. Ce n'est que depuis peu qu'il a paru ici une brochure intitulée : *Remarques historiques sur la Bastille*. On voit par une lettre adressée à l'auteur, datée de Londres du premier juillet 1783, que l'ouvrage a dû s'imprimer dans le courant de cette année-là. On peut le regarder comme un supplément aux mémoires de Me. *Linguet*, sur la même matière; il est plus circonstancié dans les détails, dans les descriptions du château & contient plus de faits. Malheureusement la partialité a fait outrer les choses, & les faussetés qui sont jointes aux affreuses vérités que l'historien s'est permises, décréditent celle-ci. Quoiqu'il en soit on ne sauroit trop s'élever contre un pareil genre de despotisme, & l'heureux effet qu'ont produit plusieurs déclamations récentes du même genre doit encourager les patriotes zélés qui auroient des matériaux nouveaux & sûrs à les mettre en œuvre avec plus de confiance que jamais.

30 Novembre. Voici d'abord la réponse littéraire du Roi aux secondes remontrances du parlement, au bout de quatre ou cinq mois.

« J'ai examiné avec attention les remontrances
 de mon parlement au sujet des Quinze-vingts.
 Je suis assuré de la pureté de son zèle, & je
 prendrai toujours ses représentations en bonne
 part.

» Mais j'ai reconnu qu'on l'a trompé sur les
 faits contenus dans ses remontrances. Mon
 grand-aumônier n'a rien fait que par mes
 ordres; au surplus je m'occupe de rendre mon
 hôpital des Quinze-vingts de plus en plus
 utile. »

C'est de là que le parlement est parti pour faire voir à quel point on a compromis sa majesté en lui faisant donner une pareille réponse. Après une énumération de plus de trente griefs tous très-distincts & très-repréhensibles, il en conclut que l'intrigue seule a surpris cette réponse; puisque l'intention du souverain n'a pu être qu'on couvrit de son nom & de son autorité tous ces faits, toutes ces manœuvres, toutes ces entreprises contre sa propre puissance, ces malversations & abus d'autorité, ces scandales publics.

Si ce sont des calomnies, il faut venger le grand-aumônier & ses adhérents du crime combiné de six personnes assez téméraires pour les attester & déposer des pièces falsifiées ou fabriquées à leur appui.

Tel est le résumé de ces remontrances courtes, vives & dont la logique est si pressante qu'elle a jusqu'à présent mis en défaut l'interprète de sa majesté resté dans le silence.

I. Décembre 1785. Depuis l'enlèvement de madame de Charnois par le marquis de Permangle, on n'en avoit pas entendu parler. Voici la suite

de son histoire. Il paroît que le bruit que ce galant avoit fait courir sur le départ de cette dame pour jouer la comédie en Ruffie étoit faux & répandu à dessein de dépayfer le mari. Elle avoit pris l'état d'actrice, mais s'étoit tenu sans doute dans les royaumes voisins de France. Elle y étoit rentrée cette année & venoit de débiter à Toulon avec un grand succès, lorsqu'un exempt l'a arrêtée dans la nuit par ordre du Roi, sous prétexte de la ramener dans la maison de son pere, mais en effet pour la conduire aux Magdelonettes, où elle a été rasée, revêtue d'un habit de bure & réduite à la vie dure & humiliante des filles renfermées en ce lieu. Elle est restée ainsi pendant quelques mois. Enfin on a représenté à le M. lieutenant de police qu'il étoit bien cruel de la part du mari ou du pere de traiter ainsi une femme dont tout le crime étoit d'avoir suivi les mauvais exemples de son mari, d'avoir cherché à se procurer une existence qu'il lui ôtoit, enfin d'avoir joué la comédie que jouoient encore son pere & sa mere. L'humanité de M. le Noir, a été touchée de ces représentations ; mais ne pouvant par lui-même rien changer à l'ordre du Roi, il a pris le pere *Préville* du côté de l'intérêt, & lui a fait concevoir que sa fille lui coûteroit moins cher dans un couvent plus honnête, où elle a été transférée peu de temps avant la retraite du magistrat.

1 Décembre. On se rappelle que madame *Bellanger Desboulais*, dont le procès a fait tant de bruit avant les vacances, étoit admise à la preuve ; on assure qu'elle en avoit rassemblé de si fortes que le mari lui-même en a été effrayé.

& de l'avis de ses conseils a passé arrêt de séparation. Il a voulu depuis constater ses regrets par un monument pittoresque, où il a représenté la femme s'éloignant, & un tombeau, avec cette légende autour : *Je la regretterai toute ma vie.*

Son frere qui est aussi séparé de sa femme à l'amiable, a pris l'inverse de cette allégorie : c'est la femme qui s'enfuit; l'amour brise son arc, éteint son flambeau, & la légende est : *Je ne la regrette point.*

1. Décembre. Le mémoire pour dame Jeanne de Saint-Remy de Valois, épouse du comte de la Motte, de quarante-six pages d'impression, bien loin d'éclaircir la matière, ne sert qu'à l'embrouiller davantage, & tellement que les juges mêmes qui, après plusieurs délais, devoient s'assembler le mardi vingt-neuf, ne savent plus quand ils commenceront leurs séances, parce que de ce *Factum*, il résulte la nécessité d'une nouvelle plainte du procureur-général, de nouvelles informations, &c.

Beaucoup de ces gens prétendent que *l'imbroglie* jeté dans le mémoire qu'on impute d'abord au peu de sagacité & au médiocre talent de l'avocat, est d'une adresse merveilleuse, en ce que dans les affaires de cette espece les coupables ne peuvent avoir de meilleure ressource que de gagner du temps.

Quoi qu'il en soit, le mémoire roule sur l'extraction de la comtesse de la Motte, sur sa personne, sur ses liaisons avec M. de Rohan, sur la négociation du fatal collier, enfin sur un projet combiné de *Cagliostro*, dans ses commencements, ses progrès & sa consommation.

Telle est la marche du défenseur , qui ne concerne encore que les faits & réserve pour les temps de l'instruction , la discussion des moyens.

2. Décembre. A travers le désordre qui regne dans le mémoire de madame *de la Motte*, encore augmenté par l'obscurité du style, on y démêle des faits curieux & qui en font soutenir la lecture dégoûtante.

1°. On y établit assez clairement la descendance de madame *de la Motte* de *Henri II*, roi en 1547, par un bâtard de ce prince, nommé *Henri de Saint-Remy*; elle est au septième degré, suivant le mémoire généalogique dressé en 1776, par M. *d'Hozier de Serigny*, juge d'armes de la noblesse de France. Cette branche d'abord illustre & riche, étoit tombée dans la misère au point que le père de madame *de la Motte*, est mort à l'hôtel-Dieu & qu'elle a été élevée ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs, par les soins de madame *de Boulainvillers*, & mariée en 1780 au comte *de la Motte*, gendarme & depuis garde d'Artois.

2°. Son attachement à sa bienfaitrice l'oblige d'aller trouver madame *de Boulainvillers*, malade à Strasbourg entre les mains du comte *de Cagliostro*, en 1870. De-là sa connoissance avec le cardinal, à qui elle est recommandée au lit de la mort par cette dame.

3°. Le cardinal *de Rohan* lui donne des secours considérables & s'intéresse chaudement à elle pour la faire rentrer dans des terres de sa maison mal aliénées.

4°. C'est dans ces entrefaites que Me. *de la Paro*, avocat, & le sieur *Achet* son beau-père,

se présentent chez elle , conjointement avec le sieur *Bassanges*, joaillier de la couronne , pour la prier de procurer à celui-ci la négociation d'un collier magnifique de diamants , collier dont depuis sept ans il étoit occupé avec le sieur *Bohmer* son associé ; collier porté en pays étrangers sans pouvoir le vendre ; collier présenté quatre ans auparavant au Roi & à la Reine qui , sur l'estimation d'un million six cents mille livres , s'étoient écriés : *Nous avons plus besoin de vaisseaux que de colliers* ; elle a refusé de s'en mêler.

5°. Elle en parle cependant au cardinal *de Rohan* , qui lui demande l'adresse des joailliers.

6°. C'est le cardinal qui va chez les sieurs *Bohmer & Bassanges*, qui leur offre des propositions écrites , qui les fait venir chez lui , qui leur montre les acceptées & la prétendue signature de la Reine , qui reçoit le collier , qui leur confirme par écrit que c'est pour sa majesté.

7°. M. le cardinal se plaint d'avoir été trompé par madame *de la Motte* , ce qui l'implique dans une affaire qui jusques - là lui étoit étrangère comme s'il avoit cru & pu croire que le collier fût réellement pour la Reine.

8°. M. le cardinal ne l'a pu croire , puisqu'à plusieurs reprises différentes il lui a donné des diamants à vendre dépecés de ce collier.

9°. Ici paroît sur la scène le comte *de Cagliostro*, dont étoit enthousiasmé le cardinal , au point de le regarder comme un Dieu ; après des mystifications cabalistiques dignes des petites-maisons , il engage le mari de madame *de la Motte* à passer

en Angleterre pour y vendre des diamants & en faire monter.

10°. De toutes ces négociations il résulte une somme de 307,000 livres payée au cardinal.

11°. Au commencement d'août le cardinal témoigne ses inquiétudes à madame *de la Motte* & à son mari sur les démarches des joailliers auprès de la Reine ; il craint qu'ils ne jassent ; il fait venir & coucher dans son palais les deux époux : il leur propose de sortir du royaume : ils ne veulent pas , ils s'évadent de l'hôtel & partent pour Bar-le-Duc , où il ont une maison.

12°. C'est le 18 août où des inspecteurs de police viennent chez elle visiter & prendre leurs papiers & emmènent à Paris madame *de la Motte* seule , sous prétexte de parler au ministre.

On voit par cet exposé que madame *de la Motte* ne doit pas être inculpée par les deux pièces que le procureur-général a administrées comme la base du procès ; qu'elle ne s'est mêlée en rien de la négociation du collier ; que par conséquent le cardinal ne peut l'avoir accusée avec quelque fondement de l'avoir trompé , de lui avoir fait accroire que le collier étoit pour la Reine ; que si le collier a été dépecé , ç'a été par lui ou par ses adhérents , & que si elle a concouru à la vente d'une portion de diamants , ç'a été sans savoir même d'où ils provenoient. Elle convient au surplus ne pouvoir administrer les preuves qu'elle avoit de son innocence, parce que M. le cardinal, quelques jours avant qu'elle partît pour Bar-sur-Aube, lui avoit redemandé ses lettres & billets depuis quatre ans.

Il paroît d'abord révoltant que madame de La Motte, en convenant des obligations infinies qu'elle a au cardinal, l'inculpe si gravement; mais sa défense naturelle l'exigeoit : elle cherche au surplus à atténuer le crime de son mieux en l'imputant au sieur de Cagliostro, qui avoit un pouvoir absolu & incroyable sur l'esprit du cardinal, & à un certain baron de Planté, l'un des élèves de celui-ci, écuyer du cardinal, & le trompant de concert avec le docteur.

2 Décembre. Les quatre volumes de la nouvelle édition de *Voltaire*, contenant son *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, & sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne, jusqu'à Louis XIII, n'offrent rien de véritablement neuf, sauf de petites notes de l'auteur & des éditeurs. Ces dernières sur-tout sont très-philosophiques, c'est-à-dire très-violentes contre le clergé & par suite contre la religion. On les attribue au marquis de Condorcet & en sont dignes.

3 Décembre. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 26 novembre.... Voici un logogryphe composé dans cette ville par un M. d'Orvigny, qui mérite d'être excepté des autres pour son originalité; il est sur Mlle. Théodore, aujourd'hui madame d'Auberval, qui nous enchante & fait avec son mari les délices de notre théâtre :

O combien l'on doit croire à la métamorphose,
 Jadis vierge & martyre on a connu mon tour,
 Par le secours heureux de la métempsychose,
 Des amateurs charmant & les yeux & le goût,
 Je suis nymphe aujourd'hui captivant les suffrages.

Jugez si je dois être excellente en total ,
 Puisqu'une part de moi fait le meilleur métal ,
 Je puis encore fournir un nombre de sauvages ,
 En vers un peu hardis un ouvrage excellent ,
 Mais chef-d'œuvre proscriit d'un homme à grand
 talent ;

Après cela cherchez une note , une plante ,
 Un roi de la Judée , & le mot est nommé.....
 Or, quoique dans huit pieds mon nom soit renfermé,
 Ce n'est qu'avec deux que j'enchanter.

Sans doute il faudroit un commentaire pour
 expliquer tout cela , c'est au lecteur instruit à
 y suppléer ; il suffira d'indiquer les mots princi-
 paux , *thé , or , horde , ode , &c. herode , ré , &c.*

En outre , M. d'Orvigny a fait un envoi par
 le quatrain suivant , adressé à l'héroïne :

Du logogryphe en désignant l'objet ,
 Au public , par ce mot je ne crois rien apprendre ,
 Lorsqu'il en applaudit tous les jours le sujet ,
 Il ne pouvoit sur le nom se méprendre.

4 Décembre, Extrait d'une lettre de Saintes ,
 du 28 novembre... Presque toutes les provinces
 de France ont chacune aujourd'hui leur feuille
 périodique ; notre ville doit avoir aussi la sienne ;
 elle commencera le 5 janvier 1786 , & se publiera
 une fois par semaine ; c'est M. F. Marie Bour-
 ignon , connu par un grand nombre de pièces fugi-
 tives d'un goût agréable , dont la plupart ont été
 insérées dans l'almanach des Muses & dans quel-
 ques autres journaux , qui en sera le rédacteur.

Il compte la calquer sur le journal de Bordeaux & l'annonce comme devant être très-sévère sur les objets de littérature , & principalement à l'égard des morceaux de poésie....

4 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Lille, du 28 novembre.... M. *Blanchard*, citoyen de Calais, pensionnaire du Roi, vient de faire encore un voyage aérien dans la Flandre Autrichienne; c'est le samedi 19 qu'il l'a entrepris, il prétend s'être élevé à 3200 pieds de la terre, & avoir résisté au moins trois minutes, à la température de cet air; il convient avoir couru de grands dangers; il a été obligé de crever son aérostat, & même de couper les cordes de sa nacelle; il s'est attaché aux premières, & son ballon lui servant de parachûte, il est ainsi tombé aux environs de Delf sans se faire aucun mal, mais en brisant des arbres & un toit de chaumière. Il s'est rendu à Gand, où il a été très-fêté. Il ne se décourage pas, & fait construire ici un nouveau ballon.

4 *Décembre*. Le comte de *Cagliostro*, depuis le mémoire de madame la comtesse de la Motte, devient plus intéressant que jamais, parce qu'elle constate les choses merveilleuses qu'on en débitoit. Deux nouveaux écrits sur son compte sont courus avec fureur; l'un qui contient une espece d'histoire de sa vie & mœurs, & certains No. du *Courier du Bas-Rhin*, où il est peint de main de maître.

4 *Décembre*. On parle de deux intrigantes arrêtées & mises à la Bastille depuis peu de jours, une prétendue comtesse de la Palun & madame de Courville: la première est une servante nommée *Bouvier*, arrivée de Lyon il y a quelques

années, & qui, par son génie d'astuce, de fourberie & de séduction, s'est poussée, & est devenue une femme importante, une protectrice donnant des audiences, promettant la faveur, & vendant son crédit. L'autre est une femme séparée de son mari, fille d'un procureur nommé *Gillet*, fameuse par ses aventures galantes, par ses méchancetés, qui est depuis quelque temps maîtresse du prince *de Montbarey*. Il paroît qu'elles s'étoient réunies pour mystifier le contrôleur-général, sous prétexte d'un emprunt favorable qu'elles vouloient lui procurer, & que n'ayant pu le faire donner dans leurs pièges, elles cherchoient à décréditer son ministère & ses opérations. Voilà ce qu'on en raconte en gros; il faut espérer qu'on en apprendra plus de détails.

5 *Décembre*. Le sieur *Rudder*, mécanicien, dont l'expérience de marcher sur l'eau, annoncée depuis long-temps, avoit été retardée, l'a enfin tentée hier. Il s'est présenté à la rive du Pont-tournant; il étoit environné de plusieurs batelets destinés à lui rompre le fil de l'eau, & à le secourir sans doute en cas d'accident. On a jugé qu'il lui auroit été impossible de traverser la rivière sans dériver considérablement, il n'a pu regagner l'autre bord qu'à la hauteur du gros Caillou, où il est descendu.

Son appareil est embarrassant & volumineux; il cherchoit à le dérober au moyen d'une redingote dont il étoit enveloppé; on croit qu'il consiste en deux cônes creux, ovales & assez larges à leur base, dont la pointe vient aboutir à chaque aisselle; ces deux cônes sont attachés par deux bases transversales, sur lesquelles est

supporté le voyageur ; quoiqu'il ait suivi le fil de l'eau, sa marche a été très-fatigante.

5 Décembre. M. le président *Basset de la Marelle*, ayant payé provisoirement, est sorti de l'hôtel de la Force : il prétend que c'est un tour de ses ennemis, mais qu'il triomphera. Quoiqu'il en soit, il ne peut siéger d'ici-là ; il paroît même difficile qu'il rentre jamais dans ses fonctions. Au reste, messieurs du grand-conseil, loin d'être humiliés de voir un de leurs chefs recevoir cet affront, s'en prévalent comme d'une preuve de leur amour de l'ordre & de la justice rigoureuse ; ils disent qu'on n'auroit pas traité ainsi un président du parlement, non qu'il n'y en ait quelques-uns dans le cas, mais parce que par une tyrannie effroyable aucun huissier n'oseroit seulement lui lâcher un exploit.

6 Décembre. Le jour de la mort de M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres est allé, suivant l'étiquette, annoncer lui-même cette nouvelle au Roi, & sa majesté lui ayant répondu suivant le même protocole : *Monsieur le duc d'Orléans, je suis très-fâché de la mort du prince votre pere ; ce prince en a pris tout de suite le nom, & celui du duc de Chartres est passé à son fils aîné, M. le duc de Valois.*

La qualité de premier prince du sang lui appartient encore, puisque le fils aîné de M. le duc d'Angoulême est le premier de la famille royale dans qui ce titre puisse commencer.

En cette qualité de premier prince du sang, M. le duc d'Orléans actuel jouit de tous les honneurs & prérogatives de son pere ; ses officiers sont commensaux de la maison du Roi, & l'état de sa maison reste le même.

En

En conséquence M. le duc *d'Orléans* a nommé pour chancelier garde-des-sceaux, chef du conseil, & surintendant des maisons, finances & bâtimens, M. le marquis *du Cray*, le frere de madame la comtesse *de Genlis*.

M. l'abbé *Baudeau*, qui aspirait à cet honneur, & par ses talents, & par la confiance dont l'honorait son maître depuis quelque temps, a prétendu que sa qualité d'ecclésiastique étoit un nouveau titre pour lui, & qu'il ne pouvoit avoir le second rang.

M. le duc *d'Orléans* lui a déclaré qu'il falloit cependant que son choix tint; sur quoi l'abbé se retire avec 2,400 livres de pension.

6 Décembre. Depuis la rentrée du parlement, un mémoire très-volumineux sur la discipline des avocats fait fermenter le palais. On l'attribue à Me. *Falconnet*, quoiqu'il ne soit pas signé de lui; on dit même qu'il l'avoue & le donne. Il s'y venge avec amertume de tous les dégoûts que l'ordre lui a fait essayer. En conséquence les colonnes se sont assemblées, & plusieurs jeunes orateurs, entr'autres Me. *de Bonnières*, ont péroré pour qu'on prît un parti violent contre ce libelle diffamatoire & son auteur; mais les sénéurs, les sages de l'assemblée ont calmé cette effervescence; ils ont été d'avis que l'ordre remit sa vengeance aux magistrats, & s'en rapportât à la prudence du parlement, & le grand nombre s'y est conformé.

7 Décembre. La réplique de M. le comte *de Mirabeau* à la réponse du sieur *de Beaumarchais* n'a pas plu aux chefs de la compagnie des eaux; ils se sont assemblés hier pour délibérer sur cette *cette nouvelle Mirabelle*; c'est ainsi que d'après

leur burlesque orateur , ils qualifient les diatribes de l'adverfaire. Ces messieurs voudroient bien , afin de mieux fermer la bouche au comte , obtenir une lettre de cachet contre lui , & le faire rentrer dans les châteaux-forts qu'il a si long-temps habités : malheureusement il est soutenu par le contrôleur-général , & la chose ne seroit pas si aisée. La délibération a été définitivement suspendue jusqu'à l'arrivée du *grand Perrier* , qui peut-être leur fournira de meilleures raisons.

7 Décembre. Le wauxhall qu'on construisoit rue de Chartres est enfin terminé , & hier l'on a fait un essai de l'illumination en présence des ministres , des grands seigneurs , des artistes fameux , des amateurs distingués : on l'a baptisé *Panthéon* , comme devant renfermer toutes les divinités de Paris. Il est destiné à servir de succursale à l'opéra pour les bals , qui depuis son établissement à la porte Saint-Martin sont absolument tombés , à cause de l'incommodité du local dans cette saison rigoureuse.

En conséquence il y a deux rangs de loges au panthéon & trois sortes de places ; quarante sous pour le parterre , six livres les premières loges , & trois livres les secondes.

On critique déjà l'enceinte trop petite ; on prétend qu'il n'y peut tenir que deux mille cinq cents personnes : on en jugera mieux demain que doit s'en faire l'ouverture véritable.

7 Décembre. M. le président de *Meinieres* , avant sa mort , avoit vendu sa bibliothèque & tous ses manuscrits à M. de *Flandre de Brunville* , procureur du Roi au Châtelet , moyennant la somme de cent mille livres ; mais il s'en étoit réservé la jouissance durant sa vie , & l'acquéreur lui

faisoit cinq mille livres de rentes jusqu'au paiement, sauf l'estimation ; car il étoit convenu que si la bibliothèque étoit prise seulement cinq cents livres de moins, *M. de Brunville* seroit autorisé à déduire cette somme, ou telle autre plus forte en proportion sur le capital ; on est actuellement à procéder à cette estimation, & l'on calcule qu'elle pourra bien coûter 10,000 l. de frais.

Quoi qu'il en soit, la privation de cette bibliothèque sera très-sensible à madame la présidente de *Meimieres*, qui aime les lettres & les cultive : comme elle s'est piquée de beaux sentiments lorsque le président l'a épousée, elle n'a voulu accepter aucun avantage considérable, & elle reste dans une médiocrité de fortune qui fait honneur à son désintéressement, ou à sa délicatesse.

8 *Décembre*. La fermentation qu'on croyoit rassise à la comédie françoise au sujet de *Mlle. Vanhove* par la déclaration de *Mlle. Contat*, s'est réveillée plus fortement que jamais à l'occasion du succès prodigieux qu'a eu la débutante dans le rôle d'*Eugénie* : il a été tel que le public n'avoit cessé de l'applaudir pendant toute la pièce le samedi 26 novembre, l'a redemandée encore après ; & qu'étant venue sur le théâtre accompagnée de son pere, les brouhaha, les *bravo*, les *bravissimo* se sont fait entendre de toutes parts & très-long-temps.

Mlle. Contat furieuse a tellement intrigué auprès du maréchal duc de *Duras*, que ce supérieur a décidé que *Mlle. Vanhove* n'auroit rang qu'après *Mlle. Laurent* & *Mlle. Mimi*, la cadette de *Mlle. Contat*. La mere *Vanhove* étoit désolée, elle ne pouvoit souffrir cet affront, elle étoit décidée à ne point laisser jouer sa fille mercredi

7 décembre, où elle devoit reparoître pour la troisieme fois dans *Eugénie*, & à courir les troupes de provinces avec elle : heureusement l'aréopage comique a senti le tort qu'alloit lui causer une semblable injustice, si contraire au vœu du public ; ils ont député vers le supérieur, & l'ordre a été réformé. Mlle. *Vanhove* prendra rang, non-seulement au-dessus de Mlle. *Mimi*, même au-dessus de Mlle. *Laurent* : voilà où en est la querelle.

8 Décembre. M. le *Maître*, secretaire des finances, avant-hier en revenant de Belleville avoit un paquet sous sa redingote, dont les commis se sont apperçus, & qu'ils ont voulu visiter : on soupçonne que c'étoit une planche d'imprimerie toute préparée ; mais adroitement M. le *Maître* en se rendant au bureau, a laissé couler les caracteres, en sorte que la planche s'est trouvée rompue. Il a également jeté dans le poële du bureau des papiers qui ont été bientôt consumés, & l'on a jugé que c'étoient les imprimés qu'il venoit de faire, & dont personne ne pouvoit l'empêcher en ce moment. Cependant les commis ont fait avertir un exempt de la librairie, & après des formalités, qui ont duré toute la nuit, le détenu a été conduit à la Bastille le lendemain matin.

Pendant qu'on alloit chercher l'exempt, M. le *Maître* a écrit à une cuisiniere affidée nommée *Gothon*, pour lui apprendre sa catastrophe, en lui recommandant d'avoir soin de ses enfants & de ses affaires ; d'apprendre cette nouvelle avec ménagement à sa mere.

Quand on est venu le lendemain matin chez M. le *Maître* pour fouiller chez lui, on a lu ce billet qui a paru suspect ; en conséquence on a arrêté aussi cette *Gothon*.

9 Décembre. On assure que par les recherches & les découvertes faites chez M. le Maître ; il avoit à Belleville une petite imprimerie , où il imprimoit au rouleau différents pamphlets, soit de sa composition , soit de celle de ses amis ; on ajoute que tous ceux qui ont paru récemment contre M. de Calonne sortoient de son arsenal. On dit qu'il a tout avoué , & beaucoup plus qu'on ne lui demandoit ; que dans le premier moment il a été question de le mettre entre les mains de la justice , & de faire porter plainte de ces libelles par le procureur du roi au Châtelet ; mais qu'on préférera cependant d'assoupir l'affaire.

9 Décembre. Me. Marizot , avocat au parlement , ayant voulu plaider lui-même sa cause en cette qualité , au Châtelet , l'année dernière , les autres avocats de la juridiction ont prétendu que n'étant point inscrit sur le tableau , il n'avoit pas le droit de se mettre au banc des avocats , ni d'avoir le bonnet carré sur la tête ou à la main , & le 10 décembre par sentence du Châtelet il ne lui fût permis de plaider qu'à la barre de l'audience , comme un profane. Appel de la sentence aujourd'hui pendante au parlement : telle est la cause dans laquelle a été publié le *mémoire* dont on a déjà parlé , *sur les privilèges des avocats , où l'on traite du tableau & de la discipline de l'ordre.*

Dans ce *factum* , très-volumineux , très-érudit , son auteur , Me. Falconnet , qui lui-même a lieu d'être mécontent de l'ordre , va jusqu'à lui contester son bâtonnier , sa discipline , & les divers privilèges qu'il lui reproche d'avoir usurpés ; il renvoie adroitement aux magistrats la censure que les avocats exercent contre leurs propres membres , & se prévaut sur-tout de l'exemple

récent du parlement de Besançon , qui a rendu un arrêt , confirmé au conseil , par lequel toutes les proscriptions de confreres sont sagement prohibées pour l'avenir , & justement annullées pour le passé.

On juge par cet exposé que le fond du mémoire est intéressant : malheureusement il n'est pas assez digéré , il n'y regne pas tout l'ordre , toute la clarté qu'exigeoit la matiere ; le style en est souvent peu noble , il y a de mauvaises plaisanteries , & en général une trop grande amertume.

Un sieur *Guenot* y joue un grand rôle , comme partie adverse du sieur *Marizot* , relativement au procès d'intérêt ; il est fortement tourné en ridicule à raison d'une *ode sur l'abolition de la servitude , couronnée à l'immaculée conception de Rouen , & d'un plan de finances.*

9 Décembre. Il est très-certain que M. le contrôleur général a besoin d'un nouvel emprunt porté à quatre-vingts millions. L'édit en a été porté au parlement ; mais comme il en assignoit l'hypothèque sur les vingtiemes , on lui a demandé une explication là-dessus. On craint que ce ne soit une surprise pour perpétuer d'avance indirectement le troisieme , qui doit finir au premier janvier 1787 ; on lui a demandé une explication cathégorique , & l'édit est retiré pour le réformer.

10 Décembre. *Thémistocle* , le premier opéra joué à Fontainebleau ne pouvant être exécuté en ce moment à cause de la maladie de deux des principaux acteurs (les sieurs *Cheron & Laïs*) , on a représenté hier *Pénélope* qui a été mieux accueillie qu'à la cour. Le succès complet du premier acte ne s'est pourtant pas étendu aux deux autres qu'à

ont été moins généralement applaudis , mais de maniere encore à contenter les auteurs. Du reste, les ballets ni les airs de danse n'en valent rien ; il y a de grands défauts dans le poëme, & la musique n'est pas sans reproche : avant cependant d'entrer dans cette discussion, il faut attendre l'effet de quelques représentations.

Madame *saint-Huberti*, dans le rôle de *Pénélope*, développe encore plus de talent, s'il est possible, que dans celui de *Didon*, & c'est le plus parfait éloge qu'on en puisse faire.

10 Décembre. C'est décidément mercredi que commence le rapport concernant le cardinal *de Rohan* : il est depuis quelques jours plus resserré ; il ne peut plus voir que ses avocats, son frere l'archevêque de Cambrai, son autre frere, madame la comtesse *de Marfan*, & le prince *de Soubise*.

11 Décembre. M. *Dombey*, médecin-botaniste du Roi, dont il a été question dans le temps, est arrivé le 9 octobre du Pérou & du Chili, où il étoit allé il y a près de dix ans ; il a rapporté une quantité d'objets précieux d'histoire naturelle dans les trois regnes, dont il a rendu compte à l'académie royale des sciences en qualité de son correspondant, & il va les déposer au cabinet du Roi.

11 Décembre. Extrait d'une lettre de Brest, du 6 décembre... M. *de Chastenay*, depuis son retour en septembre, bien-loin d'avoir eu permission de se rendre à Paris, a été mis aux arrêts pour avoir embarqué avec lui sa femme, sans en avoir eu l'agrément de la cour ; ce qui est une prévarication grave, contraire à toutes les ordonnances. En outre il magnétisoit beaucoup sur son bâtiment ; ce qui a déplu aussi à la cour.

12 Décembre. M. le président de Roffet, auteur du poëme sur l'agriculture, s'est aussi évertué & a composé l'inscription suivante pour le palais de justice restauré :

Hic scelerum ultrices posuere palatia pœnæ :

--Hic fraus victa jacet, datur unicuique suum jus.

12 Décembre. On peut se ressouvenir du marquis de Letoriere, officier aux gardes, la coqueluche des femmes, & réputé le plus joli homme de Paris. Ayant gagné la petite-vérole du feu roi, il en est mort. Un auteur vient de réveiller ses manes dans un roman intitulé : *L'Année galante, ou les Intrigues secretes du marquis de L.....* On se doute bien qu'à un petit fond de vérité, il y a beaucoup de fables mêlées dans ce frivole ouvrage, où après avoir décrit la brillante & pénible carrière du héros, son historien termine cependant très-philosophiquement & même très-chrétiennement ; il ajoute : « On l'enterra comme » un homme qui n'avoit plus rien ; on l'oublia » comme un ruban dont la mode est passée ; la » gazette en dit un mot, & on lui fit l'épithaphe » suivante, relative à son genre de mort : »

Ci-gît du beau sexe l'idole,

Un adonis formé pour les plaisirs,

Dont la dépense & les desirs

Auroient tari la source du Pactole.

Les parques n'osoient le ravir

De peur d'outrager la nature ;

Mais les Dieux sous ses traits contemplant leur figure,

Le trouverent trop beau pour le voir s'enlaidir.

12 *Décembre*. Le principal objet de la construction du panthéon a été de remplacer le wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain, qu'on a démoli cet été, & dont on a transporté tous les ornemens propres à s'employer dans le monument actuel, exécuté sur les dessins & sous la conduite du sieur *le Noir*, architecte aussi du premier.

Les avis jusqu'à présent sont fort partagés ; les gens délicats blâment le luxe des ornemens de tous genres dont le grand salon est surchargé ; d'autres prétendent qu'il falloit éblouir les personnes qui fréquenteront assidument ce panthéon ; ils disent qu'une certaine sévérité de goût n'est pas ce qu'on exige dans ces sortes d'endroits, que la profusion y devient richesse, comme la foule y fait décoration : enfin qu'on ne peut trouver un local plus propre à donner de charmantes fêtes ; que M. *le Noir* est un homme admirable pour créer, comme par enchantement, des lieux d'assemblée riches, élégans & commodes.

12 *Décembre*. Le directeur de la monnoie a représenté au ministre des finances que l'opération de la conversion des louis avoit été mal vue & peu réfléchie, & qu'avant de l'ordonner il auroit fallu garnir l'hôtel des monnoies de fonds suffisans pour faire face au public.

De son côté la caisse d'escompte a représenté que le grand nombre de billets qu'on fournissoit à l'hôtel des Monnoies pour les louis, affluant sans cesse vers elle de la part des porteurs, elle seroit bientôt dans le cas de fermer & de ne pouvoir suffire aux demandeurs, en un mot de répandre les mêmes alarmes qu'en 1783.

Ces représentations ont dû déterminer des lettres-patentes rendues hier à Versailles très-précipitamment & portées aujourd'hui en la cour des Monnoies pour y être enrégistrées.

12 Décembre. Madame la comtesse *Dubarry*, est venue mercredi au Palais en déposition dans l'affaire, ou plutôt à l'occasion de l'affaire du Cardinal : on a su que madame *de la Motte* lui avoit écrit étant fille, pour lui demander à être sa fille de compagnie, on étoit curieux de voir cette lettre pour en connoître & examiner la signature, où l'on prétend qu'elle avoit joint le titre de *France*.

Madame *Dubarry* a déclaré que le fait étoit vrai; qu'elle avoit répondu à Mlle. *de Valois*, qu'elle ne pouvoit accepter les services d'une personne de la maison de France; qu'au surplus elle lui avoit envoyé quatre louis & brûlé ou égaré cette lettre inutile & dont elle ne pouvoit prévoir qu'on auroit besoin un jour.

13 Décembre. Dom *Berjon*, bénédictin du couvent de Saint-Denis-de-la-Charte, vient d'être exilé à Riom pour une cause singulière. Ce religieux, homme de mérite, mais ne se mêlant en rien des affaires, des divisions de l'ordre, a la passion du jeu de trictrac. Il y a quelques mois qu'il perdit deux cents louis contre un chevalier de Saint-Louis. Pressé de s'acquitter & ne le pouvant, il a offert de résigner un bénéfice qu'il avoit en faveur du gagnant, qui est abbé; comme ce bénéfice vaut quinze cents livres de rentes, il a demandé une somme en indemnité qui lui a été accordée; on ignore de quel prix. Telle est la honteuse simonie qui a provoqué la punition, plus grave sans doute

si elle eût été prouvée. En outre, l'ordre lui a fu mauvais gré d'avoir fait passer à un séculier un bénéfice qu'il auroit pu réserver pour un confrere.

14 *Décembre.* C'est mal-à-propos qu'on a mêlé madame de *Courville* (Gillet) dans l'affaire de madame *La Palun*; elle affecte de se montrer par-tout & a réclamé contre cette confusion de noms; ce qui sembleroit en indiquer une autre arrêtée.

Quoi qu'il en soit, il paroît plus constant que le baron d'*Entrechaux* (*Ailhaud* en son nom, fils du célèbre inventeur des poudres) est aussi à la Bastille & auroit trempé dans la même intrigue.

14 *Décembre.* Hier les chambres ont été assemblées pour entendre la lecture de l'édit d'emprunt réformé; on ne l'hypothèque plus sur les vingtièmes, mais sur les aides & gabelles. Toutes les voix ont été pour supplier le Roi de le retirer, comme également onéreux & dans le fond & dans la forme. Le rapporteur de la cour, le premier président même ont été de cet avis, qui doit être motivé dans des représentations, pour lesquelles on a nommé des commissaires.

On observe sur-tout que par certaine tournure de l'édit, le contrôleur-général se ménage insidieusement la faculté d'emprunter pendant dix ans toutes les sommes viagères qu'il voudra, sans avoir besoin d'aucun enrégistrement & en les faisant comprendre dans le même précédent.

14 *Décembre.* L'aventure fâcheuse de M. le *Maître* donne lieu de s'entretenir de lui. On ne sait s'il est Normand; mais il étoit avocat

à Rouen lors de la révolution de la magistrature. Il étoit chaud patriote, zélé parlementaire; il servit la province de sa plume & composa plusieurs des pamphlets alors usités dans cette querelle. Il dressa sur-tout la fameuse *requête de la noblesse*, qui lui attira la disgrâce de la cour; il fut conduit à la Bastille, il y resta quinze mois & fut ensuite exilé à Soissons. M. de Miromesnil qui l'avoit connu étant premier président, lui fut bon gré de son zèle & n'a pas peu contribué à le faire fixer à Paris, & à lui procurer une charge qui lui donnoit des relations au conseil. Il paroît cependant que le chef de la magistrature n'a pas fait pour M. le Maître tout ce qu'il lui avoit promis; ce qui a donné de l'humeur à ce dernier & l'a disposé à servir le parti qui voudroit supplanter M. le garde-des-sceaux.

Quant à son imprimerie, on veut qu'il la tint de M. le Camus de Neville, qui dans le temps de la révolution en avoit fait usage aussi pour servir la cause commune.

14 Décembre. Hier enfin a été entamée la grande affaire du cardinal de Rohan; la foule des juges s'est trouvée considérable, car outre la grand'chambre assemblée, les conseillers d'honneur & beaucoup d'honoraires s'y sont rendus, ainsi que les maîtres des requêtes suivant le droit qu'ils en ont, au nombre de quatre seulement.

La séance a duré tout le matin & de relevée l'après-midi jusques à neuf heures du soir: elle s'est passée à lire les dépositions, au nombre de trente-cinq, & demain l'on opinera sur les deux questions:

1°. Si l'on admettra la plainte du procureur-général.

2°. De quelle nature on lancera des décrets.

15 Décembre. Toujours des gens officieux cherchent à servir le public & à lui procurer plus de commodités pour son argent. On voit aujourd'hui : *Avis au public sur le transport des paquets, meubles, ballots & marchandises dans l'intérieur de la ville de Paris.* La sûreté des effets, la célérité de leur transport, la modicité du prix sont les principaux avantages que la compagnie, auteur de l'entreprise, fait valoir; du reste, son privilège n'est point exclusif; bien plus, elle se prétend utile aux porteurs & commissionnaires même, qu'elle semble déposséder; errants ou isolés au coin des rues, ne tenant à rien, obligés, même dans les heures de repos, de rester exposés à l'injure du temps, pour y solliciter le travail & la confiance, leur état deviendra préférable lorsqu'ils seront attachés à cet établissement par des gages fixes, indépendants des événements, lorsqu'ils seront vêtus & habillés à ses dépens, & certains de trouver une pension de retraite dans leur vieillesse, ou des secours dans le cas d'accident & de maladie, auxquels ils sont exposés.

Cet établissement reçoit des abonnements des corps, communautés, maisons de commerce, &c.

Il s'ouvrira le 20 décembre 1785.

15 Décembre. M. Haiiy, interprete du Roi & l'un des vingt-quatre membres du bureau académique d'écriture, qui s'est chargé depuis longtemps de l'éducation du jeune étranger trouvé en Normandie, avoit invité tous les voyageurs

qui ont été aux Indes , dans la mer du sud & autres pays plus éloignés , s'il est possible , de se trouver à une séance publique de la communauté , devant se tenir jeudi 8 décembre & continuée au dimanche 11 : il promettoit de procurer quelques renseignements satisfaisants sur cet inconnu qui est encore un problème , mais il ne paroît pas qu'il ait satisfait l'assemblée , & l'éducation même en est très-lente , puisqu'avec toute l'intelligence dont on le dit pourvu , son instituteur n'a pu encore parvenir qu'à lui faire lire quelques phrases françoises.

Au reste , le mémoire où M. *Haüy* traite de cet objet , traite encore plus essentiellement sur ses progrès dans l'éducation des aveugles-nés , depuis ses essais communiqués dans la séance publique de l'année 1784 : sous ce point de vue , il a été très-applaudi. Il doit être imprimé par les aveugles & à leur profit ; le roi à qui il a été rendu compte par le baron de *Breteuil* , de la possibilité de rendre utiles à la société des infortunés qui en étoient séparés , a souscrit pour l'ouvrage qui sortiroit de leur presse & en a accepté la dédicace.

16 Décembre. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 4 décembre. . . . L'affaire de M. *Dudon* le fils , adjoint à la place de procureur-général de son pere , s'est réveillée plus fortement que jamais depuis la rentrée. Las de lutter inutilement contre sa compagnie , il a enfin obtenu la liberté de se rendre à Paris & d'y plaider sa cause. M. le garde-des-sceaux & M. le comte de *Verghennes* ayant le département de la province , ont senti le danger de laisser croître le despotisme du parlement de Bordeaux , tout fier d'avoir fait

renvoyer un intendant, déserter un président à mortier & mis en déroute un procureur-général. Il a été dressé des lettres-patentes en date du 8 novembre, des plus vigoureuses, enrégistrées dans une séance extraordinaire du commandant de la province, où le greffier en chef avoit ordre de porter les registres, à quoi contraint *par corps*; cette clause insolite a révolté la compagnie, qui depuis la séance a pris un arrêté non moins violent, & a ordonné qu'il en seroit envoyé expédition à tous les parlements. On attend ce que le gouvernement fera là-dessus; on craint la foiblesse du chef de la magistrature, dont le principe est de ne frapper ses coups de vigueur qu'aux approches des vacances; mais *M. de Vergennes* a plus de nerf: tous deux d'ailleurs font le plus grands cas de *M. Dudon le pere*....

16 Décembre. On est allé aux opinions hier sur les questions agitées à la grand'chambre assemblée; il y avoit cinquante-huit opinants: la première n'a pas souffert de difficulté; quant aux décrets, il y a eu cinquante voix contre huit seulement pour décréter de prise de corps le cardinal: en outre *M. & madame de la Motte*, le comte de *Cagliostro* & la fille *Oliva*, ont été frappés du même décret.

Cette fille *Oliva*, dont on parle aujourd'hui pour la première fois, parce qu'on l'a regardée jusques ici comme un personnage fictif, est une fille publique, ressemblante à la Reine. On veut qu'en accordant ses faveurs au cardinal, elle lui ait fait accroire qu'elle étoit sa majesté elle-même; de-là les grandes idées d'ambition du prélat qui se flattoit d'être premier ministre. Tout cela sans doute est dénué de vraisemblance, est monst

trucux ; mais il y a tant de choses incroyables dans cette aventure, qu'on ne doit s'étonner de rien.

16 Décembre. l'académie françoise assemblée hier pour l'élection du successeur de M. *Thomas*, au nombre de vingt-neuf opinants, s'est réunie presque unanimement, comme on l'annonçoit depuis long-temps, en faveur de M. le comte de *Guibert*.

Il y a eu une ou deux voix pour le sieur *Garat*, quoiqu'il déclare n'avoir pas eu la fatuité, comme le chevalier de *Florian*, de se mettre sur les rangs.

17 Décembre. Avant de publier sa réponse à l'écrivain des administrateurs de la compagnie des eaux de Paris, le comte de *Mirabeau* avoit adressé une lettre circulaire, en date du 6 décembre, à chacun des associés gérants cette compagnie ; savoir, MM. de *Sainte-James*, de *Serilly*, *Taillepiéd de Bondy*, *Papillon de la Ferté*, le *Clerc*, *Aubert*, *Caron de Beaumarchais*, dans laquelle il leur déclaroit se trouver insulté par les plus graves imputations, & désirer savoir s'il adhéroit à l'écrit de M. de *Beaumarchais*.

C'est vraisemblablement sur cette lettre qu'ils ont formé l'assemblée dont on a parlé, où a été rédigée une réponse uniforme pour chacun en date du 7 décembre, sans celle de M. le *Clerc*, différente dans la formule, en date du 9 ; réponse qui décele leur embarras, sans les en tirer.

M. de *Mirabeau*, instruit que ces messieurs répandoient dans le public le bruit qu'ils lui intenteroient une action personnelle, a fait paroître sa réplique, où il les prend tous à partie, & leur déclare que résolu depuis long-temps à commencer un voyage dans le nord, il ne l'a suspendu que par la nécessité de confondre

les arguments de leur libelle , & qu'il restera quelque temps encore à Paris , afin de leur laisser celui de le traduire devant les tribunaux , s'ils en ont envie.

Du reste , cette réplique est très-sévère , comme il la qualifie , pleine de logique , de bon sens , de netteté , & la péroraison est atterrante pour le sieur de *Beaumarchais* ; c'est un coup de massue dont il ne peut se relever.

17 Décembre. Il paroît constant que le chef suprême de la justice se trouvant attaqué personnellement dans les pamphlets de *M. le Maître* , a cru devoir faire mettre le procès en justice réglée , & qu'en conséquence les pièces servant à conviction sont remises aux mains du procureur du Roi du Châtelet pour dresser son réquisitoire.

17 Décembre. *Mémoire sur l'éducation de la discipline militaire* : à ce titre on ne croiroit pas l'opuscule assez dangereux pour être sévèrement prohibé. En le lisant , on en conçoit aisément la raison.

Il est précédé d'un avis de l'éditeur anonyme , qui annonce ce mémoire comme un simple extrait d'un ouvrage plus étendu , mais qui ne paroîtra pas. Quoiqu'il y combatte le système & les idées actuelles du comité militaire , il en a été envoyé un exemplaire à chacun des membres. L'éditeur traite lestement & ce comité , & les maréchaux de France actuels , du grand nombre desquels il semble faire peu de cas : les héros sont le comte de *Vergennes* , *M. Necker* , le maréchal de *Broglie* , le comte de *Estaing*. Il en veut sur-tout aux ministres de la guerre & de la marine ; il prétend que le Roi en parlant au dernier,

lui a dit, qu'après son cousin le maréchal de Ségur, il ne connoissoit personne de plus sot que lui, Castries. Par cet échantillon on peut juger du ton du reste.

Suit la préface de l'auteur du mémoire, qui s'éleve contre le grand nombre d'ouvrages écrits de notre siècle sur l'art de la guerre ; il veut qu'en commençant seulement à *Folard*, on en compte plus que dans tous les temps de la monarchie qui ont précédé. C'est à cette multitude même d'écrivains qu'il attribue la décadence de l'art, du moins dans la pratique : les exemples ne sont jamais plus rares, suivant lui, que lorsque les préceptes deviennent plus communs.

Si nous avons moins que jamais de généraux, d'excellents officiers, de braves soldats, c'est par le défaut d'éducation militaire ; c'est que nous ne sommes plus qu'un peuple imitateur, qu'on veut tout faire à l'allemande ; c'est que le gouvernement s'obstine à méconnoître ou à combattre l'esprit françois ; c'est que l'autorité est en opposition avec le caractère, & les loix avec les mœurs.

Après ces préliminaires vient le mémoire, qui consiste dans le développement de ces deux propositions : *Nécessité de réformer l'éducation de la jeunesse destinée au parti des armes, & son instruction dans les corps : Nécessité de réformer absolument la discipline militaire.* L'auteur plus fort de choses que de style, les prouve très-bien : il répare la sécheresse de la matière par des notes, où il rapporte des anecdotes intéressantes, & qui le deviendroient davantage, si les personnages étoient nommés. En général, c'est un écrivain hardi, caustique, ami de la vérité, & n'épargnant pas les personnages les plus constitués en

dignité. Il paroît connoître beaucoup le corps des officiers de la marine, & ne les en méprise que mieux. Il se donne pour un officier ex-major occupé de son métier, instruit à fond du caractère du soldat françois qu'il a beaucoup étudié; instruit en outre de la constitution particulière des états militaires de l'Europe, & il affirme qu'il n'en est point d'aussi monstrueuse que la nôtre, & d'aussi vicieuse qu'elle va l'être, si l'on persiste à nous soumettre au régime germanique. Enfin, c'est un profond admirateur des *la Fayette*, des *Guibert*, des *d'Aguesseau*.

18 Décembre. Le musée de Paris a vu enfin rentrer cette année dans son sein les membres schismatiques, ainsi que M. *Cailhava*, leur chef; c'est M. *Selis* qui est le président actuel: en outre pour subvenir aux frais d'un établissement aussi considérable, le musée a adopté une seconde classe sous le titre de *Philarmonique*. C'est elle qui donne les concerts; elle a cru ne pouvoir mieux témoigner sa reconnoissance d'une semblable union qu'en rendant ses hommages aux manes du feu président *Gebelin*. Elle a convoqué une assemblée générale de tous ses membres pour hier, & a exprimé sa douleur par une musique analogue à des stances lyriques sous le titre suivant: *La solitude de Francoville*, lieu où ce savant est enterré dans les jardins de M. le comte d'*Albon*. Voici les paroles, dont l'auteur est anonyme:

Tout se tait, tout est calme, & dans l'air & dans l'onde;
L'on n'entend que le bruit des ailes du zépher;
Tout dort autour de nous dans une paix profonde,
Nous seuls, nous veillons pour gémir.

Déjà vers l'Orient , sur un char de lumière
L'aurore à l'univers annonce un jour nouveau.
Si ce jour est un bien pour la nature entière ,
Pour nous seuls il est un fardeau.

Sous le poids du chagrin le malheureux succombe :
Tu n'es plus , cher objet d'amour & de douleurs ;
Gebelin ! Gebelin ! la pierre d'une tombe
Renferme ton corps & nos cœurs ,

L'auteur de la musique est M. *Toméoni* , nouveau maître italien , qui a débuté le 8 de ce mois au concert spirituel : le quatuor de cet hymne françois a été exécuté par Mlles. *Audinot & de Saint-James* , de l'académie royale de musique , & MM. *Aubert & Nis* , amateurs. Il a produit un grand effet.

18 *Décembre*. Le bruit court que le chevalier *Gluck* est mort à Vienne ; événement auquel on s'attendoit d'après son triste état.

18 *Décembre*. Les libraires étrangers , & surtout ceux de Suisse , ayant représenté qu'ils faisoient un grand commerce en Espagne de livres latins & autres , & qu'ils ne pouvoient plus faire passer par la France , vu la gêne & les frais qu'entraînoit l'obligation de les faire viser à la chambre syndicale de Paris , le gouvernement a senti le tort que faisoit au royaume cette cessation ; en conséquence par arrêt du conseil du 23 novembre , le *transit* libre est accordé pour ces livres ; en même temps l'on prend des précautions , afin d'éviter les abus & la vente de livres étrangers dans le royaume , qui n'auroient pas subi les formalités exigées.

19 Décembre. M. de Lalande prétend qu'il y a erreur dans la relation du seizième voyage aérien de M. Blanchard, suivant laquelle il se seroit élevé à trente-deux mille pieds ; ce qui produiroit cinq mille trois cents trente-trois toises ; tandis que la plus grande hauteur où l'on ait été jusqu'ici, n'est que de deux mille quatre cents trente-quatre toises, & qu'il est physiquement démontré qu'on ne pourroit exister en un pareil milieu.

19 Décembre. Extrait d'une lettre de Grenoble, du 10 décembre..... Il est très-vrai que nous avons eu le bonheur de jouir de la présence du docteur Mesmer, il n'y a pas un mois ; mais il n'a fait que paroître & coucher une nuit dans cette ville. Comme on étoit prévenu de son arrivée, notre société de l'harmonie s'étoit assemblée extraordinairement pour le recevoir, le haranguer & lui donner un superbe festin. Il ne sauroit vous rendre toutes les folies dont il a été le sujet. Du reste, il a exhorté ses disciples à la patience & au courage nécessaires, pour soutenir les diverses persécutions auxquelles tout novateur est en bute.....

19 Décembre. Le sieur Francastel, qui a un talent singulier pour les salles des petits spectacles & l'auteur de presque toutes celles des boulevards, a été chargé d'en construire une portative pour la Reine : elle se monte & se démonte avec la plus grande facilité & suivra sa majesté dans ses différents voyages ; en sorte qu'on pourra toujours jouir du spectacle & en amuser la cour.

20 Décembre. M. le comte de Mirabeau, dans sa réponse au sieur de Beaumarchais & com-

pagnie, avoue enfin que le ministre des finances l'avoit appelé, invité, encouragé pour détruire l'agiotage; il se flatte de l'avoir fait avec succès contre la banque de Saint-Charles, & la caisse d'escompte; il ne lui restoit plus qu'à travailler aussi efficacement contre la compagnie des eaux de Paris; d'ailleurs un pere de famille l'avoit consulté sur l'acquisition qu'il désiroit faire de ces actions, & M. de *Champfort* avoit prié l'auteur d'éclairer ce pere de famille: & pour troisieme motif M. *Claviere*, son ami, auteur d'un mémoire sur la banque de *Saint-Charles*, qui a servi de base à son ouvrage sur cet important objet, invoquoit son secours. Cet agioteur avoit promis de livrer cent actions des eaux de Paris, à seize cents livres pour le mois de mars 1787, lorsque les joueurs à la hausse avoient fait monter leur valeur jusques au prix de quatre mille livres. Il s'agissoit de les faire baisser. Ainsi M. de *Mirabeau* remplit à la fois un devoir envers le gouvernement, celui de bon citoyen & celui de l'amitié. Tel est l'aveu qu'il fait, aveu que tout le monde pourroit ne pas envisager sous le point de vue favorable qu'il se présente, mais dont il faut au moins louer la franchise. Quoi qu'il en soit, il a merveilleusement rempli les intentions de ceux qui l'ont mis en œuvre: il a détruit l'illusion dans son premier pamphlet, & dans le second il fait voir que son adversaire n'a rien prouvé contre son mémoire, & laisse subsister au contraire ses arguments dans toute leur force.

20 Décembre. M. *Augeard*, fermier-général & secretaire des commandemens de la Reine, fort ami de M. le *Maître*, se trouve impliqué

dans cette affaire; il a su que sur les déclarations du prisonnier, il y avoit eu une lettre de cachet décernée contre lui : cependant, graces aux mouvemens que les amis & les parents avertis à temps se sont donnés en sa faveur, elle n'a point eu lieu. Il s'est même montré à Versailles le dimanche suivant; il a fait son service auprès de la Reine, & sa majesté instruite de ses inquiétudes, a eu la bonté de lui promettre sa plus éclatante protection, s'il n'y avoit rien dans l'accusation intentée contre lui qui eût trait aux crimes d'état. On ne fait pourquoi il a disparu, depuis qu'il est décidé de mettre M. le Maître en justice réglée : sa famille déclare hautement que sur de bons avis il s'est rendu dans une de ses terres voisines de la frontiere, d'où au besoin il passera en pays étranger.

20 Décembre. *Les mémoires d'un prisonnier d'état, ou correspondance de M. le vicomte de B. . . avec . . . la marquise de Saint-L. & plusieurs autres personnes de distinction*, ne sont qu'un roman semblable à beaucoup d'autres : ce qu'on y trouve de particulier, sont des détails sur le local de Charenton & sur le régime de cette maison de force, où, si l'on n'éprouve pas l'affreuse solitude de la Bastille ou de Vincennes, on gémit sous un régime monacal plus dur & plus honteux. L'ouvrage du reste n'a rien de merveilleux quant au style; il y a quelques morceaux de sensibilité qui en font le mérite au fond. C'est un jeune homme qui ne voulant pas répondre aux vues de ses parents pour un mariage de fortune considérable, parce qu'il a le cœur pris d'ailleurs, est victime de son amour & de sa constance, jusqu'à ce que les circonstances

deviennent plus favorables ; mais sorti de sa prison , il finit par perdre son amante. Il promet de donner la suite de sa vie & de se nommer alors. Il y a , du reste , quelques anecdotes sur certains prisonniers de Charenton d'alors, c'est-à-dire , en 1776 , neuves , curieuses & intéressantes.

21 Décembre. Les comédiens italiens ont donné hier une pièce de caractère en cinq actes & en vers , qui manque à la comédie françoise & restoit encore à traiter. C'est *le Méfiant* , sujet regardé comme très-difficile par tous les faiseurs de poésie. M. Borel , l'auteur de celui-ci , n'en a point été effrayé & son principal personnage est assez bien soutenu : malheureusement son intrigue est petite & pénible ; la marche en est lente & embarrassée ; le ridicule qui est le ressort des grands maîtres en pareil genre , n'y est pas assez employé , & le peu qui y regne n'a rien de comique & de saillant. : le style est quelquefois trivial & en général peu noble & point correct : malgré tous ces défauts & beaucoup d'autres , la pièce a du mérite & a joui d'un léger succès.

21 Décembre. M. Bailli étoit garde des tableaux du Roi ; cette place étoit depuis cent ans dans sa famille : aujourd'hui que le *Musæum* prend couleur & qu'il a fallu en confier la garde à deux peintres , les fonctions de M. Bailli s'anéantissent. En conséquence M. d'Angiviller , avec toutes les graces possibles , lui a annoncé que sa place étoit supprimée , & que sa majesté pour l'en dédommager lui donnoit une pension de deux mille quatre cents livres. C'est ce qui a donné lieu à un *quiproquo* du mercure qui
avait

avoit l'air d'un persiflage, & que l'académicien a été obligé de relever. On croit qu'on lui a aussi conservé son logement au Louvre.

21 Décembre. Les représentations du parlement à l'occasion de l'emprunt ont été portées au Roi dimanche, & sa majesté y a fait une réponse impérative qui ordonne l'enregistrement pour le lendemain, avec une phrase à la *Maupéou* sur les limites de la résistance du parlement, dont les fonctions sont d'éclairer l'autorité, & non de la restreindre ou la gêner.

Le parlement n'a point obtempéré, ce dont il a été rendu compte au Roi, qui a bien voulu recevoir d'itératives représentations, qui ont été fixées, rédigées & lues dans la matinée du mardi, & portées au Roi l'après-dînée. Sa majesté ayant persisté à vouloir être obéi, le parlement a enregistré de l'express commandement du Roi, & a joint à son enregistrement des modifications si fortes qu'elles ne pourroient que décréditer l'emprunt; ce qui a alarmé le contrôleur-général, qui, dit-on, a obtenu un ordre pour faire arrêter l'impression, & rompre la planche chez l'imprimeur du parlement.

22 Décembre. A la bourse d'hier, sur la résistance du parlement, un agent de change qui avoit des récépissés du nouvel emprunt, car il est à observer qu'on l'avoit toujours ouvert au trésor royal depuis quelques jours, a offert de vendre ses récépissés à demi pour cent de perte: il en a résulté la plus grande sensation; le commissaire de la bourse est venu dresser procès-verbal de cette offre illégale, alarmante, & l'on a craint pour la liberté de cet agent de change; on assure pourtant que cela s'est civilisé.

22 Décembre. Les négociants de Paris sont fort mécontents de la création de la nouvelle compagnie des Indes , & de tout ce qui s'en est ensuivi. En conséquence l'un d'eux a fait un mémoire sous le titre d'*Observations sur l'arrêt du 10 juillet 1785 , portant défenses d'introduire dans le royaume aucune toile de coton & mouffeline venant de l'étranger , & qui interdit le débit des toiles peintes , gazes & linons de fabrique étrangere*. Cet imprimé timbré de Nantes , sans nom d'imprimeur & sans aucune approbation , n'est souscrit que du sieur *Guillaume* : ses confreres n'ont osé suivre son exemple. Le réclamant n'en a pas moins eu le courage de le remettre au gouvernement. Le premier cri étoit de le faire arrêter comme séditieux ; cependant l'écrit est si modéré , il montre si évidemment l'injustice ou l'ineptie de plusieurs articles de l'arrêt , qu'on n'a osé sévir , & qu'on travaille actuellement à un arrêt du conseil interprétatif du premier , qui a déjà été fait & refait plusieurs fois. Cet écrit est fort rare.

23 Décembre. Les colporteurs ont redemandé de nouveaux envois des volumes VIII , IX & X de l'*Espion Anglois* saisis , & ils se répandent enfin avec plus de facilité. Ils sont très-curieux , non-seulement par l'importance des matieres , mais par leur variété. D'abord tout ce qui concerne la guerre maritime allumée à cette époque entre la France & l'Angleterre , y est traité dans le grand détail , & avec non moins de clarté que de vérité ; chose d'autant plus étonnante , qu'à commencer par les mémoires de *Dugué-Trouin* si intéressants pour le fond , nous n'avons aucun ouvrage en ce genre dont la lecture se puisse

supporter. Les opérations de M. Necker y sont encore discutées avec beaucoup d'intelligence. Tout ce qui concerne la mort de *Voltaire* & celle de *Rousseau* arrivées alors, n'y est point oublié : plusieurs autres lettres sur les arts, sur des procès fameux, sont instructives & agréables ; on y trouve aussi les anecdotes galantes du jour : mais les lettres sur les tribades modernes sont piquantes sur-tout & d'un genre absolument neuf. Ces nouveaux volumes ont réveillé l'ardeur du public pour ce livre, & il est à souhaiter que la suite ne tarde pas à paroître.

23 *Décembre*. M. de Calonne, non content d'avoir fait arrêter l'impression des modifications opposées par le parlement à l'enregistrement de son édit, a voulu les faire supprimer par l'autorité. En conséquence tout le parlement est mandé à Versailles pour aujourd'hui six heures du soir, avec ses registres.

Comme tout ce qui concerne cet événement est précieux à recueillir, il faut ajouter à ce qu'on a dit, que malgré la seconde réponse du Roi infiniment plus douce, il y avoit encore vingt-une voix contre l'édit, soixante pour l'enregistrement avec des modifications, & pas une pour l'enregistrement pur & simple.

24 *Décembre*. Depuis la mort du sieur *Pilâtre*, soit par le dégoût naturel aux François pour tout établissement trop long, soit par l'augmentation de l'abonnement porté à un quart de plus, soit parce que les augustes protecteurs qui sont à la tête y font disparoître l'égalité, base de toute association semblable, son musée est abandonné, du moins on a beaucoup de peine à recruter des sujets : afin de ranimer le zèle des tièdes, on a

imaginé d'en changer le nom en celui de *lycée*, plus analogue par la réunion de tous les genres d'instruction qu'on y doit trouver, & de travailler un *prospectus* très-ample & très-bien fait des avantages que l'un & l'autre sexe doivent y trouver. Il a pour titre : *Programme du lycée établi sous la protection immédiate de Monsieur & de monseigneur le comte d'Artois*, & on le répand en profusion.

24 Décembre. *Le mieux est l'ennemi du bien.* C'est ce que vient d'éprouver M. Sedaine : quoique son opéra *Richard cœur de lion* ait eu trente-cinq représentations, le public a toujours été mécontent du dénouement : pour en faire un autre, l'auteur a imaginé de joindre à son poème un quatrième acte qui ne l'a rendu que plus long & plus froid, avant-hier, qu'il a été joué dans cet état.

24 Décembre. Quoique le projet du nouvel hôtel-Dieu soit très-prôné, & que le ministre de Paris désire le voir effectué, il y a grande apparence qu'il ne produira aucun effet, sur-tout aujourd'hui qu'on sait que ce projet, du moins pour l'idée principale, se trouve dans un mémoire de M. A. Petit, médecin, *sur la meilleure manière de construire un hôpital de malades*, publié en 1774, c'est-à-dire, dans le temps où l'hôtel-Dieu venoit d'être incendié, temps le plus favorable pour agiter cette importante question.

24 Décembre. On a publié aujourd'hui l'édit donné à Versailles au mois de décembre 1785, portant création de rentes héréditaires, remboursables en dix ans, dont l'enregistrement a été réformé dans l'espece de lit de justice tenu

impromptu à Versailles hier au soir. Il porte seulement du très-exprès commandement de *Seigneur Roi*, porté par la réponse du 18 du présent mois aux très-humbles & très-respectueuses représentations du 16 du même mois, & réitéré par la réponse du jour d'hier aux très-humbles & très-respectueuses itératives représentations de son parlement, pour être exécuté selon la forme & teneur.

Comme tout cela est très-illégal, messieurs ont remis à délibérer sur cette séance de Versailles au mercredi 28 de ce mois.

25 Décembre. Au moment où par le retour de M. *Augeard* en cette capitale on se flattoit que l'affaire de M. le *Maître* se civilisoit, on a appris tout-à-coup que ce prisonnier avoit été transféré hier de la Bastille au Châtelet à huit heures du matin, & avec le plus grand mystère; qu'il avoit été interrogé sur le champ par le lieutenant-criminel, & que son interrogatoire, très-pénible, avoit duré douze heures; qu'ensuite il avoit été mis au secret. On assure même qu'il n'aura point de conseil, & qu'on lui en a refusé un.

25 Décembre. Le ciel du lit de M. de *Calonne* : comme il étoit endormi profondément, s'est détaché & lui est tombé sur le corps. Sa première idée en se réveillant a été de croire qu'on venoit l'assassiner : heureusement il n'a point eu de mal, & en a été quitte pour la peur; on l'a saigné deux fois. Il en a résulté des calembours à l'infini; on a dit que le ciel étoit juste, que c'étoit un coup du ciel, que c'étoit un ciel vengeur, que c'étoit un lit de justice, & mille autres quolibets du même genre que peuvent enfanter le bavarois.

dage, la méchanceté ou la gaieté des Parisiens & des courtisans persifflés.

26 Décembre. Il passe pour constant que M. le prince de Soubise a eu ordre de s'abstenir d'entrer au conseil, que madame la comtesse de Brienne est aussi dans une espèce de disgrâce, enfin que toute la famille des Rohan est mal vue à la cour, sauf madame de Marsan.

Quant au prince de Condé, on a remarqué que depuis long-temps il ne se mêloit plus de l'affaire du cardinal; il ne s'est point présenté chez les juges avant les assemblées du parlement, & l'on ajoute qu'il a dit que le cardinal l'avoit trompé, qu'il ne lui avoit pas avoué les faits comme ils étoient.

26 Décembre. Le préambule du nouvel emprunt est très-séduisant; à en croire le rédacteur, malgré le surcroît de dépenses occasionnées par les mesures prises pour écarter ce qui auroit pu troubler la tranquillité de l'Europe; malgré l'augmentation des charges ordinaires du gouvernement pour le soulagement dû aux sujets souffrants de l'intempérie des saisons & des calamités qui ont affligé plusieurs provinces; malgré la diminution des revenus & le retard des recouvrements qui en ont résulté, les paiements relatifs aux différents services n'ont pas été un seul instant moins exacts; tous les engagements ont été ponctuellement acquittés à leurs époques, les termes de plusieurs remboursements ont été même anticipés, les arrérages des rentes ont été payés plus promptement qu'ils ne l'avoient jamais été; jamais autant de fonds n'ont été employés en amortissement; jamais il n'en a été accordé d'aussi considérables pour les travaux

d'utilité publique , pour les ports , pour les canaux , pour les chemins , pour les dessèchements ; jamais le commerce n'a reçu plus d'encouragements ; jamais des secours plus abondants n'ont été répandus dans le royaume.

Tels sont déjà les fruits , telles devoient être les premières bases du plan adopté : les ressources trouvées pour satisfaire à autant de besoins , malgré tant d'obstacles ont de plus en plus convaincu *M. de Calonne* que les dépenses d'amélioration sont des ressources de richesses , & que le crédit se fortifie par les paiements. Il est au moment d'achever ceux de toutes les dettes de la dernière guerre , & même de toutes celles arrivées dans les différents départements. C'est pour y parvenir dans le courant de 1786 , qu'il fait faire au Roi un emprunt de quatre-vingts millions.

Cet emprunt , loin de déranger ou de retarder en aucune sorte la marche de la libération successive réglée par l'édit du mois d'août 1784 , est comblé pour s'accorder & en accélérer les dispositions.

Du reste , *M. de Calonne* annonce qu'il compte sur une augmentation de revenus par le renouvellement du bail prochain.

Enfin , comme il avoit fait promettre au Roi de ne plus emprunter de si-tôt en rentes viagères , il se retourne le mieux qu'il peut pour déguiser celui-ci & le faire passer.

26 Décembre. On accuse beaucoup dans l'affaire de *M. le Maître* , un sieur *Cadet de Senneville* de manœuvrer insidieusement pour perdre ce galant homme , dont il s'avoue l'ennemi , mais en faisant semblant d'être l'ami de la femme.

C'est lui qui a empêché madame le Maître de jeter au feu le billet écrit par son mari à *Gothon*, sous prétexte qu'il falloit le garder afin de le montrer à *M. de Crofne*, & le tourner à la justification du prisonnier, & au lieu de le mettre en poche, l'a laissé sur la cheminée ; en sorte qu'il est tombé le lendemain aux mains des inquisiteurs ; qu'il leur a donné des soupçons sur cette cuisiniere ; qu'ils l'ont arrêtée, ont fouillé dans sa chambre, & y ont trouvé beaucoup de choses qu'on appelle *pieces de conviction*, qui ont été mises sous les scellés en présence de l'accusé qu'on a ramené chez lui avant de le conduire à la Bastille. C'est le commissaire de la Porte qui a fait toute l'expédition, mais extrajudiciairement.

27 Décembre. Depuis long-temps on parle de transporter ailleurs la bibliotheque du Roi, comme ne pouvant être placée dans le local actuel. On compte près de trente mille volumes qui restent épars & sans ordre. Il avoit été question autrefois de la transférer au Louvre, & même un arrêt du conseil rendu à cet effet, il y a peut-être vingt ans, est resté sans exécution.

M. le Noir qui, depuis qu'il a l'administration de cette partie, s'en occupe avec le plus grand zele, a vraisemblablement excité le génie des architectes de sa majesté sur cet objet. L'un d'eux *M. Boullée*, a conçu une idée grande, neuve, ingénieuse & simple. C'est tout uniment de couvrir la cour qui est immense, d'en disposer la décoration intérieure de maniere qu'elle présente un superbe amphithéâtre de livres, & de réserver les bâtimens actuels comme dépôts des

manuscrits , des estampes , des médailles , de la géographie & autres.

Ce qui rend ce projet plus recommandable , c'est que l'artiste effectue avec un million & demi au plus , ce qui sur un autre emplacement coûteroit quinze à dix-huit millions.

27 *Décembre*. On apprend de Semur en Auxois , que M. *Gueneau de Montbeillard* y est mort le 28 novembre dernier , âgé d'environ soixante-cinq ans. Il avoit d'abord entrepris un *collection académique* , qu'il fut obligé d'abandonner , faute de coopérateur. Ce qui le rend recommandable sur-tout , c'est d'avoir travaillé à la description des oiseaux de l'*histoire naturelle* de M. de *Buffon* , & d'avoir si bien imité les tournures & le style de ce grand homme , que les connoisseurs ne s'aperçurent du changement que par un avertissement de M. de *Buffon* , empressé de rendre justice à son élève.

M. *Gueneau* est aussi auteur d'autres ouvrages de physique ou de métaphysique peu répandus.

28 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Londres , du 28 novembre..... Voici une anecdote concernant *Voltaire* , que je recueille chez l'étranger , & qui mérite d'être connue. Ce grand poète étoit chez un lord où se trouvoient le célèbre docteur *Young* & quelques gens de lettres : jaloux de tous les poètes épiques , il avoit l'audace de rabaisser même *Milton* dans sa patrie ; il frondoit sur-tout dans le *Paradis perdu* , la mort , le péché & le diable personnifiés. *Young* indigné lui adresse sur le champ l'épigramme suivante :

*Thou art so Witt , wicked and so thin ,
That are at once the devil , death and sin.*

F 3

On peut la traduire ainsi :

Ton esprit, ta laideur & ton corps desséché,
Font voir en toi la mort, le diable & le péché.

Voltaire déconcerté resta court, & s'en fut.

28 *Décembre*. Le comte de *Cagliostro* étant un des héros du jour, on n'a pas manqué de recueillir tout ce qui en a été raconté dans les gazettes, les journaux, les pamphlets, & de fondre ces prétendues anecdotes dans une brochure sous le titre de *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*, c'est-à-dire d'en composer un roman, où à un petit nombre de faits vrais, le compilateur a réuni les fables les plus merveilleuses que son imagination ait pu lui suggérer. En outre il l'a enrichi de quelques portraits satiriques, tels que celui du duc d'Orléans actuel, & on se l'arrache. Au fond il n'est pas du tout satisfaisant sur l'histoire du collier dont il ne parle que vaguement, & sans détails intéressants. L'épisode de Mlle. *Oliva* qui joua un rôle si extraordinaire dans l'aventure, n'y est pas même indiqué. Le style est faible, incorrect & bigarré des différents styles des premiers compositeurs.

29 *Décembre*. Hier les chambres se sont assemblées au parlement, afin de délibérer sur ce qui s'est passé à Versailles vendredi 23 : la séance a encore été renvoyée au vendredi 30.

29 *Décembre*. Jusqu'à présent l'affaire de M. le *Maitre* s'est instruite secrètement au Châtelet entre le lieutenant-criminel & le procureur du roi ; la chambre criminelle n'en a point encore

eu de connoissance légale. *Gothon* a été transférée durant les fêtes de la Bastille au Châtelet, & interrogée. Hier il a été lancé divers décrets, un de prise-de-corps contre M. *Augeard*, qu'on est venu lui signifier le soir même. Il n'y étoit pas; on a voulu fouiller dans son secrétaire, & n'en trouvant pas la clef, on l'a enfoncé, & l'on a enlevé quelques papiers.

Mesdames le *Maître* mere & bru font décrétées d'ajournement personnel.

On nomme différentes autres personnes & de grande considération comme décrétées d'assigné pour être oui, mais mal-à-propos. On soupçonne que M. le garde-des-sceaux s'imaginant que ces pamphlets étoient dirigés par la cabale ennemie, ses espions répandus dans les sociétés affectent de semer ces faux bruits pour exciter à parler, pour intimider les coupables, & chercher à découvrir quelque chose. On cite parmi les inculpés M. *Albert*, maître des requêtes, ancien lieutenant de police; M. *de Montholon*, ancien premier président du parlement de Rouen & aspirant aux sceaux; M. le président *de Lamoignon*, chez lequel il se tient journellement des comités d'ambitieux & d'intrigants; M. *de Bretigneres*, conseiller au parlement; Me. *Elie de Beaumont*, grand intrigant, &c.

29 Décembre. Le duc de *Penthievre*, depuis le gain de son procès contre le comte d'*Arcq*, aujourd'hui M. *de Saintefoix*, instruit qu'il vouloit encore remuer & se pourvoir au conseil, avoit obtenu un ordre du Roi qui l'obligeoit de sortir de Paris; comme il n'y a point obtempéré, il en est venu un plus sévère qui l'exile à Tulle, où il a dû se rendre.

29 *Décembre.* *Veneves in gemmis antiquis.* Tel est le titre d'un relevé qu'on a fait de toutes les gravures des anciens, conservées jusqu'à nos jours, & roulant sur leurs fêtes, leurs jeux & leurs plaisirs obscènes. Elles sont au nombre de soixante-douze environ, & forment un cours complet de luxure. Elles viennent à l'appui du système de l'auteur de *l'Erotika biblion*, dont on a parlé dans le temps.

30 *Décembre.* On a présenté requête au parlement pour M. *Augeard* contre le décret de prise-de-corps lancé contre lui ; on y a exposé les irrégularités & les vexations dont il a été accompagné. M. *Dionis Duféjour*, rapporteur de la requête, lui a été favorable, & d'après son avis, la tournelle a rendu arrêt qui, sans rien décider sur le décret, ordonne que le greffier du Châtelet sera tenu de remettre à la chambre une expédition des charges & informations pour y être statué définitivement.

30 *Décembre.* Depuis quelque temps on parloit d'une nouvelle tragédie de M. *le Mierre*, intitulée *Céramis*. Il avoit été question de la jouer devant la cour à Fontainebleau. Ce projet ne s'est pas effectué, & la piece toute neuve a paru hier pour la première fois sur le théâtre françois. L'auteur sentant le danger de traiter des sujets historiques trop récents, ce qu'il éprouve depuis nombre d'années à l'occasion de son *Barnevelt* qu'on ne veut pas laisser jouer, s'est perdu cette fois dans l'antiquité. La scene est à Memphis & le sujet d'imagination, ressemblant cependant à plusieurs tragédies connues. Les trois premiers actes ont été fort bien reçus, & le troisieme a enlevé par une scene superbe ; mais le

quatrième & le cinquième ont absolument dégénéré. Il faut voir si le poète trouvera dans la tête des ressources pour améliorer ces deux actes, & les rendre aussi bons que les précédents aux yeux du public difficile.

30 Décembre. M. Sédaine a de nouveau refondu les deux actes ajoutées à son *Richard cœur de lion* & l'a remis en trois. Ne pouvant plus y intéresser le cœur, il a cherché à séduire les yeux. Le nouveau dénouement consiste dans le siège de la forteresse où le Roi est détenu. Le public a très-fort goûté cette leçon. On assure que le siège est de la composition de M. Vestris. Il ne laisse rien à désirer; après la toile baissée, on a demandé pendant très-long-temps l'auteur; à la fin le musien M. Gretri s'est montré. Il paroît que la pièce se trouve ainsi dans l'état de perfection désiré.

30 Décembre. Le célèbre *Dagory* père vient de mourir. C'étoit lui qui avoit imaginé le *journal de Physique*, dont l'abbé *Rozier* l'avoit ensuite dépouillé. Il s'étoit retourné cependant & commençoit à publier *Observations périodiques sur l'histoire naturelle, la physique & les arts*, par une société de gens de lettres, avec des planches en couleurs naturelles; secret où excelloit cet artiste.

30 Décembre. Malgré tous les efforts du parlement de Rennes pour obvier à la distribution du tabac pernicieux, dont la Bretagne est infectée depuis plus de quinze mois, les fermiers-généraux se sont obstinés à n'y point envoyer une meilleure dentée, & le contrôleur-général trompé sans doute par leur exposé, les a soutenus au point que cette cour n'obtenant aucune justice

s'est portée à des arrêtés & à des coups d'autorité plus violents ; le commandant de la province a été envoyé à Rennes pour y tenir une séance militaire, biffer les arrêts & arrêtés du parlement, & y faire enrégistrer de force les volontés du Roi. Toute cette conduite illégale a donné lieu à des remontrances très-graves, & une députation du parlement doit arriver incessamment à Versailles.

31 *Décembre.* L'espece de lit de justice tenu à Versailles le 23 de ce mois étant un des événements les plus mémorables qu'il y ait eu depuis long-temps pour la magistrature, on ne sauroit trop en constater tous les détails.

D'abord, quoique le Roi eût demandé son parlement, on a su que sa majesté ne vouloit pas le voir ; elle comptoit seulement se faire offrir les registres par le greffier en présence du premier président & des gens du Roi, pour y biffer ce qui déplaisoit & y faire inscrire ses volontés. M. le garde-des-sceaux a représenté à sa majesté que ce seroit contre toute regle & sans exemple ; qu'ayant mandé son parlement en corps de cour, elle ne pouvoit se dispenser d'en admettre tous les membres en sa présence : à quoi elle a enfin consenti, en ordonnant qu'on n'ouvrît qu'un battant de son cabinet.

Le premier président a observé à l'huissier, quand il s'agit d'entrer, que l'usage étoit qu'on ouvrît les deux battants : l'huissier lui a répondu que tels étoient ses ordres ; il en a été cependant référé au gentilhomme de la chambre de service, qui a confirmé cette mortifiante éti-

quette. On a passé par-dessus, l'on est entré & le Roi a dit :

« Mon parlement, qui connoît les regles &
 » les formes, n'auroit pas dû insérer dans son
 » arrêt d'enregistrement destiné à être publié &
 » affiché, des choses qui doivent rester dans
 » le secret des relations intimes que je lui permets
 » d'avoir avec moi. Je retrancherai de cet
 » arrêt tout ce qui est étranger à son objet ;
 » je trouve bon que mon parlement m'avertisse
 » par de respectueuses représentations de ce qui
 » peut intéresser le bien de mon service & le
 » bonheur de mes peuples ; mais je ne prétends
 » pas qu'il abuse de ma bonté & de ma con-
 » fiance jusqu'au point de se rendre en tout
 » temps & en tout lieu le censeur de mon admi-
 » nistration. Je dois anéantir un arrêt aussi peu
 » réfléchi. »

Ici le Roi a fait lui-même la radiation d'une partie de l'arrêt & de tout l'arrêté ; il a ensuite ajouté :

« Je compte que mon parlement réglera
 » les effets de son zele d'après les principes
 » de sagesse, de respect & de soumission qui
 » sont dans le cœur de chacun de ses membres,
 » & dont il ne peut être excusable de s'écarter.
 » Au surplus, je veux qu'on sache que je suis
 » content de mon contrôleur-général, & je ne
 » souffrirai pas qu'on trouble par des inquié-
 » tudes mal fondées l'exécution de plans qui
 » tendent au bien de mon état & au soulagement
 » de mes sujets. »

Ensuite le Roi a fait lire par le greffier en chef l'arrêt, tel qu'il se trouve depuis la radiation faite par sa majesté, & a ajouté :

« C'est ainsi que l'arrêt doit subsister, & »
 « voilà comme je veux qu'il soit imprimé & »
 « affiché. »

Alors le Roi a donné à M. le baron de Breteuil un papier qu'il a tiré de sa poche, & lui a dit de faire inscrire sur le registre par le greffier en chef tout ce qu'il venoit de dire. M. le baron de Breteuil l'a dicté tout haut au greffier, à qui sa majesté a ordonné d'en faire lecture; puis elle a dit à M. le premier président de le signer.

S'adressant ensuite à M. Segnier, sa majesté lui a dit : « Vous avez bien entendu que l'arrêt »
 « doit être imprimé tel qu'il est à présent ? »

A cette occasion M. Segnier n'osant en faire la difficulté au Roi lui-même, a demandé à M. le baron de Breteuil de quand on dateroit l'arrêt ? Il lui a observé que si l'on conservoit l'ancienne date, avec ces changements, ce n'étoit plus le même arrêt & c'étoit un faux : que si on le datoit du jour de la présente séance, il falloit faire mention de l'espece de lit de justice que sa majesté venoit de tenir & y joindre les formules usitées en pareil cas. M. le baron de Breteuil n'étoit point préparé à ces difficultés; il a dit qu'il falloit s'en tenir à suivre littéralement les ordres du souverain, & M. le premier avocat-général n'a pas insisté d'avantage.

Comme le parlement se retiroit, le Roi a appelé le premier président & lui a dit : « Je »
 « ne veux plus que M. d'Amecourt soit rappor- »
 « teur de mes affaires; vous en indiquerez un »
 « autre à mon garde-des-sceaux, qui m'en rendra »
 « compte. »

Pour mieux entendre ceci, il faut savoir que

précédemment il y avoit eu une contestation vive à Versailles entre M. le contrôleur-général & M. d'Amecourt, le rapporteur de la cour ; que le premier avoit reproché au second d'être l'auteur de cette querelle pour n'avoir pas communiqué à sa compagnie le mémoire que le ministre lui avoit remis tendant à l'éclairer sur l'emploi des fonds empruntés depuis son administration : à quoi M. d'Amecourt lui avoit répondu qu'il avoit cru lui rendre service en ne produisant pas ce mémoire rempli de faussetés ; de-là de gros mots de part & d'autre.

Il est constant cependant que le mémoire en question a été mis sur le bureau ; que M. d'Amecourt en a fait verbalement un extrait ; qu'il a offert de le lire en entier , ou de le communiquer à quiconque voudroit, & que messieurs l'ont regardé comme inutile.

31 Décembre. C'est par un arrêté du 10 décembre, que le parlement de Rennes effrayé des conséquences dangereuses de l'expédition militaire de M. le comte de Montmorin, a déterminé de faire de nouvelles remontrances, moins sur le fond déjà trop bien instruit, que sur la forme plus révoltante & plus insolite que jamais, & de demander au Roi la permission de venir les lui porter par une députation solennelle ; ce qu'on assure qu'il n'a pas obtenu encore.

31 Décembre. On apprend que la salle du spectacle de Montpellier a été consumée presque en entier. Heureusement on ne parle point de malheurs arrivés à personne. On attend les détails de ce triste événement.

31 Décembre. Effectivement ces jours-ci, les

chambres assemblées du parlement , on a lu l'arrêté du parlement de Bordeaux annoncé ; on est convenu que le greffier en chef seroit chargé d'écrire une lettre très-honnête & très-affectueuse à la compagnie gémissante , & que sur le surplus la délibération seroit renvoyée au premier jour ; ce qui veut dire qu'on ne se soucie pas , ou qu'on craint de s'en occuper : que la cour juge avoir assez de ses propres affaires. Il s'agit de grandes & longues remontrances ordonnées dans l'assemblée d'hier 30 sur toutes les disgrâces & humiliations qu'elle vient d'éprouver.

31 Décembre. L'accident de M. de Calonne est des plus extraordinaires , & il est bien heureux d'en avoir été quitte à si bon marché. Il pouvoit être assommé très-facilement : du reste , il s'est trouvé tellement empêtré qu'il n'a pu ni crier , ni sonner , & qu'il n'a reçu de secours qu'au moment où son valet de chambre est entré pour allumer son feu.

Le Roi , informé de l'accident deux heures après , a écrit une lettre affectueuse à ce ministre.

Du reste , les calembours continuent. On dit que ce ministre ayant ordonné à ses gens de chercher , de voir s'il n'y avoit pas quelque voleur de caché , qu'il y en avoit sûrement dans la chambre ; ils lui ont répondu , après leur perquisition : *Mais nous ne voyons que vous ici, Monseigneur.*

31 Décembre. Extrait d'une lettre de Mortagne..... Dans cette ville , capitale du Perche , il vient d'être élevé un monument d'un genre unique & méritant par cette raison d'être connu.

Cette ville ayant obtenu par une déclaration

du 23 septembre 1784, la décharge de droits litigieux & susceptibles de recherches ruineuses, a voulu en consacrer la mémoire.

M. *Bouchu*, architecte, élève de l'académie, a été chargé de l'exécution. Il a composé un dessin simple & clair, d'une grande correction, où il a représenté la muse de l'histoire, achevant de graver sur une pyramide de marbre le titre de la loi bienfaisante. Ce dessin approuvé produit un très-bel effet en relief. L'ouvrage fini, on en a fait l'inauguration le 15 novembre dernier. Au bas on lit ces quatre vers, adressés aux députés :

Vertueux citoyens, qui du peuple & du prince
Avez concilié les intérêts divers,
Mortagne accomplissant le vœu de sa province,
A la postérité consacre vos bienfaits.

Plus bas sont gravés les noms de ces députés,
M. *Bertereau*, lieutenant-général; M. de *Fontenay*, chevalier de Saint-Louis.



PREMIERE LETTRE

*Sur les peintures , sculptures & gravures
exposées au salon du Louvre le 25 août
1785.*

LES artistes , Monsieur , sont comme certains malades qui , ne pouvant vaincre leur répugnance à la vue d'un remede , préfèrent les souffrances & quelquefois même la mort à un dégoût momentané. Heureux de rencontrer des parents , ou plutôt un ami qui s'intéresse assez à leur conservation , pour user d'une contrainte salutaire , & les sauver , en quelque sorte , malgré eux. La critique est à l'égard des premiers ce remede souverain ; mais en horreur à l'amour-propre de tous , & cependant quels biens infinis elle leur a procurés ! En effet , n'est-ce pas elle qui , à force de s'élever contre l'indignité du local , si long-temps théâtre de leur rivalité , sous le titre ridicule de *Salon* , est venu à bout de le faire convertir en un séjour plus décent , plus noble & plus analogue à cette dénomination fastueuse ? N'est-ce pas elle qui , sans relâche , gémissant sur le grand nombre de portraits obscurs , de bambochades puériles , de tableaux de genre estimable , mais où le génie ne peut prendre son essor , a réveillé le zèle du gouvernement , a provoqué sa munificence & fait naître cette foule de peintres d'histoire , dont s'enorgueillit aujourd'hui l'école françoise ? N'est-

ce pas elle qui , poursuivant impitoyablement le mauvais goût , le goût faux , la maniere brillante , mais souvent déplacée & toujours trop prodiguée , dont *Boucher* avoit engoué ses élèves , a rappelé les jeunes athletes aux vrais principes du grand genre , aux beautés mâles de l'antique ? Enfin , pour tout comprendre en un mot , n'est-ce pas elle qui a produit le salon actuel , le plus magnifique , & , de l'aveu général , le plus imposant qu'on cite depuis son établissement ? Nulles futilités , nuls colifichets , point de grotesques , point de caricatures , point de ces scenes molles & efféminées dont l'effet ordinaire est d'énerver le talent en corrompant le cœur. Il y regne un ton sévère qui le rend moins agréable aux gens frivoles & superficiels , mais qui plaît aux vrais amis des arts , & aux partisans des mœurs ; qui élève & agrandit l'ame ; qui fournit aux méditations du génie & le perfectionne en l'exerçant. C'est à quoi , sans doute , sont destinés sur-tout plus de trente tableaux d'histoire , dont la plupart de vastes machines , & dont quatorze commandés pour le Roi. On désireroit seulement que , suivant le plan arrêté , les sujets eussent été choisis dans nos annales , & l'on regrette de n'y en trouver qu'un de cette espece (*) : toutefois il seroit bien temps que les Romains , les Grecs , les Egyptiens , les Hébreux , qui depuis quatre mille ans occupent la scene , cédassent la place à des person-

(*) *Saint Louis rendant la justice dans le bois de Vincennes* ; tableau de *M. Brenet* , destiné pour la chapelle du château de *Compiègne*.

nages plus rapprochés de nous, plus dans nos mœurs & plus intéressants pour des François. Quoi qu'il en soit, j'envisage du moins de toutes parts des traits d'héroïsme, des actions patriotiques, des vertus douces, sociales ou religieuses.

Ici *M. Vien*, après avoir offert il y a deux ans *Priam* allant supplier *Achille* de lui rendre le corps de son fils *Hector*, nous le montre qui revient dans sa capitale avec ces précieuses reliques : l'on sort au-devant de lui ; le char est bientôt entouré de son auguste famille qui l'arrête. *Hécube* embrasse le héros inanimé. *Andromaque* lui prend la main & semble se plaindre encore aux Dieux de la mort de son époux. *Astianax*, conduit par sa nourrice, tend les bras à sa mère qu'il voit éplorée : *Pâris* & *Helene*, craignant les reproches, se tiennent à l'écart derrière *Andromaque* ; & *Cassandre*, qui a prédit tous ces malheurs, se précipite sous une des roues. Mêmes beautés & mêmes défauts absolument que dans le tableau précédent. On reproche en outre à *M. Vien*, quoiqu'il sache bien l'histoire & connoisse parfaitement l'antiquité, d'avoir employé dans son architecture l'ordre dorique alors ignoré & mis sur la tête d'*Hécube* la couronne à rayons, seulement en usage sous les empereurs Romains.

Là, *M. la Grenée* l'aîné, nous retrace la générosité compatissante d'*Alexandre*. Ce monarque averti par un eunuque de la mort de la femme de son ancien rival, quitte le cours de ses expéditions militaires, vient au pavillon de *Sisigambis*, qu'il trouve couchée par terre, au milieu des princesses éplorées & près du jeune

filz de *Darius*, encore enfant ; il prend part à leur douleur & les console. L'artiste du moins annonce cette intention ; mais elle n'est pas remplie. On a peine à distinguer le roi Macédonien de son confident *Ephestion*. Sa tête n'est point rendue d'après l'antique, & quoique ce morceau soit riche de détails & d'un beau faire, l'on fait mauvais gré à M. *la Grenée*, d'avoir osé lutter contre *le Brun*, dans un sujet traité par ce grand maître, & de rester si fort au dessous.

Des connoisseurs préfèrent son *Ubalde* & le *Chevalier Danois* aux prises avec les nymphes qui cherchent à les séduire, comme plus dans son genre aimable ; cependant l'action principale y est mal exprimée, & il y regne un ton triste peu convenable au sujet où *le Tasse* a répandu tant de charmes.

En levant les yeux on voit *Enée* qui, au milieu de la ruine de Troye, n'ayant pu déterminer *Anchise*, son pere, à quitter sa patrie & son palais, veut, dans son désespoir, retourner au combat, *Creuze* la femme, l'arrête, en lui présentant son jeune fils *Ascagne*. Dire que ce morceau est de M. *Savée*, c'est annoncer en même temps une composition nette & facile, des plans bien distincts, une scene simple, mais trop vuide. D'ailleurs il ne s'est pas assez pénétré du premier livre de son *Enéide*, en traitant un sujet qui de sa nature exigeoit nécessairement plus de chaleur & de mouvement, même de tumulte & de désordre. Sa *Creuze* presque aussi jeune, aussi fine que le petit *Ascagne*, est dans la forme françoise, plutôt que dans celle des

Troyennes de *M. Vien*, tout ami que soit celui-ci des femmes sveltes & légères.

Et les couleuvres étouffées
Seront le jeu de son berceau.

Ces deux vers d'une Ode de Rousseau sont le principal sujet du tableau voisin dont le but est d'exprimer comment *Amphytrion*, voulant s'assurer de la distinction qu'il devoit faire des deux enfants qu'*Alcmene* avoit mis au jour, fit lâcher deux serpents entre leurs berceaux. Le courage du petit *Hercule* détermina son choix, il reçut son fils *Eurysthée*, qui se jeta tout effrayé dans ses bras en présence de la mere, de la nourrice & des femmes, témoins de cette épreuve. On est d'abord tenté de rire en voyant cet *Amphytrion* depuis tant de siècles dévoué à la plaisanterie; & pour peu qu'il eût eu de goût, *M. Taraval* auroit senti que ce personnage ridicule ne pouvoit figurer dans un poëme héroïque comme le sien; il y auroit conséquemment renoncé. Quoi qu'il en soit, quant à la composition, il ne s'en est pas mal tiré; mais *l'Alcmene* est détestable, & tout le coloris de ce tableau est du plus mauvais ton.

M. Brenet nous exprime ensuite la piété & la générosité des dames Romaines qui, à la prise de Veies, apportèrent aux tribuns militaires leurs bijoux d'or pour les fondre & exécuter une coupe de ce métal que la république avoit fait vœu d'offrir à *Apollon*; vœu que la pauvreté ne permettoit pas de remplir. On auroit désiré que ce peintre, toujours sage, savant & froid,
eût

eût rendu plus nombreux le concours des dames & montré plus d'admiration de la part des tribuns, à moins qu'on ne dise que les belles actions étoient déjà si familières à ce peuple que rien en ce genre ne les étonnoit; observation bien détournée pour M. *Brenet*, dont le défaut n'est pas de pécher dans ses ouvrages par trop d'esprit.

Le Moïse sauvé des eaux par la fille de Pharaon, est le tableau qui vient après, & je vois avec peine que M. *la Grenée* le jeune mette le spectateur dans le cas de se rappeler le *Moïse sauvé des eaux*, du *Poussin*, qu'on compte parmi ses ouvrages les plus remarquables. Le premier est fort gracieux; mais ce qui seroit beauté ailleurs, est ici défaut: la finesse des têtes de profil, l'élégance des formes donne plus d'idée des Grecs que des Hébreux ou des Égyptiens. D'ailleurs le lieu de la scène n'est point indiqué; rien ne caractérise le *Nil*. Enfin la princesse trop éloignée du groupe de l'enfant & sa sœur, amenant sa mère pour lui servir de nourrice, trop dégradée dans l'ombre, rendent l'action sans ensemble & absolument décousue.

Indépendamment de ce tableau pour le Roi, l'artiste laborieux, toujours fécond, a exposé plusieurs petits morceaux qui ne manquent pas de partisans & dont quelques-uns sont même plus estimés que sa grande machine, tels que *Roland abandonnant Armide*, malgré le défaut de costume d'avoir, au temps des croisades, habillé les Preux chevaliers à la romaine. Sa Frise représentant *Moïse*, chassant les bergers de Madian qui empêchoient les filles de *Jethro* de faire boire leurs troupeaux, est pleine de

mouvement & d'une exécution hardie & originale. Les amateurs du goût sain , y retrouvent avec plaisir le genre antique.

La maniere large & grande de M. Ménageot, dont le tableau est à côté du Moyse , lui fait un vrait tort. Celui-ci nous montre *Cléopâtre* rendant son dernier hommage au tombeau d'*Antoine*.

« Après la défaite d'*Actium* & la mort d'*Antoine*, cette Reine sachant que l'intention d'*Octave* étoit de la conduire à Rome pour orner son triomphe, résolut de ne lui pas survivre ; mais avant elle fit demander au vainqueur la permission de visiter pour la dernière fois le tombeau d'*Antoine*. Là s'imaginant qu'il la voyoit & l'entendoit encore, *Cléopâtre* lui dit qu'elle alloit lui donner la plus grande preuve de son amour, lui fit ses adieux, & après avoir semé sa tombe de fleurs, elle se retira avec ses femmes & remplit sa promesse. »

Cet exposé de l'artiste offroit, comme l'on voit, deux traits, l'acte religieux & l'acte héroïque, sujets de deux tableaux, à moins d'un génie bien inventif pour les rendre en un. M. Ménageot a choisi le premier, sans doute comme plus fécond en accessoires, comme plus susceptible du développement des différentes parties de son art. Peut-être même a-t-il cru avoir exprimé l'autre par le désespoir dont est empreinte la figure de *Cléopâtre*, par une carnation plombée & livide, d'une maniere si outrée qu'elle annonce déjà non-seulement la mort, mais la putréfaction. Peut-être aussi cette mauvaise plaisanterie est-elle trop exagérée ; du moins est-il vrai que

La douleur de la reine d'Égypte , profonde & concentrée , ne devoit point être celle d'une femmelette de Paris , dont la moindre attaque de nerfs dérange toute l'économie animale , en altérant ses traits , ne devoit point s'étendre sur toutes les autres parties de son corps , comme si elle sortoit d'une maladie longue & cruelle , ou même comme si elle avoit déjà un pied dans la tombe.

Vous voyez , Monsieur , que je m'arrête principalement à l'expression , partie la plus essentielle , dont le plus ignorant peut juger. D'autres critiques observent que les figures de M. *Ménageot* n'ont pas le caractère égyptien , que ce petit page portant le manteau de la Reine n'est point du temps ; que son sarcophage est la copie de celui d'*Agrippa* à Saint-Jean-de-Latran ; enfin que ce tableau manque d'harmonie , que la couleur en est dure.....

Bien des gens préfèrent encore le tableau de chevalet de cet artiste , où l'on voit *Alceste* rendue à son mari par *Hercule* , quoique celui-ci soit un peu jeune , point assez mâle , & ne ressemble en rien à l'*Hercule Farnese*.

Je vous parlerois , Monsieur , de l'esquisse de M. *Ménageot* , d'un tableau pour la ville au sujet de la paix de 1783 , sujet intéressant plus que tous les autres , si je ne préférois d'attendre le tableau qui doit vraisemblablement figurer au premier salon.

A ce morceau d'histoire profane succede un morceau d'histoire sainte , dont la moralité est le danger des vœux indiscrets , où plutôt doit être d'inspirer de l'horreur contre des vœux atroces. En effet , le ciel envoyant à *Jephthé* sa

propre fille, lorsqu'il vient de lui faire le vœu, s'il remporte la victoire sur les Ammonites, d'immoler la première créature que ses yeux rencontreront en rentrant dans son palais, est une terrible leçon. En la voyant, le père détourne promptement ses regards, déchire ses vêtements, tombe dans les bras de son écuyer, & sa fille se précipite à ses pieds pour apprendre la cause de sa douleur. Elle étoit suivie de ses femmes jouant des instruments, & à ces concerts d'allégresse succède un silence morne & effrayant.

Vous jugez, Monsieur, par cette description, que le tableau est heureusement composé, surtout pour son espace, ne comportant que huit pieds de large sur dix de haut. En cela M. *Vanloo* est bien supérieur à son ouvrage du salon dernier : mais le costume n'en est point exact au gré des antiquaires; les personnages sont habillés comme des Grecs, & toujours point de coloris ou plutôt un ton blafard, qui donne l'air d'une *croûte* à celui-ci, & répugne au spectateur, n'y revenant que par réflexion. En général, cet artiste ne semble pas fait pour l'histoire; il veut soutenir l'honneur de son nom & sa dignité de professeur, & cependant il vaudroit mieux être le premier des peintres de genre, que le dernier des peintres d'histoire.

Ce n'est pas un petit plaisir, Monsieur, pour le public, que le contraste de tous ces sujets & de toutes ces manières. C'est maintenant la fougue d'un débutant plein de verve, dont le récit seul à coup sûr vous enflammera l'imagination; quel effet ne doit pas produire le spectacle de l'action même? Il s'agit du sac de Troie, au moment épouvantable où *Pyrrhus*

bleffé par *Polite*, le dernier des fils de *Priam*; le poursuit jusques dans le palais de ce monarque, le massacre à ses yeux, & le pere ensuite, voulant venger la mort du jeune héros. Tout se sent ici de l'inexpérience du compositeur. On lui reprochoit l'an passé d'avoir choisi la nuit pour le temps de l'éducation du centaure *Chiron*; aujourd'hui, dérogeant à la vérité de l'histoire, il oublie cette nuit désastreuse que nous peignent si chaudement & *Virgile* & *Racine*, où se passa la cruelle scene qu'il veut rendre, & il la transporte dans le jour: il oublie que le pathétique n'y doit être que secondaire, que l'action principale est la cruauté de *Pyrrhus*, & il met dans l'ombre ce vainqueur barbare, & il attire les premiers regards sur le groupe d'*Hécube*, d'*Andromaque* & de *Cassandre* éplorées. Toutefois l'on fonde de justes espérances sur cet artiste, lorsque l'âge & la raison lui auront mûri la tête. Il faut que l'académie pense de même, puisqu'à peine reçu, elle l'a employé aux tableaux destinés pour le Roi. Qu'il consulte encore long-temps son maître, *M. Bardin*, sur le dessin & la composition; car, quoiqu'il l'ait laissé derriere lui, il peut sans s'humilier continuer d'en prendre des leçons.

Toujours agréé, lorsqu'il voit son élève academicien, *M. Bardin*, dont c'est ici le cas de faire mention, prouve bien que dans ce siecle frivole on va beaucoup plus loin avec un mérite brillant qu'avec un mérite réel. Son tableau représentant l'Extrême-Onction, d'une grande & belle ordonnance (*), mais gris & sans effet de

(*) Il est de quinze pieds deux pouces de long,

couleur, ne frappe point, & l'on passe sans le regarder, lorsque l'autre plein d'écart & d'extravagances, saisit, & attire la multitude.

Comme dans les esquisses dessinées, dont l'une représente l'adoration des Mages & l'autre une Vierge, il n'est plus question de couleur, on convient qu'il fait infiniment mieux, & qu'on les considère même avec plaisir.

Le sang-froid dont *Manlius Torquatus* condamne à la mort son fils, quoique vainqueur, pour avoir combattu, malgré la défense des consuls (*), est le principal objet du tableau de M. Bertellemy, qui occupe le milieu entre M. Renaud & un athlète entrant dans la carrière. Cet artiste a toujours l'expression juste & n'est point maniéré jusqu'à présent; depuis trois salons qu'il figure avec éclat, ses sujets ont été tous variés. D'abord noble & gracieux, il s'est ensuite montré terrible, & aujourd'hui il est grand, fier & pathétique; car la vertu romaine poussée dans le principal personnage à son plus haut degré, ne l'empêche point d'être père, & cette double conception est très-bien sentie. Le style est ferme & sévère, comme la composition.

M. Peyron est le nom du débutant indiqué, & son sujet *l'héroïsme de l'amour conjugal*. C'est *Euripide* qu'il a pris pour guide dans la distribution du poëme.

Alceste s'étant dévouée volontairement à la

sur six pieds huit pouces de haut. Il est destiné pour la chartreuse de Valbonne, près le Pont Saint-Esprit en Languedoc.

(*) Ce trait d'histoire est de l'an de Rome 413.

mort , pour sauver les jours de son époux , fait ses adieux à son mari , que le désespoir accable , & , après lui avoir fait promettre de rester fidele à sa mémoire , elle lui confie ses enfants , dont elle est entourée , & qui , baignés de larmes , participent à la douleur d'une si cruelle séparation , à proportion de leur âge. Les femmes plongées dans la tristesse remplissent le palais de deuil , & la statue de l'hymen est voilée à jamais , comme ne devant plus éclairer d'autres embrassements. Le pathétique de l'action y semble bien rendu , les convenances morales parfaitement senties. Le fond en est trop noir ; ce qui , au gré des connoisseurs , provient en partie de la mauvaise exposition du tableau , & d'ailleurs ne messied pas à la tristesse de la scene. Les gens de l'art , examinant tout avec l'équerre & le compas , y critiquent trois plans absolument paralleles , défaut capital contre les premières regles de la composition matérielle , & les dissertateurs de l'académie des belles-lettres sont choqués d'y trouver encore sur la tête d'*Admette* cette couronne à rayons usitée seulement dans les temps très - postérieurs. Malgré ces reproches fondés , M. *Peyron* s'annonce comme devant être un jour un des soutiens de l'académie , & elle en a jugé ainsi en l'admettant , quoique agréé , à travailler pour le Roi ; honneur rare , s'il n'est pas sans exemple.

Le morceau de réception de M. *Taillafson* , dont je ne vous ai dit qu'un mot il y a deux ans , comme agréé , est au-dessus du tableau de M. *Peyron* ; c'est *Philoctete* à qui *Ulysse* & *Néoptolême* enlèvent les fleches d'*Hercule*. On ne trouve point au premier les formes d'un héros Grec ;

on prétend que sa pose lui donne plutôt l'air terrassé que menaçant ; quant aux deux autres personnages , ils sont un peu roides & pas assez variés ; toute l'exécution est peinée. Malgré cela , l'intérêt du sujet , de la pensée , un bon style & de l'éclat dans le coloris , lui ont valu les suffrages des maîtres.

La foule des autres ouvrages que cet artiste a exposés , atteste d'ailleurs sa constance au travail & sa facilité. Sa Sainte Thérèse (*) en extase est généralement applaudie. Elle électrise le spectateur & le ravit à son tour , malheureusement d'une manière toute profane , sans lui faire quitter la terre , & en s'attachant plus que jamais à la créature.

Je vous ai , Monsieur , observé autrefois que les peintres manquoient presque toujours la figure de *Jesus-Christ* ; il en est de même de *Jupiter*. Ce souverain des dieux , endormi sur le mont Ida , sujet du tableau de M. *Barbier* l'aîné , devant lequel je me trouve en ce moment , est bien loin de la majesté qu'il devrait avoir : la *Junon* est beaucoup mieux pour la figure ; c'est une jolie femme , mais non encore celle qui dit dans *Virgile* : *Ast ego qua divûm incedo Regina*. Le *Morphée* dans les airs qui répand les pavots sur ce couple auguste , est bien suspendu & d'une grande légèreté ; & quant au mécanisme de l'art , le tableau n'est point sans mérite.

Vous vous impatientez peut-être , Monsieur ,

(*) Ce tableau est pour les dames carmélites de Limoges , ainsi qu'un *Saint Jean de la Croix* , très-goûté aussi.

de ne point m'entendre vous parler de M. Vincent ; m'y voilà. Il a composé deux tableaux faisant une suite historique. Par le premier, sans doute il a voulu s'essayer, se pénétrer de son principal objet, afin de le mieux rendre ; dans le second, destiné pour le Roi & de plus grande manière, *Cacinna Patus*, s'étant attaché à *Scribonius*, qui avoit soulevé l'Ilirie contre l'empereur *Claude*, fut pris & mené à Rome. *Arrie*, sa femme, trop instruite qu'il n'y avoit aucune espérance de le sauver, l'exhorte à se donner la mort.

Cette héroïne, voyant que *Patus* n'avoit pas le courage de se tuer, prit un poignard, se l'enfonça dans le sein, & le présenta à son mari, en lui disant : *Tiens, Patus, il ne m'a point fait de mal* : exemple qui déterminâ son époux incertain, à ne pas lui survivre.

Quels beaux sujets & que l'ame doit s'élever en les traitant ! Vous voyez, Monsieur, que l'un n'est, à proprement parler, qu'une préparation à l'autre. Aussi M. Vincent n'en a fait qu'un tableau de chevalet ; mais bien loin d'avoir suivi la gradation qu'il se proposoit, il semble s'être épuisé, pour ainsi dire, à composer son esquisse, & son grand morceau est fort inférieur au petit (*) : dans celui-ci son *Arrie* fièrement posée, comme l'exige la circonstance, le bras droit bien tendu, embrassant de la même main le poignard tourné vers son sein, les doigts ramassés en pointe & portés contre son front,

(*) De trois pieds six pouces de haut, sur quatre pieds trois pouces de large seulement.

indique à son mari que rien ne peut arrêter une résolution courageuse bien prise, & qu'elle va lui en offrir la preuve. *Patrus*, au contraire, porte dans toute sa contenance, l'humiliation, la foiblesse & le découragement. Il est assis, penché en avant, les yeux fixés vers la terre; ses vêtements sont ternes comme sa figure, tandis que la robe éclatante de l'héroïne forme un contraste piquant pour les effets pittoresques, & ingénieusement allégorique aux sentiments & à la situation des deux personnages.

Arrie s'est poignardée dans celui-là; on le suppose du moins; car la blessure n'est pas assez visible. Mais au lieu de présenter le fer à son mari, avec ce calme héroïque, rendant autant qu'il est possible le sublime de ce mot, *Pate, non dolet*, elle le tient toujours dirigé vers elle, & sa tête renversée en arrière annonce sa défaillance: d'un autre côté, *Patrus* par son attitude exprime plutôt la surprise & l'effroi, que sa disposition à l'imiter; ce que le peintre auroit dû faire sentir, & ce qui auroit été le comble de l'art. Le coloris n'en est pas non plus aussi fier.

La peste de Milan de M. le Monnier, est un tableau qui paroît bien froid après celui dont je viens de parler, & *Saint Charles Borromée*, malgré l'auréole qui ceint sa tête, est un pauvre personnage mis en regard d'*Arrie*. Quoi qu'il en soit, ce début de l'auteur mérite des encouragements; il y a de l'ordonnance, de belles masses, un bon style; mais on observe qu'un fléau dévastateur comme la peste n'est point rendu par une seule femme expirante & tenant son enfant mort dans ses bras; & l'on exhorte ces

agréé à être plus correct dans son dessin , partie si essentielle de l'art , & dans laquelle a toujours excellé l'école françoise.

Je ne fais , Monsieur , si c'est par coquetterie , mais voilà pour la seconde fois de suite que M. *Callet* se fait attendre , désirer & prôner d'avance ; on vient enfin de placer son ouvrage , qui nous ramene encore à cette histoire grecque , dont nous ne pouvons sortir. Le sujet est celui qui précède les tableaux de M. *Vien* , & qu'il a eu soin de passer comme peu analogue à son génie , trop sage pour l'enthousiasme & la fougue qu'il exigeoit. Je veux parler d'*Achille* traînant le corps d'*Hector* devant les murs de Troye & sous les yeux de *Priam* & d'*Hécube* , qui implorent le vainqueur.

Ce tableau , comme celui de M. *Peyron* , qui est à l'opposite , est placé trop haut , & reçoit le jour d'une façon trop ingrate pour n'en pas perdre beaucoup de détails ; d'autant mieux qu'il est aussi très-ombré , pour ne pas dire noir. La figure la plus apparente est le cadavre du héros vaincu ; spectacle qui répugneroit , si l'auteur n'avoit eu l'attention de nous l'offrir en cet état de conservation dû aux soins de *Vénus* & d'*Apollon* , comme en prévient M. *Vien* dans son explication , mais ridicule & incompatible ici , où il est censé couvert de la fange & de la poussière dont il est souillé successivement. L'artiste a sacrifié la vérité & même la vraisemblance aux belles formes , à la savante anatomie qu'il vouloit développer. Il en a fait la partie principale de sa composition , lorsqu'elle ne doit être qu'accessoire. Son héros vainqueur ne s'offre aux yeux & ne frappe qu'en second. La position

hardie avec laquelle il sort le pied droit de son char pour fouler son rival , est plutôt un tour de force ressemblant à ceux du sieur *Astley* (*), que l'attitude noble & fiere d'un prince faisant parade en ce moment de sa férocité, mais non luttant d'adresse avec les *Automedon* de l'armée grecque. Ces défauts & plusieurs autres, tels que la jambe d'*Achille*, qui n'est point musclée vigoureusement comme devoit être celle de l'élève du centaure *Chiron*, n'empêchent pas que ce morceau ne soit très-estimable pour la chaleur & le mouvement qui y regnent : on croit voir rouler le char, que suit involontairement l'œil du spectateur. Cependant si, comme on l'en accuse, M. *Callet* n'avoit fait que copier servilement un peintre Anglois nommé *Hamilton*, tout son mérite se réduiroit à rien.

J'allois, Monsieur, finir & fermer cette lettre concernant les tableaux d'histoire, lorsque, retourné au salon pour le visiter de nouveau, & considérer scrupuleusement si je n'ai rien oublié en ce genre qui puisse vous intéresser, je vois la foule des spectateurs, jusques-là si flottante & si agitée, ne faire, pour ainsi dire, qu'une masse stupéfaite d'admiration en présence d'un chef-d'œuvre qu'on venoit de placer. Vous n'en ferez pas étonné quand je vous dirai qu'il vient d'Italie ; mais ne vous y trompez pas, il ne s'agit ni d'un *Raphaël*, ni d'un *Guide*, ni d'un *Titien*, ni d'un *Correge*, mais d'un *David*. Ce

(*) Fameux écuyer Anglois, qui tient depuis plusieurs années à Paris un spectacle de chevaux, sur lesquels il exerce des tours de force & d'adresse merveilleux.

jeune peintre se trouve à Rome, & y a composé pour le Roi sa tâche, qui étoit le *Serment des Horaces entre les mains de leur pere*. Revenu à soi, chacun se répand en louanges, & se récrie sur le genre de beautés qui lui plaît davantage. Quelle composition simple & sublime, dit l'homme de lettres ! quelle ordonnance noble ! quelles hautes conceptions dans la tête du pere ! quelle fermeté patriotique dans le premier des jeunes gens ! Quel dessin ! répond l'artiste ; comme ces muscles sont prononcés savamment, & variés avec intelligence dans la jambe du pere & dans celle du fils ! quelle vigueur ! quel accord ! quel coloris ! Ce tableau écrase tous les autres. J'en aime sur-tout l'architecture, continue un de nos *Vitruves* ; elle remplit bien le fond du tableau, elle est d'un grand goût, sans ornemens, comme l'exigeoit le costume du temps, & tirant toute sa beauté de ses proportions bien entendues. L'aimable personne que la sœur ! ajoute un jeune homme, quelle douceur, qu'elle est touchante dans sa tristesse ! Les beaux yeux, quoique baignés de larmes ! *Si dolci nel pianti che saran nel viso* ! La pauvre mere, repart en sanglottant une bonne femme ! Quelle douleur de voir partir ses fils pour le combat où ils vont peut-être périr ! Oui, mais c'est la douleur d'une Romaine, répond à côté d'elle l'homme d'esprit philosophe, accoutumé à disséquer & à nuancer les passions. Enfin, le savant s'extasie sur les draperies, sur les vêtements, où rien n'est omis de ce qui peut le satisfaire. Ce concert d'éloges cent fois répétés ayant pris fin, j'entends l'envie qui fait siffler ses serpents & glisse sourdement ses murmures. Le tableau est un peu jaune de

couleur, les groupes sont décousues; le plus apparent des *Horaces* pour prêter le serment écarte les jambes, comme s'il alloit tirer une botte. Il y a quelque chose d'embarrassé dans les bras tendus des trois freres, & sur tout la main du dernier est d'un profil mal dessiné. Oui, je le répète, il y a de la confusion en général dans ces bras, & l'on a de la peine à démêler à quel corps chacun appartient. Le pere *Horace*, au lieu de présenter les sabres à ses fils, les retient serrés dans sa main, & semble craindre de les leur confier. Les sabres ne sont pas trop bien rendus; il y a sur l'un d'eux une ombre trop forte: la jambe gauche du pere qui, quoique reculée, devrait être sur le premier plan, semble sur le second; ce qui fait perdre l'à-plomb au vieillard & le rend chancelant: le tableau en général est trop éclairé; il n'y a point assez d'opposition dans les ombres. *M. David* forme le jour comme il lui convient pour faire briller son talent, & non comme il est dans la nature. L'architecture est trop bien entendue pour le temps des *Horaces*, la scene trop nue; l'action se seroit mieux sentie, si l'on eût vu dans un lointain les deux armées, du moins l'armée romaine.... Il pourroit se faire qu'il y eût quelque chose de vrai dans toutes ces critiques, & le tableau de *M. David* n'en seroit pas moins, je le répète, un chef-d'œuvre, ce qui ne signifie pas un ouvrage sans défauts, mais un ouvrage qui enchante, transporte, ravit tellement, que le spectateur n'a pas le temps de s'en appercevoir d'abord, ne les observe ensuite qu'à la discussion.

En voilà, Monsieur, assez pour vous faire connoître les progrès rapides que notre école

(159)

a fait dans le genre de l'histoire : dix-huit concurrents dont je viens de vous entretenir & dont aucun n'ait beaucoup de mérite, forment un corps d'artistes bien précieux & bien propres à illustrer les arts sous le regne de *Louis XVI*, dont ils doivent aussi faire en partie la gloire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 13 septembre 1785.

SECONDE LETTRE.

AU sujet d'une exposition de tableaux qui, suivant l'usage, a eu lieu cette année à la place Dauphine, le jour de la petite Fête-Dieu, de la part des jeunes gens des deux sexes se livrant à la peinture & en désirent faire voir leur talent, il s'est élevé, Monsieur, une contestation grave. Comme dans le nombre des concurrents, on citoit beaucoup de demoiselles dont on prônoit dans les feuilles publiques les heureuses dispositions, un rigoriste a prétendu que c'étoit un meurtre de les encourager ainsi; qu'un tel art étoit pernicieux pour les personnes du sexe, qu'il leur faisoit perdre cette pudeur précieuse leur plus bel ornement, & les entraînoit presque toujours dans le libertinage. Je n'entre point dans la discussion de cette question morale; mais il seroit fort à regretter pour la peinture d'être privé de nos *Minerves* modernes: il est des parties auxquelles les femmes semblent plus appellées que les hommes, & dans les arts comme dans les lettres tout ce qui tient aux graces & à l'enjouement est par essence de

leur domaine. Depuis plusieurs expositions leurs ouvrages brillent au salon entre ceux du second ordre. Elles disputent la palme aux hommes ; elles l'emportent & s'en glorifient tour-à-tour. Je vous ai parlé dans le temps & à plusieurs reprises des succès de Mlle. *Vallayer*, devenue madame *Coster* ; je me suis enthousiasmé en 1783, sur les chef-d'œuvres brillants & vigoureux de madame *le Brun*. C'est aujourd'hui madame *Guyard*, dès-lors la serrant de près, qui triomphe & fait entourer ses productions avec ces cris de surprise & de ravissement involontaires qui ne s'arrachent que par un mérite réel & éclatant.

Son tableau qui frappe le plus & le sujet de l'admiration générale, est un tableau historié, où elle s'est figurée elle-même en pied, occupée à peindre, avec deux de ses élèves derrière elle, considérant l'ouvrage de leur maîtresse & épiant, pour ainsi dire, le moment de surprendre le secret d'un si rare talent. Unité d'action, plan net, intention bien sentie, beau choix de nature, attitudes variées, vraies & naturelles, grande intelligence du clair obscur, tous sûrs, coloris harmonieux, accord de la grace & de la vigueur, tout ce qu'on peut désirer se trouve réuni dans cette composition savante & digne des plus habiles maîtres.

Les autres portraits faits par cette académicienne caractérisent un pinceau sévère, plus propre à rendre les têtes pesantes & profondément occupées que les affections frivoles des gens du monde. Elle nous offre un *Amedée Vanloo*, un *Vernet*, un *Cochin*, trois artistes qui ne prêtent rien moins qu'aux graces & à la

gentillesse du faire , mais exigeant une touche réfléchie & vigoureuse. Entre les femmes elle semble ne choisir aussi que celles qui sont de son genre ; on le remarque dans une comtesse avec son fils âgé de trois mois , fraîche comme *Flore* , belle comme *Vénus* , mais chaste comme *Penelope* , & dont toute l'habitude du corps annonce la vertu conjugale dans toute sa pureté la plus parfaite , comtesse si modeste , qu'elle a voulu rester anonyme , quoique sa figure ne puisse qu'exciter la curiosité des amateurs (*).

Il n'en est pas de même de madame *le Brun* , se vouant aux plus jolies femmes de la cour , aux plus galantes & les servant de tous les agréments de son pinceau. L'une est en sultane bouillant de n'avoir pas été choisie par son maître pour cette nuit-là ; l'autre , en jardinière qui , sous ce déguisement simple & attrayant , cherche les aventures ; celle-là minaude , celle-ci agace ; la dernière séduit par les charmes de sa voix (†) : du sein de toutes ces beautés s'éleve M. le contrôleur-général , & comme il n'est point ennemi du sexe , les bonnes gens croient le voir au milieu de son sérail. Ce portrait historié est bien plus savant que ceux dont je viens de parler. Il est riche de composition , vrai dans ses détails.

(*) On dit que c'est madame la comtesse de *Flaug* , belle-sœur de M. d'*Angiviller*.

(†) Ces cinq dames sont madame la comtesse de *Clermont-Tonnerre* , madame la comtesse de *Grammont-Caderousse* , madame la comtesse de *Ségur* , madame la comtesse de *Chatenois* , & madame la baronne de *Gruffol*.

Les étoffes en sont précieuses, les ombres, les reflets ménagés avec soin; il est monté sur le haut ton de couleur qui lui convient. La ressemblance du personnage est telle que chacun le nomme au premier coup d'œil; c'est son air ouvert, son œil plein de feu, sa figure spirituelle, riante & affable; c'est l'homme en un mot, c'est M. de Calonne exactement: mais ce n'est pas le contrôleur-général, il a l'air plus distrait qu'occupé; une lettre au Roi, un mémoire déployé à côté de lui sont excellents pour faire briller le talent de l'artiste, mais ne sont que des enseignes & ne désignent nullement ce ministre enchanteur, qui fait avec tant d'art attirer au fisc public, non-seulement l'argent de la nation, mais celui des étrangers, pour le reverser ensuite avec tant de profusion & de munificence.

Je passe à la *Bacchante* assise, de grandeur naturelle & vue jusques aux genoux; ouvrage de la même académicienne, fort admiré d'abord & plus fort critiqué ensuite. Il est certain que la tête en est charmante au possible, pleine de finesse, de malice & de gaieté. Le corps largement peint, d'une carnation admirable & séduisant par sa nudité lubrique: mais à la peau du tigre près, parfaitement imitée, on la prendroit plutôt pour une beauté de sérail que pour une prêtresse de Bacchus. On trouve encore la tête trop petite pour le corps & les chairs de celui-ci point assez *lacqueuses*, mot scientifique, voulant dire pas assez rougeâtres, assez fouettées de sang; ce qu'exigeoit l'état de la nymphe fréquent & habituel. Enfin d'autres vont jusqu'à dire que cette figure est d'une exécution molle & peu savante.

Quant à madame *Coster*, on est fâché de lui voir abandonner presque entièrement le genre de la nature morte où elle étoit supérieure, pour se livrer au portrait & au portrait historié, dans lequel elle est bien inférieure à ses rivales. A cette occasion, il est très-plaisant de voir un évêque la choisir pour sa minerve, aussi le prélat n'a-t-il osé se nommer & en paroît-il tout honteux dans son coin. Le portrait en pied de mademoiselle de *Coigny* cueillant des fleurs dans son jardin, est une preuve de mon assertion; il n'y a de bon dans ce morceau que les fleurs; la figure principale est manquée, mal dessinée &, pour ainsi parler, écorchée. Mais son ouvrage, d'autant plus blâmable qu'il est à grande prétention, c'est le portrait de madame de *Sainte-Huberti*, sous l'abit de *Didon*. L'actrice ne manque pas de ressemblance : à travers sa laideur, son air spirituel brille & est bien saisi; il y a du caractère dans sa tête : mais ce n'est que madame de *Sainte-Huberti*, & au costume près. On y cherche vainement la reine de Carthage, rôle cependant où elle jouoit avec une chaleur bien propre à enthousiasmer l'artiste, où elle faisoit oublier sa figure ignoble & paroïsoit belle & touchante, comme l'aimable & tendre souveraine d'Afrique.

Les faiseurs de portraits semblent avoir tous voulu cette fois prendre un vol plus haut & se rapprocher autant qu'ils pouvoient de l'histoire. C'est ainsi que M. *Roslin* nous offre une dame debout, en satin blanc, devant une glace, pour y achever sa toilette : quelques autres personnages étendent & remplissent la scène; la femme de chambre qui en est partie intégrante & tient

le chapeau de la dame ; un petit garçon qui joue en un coin ; enfin un chevalier de Saint-Louis assis est occupé à lire. Par cette notice, exceptée la première liée à l'action, on voit que le reste n'y tient en rien. L'auteur a cru sans doute pouvoir s'autoriser en cela des Hollandois, qui s'embarrassoient peu d'être découverts dans ces sortes de sujets ; mais comme la règle de l'unité est prise dans la nature & le bon sens, je ne crois point qu'un pareil exemple dispense de s'y asservir, & ce n'en est pas moins un défaut capital. Quant à l'exécution, elle est charmante. Il y a même beaucoup de gentillesse & d'esprit dans le jeune enfant : tous les détails sont soignés avec une perfection exquisite. On sait que M. *Roslin* excelle principalement dans le rendu des étoffes, sur-tout des satins, où, suivant plusieurs connoisseurs, il l'emporte sur les Flamands ; il s'est piqué cette fois d'une perspective savante & de faire ressortir de la glace jusqu'à la figure de la dame. En un mot, on ne reproche à l'artiste qu'un précieux trop fini, de manière que les accessoires attachent autant que le fond ; léger défaut dans un sujet vague comme celui-ci & ne portant aucun intérêt.

M. *Dupleffis* n'essuie pas le même reproche ; on dit au contraire qu'il copie avec une grande vérité & n'embellit jamais. Ce qui seroit un éloge, à prendre le terme dans le sens physique ; mais la critique l'entend au moral. Elle veut dire qu'il rend les traits & non l'esprit de ses personnages ; que dans M. *de Chabanon*, par exemple, on ne trouve point le membre de l'académie des belles-lettres & de l'académie

françoise, ou du moins l'homme aimable, doué des talents enchanteurs de la société; dans M. de Laffonne, le médecin, le savant, le chymiste. le fondateur de la société royale; dans M. Vien, le peintre d'histoire, le directeur de l'académie. Quant à la petite observation de ne l'avoir point décoré du cordon de Saint-Michel, qu'on découvre seulement suspendu auprès de lui; elle porte à faux, en ce qu'il est représenté en robe de chambre & que ç'auroit été lui prêter une vanité ridicule que de le barder de ce cordon dans son déshabillé.

Je finis, Monsieur, cette énumération des portraits, par où j'aurois dû commencer. En effet la Reine méritoit sans doute d'attirer la premiere mes hommages; mais je répugnois à y venir, comme le public à la considérer. Est-il possible, qu'un aussi habile homme que M. Wertmuller, destiné à remplacer le premier peintre du roi de Suede, se connoisse si peu en graces & en majesté: on assure que la Reine, lorsqu'elle est entrée au salon, s'est méconnue elle-même & s'est écriée: « Quoi! c'est moi-là... » D'ailleurs quel moment a-t-il choisi? Elle se promène, dit-il, avec *monseigneur le Dauphin*, & *Madame*, fille du Roi, dans le jardin Anglois du petit Trianon; action froide & particuliere, n'excitant qu'un intérêt de curiosité; il falloit, comme l'a observé un critique judicieux (*), représenter la Reine, montrant ses enfans à la nation, appellant ainsi tous les regards & tous les

(*) M. l'abbé Soulayie dans ses *Réflexions impartiales sur les progrès de l'art en France.*

œurs, & resserrant plus fortement que jamais, par ces gages précieux, l'union entre la France & l'Autriche.

Ce groupe de la famille royale en sont les seuls personnages qu'on rencontre peints au salon. . . . Je me trompe, Monsieur : après bien des choses je découvre le Roi s'éclipsant, il est vrai, à l'éclat du trône ; en conséquence servi suivant ses vues & confondu dans un des boudoirs (*) de ce lieu. En effet, ce n'est point un acte de souveraineté qu'il exerce, mais un acte d'humanité, dont M. de *BUCOURT* s'est proposé de rendre compte. Ce fut durant l'hiver rigoureux de 1783, qu'il se passa. Sa majesté se faisoit un plaisir de se déguiser, de parcourir le matin les chaumières de Versailles & des environs, & d'y répandre lui-même ses bienfaits.

Louis XVI est représenté enveloppé d'un manteau d'écarlate, costume autorisé par la saison & sous lequel il cache sans affectation toutes les décorations qui le pourroient trahir ; il a la tête enfoncée dans un chapeau profond & rabattu qui dérobe une partie de sa figure ; il vient de donner sa bourse à un petit garçon, le plus près de lui à l'entrée de la chambre : il est reconnu par le grand-père qui se jette à ses genoux, & toute la famille en fait autant : la mère malade dans son lit, se souleve presque nue & ramasse ses forces pour rendre ses hommages & exprimer sa reconnoissance à son auguste bien-

(*) On appelle les *boudoirs du salon*, les embrasures des fenêtres & les coins adjacents, qui forment au moyen des tréteaux sur lesquels sont établies les sculptures, comme autant de cabinets particuliers.

fauteur. Cette scène touchante est composée de dix acteurs, non compris le Roi, variés chacun de figure, d'âge, d'attitude, d'accoutrement. Mais plus le sujet est intéressant, plus on auroit désiré que l'auteur en eût fait ressortir tout le pathétique. D'abord la rigueur de l'hiver n'est point assez exprimée; on voit bien une femme à l'âtre, ranimant un charbon, ce qui annonce un feu maigre, une disette de bois: du reste ces pauvres gens, sauf celle qui est alitée, sont vêtus de façon à ne pas souffrir beaucoup de froid: on ne remarque pas d'ailleurs s'ils ont d'autres besoins & tout cela se présume plutôt qu'il ne se sent, par l'action généreuse de l'étranger, dans lequel il eût fallu sur-tout que *Louis XVI* eût été plus reconnoissable: & pourquoi ne pas conter l'anecdote dans le livre, circonstancier tous les détails, faire en quelque sorte violence à la modestie du monarque? De pareilles leçons qui s'exercent & se donnent sous nos yeux par des personnages connus, sont d'une moralité bien plus frappante, bien plus directe, bien plus utile que les plus beaux traits de l'histoire grecque, romaine & même sacrée, qui, vu l'éloignement, la différence des temps & des mœurs, font peu d'impression ou rencontrent beaucoup d'incrédules, auprès desquels ils n'obtiennent guère plus de confiance qu'un roman.

Du reste, quant à l'exécution, ce petit morceau est encore charmant & de beaucoup préféré par les artistes à un autre sujet du même, plus gai, où le peintre amoureux de son modèle, en reçoit un billet & lui baise la main, tandis que de l'autre la femme prodigue de

feintes caresses à son mari qui sourit à la vue du portrait commencé & en est enchanté. Ils trouvent que ce tableau-ci *grisaille* furieusement.

M. *Wille* n'ayant point les mêmes considérations de respect, les mêmes craintes de déplaire, fait beaucoup plus de sensation par un sujet de ce genre, autour duquel les flots de spectateurs se succèdent sans interruption. Voici comme il s'explique.

« Le sieur Louis Gillet, maréchal-des-logis
 » au régiment d'Artois, cavalerie, retournant
 » de Nevers à Autun sa patrie, & s'étant égaré
 » dans la route, est attiré dans une forêt par
 » les cris lamentables d'une jeune fille que deux
 » assassins avoient dépouillée & attachée à un
 » arbre; le brave militaire vole au secours de l'in-
 » fortunée, blesse, désarme & met en fuite l'un des
 » deux scélérats, court au second qui lui lâche
 » un coup de pistolet, le manque, & reçoit
 » lui-même un coup de sabre, qui lui abat le
 » poignet. »

Ainsi quatre acteurs dans cette scène : l'artiste a saisi l'instant le plus chaud & le plus dramatique, où, débarrassé de l'un des brigands que l'on voit terrassé dans un coin du tableau, l'intrepide défenseur de la villageoise brave & combat le second, à la vue de celle-ci encore suspendue & attendant son sort de l'issue de cette attaque. Pour ajouter plus d'intérêt à son sujet, il a fait de la victime une très-belle créature, mais dans l'espece des paysannes, forte, charnue, rubiconde. Le scélérat agresseur a bien l'air d'un vrai garnement; à travers la rage qui le transporte & lui tient lieu de courage, on en-
 trevoit

revoit sa poltronnerie, & par son attitude il semble déjà disposé à fuir, s'il manque son adversaire.

Des critiques ont observé que les quatre personnages ont la bouche ouverte, & il le falloit. La jeune fille doit crier & appeler du secours; le scélérat, hors de combat, à qui l'on voit une vaste entaille dans le bras, ne peut résister aux douleurs de sa blessure; son camarade forcené jure & blasphème, & le maréchal-des-logis avec l'ascendant que lui donne son rôle, menace & foudroie le brigand qui lui reste. Tel est le dialogue de la scène parfaitement exprimé par la figure & la pantomime de chaque interlocuteur.

M. *Wille*, en habile compositeur, n'a rien négligé des petits détails qui pouvoient concourir au développement de son action & enrichir le fond de son tableau. On voit par le col de la fille macéré, écorché, par les oreilles de ses souliers rabattues, qu'on lui a volé sa *jeannette* & ses boucles : elles se trouvent sur le devant, avec un poignard appartenant sans doute au désarmé. L'autre, outre le pistolet qu'il tient en action de la main droite, conserve un fer dans la gauche. Sa ceinture est garnie d'instruments meurtriers. Spectacle effrayant, si l'on n'étoit rassuré par la présence du héros. Le reste de son costume est d'une grande vérité & plein d'effets pittoresques. Peut-être la scène se passant dans un bois &, vu sa nature, est-elle trop éclairée; peut-être aussi le peintre s'est-il persuadé ne pouvoir donner trop d'éclat à cette action rare & héroïque. La beauté de son coloris y répond, & son pinceau mol ordinairement

s'est renforcé & s'est monté à la vigueur des conceptions de la tête.

Je m'applaudis, Monsieur, d'avoir réservé, pour la dernière de cette espèce, la description du tableau de M. *Wille*, d'un intérêt vraiment tragique, après laquelle toute autre paroîtroit froide, fût-ce celle de la marine de M. *Vernet*, avec une tempête & naufrage d'un vaisseau. Ce morceau, de quatorze pieds de long sur huit de haut, est pour son altesse impériale le grand duc de Russie, & je n'ai qu'un mot à y joindre pour en faire l'éloge. C'est que, quoique l'artiste ait soixante-dix ans, sa touche est encore ferme, fière & terrible. Ses autres ouvrages, d'un genre plus doux, ne dégèrent point de ceux de sa jeunesse, en grâces, en fraîcheur, en brillants. Le seul reproche qu'on lui fasse d'être toujours le même, confirme mon assertion, & prouve qu'il n'a rien perdu.

La vaste machine de M. *Vernet* se trouve entre deux de M. *Robert*, destinées au même prince étranger, & non moins imposantes par le volume (*), dont l'une représente un incendie dans la ville de Rome, aperçu à travers la colonnade d'une galerie, & l'autre la réunion des plus célèbres monuments antiques de la France. On reproche peu de vérité à la première, quoique d'un grand effet, & à la seconde un assemblage idéal d'édifices disparates qui n'ont jamais existé ensemble; bizarrerie révoltante pour le spectateur, chez lequel c'est supposer trop d'ignorance. M. *Robert* inventif, rempli de ressources

(*) Ces tableaux ont chacun onze pieds de large sur huit de haut.

dans son art, pour vouloir être original, peche souvent contre le bon goût & le bon sens. Le tableau dont je viens de parler, est un exemple du premier défaut, & les ruines d'une longue galerie éclairée par un trou de sa voûte, tableau appartenant à M. le comte d'Adhemar, ne peuvent être défendues du second. Il a imaginé de produire plus d'effet pittoresque en plaçant l'ouverture au centre, c'est-à-dire, dans la clef de la voûte. Ce qui est impossible, puisqu'à l'instant toute la voûte s'écrouleroit. Ce peintre est d'autant plus blâmable, que c'est très-sciemment qu'il peche, & , quand il veut, est très-capable de la plus scrupuleuse exactitude. La preuve en existe dans ses deux pendants de *la fontaine de Vaucluse & des roches d'Oliou en Provence* (*). Ils font l'étonnement du naturaliste, qui reconnoît le caractère de *la pierre calcaire de Vaucluse, les coupes particulières à ces sortes de pierres, & dans les roches d'Oliou, l'ensemble des pierres vitrescibles & primitives* (†). Voilà de ces nuances érudites dont ne seroit point capable le vulgaire des artistes.

M. de Machy, en possession de conserver à la postérité le souvenir de tous les événements publics de son ressort & de les fixer sur la toile, n'a pas manqué de nous exposer cette année les

(*) Ces deux tableaux appartiennent à M. l'archevêque de Narbonne.

(†) Ce sont les propres expressions de M. l'abbé Soulavie dans son ouvrage déjà cité sur les tableaux. Ce philosophe si profond dans l'étude de l'histoire naturelle en cette contrée, admire comment M. Robert a pu voir & marquer des choses qui échappent au plus grand nombre, & ne frappent que les naturalistes les plus exercés.

départs de différents ballons ; mais plus en artiste qu'en historien , plus à dessein de faire briller son pinceau , que frappé d'un véritable enthousiasme pour cette importante découverte. Aussi a-t-il sacrifié l'action au local qui ne doit être qu'accessoire ; en sorte qu'on peut regarder ce sujet comme à refaire : du reste , en s'accordant sur la richesse de ses plans , sur l'exactitude de la perspective , certains critiques lui reprochent de dégénérer pour la couleur , de n'avoir plus cette teinte qu'il tenoit de *Servandoni* & de *Panini*.

Entre les payfagistes , l'homme étonnant , Monsieur , c'est M. *Nivard* , qui n'en est qu'à la seconde exposition , encore simple agréé & surpassant déjà ses maîtres , même M. *Hue* qui se soutient , mais ne fait pas les progrès rapides de son concurrent. Sa *vue du château de la baronnie de Mello* (*), est un chef-d'œuvre ; il est vrai qu'on ne peut être mieux servi par la richesse & les dispositions du site ; mais aussi l'on ne pouvoit le mieux rendre. En homme de génie dans son genre , il a choisi pour son jour un temps variable ; ce qui lui donnoit le moyen de se ménager à volonté les divers accidens de lumières les plus propres à faire ressortir chaque beauté de ce lieu charmant. Son ciel éclipse sans contredit tous ceux du salon. La verdure de ses arbres est variée & dégradée à l'infini ; les grandes masses n'empêchent point qu'on n'en distingue les espèces , qu'on ne les compte , si c'étoit nécessaire. Ses fabriques nobles , bien assises , rares ,

(*) Appartenant à M. *Duclos Dufrenoy* , notaire.

placées à propos & sans confusion , produisent des effets piquants : ses animaux d'un bon choix de nature ; ses villageois naïfs & correctement dessinés , jettent de la vie & du mouvement dans toute la scène : en un mot , elle est si vraie , que tous ceux qui ont vu Mello , le reconnoissent , & si enchanté qu'il n'est aucun ami de la nature qui ne désirât y fixer son séjour. On juge que l'auteur pour chaque partie en a profondément étudié les différents maîtres , le *Lorrain* , le *Salvator* , le *Gouespe* & le *Berchem*.

Je voudrois finir , Monsieur , de peur d'être trop long ; mais le moyen de passer sous silence *M. de Marne* , *MM. César Vanloo & Vestier*. Vous connoissez le premier qui a débuté , il y a deux ans , avec *M. Nivard* : quoique l'académie l'ait traité plus rigoureusement que celui-ci , & ne l'ait pas encore jugé digne d'être admis parmi ses membres , il n'en est pas moins précieux aux amateurs pour sa finesse , son brillant & sa facilité ; mais il ne s'est point corrigé des défauts qu'on lui trouvoit du côté du dessin & de la vérité des sites : cependant les critiques exceptent ses vues d'un *lac Suisse* & des *ruines du château de Bermont* , deux petits morceaux , les meilleurs de dix qu'il a exposés , & qu'ils jugent d'un pinceau charmant.

On voit avec peine en citant le second , que le fils du fameux *Carle* ne marche pas dans la carrière brillante de son pere : apparemment qu'il ne s'est pas senti les forces suffisantes pour soutenir dans le genre de l'histoire un nom malheureusement trop fameux pour lui ; il a préféré d'être au premier rang entre les peintres de la seconde classe. Il n'avoit point encore paru sur

la scene , & débute comme académicien ; faveur accordée sans doute au descendant d'un grand artiste , premier peintre du roi , & dont on trouve très-dignes ses morceaux de réception. Il paroît se vouer au paysage du genre héroïque. Ses sites sont d'un choix noble , ses fabriques sont riches & magnifiques ; mais son pinceau est sec & sa maniere noire : on l'invite à rechercher des compositions susceptibles d'effets plus piquants , ou , pour mieux dire , à les saisir & à les rendre.

L'anecdote de l'admission du troisieme au rang des agréés suffit seule pour donner une idée de ses ressources & de sa facilité. Son genre est la miniature ; il en avoit présenté à l'académie : cette compagnie ordonna des exécutions en grand & des preuves d'un autre talent. C'est à cette rigueur que l'on doit un des plus beaux morceaux du salon , le *portrait en pied de Mlle. Vestier sa fille , peignant le portrait de son pere*. Les artistes l'estiment très-habilement fait , composé avec goût pour les accessoires bien mis à leur place ; les étoffes sont aussi rendues avec une grande vérité ; mais ce prestige est devenu si commun , que ce n'est plus qu'un petit mérite. Quant à ses miniatures , rival de M. Hall , il suit une route différente. Celui-ci a la légèreté de la touche , la vigueur du coloris , la hardiesse du pointillé , l'esprit adapté à ses différents caracteres de tête , & sur-tout la variété & la grace des ajustements : celui-là , plus monotone , excelle pour la douceur du faire , l'agrément de l'exécution , le fini précieux ; ses couleurs se noient tendrement & rien n'y tranche trop.

Je pourrois vous entretenir encore de MM. *van Spaendonck , sauvage , Martin , Robin , Huet , &c.*

mais n'ayant rien de particulier à en dire, il faut s'arrêter, & la sculpture m'appelle.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 22 septembre 1785.

TROISIEME LETTRE.

DEPUIS quelque temps, Monsieur, un nouveau système introduit dans notre école de sculpture tendroit à lui faire perdre, s'il s'accréditoit à un certain point, la haute considération dont elle jouit, il y a plus d'un siècle, dans toute l'Europe. Ce système est d'autant plus dangereux qu'il sort d'un grand homme, & a été soutenu de son exemple durant ses dernières années. Je veux parler de *Pigal*, que les arts pleurent aujourd'hui. Il étoit un scrutateur si rigoureux de la nature, qu'il n'en vouloit rien omettre, même dans son état de dégradation & d'abjection. C'est ce qu'attestent la statue de *Voltaire*, celle du comte d'*Harcourt* à Notre-Dame, & jusques son superbe mausolée du maréchal de *Saxe*, où il a osé introduire le squelette de la mort, non sans beaucoup d'art, il est vrai, & avec les ressources du génie.

La première statue qui s'offre aux regards dans la cour du salon, est de ce genre. C'est *Philopœmen*, général des Achéens. Il est représenté au moment où *Dimocrate* & les magistrats Messéniens lui font boire de la ciguë. On reproche à M. de *Joux*, son auteur, d'avoir choisi le corps de ce héros grec d'une nature pauvre : l'histoire nous apprend bien qu'il avoit alors

soixante-dix ans ; mais ce n'étoit pas une raison pour le modeler sur quelque malheureux échappé des cachots de Bicêtre. Cet ouvrage au surplus n'est pas sans mérite , & la grande ame du vainqueur de Lacédémone se retrouve sur son visage , à l'air de tranquillité avec laquelle il reçoit le poison.

Le *Mercur*e de M. *Boizot* pourroit bien , aux yeux des critiques sévères , passer pour tenir quelque chose de la même école , & cependant c'est un Dieu du premier ordre qui doit jouir d'une jeunesse éternelle. A la bonne heure qu'il ne soit pas musclé comme un Jupiter , comme un Neptune , comme un Pluton , ou comme un Mars ; qu'il ait la légèreté du messager de l'Olympe : mais point de ces méplats , de ces rides ou de ces plis qui annoncent dans l'homme les progrès de l'âge & le dépérissement.

Le modele en plâtre par le même du *Racine* à exécuter en marbre pour le Roi , est d'un goût plus satisfaisant ; mais il s'est mépris sur la nature du génie de ce poète , représenté la plume à la main , les yeux levés au ciel , & semblant en attendre l'inspiration. Ce n'est pas là qu'il alloit chercher ses conceptions , comme *Cornéille* ; c'est dans le cœur humain qu'il fouilloit ; & il ne se mettoit jamais au - dessus de notre portée : il falloit donc lui donner un regard plus terre à terre. C'est ce que , d'un autre côté , a bien senti & ingénieusement exprimé l'artiste , en mêlant aux attributs de la muse tragique ce myrte , emblème du genre des piéces de l'auteur de *Britannicus* & d'*Andromaque*.

Ce qui distingue M. *Boizot* cette année , c'est son buste de *Louis XVI* , où , s'élevant au-dessus

de lui-même & à la hauteur de son sujet , il a représenté non-seulement l'homme , mais le Roi ; il a anobli la figure de ce prince , en général plus populaire que majestueuse. La draperie en est ajustée avec élégance , & tous les attributs en sont traités d'un ciseau aussi savant que précis.

A cette occasion je vous observerai , Monsieur , que nos artistes qui regardoient le costume françois comme ingrat , & ont agité plusieurs fois s'ils s'y asserviroient , y excellent maintenant , & ont vaincu toutes les difficultés du *Rendu* qui en avoit de très-grandes. Rien ne les effraie plus. Les souliers , les bottes , les vestes , les soubrevestes , les haut-de-chausses , les cravattes , les manchettes à dentelles , tout est de leur ressort ; & quoique ces détails ne soient qu'accessoires , ils en tirent souvent parti & quelquefois en gens de génie. Ce n'est pourtant pas M. *Gois* qui en a déployé en tant d'occasions , & nous reproduit aujourd'hui d'une façon très-commune ce *Matthieu Molé* , qui , en 1779 , avoit si fort enthousiasmé M. *Vincent*. Afin de mieux l'ensevelir dans sa vaste simarre , il l'a figuré assis , & s'est cru de la sorte dispensé d'expliquer le corps. Son attitude est de tenir le mortier de la main droite , & d'appuyer la gauche sur les sceaux ; ce qui désigne la double dignité de premier président & de garde-des-sceaux. Du reste , le personnage a un air renversé , comme si on lui faisoit quelque proposition révoltante , & la sévérité de son visage soutient cette idée , mais trop vague. On pourroit également prendre la position du magistrat pour de la roideur & de la pédanterie. En un mot , c'est le buste de *Molé*

très-ressemblant ; mais rien n'y caractérise sa probité , ses talents , son zèle pour le bien public & pour la gloire de l'état. L'artiste s'est appliqué spécialement à développer toute la richesse de la draperie , à donner de la souplesse aux contours , à faire jouer jusqu'aux poils du manteau herminé.

On en peut dire autant du buste de M. de Calonne , par le même. C'est bien lui , mais ce n'est ni le contrôleur-général , ni le ministre.

Si M. Monot , chargé de la troisième statue pour le roi , n'a pas tout-à-fait rempli son sujet , il s'en est au moins donné un , & s'en est échauffé. Il avoit à représenter *Abraham Duquesne*. Le bombardement d'Alger étant un des principaux traits de la vie de cet amiral , il l'a choisi ; ce qu'il exprime par des mortiers , des bombes , & autres instruments destructeurs dont il a entouré son héros. Son attitude est celle d'un général , l'attitude du commandement. Des demi-connoisseurs qui croient se donner plus de relief & en imposer avec un ton tranchant , décident que le personnage est manqué , & que c'est un morceau à refaire. Je crois que le défaut vient de l'artiste , qui n'a pas assez consulté ses forces , & dont le ciseau a généralement plus de grace que d'énergie. Mais dans l'état même où il se trouve , l'ouvrage est très-louable , & ce ne sera certainement pas la plus médiocre statue de la collection royale.

Ce qui prouve , Monsieur , la mauvaise humeur des critiques dont je viens de parler , c'est qu'ils étendent leur proscription jusqu'à la statue du grand *Condé* , la dernière ordonnée pour cette exposition , & la première dont M. Rolland , agrée ,

ait été chargé. Ce coup d'essai qui n'est pas sans défauts dans l'exécution, est peut-être pour les conceptions le plus parfait des morceaux de cette espèce; j'ose dire même qu'il est sublime.

L'artiste a pris dans la vie de son héros l'instant où le prince attaquant le camp de Mercè sous les murs de Fribourg, après un combat qui avoit recommencé trois fois, à trois jours différens, jeta son bâton de commandement dans les retranchements de l'ennemi, & marcha pour le reconquérir l'épée à la main, à la tête du régiment de *Conti*. Il est dans l'attitude décisive de l'action; il a passé son épée suspendue à la main gauche, & de la droite levée, il tient ce bâton à lancer, le signal d'un nouvel assaut. Sa figure est très-animée, le feu sort de ses yeux, il est indigné que le vainqueur de Rocroy trouve tant de résistance. Assurément du côté de la composition, on ne pouvoit choisir un moment plus heureux, & le mieux caractérisé suivant moi. Voyons maintenant les objections des faiseurs de pamphlets.

Ils disent que l'action de la main droite n'est point décidée; que le bâton est tenu trop mollement. Mais il ne s'agit pas ici de faire lutter le héros de force ou d'adresse; peu lui importe que ce signal aille quelques toises plus loin ou plus près; c'est un premier mouvement que lui suggere son imagination enflammée, & qu'il suit comme sa situation le permet.

Ils ajoutent qu'un héros ne doit point avoir l'air colere ni menaçant, & sur-tout celui qui dormoit si profondément la veille de sa première bataille gagnée. Cette maxime est vraie, prise généralement, mais mal appliquée & fautive dans

la circonstance. Voudroient-ils qu'un jeune prince, ardent, bouillant, opiniâtre comme *Achille*, eût le sang froid d'un *Catinat* ou d'un *Turenne* ? Quant à la douceur de son sommeil, elle provenoit du calme d'un général habile, qui a tout ordonné, tout prévu, & n'a plus rien à faire en ce moment qu'à prendre du repos pour se mieux disposer au combat ; mais ç'auroit été un contresens, & de caractère & d'action, d'avoir donné la même tranquillité au duc *d'Enghien*, contrarié dans sa fougue héroïque, & voyant reculer deux fois son armée.

Ils vont plus loin ces impitoyables aristarques, & prononcent que cette figure n'a ni dignité, ni grandeur. Vous avez vu, Monsieur, par le détail de toute la composition, qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, qu'une statue ainsi posée & ordonnée manquât de dignité, & quant à la grandeur, si elle consiste dans les proportions surhumaines de l'antique, je passe condamnation ; mais représentant un héros François, & devant être placée à la simple portée des spectateurs, il seroit ridicule sans doute de l'avoir fait colossale & au-dessus de la stature ordinaire.

Enfin, le duc *d'Enghien*, de la main à laquelle il a son épée suspendue, a deux doigts enlacés dans son écharpe ; ce qui est trop mesquin & trop recherché. Pour accorder quelque chose à ces messieurs, & (quoiqu'on pût encore chicaner là-dessus, en répondant qu'un général ne doit pas avoir toujours son épée en l'air comme un soldat, qu'il suffit qu'il la tienne prête au besoin) je leur accorde ce défaut très-facile à réparer, & que je regrette cependant, parce que à l'attitude n'est pas héroïque, elle est pittoresque.

& très-propre à faire briller le talent du statuaire, qui n'a pas moins soigné tous les accompagnements du corps.

Je cherchois en vain, Monsieur, une statue que j'avois vu exposée dans la cour le premier jour de l'ouverture du salon, une *Psiché abandonnée*, de M. Pajou, lorsque j'appris que le curé de la paroisse du Louvre l'avoit dénoncée à l'archevêque, & que le prélat avoit obtenu un ordre de la retirer. Curieux de savoir quel pouvoit être le motif de proscription, je me rendis à l'atelier du sculpteur, où elle se montre publiquement & forme une seconde assemblée. Je fus bien surpris de trouver une figure qui, quoique parfaitement nue, étoit très-pudique. Je gémiss sur l'idiotisme des dévots, & j'admirai la belle simplicité de l'ouvrage. La nymphe, plongée dans la douleur, en indique la source par la main droite qu'elle tient sur son cœur : le poignard, la lampe fatale renversés à ses pieds achevent de la désigner. Le grand art de l'auteur est d'imprimer sur le visage de sa figure les spasmes de son ame, sans la faire grimacer, sans en altérer en rien la beauté. Le défaut que j'y critiquerois, ainsi que nombre d'amateurs, ce sont de trop fortes proportions pour une jeune fille telle qu'on imagine *Psiché*. Le pied est aussi certainement trop petit pour son corps : mais cette statue n'est encore qu'en plâtre ; il est aisé d'y substituer les corrections qu'on désire, & que le goût & le jugement de M. Pajou lui feront sans doute adopter.

Revenu au salon, Monsieur, & m'attachant à détailler les sculptures que je n'avois presque pas observées jusqu'à ce moment, il en fauta une à mes yeux d'un faire délicieux, mais cent

fois plus dangereuse que la *Psiché*. C'est le *Ganimede* de M. Julien, versant le nectar à Jupiter changé en aigle. Le nom seul de ce beau jeune homme rappelle déjà une fable très-obscure, & l'artiste a déployé tout son talent pour faire mieux travailler l'imagination sur cette anecdote scandaleuse du plus grand & du plus libertin des dieux : l'aigle de ses yeux de feu semble dévorer le séduisant échanton qui est nu ; il le serre de près, & de son aile lui caresse amoureusement les fesses.... Je ne sais, mais il me semble que c'étoit bien là le cas où le zèle du pasteur auroit pu s'échauffer, à moins qu'on ne prétende que le péché philosophique étant plus familier aux gens d'église, les effraie moins.... Je m'arrête & reprends mes fonctions de critique amateur ou plutôt admirateur. On ne peut mieux travailler le marbre, ce morceau remporte tous les suffrages.

On est fâché de ne voir cette année que des bustes de messieurs *Caffieri* & *Houdon* ; mais les grands artistes se retrouvent dans les moindres choses. Le *Thomas Corneille* du premier en marbre pour la comédie française, est d'une vérité de nature unique : le *Boileau* est d'un caractère décidé, qui le feroit nommer presque sur sa figure. Le second nous a conservé le souvenir des princes étrangers qu'on a vus avec intérêt, & qu'on revoit avec plaisir, le roi de *Suede* & le prince *Henri*. Quant à M. le *Noir*, c'est sa physionomie pleine de finesse & de graces. La tête inclinée en avant qu'on lui reproche, est, suivant moi, un trait caractéristique ; il désigne les fonctions de ce lieutenant de police ; il exprime la manière facile & pleine d'aménité de ses audiences.

Si M. *Bridan* n'attire pas beaucoup plus l'attention par son maréchal *de Vauban* en marbre qu'il ne l'attiroit par le maréchal *de Vauban* en plâtre ; de jolis morceaux de sa composition & en grand nombre dédommagent les amateurs, entr'autres une jeune fille jouant aux osselets ; une autre jouant aux billes, qui sont d'une naïveté charmante.

Messieurs *Mouchy* & *Berruer* ne nous offrent guere que des *Maquettes*, c'est à-dire, des esquisses trop imparfaites pour en juger ; M. *Mouchy* annonce beaucoup d'invention, il faut voir si l'exécution y répondra.

On admire dans M. *stouff* un débutant pourvu d'excellentes études & rempli de bons principes : ses deux têtes du *Bélisaire* & d'une jeune fille affligée en font foi ; son petit groupe d'*Hercule combattant les Centaures* étoit d'une composition difficile, dont il s'est tiré en habile homme ; mais son *Abel expirant sous les coups de Caïn*, morceau d'une plus grande maniere & absolument fini en marbre, attire sur-tout l'attention, en lisant que c'est sur ce chef-d'œuvre qu'il a été reçu académicien. L'artiste en est très-satisfait ; il n'en est pas de même du spectateur qui ne reconnoît pas plus *Abel* dans ce personnage expirant que tout autre individu : au lieu d'une figure historique, ce n'est à ses yeux qu'une figure académique. Sans doute la mâchoire d'âne, instrument dont *Caïn* se servit contre son frere, étoit un accessoire peu noble à placer, & cependant le texte sacré ne l'oublie pas ; il falloit trouver quelque moyen de bien rendre & de ne point altérer l'anecdote de ce livre divin.

Le morceau de réception de M. *Foucon*, le dernier des académiciens, est plus caractérisé; c'est un fleuve désigné avec son attribut; il est appuyé sur une urne d'où il épand ses flots; mais c'est encore une idée vague: quel fleuve? On cherche en vain son buste de M. le bailli de *Suffren* qui, annoncé de deux mains différentes (*), par une fatalité qu'on ne peut concevoir, ne se rencontre d'aucune.

M. *Moite*, agréé qui commence & semble se vouer aux bustes, montre une grande facilité pour saisir les caractères les plus opposés: il rend également bien la bonhomie de M. *Dusaulx*, sur la figure de cet académicien, & la méchanceté noire de l'abbé *Anbert*, sur celle de ce Zoïle. Son combat d'*Ulysse* & d'*Ajax* à la lutte, bas-relief esquissé seulement en terre cuite, montre qu'il sera capable des grandes compositions.

On dirait que messieurs *Milot*, de *Seine* & de *Laitre*, ses confrères, disputent ensemble dans le genre de cette nature pauvre, dont ils ont revêtu tour-à-tour *Socrate*, *Diogene*, & *Philottete*: il faut espérer qu'ils ne persisteront point dans ce mauvais goût. M. de *Seine* sur-tout par ses têtes d'étude faites à Rome & dans le genre du plus bel antique, a trop de talent pour le dégrader par un faux esprit de système.

Je ne ferai mention, Monsieur, des graveurs que pour leur rappeler le règlement de l'institution du salon, auquel on ne tient pas assez la main: suivant les statuts, ils devoient réserver

(*) L'autre artiste est M. *Monot*.

pour cette joute académique leurs morceaux neufs & même en composer exprès. Ils se négligent étrangement là-dessus & semblent dédaigner une lice où le dernier rang est encore susceptible d'honneur & de renom.

Je terminerai , Monsieur , par M. de Wailly , dont je vous ai déjà entretenu plusieurs fois , & qui nous offre un nouveau tour de force dans son genre. C'est le modèle d'un escalier à trois rampes , qu'il décrit ainsi lui-même en vantant son utilité :

« La première rampe est soutenue avec la plus
 » grande solidité par la seule coupe des marches,
 » sans le secours d'aucun mur , ni d'aucune
 » voûte. Sous cette première rampe est pratiquée
 » une descente de cave. Les deux autres sont
 » de même soutenues par leur coupe & par
 » le mur de cage , qui n'a que six pouces
 » d'épaisseur. Ce nouveau moyen réunit à l'avan-
 » tage de la plus grande solidité , l'économie
 » de la pierre , de la main-d'œuvre , & peut
 » réussir dans une plus petite cage , en la faisant
 » paroître plus grande. L'auteur en a déjà
 » fait exécuter deux de ce genre , l'une au
 » château des Ormes en Touraine , & l'autre
 » dans la maison de *Voltaire* , rue de Riche-
 » lieu »

En général , Monsieur , la peinture , la sculpture & l'architecture , sont trois arts dont les destins sont communs. L'un ne peut guère faire de progrès que l'autre n'y participe , & vous pouvez juger par cet échantillon que le dernier devient aussi très-florissant. Malheureusement il vous prouve encore que l'esprit d'innovation , de singularité , n'y altere pas moins les bons

(186)

principes & y fait substituer à la noble simplicité, aux riches proportions, à l'élégante symétrie des Grecs, des idées pauvres, bizarres & incohérentes. Puissent les esprits solides y résister comme dans les autres, & marcher loin de ces écarts, droit à la perfection!

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 28 septembre 1785.





A D D I T I O N S.

ANNÉE MDCCLXXV.

9 Mars 1775. **P**EU avant la mort du feu Roi, sa majesté, ainsi qu'on l'a rapporté dans le temps, avoit fixé le jour de l'entrée de M. le comte d'Artois dans Paris : le fatal événement qui est survenu, l'a retardé & il n'a eu lieu qu'avant-hier.

Le prince est venu seul à cause de la grossesse de madame la comtesse d'Artois. Le cérémonial a été le même que celui pour *Monsieur*, alors comte de Provence; c'est-à-dire que son altesse royale est entrée comme fils & non comme frere de Roi.

Le comte d'Artois est d'abord allé à Notre-Dame, ensuite à Sainte-Genevieve, puis aux Tuileries, le soir à l'opéra. Il étoit dans la loge du Roi, tout seul dans un fauteuil, ses officiers derriere lui.

On n'a point trouvé à son altesse royale l'air de satisfaction qu'on espéroit lui voir, d'après le désir extrême qu'elle avoit témoigné autrefois de se montrer aux Parisiens dans cet appareil auguste.

La Reine ayant pris goût à la course de chevaux qu'elle a vue, sa majesté, après l'avoir plaisantée sur cette passion & en avoir ri avec elle, a cependant envoyé ordre à la ville de faire construire dans la plaine des Sablons un édifice

propre à recevoir la Reine & sa suite, & à lui procurer le plaisir de ce spectacle.

13 *Mars*. M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'Empereur dans les fêtes qu'il a données en cette qualité à l'archiduc Maximilien, n'a pas apporté l'intelligence nécessaire pour l'assortiment des convives. A certain jour entr'autres, il a prié M. le duc & madame la duchesse de Choiseul, avec M. le duc & madame la duchesse d'Aiguillon. Madame de Brionne qui étoit aussi du repas, a fait là-dessus des observations au comte & même des reproches, en lui faisant sentir sa balourdise, bien opposée à l'esprit de finesse, de conciliation & de politique que devoit avoir un membre du corps diplomatique.

13 *Mars*. Dans sa *Théorie du libelle*, Me. Linguet accuse un Me. Cadet de Senneville, avocat & censeur royal, non-seulement de lui avoir refusé son approbation pour un écrit contre les économistes, mais d'avoir fait part de son écrit à ces messieurs; &, par une trahison plus noire & par une infidélité vraiment punissable, d'avoir soustrait ce manuscrit, sans qu'il y ait pu le revoir: ce qui fâche d'autant plus Me. Linguet, qu'il n'en a pas d'autre copie. On s'imaginoit que Me. Cadet se seroit plaint dans la dernière assemblée des avocats du 9 mars, d'une accusation sans doute aussi calomnieuse; mais il n'y a pas paru & l'on ne voit pas encore qu'il fasse aucune démarche pour se justifier.

16 *Mars*. Les fourriers de la maison du Roi sont déjà partis pour Rheims & vont y séjourner d'ici au sacre, afin de marquer les logements. La cérémonie reste jusques ici fixée pour le milieu de juin environ.

20 *Mars*. M. le chevalier de la Tour-du-Pin la Charce épouse une demoiselle Pajot, fort riche. C'étoit d'autant plus nécessaire que par un quolibet peu décent, mais vrai, on l'appelloit le chevalier de la Tour non du Pin, mais *sans pain* : il est frere de madame de Saint-Julien, la femme du receveur général du clergé, qui a eu la manie d'épouser une fille de qualité dont il n'a pas lieu d'être content. Quoi qu'il en soit, par un procédé noble & généreux, il vient au secours de son beau-frere qui, sans lui, n'auroit pas eu sur quoi assigner le douaire de la future. M. de Saint-Julien l'assure.

26 *Mars*. La sainte Ampoule est une relique si précieuse qu'il faut des ôtages pour la déplacer : ils sont au nombre de quatre ; savoir, M. le comte de la Roche-Aymon, M. le marquis de Rochechouart, M. le comte de Tailleyrand, M. le vicomte de la Rochefoucault. On assure que la suite de cet honneur est d'être nommé cordon-bleu.

26 *Mars*. Sans les divers projets sur le gouvernement, la réforme des finances, le paiement des dettes de l'état, &c. dont on est inondé au commencement de ce regne, on distingue deux plans qu'on voudroit bien voir réalisés : l'un, de vendre les biens du clergé pour subvenir aux besoins du royaume, ce qui ne seroit point en dénaturer la destination, puisque c'est le patrimoine des pauvres ; d'assurer à cet ordre des revenus fixes proportionnés à la dignité des membres, mais bornés.

L'autre, qu'on regarde comme plus réfléchi & dont les vues s'accordent assez avec celles de tous les gens instruits, indique des états pour

chaque province , en les dépouillant des inconvénients bien reconnus de ceux qui subsistent aujourd'hui. Par l'aperçu qu'on en donne, on croit y trouver le bien de l'état & celui de tous les membres.

28 *Mars*. L'affaire du sieur de Beaumarchais contre le comte de la Blache est décidément renvoyée au parlement d'Aix ; en vain le premier s'est donné beaucoup de mouvements pour l'empêcher.

28 *Mars*. Entre les sept nouveaux maréchaux de France, les bons patriotes ont vu avec douleur le duc de Fitz-James, dont tous les exploits consistent à avoir porté le trouble & la terreur dans les provinces de Languedoc & de Bretagne : il a eu successivement le commandement de ces provinces & il a fallu le lui ôter. M. le comte du Muy, ministre de la guerre, indigné que pour dédommager ce petit despote de cette double mortification on lui donnât le bâton au préjudice de ses anciens qui avoient mieux servi que lui, l'avoit fait retirer de la liste ; mais le comte de Maurepas n'en a pas voulu avoir le démenti : quoi qu'il en soit, comme le comte du Muy a été élevé à la même dignité, on a dit qu'il avoit eu raison de briser le bâton du duc de Fitz-James, puisqu'il en avoit conservé quelque éclat pour lui.

28 *Mars*. Après avoir beaucoup varié sur l'emplacement qu'on choisiroit pour placer les plans en relief des places de guerre, on s'est déterminé pour les invalides, où ils ne seront pas aussi utiles qu'à l'école militaire, mais où le local a paru sans doute plus convenable, & pour éviter la dépense que cette translation entraîneroit à l'hôtel de l'école militaire.

31 Mars. M. le comte du Muy, fait maréchal de France, s'excuse d'avoir passé sur le corps de son frere en disant que sa majesté l'a exigé. On ne sauroit rendre compte de tous les brocards qu'on lance contre lui & les autres promus nouvellement, dont aucun n'a fait d'action à mériter cet honneur. Les deux Noailles sur-tout sont l'objet de la dérision générale : on n'a point d'exemple d'une telle faveur, accordée en même-temps à deux freres.

31 Mars. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 25 mars 1775... Entre tout ce qui se passe au sujet de la réintégration de notre parlement, il ne faut pas oublier de vous raconter une petite anecdote très-plaisante. Un conseiller, nommé M. Dominge, l'un des restants, en retournant du palais chez lui dans sa chaise, entendoit des huées qui le faisoient trembler. Il s'imaginait que toute la populace étoit après lui ; il crioit sans cesse à son laquais qui l'escortoit à pied, de faire presser sa marche par ses porteurs : enfin il arrive à la maison, & tout transi, ne voyant, n'entendant rien, il se félicite devant son laquais de l'avoir échappé belle, & sur la surprise de celui-ci qui n'avoit observé aucun tumulte, il lui répond : « N'as-tu pas entendu ces huées continuelles qui me poursuivoient ? ... Bon ! Monsieur, ce n'étoient que vos porteurs qui vous huient. »

1 Avril 1775. On est si mécontent de la gazette de France depuis qu'elle est entre les mains de l'abbé Aubert, qu'on parle d'en confier la rédaction au sieur Bret, autre homme de lettres, mais qui n'est pas plus exercé dans le genre de ce travail public.

2 *Avril*. Le 17 mars l'académie des Jeux Flo-
traux a pris la délibération suivante... « L'aca-
» démie pénétrée des sentiments que la France
» & la ville de Toulouse en particulier ont fait
» éclater à l'occasion du rétablissement du parle-
» ment, a cru ne pouvoir participer à la joie
» publique d'une maniere plus convenable à son
» institution & à ses anciens usages, qu'en pro-
» posant un prix extraordinaire destiné à une
» ode qui aura pour sujet *le rétablissement du*
» *parlement*, &c.

2 *Avril*. Madame de Champbonas est admise à
la preuve des sévices & mauvais traitements de
son mari. Cette affaire est si orduriere qu'elle se
plaide à huit clos.

4 *Avril*. On ne fait à quoi attribuer la cessa-
tion des violons ordonnée par la police dans les
guinguettes, long-temps avant celle des spec-
tacles : les uns ont dit que c'étoit à cause de la
cherté du pain, d'autres par ordre de M. le
duc de la Vrilliere pour favoriser la foire & le
wauxhall, auxquels madame de Langeac est sans
doute intéressée.

5 *Avril*. *Les deux Regnes* sont un détestable
poëme, ou plutôt ne sont qu'une histoire en
mauvais vers. Il y a cependant des images, des
fictions, des épisodes, mais qui, faute d'être
mis en œuvre par un auteur de génie & de goût,
ne produisent aucun effet, ne répandent aucun
mouvement dans l'ouvrage. Au surplus, on juge
que l'auteur est un très-chaud parlementaire.
Quelques anecdotes scandaleuses ont sans doute
fait arrêter ce pamphlet. Celle concernant les
calomnies prétendues inventées par le chancelier
contre la Reine n'a pas peu contribué à le faire
proscrire.

proscrire. Quant à l'historique, il est assez exact. Il commence à la mort de Louis XV, & finit par le rétablissement des parlements. Dans ce poëme d'environ 6,000 vers, on auroit peine à en choisir quelques-uns à retenir pour leur excellence.

8 *Avril*. L'affaire du comte de Guines contre le sieur Tort, son secretaire, continue à s'instruire ou à s'embrouiller par de volumineux mémoires qui se multiplient journellement. Cependant il ne faut pas confondre parmi ces écrits d'avocats, *la correspondance secrete de M. le duc d'Aiguillon au sujet de l'affaire de M. le comte de Guines & du sieur Tort, & autres intéressés, pendant les années 1771, 1772, 1773, 1774 & 1775*. En lisant avec attention cette brochure, on devient très au fait de la contestation, de toutes ses circonstances & des progrès qu'elle a fait, malgré les obstacles, les contradictions, les lenteurs qu'on a cherché à y apporter. On ne peut se dissimuler que cette publication doit tourner au désavantage de M. de Guines, en ce qu'elle produit au jour une conduite très-oblique de sa part. On voit qu'il ne s'est soumis à la décision des tribunaux ordinaires, qu'après avoir épuisé les divers moyens qu'il a imaginés de mettre en œuvre pour s'y soustraire, qu'après avoir provoqué la détention du sieur Tort & l'avoir prolongée autant qu'il a pu : il a d'abord cherché à écarter ce grief du plaignant contre lui, sous prétexte que l'emprisonnement ayant été fait par ordre du Roi, sa majesté n'est comptable de ses motifs qu'à elle-même ; qu'elle s'en réserve la connoissance exclusivement, & que dans aucun cas, un de ses sujets ne peut en demeurer responsable. Ce principe trop favorable au despotisme

pour ne pas être adopté du ministère , se trouve consigné en plusieurs endroits de cette correspondance , notamment dans une lettre du duc d'Aiguillon du 10 novembre 1772.

On voit encore que la prétendue décision du conseil du roi en sa faveur , n'est qu'un rapport fait par MM. d'Aguesseau , Joly de Fleury , conseillers d'état , & M. de Tolozan , maître des requêtes , qui , suivant leurs lettres des 9 & 21 décembre 1773 , prononcent que l'autorité du Roi , l'honneur de sa couronne , & la dignité de ses ambassadeurs dans les cours étrangères ne pouvoient être compromis par une instruction judiciaire , & que sa majesté ne devoit point arrêter le cours de la justice ordinaire.

Mais ce qui décele la mauvaise foi du comte de Guines , c'est qu'après s'être prévalu d'abord de sa crainte que la révélation des dépêches ministérielles ne compromît les secrets de l'état , & s'en être fait un moyen pour demander que l'affaire ne fût pas portée devant les juges ordinaires , il déclare ensuite que les dépêches dont il doit faire usage , n'intéressent en rien les négociations du ministère , & requiert lui-même en conséquence la liberté d'en donner communication aux magistrats & au public.

8 *Avril*. La décision dernière des comédiens sur la comédie des *Courtisanes* a été précédée d'un discours du sieur Palissot , prononcé le 20 du mois dernier , dont le résultat est de déclarer aux histrions qu'il n'abandonnera pas légèrement les avantages qu'il avoit droit de se promettre de son ouvrage ; que la police au surplus y ayant mis son attache , l'objection faite par quelques-uns la première fois devoit tomber ;

qu'ayant joué *les Philosophes*, ils devoient encore moins être retenus par les considérations qu'ils apportent en cette occasion - ci : qu'enfin la pièce étoit non - seulement très-admissible au théâtre , mais même nécessaire pour concourir à la réforme des mœurs ; objet sur lequel le jeune monarque, dès son avènement au trône, avoit annoncé vouloir porter son attention. Ce discours n'a produit aucun effet, comme on a vu, & les comédiens n'ont été que plus opiniâtres à rejeter la comédie , sauf le sieur le Kain , dont l'auteur fait beaucoup valoir l'opinion en sa faveur.

9 *Avril*. Les nouveaux maréchaux de France ont pris séance le 4 au tribunal, où a été jugée l'affaire d'honneur élevée entre M. le marquis de Montalembert, sous-lieutenant des chevaux-légers, & M. de Rouffignac, capitaine de cavalerie. Celui-ci avoit, il a plusieurs années, écrit une lettre au premier en forme de cartel, à raison de procédés de sa part dont il n'avoit pas été content, relatifs à une discussion d'intérêt : son adversaire s'en étant prévalu contre lui, l'accusé avoit été condamné à six ans de prison. Sorti depuis peu, il a trouvé M. de Montalembert chez le ministre de la guerre, & ne respirant que la vengeance, il l'a apostrophé de la façon la plus injurieuse & la plus méprisante. Il a été de nouveau condamné à un an & un jour de prison.

10 *Avril*. M. le duc de Chartres s'est fortement intéressé auprès du tribunal pour M. de Rouffignac, qui d'ailleurs s'est conduit avec beaucoup de fermeté.

Son adversaire a été obligé de donner la dé-

mission de son emploi dans les chevaux-légers. Il étoit fort connu pour des comédies qu'il donnoit chez lui, où sa femme jouoit, & si renommées que les gens de la cour les plus distingués vouloient y assister. On se doute bien qu'un pareil événement a fait fermer le théâtre. Par une cruelle plaisanterie on a mis sur la porte du maître, *relâche*, allusion à la double circonstance.

12 *Avril*. Il court une lettre manuscrite adressée à M. le comte de Maurepas. C'est une critique amère de son administration : on la croit de quelque membre du grand-conseil : les connoisseurs l'attribuent à M. Gin ; elle est encore très-rare & mérite une discussion.

14 *Avril*. On a parlé d'un bâtiment ordonné à la ville, & qu'elle avoit fait ériger dans la plaine des Sablons à l'usage de la Reine, pour que sa majesté pût y voir plus à l'aise les courses de chevaux & autres spectacles de ce genre : il est venu depuis peu un ordre du Roi pour le détruire.

14 *Avril*. Dans la *Lettre à M. le comte de Maurepas*, ce ministre est fort maltraité : il paroît qu'on lui en veut, sur-tout pour le rétablissement du parlement, qu'on lui reproche comme une surprise faite à la religion du Roi ; il est aisé d'en conclure que l'auteur est un partisan très-attaché à M. le chancelier & à son système.

Ce pamphlet manuscrit est plus rempli d'anecdotes que de raisonnements. On y rappelle d'abord en bref celle qui a ramené à la cour M. de Maurepas, après vingt-cinq ans de disgrâce ; on a la noirceur de faire rejaillir sur lui

l'imputation atroce attribuée à M. de Maupeou concernant les calomnies sur la Reine ; calomnies trop criminellement audacieuses pour qu'aucun des deux s'en fût rendu l'auteur , & qu'il ne faut envisager que comme une imagination infernale produite par les ennemis de tous deux. La manière dont on veut que le *mentor* du Roi ait écarté de sa majesté les anciens ministres , & même les nouveaux qu'il ne sentoit devoit pas être favorables à ses vues , est plus vraisemblable , & n'est qu'un coup de politique innocente suivant la légitimité de ses projets. Son concert avec le duc d'Orléans pour lui faire rompre le premier la glace sur un projet délicat , dont l'annonce seule devoit révolter un jeune monarque jaloux de toute son autorité , n'est encore qu'une manœuvre sage , usitée par tout homme prudent qui médite un grand dessein auquel il prévoit des obstacles proportionnés. L'inconséquence dans l'exécution & dans les suites , la mollesse de son administration & de celle du chef suprême de la justice , l'espece d'anarchie qui en résulte , sont des reproches plus fondés & plus vrais.

Cet écrit simple , modéré en apparence , est une satire amère & punissable par l'injustice & la noirceur des imputations dont on charge M. de Maupeou , qui , à certains égards calomnié , n'est pas mal peint à d'autres , & qui certainement se seroit fait beaucoup plus d'honneur , s'il eût quitté la cour & fût retourné dans sa retraite après le rétablissement du parlement de Paris.

14 *Avril*. Il paroît un arrêt du conseil du 2 avril , qui supprime la *théorie du libelle* , comme

contenant des injures , des déclamations & des calomnies contre des personnes dignes de l'estime & de la confiance publique. On ne doute pas que ce ne soit M. Turgot qui ait provoqué cette vindicte en faveur des économistes contre Me. Linguet : comme ce ministre d'ailleurs n'aime pas le lieutenant-général de police actuel , il aura été bien aise de saisir ainsi l'occasion de mortifier indirectement ce magistrat , dont l'auteur de l'ouvrage avoit surpris la confiance , & qui avoit osé le produire sous ses auspices.

14 *Avril*. On voit avec peine dans la gazette de France d'aujourd'hui , que dans l'énumération des personnages augustes de la famille royale qui ont fait leurs dévotions, M. le comte d'Ar**** soit le seul non compris ; ce qui confirmeroit les bruits publics sur les affections criminelles dans l'esprit de la religion qu'on lui suppose , & qui ont occasionné ces fréquents voyages *incognito* à Paris de son altesse royale , qui excitoient la curiosité des courtisans , & ont été divulgués par eux.

15 *Avril*. M. le duc d'Aiguillon débite un *supplément à sa correspondance* : ce sont de nouvelles lettres retrouvées au bureau des affaires étrangères , ou à la police , qui ne sont pas plus favorables que les précédentes à M. de Guines.

16 *Avril*. La demoiselle du Thé est une courtisane très-renommée. On a prétendu depuis peu que M. le comte d'Ar**** avoit pris du goût pour elle. On disoit par plaisanterie que ce prince ayant eu une indigestion de biscuit de Savoie , venoit prendre du thé à Paris ; mais ce quolibet fondé seulement sur une rumeur générale , n'a nul motif. Cependant c'en est assez pour avoir

indisposé le public contre elle ; & jeudi dernier s'étant montrée à Longchamp dans un carrosse à six chevaux avec l'appareil d'une femme de la plus haute qualité, elle a été tellement entourée & huées, qu'elle n'a pu entrer en file, & que son carrosse a été forcé de rétrograder ; il a fallu qu'elle s'en allât.

17 Avril. Il paroît un *mémoire à consulter & consultation* pour le sieur Palissot de Montenoy, contre la troupe de la comédie françoise. Voici le fait comme il le raconte.

Le samedi 11 mars il avoit lu à l'assemblée des comédiens une piece nouvelle intitulée *les Courtisanes*, ou *l'Ecole des mœurs*. Il y eut sept voix pour l'acceptation pure & simple ; huit, en louant la piece, l'ont rejetée avec le plus grand regret comme peu compatible, par son extrême indécence, avec la dignité du théâtre françois. L'auteur, pour lever ces scrupules, a obtenu sans difficulté, le 18 mars, l'approbation de la police, & le lundi 20 il l'a notifiée lui-même aux comédiens en prononçant le discours dont on a parlé. La troupe, en délibérant de nouveau, a chargé le sieur Deseffarts d'annoncer à l'auteur qu'elle avoit jugé sa premiere décision *légal*e. On sent combien tout cela prête aux sarcasmes de l'avocat, Me. François de Neufchâteau. Suit une consultation datée du 8 avril, où les jurisconsultes sont d'avis que la question proposée intéresse visiblement la grande police, & doit conséquemment être soumise à la décision des magistrats.

17 Avril. M. de Montalembert a 4000 liv. de retraite, & son neveu l'agrément de la cornette vacante par sa sortie. Cette double faveur

indispose la compagnie des chevaux-légers contre le commandant, qui manifeste sa partialité pour cet officier. Cela renouvelle l'anecdote de l'intimité de ce seigneur avec Mlle. de Comarieu, ci-devant sa maîtresse connue, aujourd'hui femme de l'expulsé. La vilaine affaire du mari avec M. de Rouffignac donne lieu à s'entretenir de cette anecdote scandaleuse, dont madame de Montalembert semble aussi provoquer la révélation en se montrant en spectacle sur son théâtre : en admirant ses talents, on s'entretient de la personne, & ces détails répandus encouragent merveilleusement les aspirants.

17 *Avril.* La salle de comédie de Troies a été brûlée & quelques maisons qui en étoient voisines : aussi ce dommage auroit dû être plus grand, toute la ville étant presque bâtie en bois. Le goût scénique propagé dans toutes les provinces, qui excite à bâtir jusques dans les moins susceptibles de cette dépense des salles de comédie, deviendra non moins funeste au physique qu'au moral, si l'on ne prend pas plus de précautions pour prévenir ou arrêter ces incendies.

19 *Avril.* M. le comte d'Ar**** dont les courtisans continuent d'épier les démarches, veulent que son altesse royale ait été seulement remise à huitaine à confesse, suspension qui l'a empêchée de faire ses pâques avec la famille royale ; il a rempli ce devoir mardi dernier avec beaucoup d'appareil pour l'édification publique.

20 *Avril.* Un refus de sacrements fait avec éclat sur la paroisse de St. Severin à un abbé malade, a pensé ranimer la fermentation assoupie depuis quelques années entre les deux partis qui divisent actuellement les dévots. Sa mort a

terminé la querelle. On a affecté de le faire enterrer avec beaucoup de pompe. Tous les prêtres jansénistes du quartier se sont rendus à ses obsèques, & même plusieurs conseillers au parlement entachés de ce ridicule, tels que MM. Clément, &c.

21 *Avril*. M. le contrôleur-général persistant toujours dans son système sur la liberté du commerce des grains, dans lequel l'entretiennent les économistes, ne s'émeut point de la cherté qui s'éleve de toutes parts : il assure qu'elle ne sera pas plus forte qu'elle ne l'étoit du temps du monopole; mais que cette calamité n'aura qu'un temps, & que les accapareurs, punis de leur cupidité, perdront pour toujours le désir de garder leurs bleds.

22 *Avril*. Il paroît une petite brochure intitulée *la Censure*, lettre à ****. Elle roule sur la longue querelle entre Me. Linguet & son ordre. On l'attribue à Me. Target.

23 *Avril*. Outre les sept péchés capitaux dont on a fait la plaisanterie sur les nouveaux marchands de France, on dit un quolibet qui n'est pas sans sel; on prétend qu'ayant cherché à les comparer aux sept planetes, on n'a pas trouvé de *Mars*.

24 *Avril*. M. de Rulhieres a eu l'honneur de lire dernièrement devant le Roi son histoire manuscrite de *la révolution de Russie* : on ne doute pas que ce ne soit *Monsieur*, auquel il a l'honneur d'être attaché, qui ait excité la curiosité de sa majesté. Bien des politiques sont fâchés de la publicité de cette anecdote : ils craignent qu'elle ne parvienne aux oreilles de l'impératrice des Russies : ils savent combien, vraisemblable-

ment, par ordre de cette souveraine, on a intrigué pour anéantir, s'il eût été possible, jusqu'au manuscrit de cet ouvrage. Elle ne pourra qu'être très-fâchée du cas qu'on en fait à la cour de France, & cela doit éloigner cette princesse d'une réunion avec elle qu'on sembloit avoir fort à cœur.

25 Avril. Extrait d'une lettre de Dijon, du 20 avril 1775. Il vient d'arriver dans cette ville une émeute considérable par rapport à la cherté des grains. Grand nombre de gens de la campagne ont abattu un moulin appartenant à un monopoleur. Ils sont venus à la ville, & , après différents désordres ont été chez M. de Sainte-Colombe, conseiller au parlement, un des restants, & expulsé pour raison de cette imputation de monopole. Les mutins sont entrés chez lui ; ils ont déclaré ne vouloir rien enlever ; mais ils ont tout cassé, tout brisé, & tout jeté par les fenêtres. M. de la Tour-du-Pin qui commande en cette ville, n'a pas peu contribué à les irriter par la réponse dure dont il n'a pas senti vraisemblablement l'inhumanité. Sur ce qu'ils lui exposoient leur besoin, le manque de pain où ils étoient, ou du moins l'impossibilité pour eux d'atteindre au prix de cette denrée, il leur a répondu : *Mes amis, l'herbe commence à pousser, allez la brouter.* Sans l'évêque qui est sorti de son palais épiscopal pour haranguer ces malheureux & les ramener à la douceur, il eût été à craindre que le désordre ne fût devenu plus grand. Un frere de l'évêque, militaire, inquiet de ce prélat, étant sorti pour aller à sa rencontre, a été pris pour M. de la Tour-du-Pin. Déjà un homme derrière lui avoit le cou,

reau levé pour le frapper , lorsqu'un autre lui a retenu le bras , en lui disant qu'il se trompoit.

27 *Avril*. Il paroît un arrêt du conseil du 24 de ce mois , qui excite une grande fermentation dans cette capitale : il est relatif aux grains. On semble chercher à y rassurer le public sur les alarmes que lui donne la cherté du bled augmentant de jour en jour , même à Paris , malgré toutes les précautions prises pour que cette ville soit abondamment fournie. On ne trouve pas que le préambule soit adroit : il y est dit que la médiocrité de la récolte de l'année dernière n'avoit fourni à la France que la subsistance nécessaire pour la totalité de ses habitants ; en sorte que pour peu que les propriétaires , par précaution ou par cupidité , ne voulussent pas mettre dans le commerce toute la portion de leur récolte , il seroit à craindre qu'il n'y eût disette ; que , d'un autre côté , la rareté de cette même denrée chez l'étranger ne l'avoit point rendue moins chère chez eux , & que cela pouvoit avoir empêché les commerçants de faire des spéculations utiles sur ce négoce : que dans ces circonstances sa majesté croyoit devoir leur fourvoir un encouragement. En conséquence des facilités , des exemptions , des gratifications , des primes , &c. dont le détail est inutile.

Ce qu'il est essentiel d'observer , c'est que , par le premier article de cet arrêt , toutes les dispositions du système actuel sur cette administration sont confirmées : liberté entière & générale de transporter d'une province à l'autre , d'emmagasiner , de garder chez soi , sans que les officiers de police puissent se mêler en rien de cette

partie. Enfin, il résulte de cet arrêt que le gouvernement veut bien empêcher qu'on ne manque de bled en France, mais non qu'il y soit cher : il le déclare même assez positivement, en annonçant que la denrée qu'on va chercher sera pour le moins aussi chère que celle de France.

27 *Avril*. C'est aujourd'hui que M. le chevalier de Châtellux, élu par l'académie françoise pour remplacer M. de Châteaubrun, vient prendre séance dans cette compagnie. Pour éviter le tumulte occasionné à la dernière réception, M. d'Alembert, le secrétaire perpétuel, a proposé à ses confreres des dispositions nouvelles. On est convenu de renforcer la garde, & d'élever de fortes barrières qui pussent en imposer au public. Cet appareil, au lieu de présenter la simple & modeste entrée du paisible sanctuaire des muses, sembloit annoncer le temple escarpé de la gloire qu'il falloit gagner par escalade. Au reste, la foule des curieux augmentée encore cette fois a justifié cette formidable précaution. Ces assemblées sont devenues des fêtes à la mode, auxquelles il est du bon ton de ne pas manquer, même de la part des femmes les plus qualifiées de la cour. On sent qu'en conséquence toutes les règles doivent être interverties, & que l'heure de la séance, trop scholastique, (à trois heures & demie) a dû être reculée. On a commencé fort tard, pour donner le temps au beau sexe d'arriver & de s'arranger.

28 *Avril*. Hier M. le chevalier de Châtellux, dès son entrée dans la salle de l'académie françoise, a été accueilli du public presque avec autant d'enthousiasme que M. de Malesherbes. Il avoit été le jour où il parut pour la première

fois dans cette assemblée. Malheureusement ces applaudissements n'ont pas été soutenus, & durant le débit de son discours, le récipiendaire en a peu obtenu; on l'a trouvé long, abondant en paradoxes, & dénué de ce goût qui a fait le principal objet de la dissertation de M. le chevalier de Châtellux. Il a sagement évité de la définir: il a prétendu la faire mieux connoître historiquement, c'est-à-dire, en rendant compte des diverses époques où le goût paroïssoit avoir véritablement dominé. Il a avancé comme un axiome très-certain que le goût ne pouvoit point exister au milieu de l'esclavage, & cependant il a contredit sur le champ lui-même son assertion en assignant, ainsi que tous les gens de lettres, les siècles d'Alexandre, d'Auguste & de Louis XIV, comme les trois siècles brillants de la littérature. Eh! qui ne sut que c'est dans ces trois siècles où les ames ont commencé à se façonner à l'esclavage? Son principe se trouve donc faux, & peut-être qu'on prouveroit plus aisément la proposition contraire; c'est que le récipiendaire a confondu mal-à-propos le goût & le génie.

M. de Châtellux a avancé une autre proposition non moins hétérodoxe; savoir, que le goût n'étoit point, comme les choses physiques, assujetti nécessairement à l'altération & au dépérissement. On a conçu aisément que c'étoit par adulation pour ce siècle qu'il avoit hasardé cette étrange opinion, trop démentie par les faits.

Il a donné des définitions plus justes de ce qui avoit constitué principalement le goût dans les trois époques mémorables dont on vient de parler. Chez les Grecs, dont la vanité & la curiosité étoient les passions dominantes, il falloit

flâter le peuple par un luxe fastueux de paroles, & l'amuser par des contes. C'est en effet ce qui caractérise Homere, le modele de tous les auteurs de cette nation. Le Romain, plus austere & plus farouche, avoit besoin qu'on parlât moins à son oreille qu'à son ame ; & voilà pourquoi les écrivains de cette nation sont plus précis, plus serrés de pensées. Enfin, la raison est l'apanage dominant des auteurs François, parce que la philosophie ayant marché chez nous presque de front avec les arts & les lettres, a fait les mêmes progrès qu'eux, & a dû prendre bientôt l'empire qui lui convient par-tout.

Après une digression très-étendue sur tous ces objets, le récipiendaire en est enfin venu au véritable point de l'institution de ce discours, c'est-à-dire, qu'il a fait l'éloge de son prédécesseur, *M. de Châteaubrun* ; mais il l'a traité succinctement, & a prétendu que le directeur rempliroit plus dignement cette fonction.

Ce directeur étoit *M. de Buffon*, pour le compte duquel étoit venu une grande partie des spectateurs empressés de l'entendre. Il a le talent de débiter de mémoire, d'un ton ferme & noble, proportionné à son style.

Il a commencé par fronder la malheureuse habitude où l'on étoit depuis plus d'un siècle à l'académie, de faire à ces sortes d'assemblées un échange réciproque de louanges fades & viles. Ce coup d'œil philosophique sur l'abus de ces assemblées a merveilleusement excité l'attention du public ; mais on a bientôt reconnu que ce n'étoit qu'un tour oratoire pour amener les louanges de *M. le chevalier de Châtellux*, sur lesquelles il s'est reposé avec complaisance. Outre le livre

de la *Félicité publique*, le seul de cet auteur que l'on connût, il a fait mention de l'*Accord de la poésie & de la musique*, & des *Vies de quelques grands capitaines*; autres productions du même candidat qu'on ne connoissoit point. Il a hasardé une légère critique sur le premier ouvrage, qu'il a bientôt compensée par l'éloge du second, modèle de goût, suivant M. de Buffon. Il ne s'est pas appesanti beaucoup plus que le nouvel académicien sur M. de Châteaubrun, &, par une affectation encore plus remarquable dans l'auteur de *l'histoire naturelle*, il a moins exalté les talents que les vertus chrétiennes du défunt. La circonstance de son pere mort, comme M. de Châteaubrun tout récemment dans un âge très-avancé, lui a fourni une transition pour sortir de son discours, en disant que les sanglots étouffoient sa voix.

A travers les excellentes choses qu'a dites le directeur, on a critiqué quelques puérités, telles qu'une comparaison trop soutenue de ces compliments avec un bouquet, dont l'auteur a retourné toutes les faces applicables à l'objet comparé.

29 *Avril*. *L'éloge de la Motte*, lu par M. d'Alembert à la dernière séance publique de l'académie françoise, n'étant point imprimé encore, ceux qui n'y ont point assisté sont obligés de s'en rapporter aux autres; mais comme les opinions sont très-oppoées, voici le jugement qui nous a paru le mieux motivé & le plus impartial.

La longue vie de la Motte, ses systêmes hardis, ses ouvrages multipliés en tout genre, ne pouvoient que fournir une ample matière à l'historien. L'amour-propre de cet auteur étoit si

charouilleux , si susceptible d'être désespéré , qu'ayant éprouvé une chute aux Italiens , il ne put soutenir ce revers & s'enfuit à la Trappe. Mais ce même amour-propre le fit sortir bientôt de sa retraite & courir une seconde fois à la célébrité. Son premier ouvrage fut un opéra qu'il composa avec *Campra* , transfuge aussi de l'état ecclésiastique. Le théâtre lyrique doit trois genres à la Motte , le ballet héroïque , la pastorale & la comédie-ballet. Il eut aussi des succès à la comédie françoise. En parlant de sa première tragédie des *Maccabées* , M. d'Alembert cite une singulière anecdote ; c'est que le fameux Baron , quoique déjà vieux , faisoit le rôle du plus jeune des freres , & que la vérité de son jeu faisoit disparaître la distance de l'âge. S'étendant ensuite , on ne fait trop pourquoi , sur cet acteur , il ajoute que jouant dans le même temps le rôle du *Menteur* ; lors d'un certain vers où ce personnage demande s'il n'a pas encore l'air d'un écolier , le parterre , toujours tenté de rire , se contenoit par respect pour l'acteur. Ce mot de *respect* a semblé fort extraordinaire dans la bouche de M. d'Alembert , du secrétaire de l'académie françoise , & devant l'assemblée la plus respectable de la littérature.

Dans ce long détail que donne le panégyriste des écrits & des systèmes du défunt confrere , on ne trouve aucune anecdote nouvelle. On est même surpris qu'il ait oublié de faire la plus légère mention de celle des fameux couplets attribués à Rousseau & qui ont occasionné son exil , quoiqu'il paroisse bien constant aujourd'hui qu'ils n'étoient pas de lui , & que bien des gens les attribuent à la Motte. La réticence de

M. d'Alembert seroit très propre à justifier ce dernier soupçon.

Le trait le plus touchant de cet éloge de l'académicien est celui d'un jeune homme fougueux & mal élevé, qui donna un soufflet à la Motte, parce que dans une foule celui-ci lui avoit marché sur le pied : Vous allez être bien fâché, » Monsieur, lui dit-il tranquillement, en se » retournant vers lui; car je suis aveugle. » En effet il avoit éprouvé ce malheur, sans être dans un âge fort avancé, & c'est un autre point intéressant de la vie de la Motte, dont on est fâché de ne pas trouver les particularités dans cet éloge.

M. d'Alembert termine par un parallele de la Motte & de Fontenelle, où il y a des choses finement vues & ingénieusement rapprochées. L'article du parallele sur lequel le secretaire insiste le plus, c'est la maniere dont ces deux hommes célèbres, fort répandus, fort fêtés, se comportoient, soit avec les grands, soit avec les sots. Il en résulte que Fontenelle entendoit mieux l'art de se ménager avec les premiers, & la Motte celui de se faire aimer des derniers. Ainsi sa philosophie étoit encore mieux entendue que celle de l'autre, car on peut éviter le commerce des grands; mais on ne peut se soustraire à la multitude trop nombreuse des sots.

Un autre point du parallele que M. d'Alembert a omis & qui n'étoit pas moins instructif à toucher, c'est la maniere dont tous deux se conduisoient envers les critiques. Dans le courant de la vie de son héros, M. d'Alembert observe un trait bien propre à caractériser la modération de cet auteur. Un mauvais poëte satirique, nommé

Gaçon , le harceloit continuellement par ses critiques & ses épigrammes , sans qu'il daignât y répondre. Gaçon outré , publia une nouvelle satire intitulée *Réponse au silence de M. de la Motte.*

Cet éloge de petite maniere , écrit en style haché , a le défaut ordinaire de toutes les productions académiques de M. d'Alembert , c'est-à-dire , beaucoup de prétention. C'est sans doute par cette raison qu'en parlant des éloges que Fontenelle prononçoit devant l'académie des sciences des différents membres de cette compagnie morts , lorsqu'il en étoit secretaire , il fait le plus grand cas de ce livre , il le regarde comme un monument de génie , comme le trophée le plus immortel que l'historien ait élevé à la gloire de ses confreres & à la sienne. M. d'Alembert , par un retour d'amour-propre sur lui-même , songeoit alors qu'il faisoit aussi des éloges , & l'on pourroit lui dire , comme dans la comédie : *Vous êtes orfèvre , M. Joffe.*

1 Mai 1775. Il paroît un arrêt du conseil d'état , du 7 avril , qui casse les ordonnances des officiers de la sénéchaussée & lieutenants-généraux de police de la Rochelle , des 9 & 10 mars 1775 : la premiere , en ce qu'elle ordonne la visite dans les greniers , de grains venant de chez l'étranger ; & la seconde , en ce qu'elle en suspend la vente sous le prétexte qu'ils sont avariés.

Cet arrêt fort long , fort bavard , fort scientifique , comme tout ce qui sort aujourd'hui des bureaux de M. le contrôleur-général , est remarquable par les propositions suivantes : *Que des grains gardés dans des magasins ne peuvent jamais nuire au public ; que c'est au commerçant dont les*

grains ont souffert dans le trajet quelque dommage , à déterminer s'il doit ou s'il veut faire les dépenses nécessaires pour le réparer , & la manière & le temps qu'il emploiera pour y parvenir , sans qu'aucun juge de police puisse ni faire visiter ces grains , ni lui fixer un délai pour les remettre dans un meilleur état , ni constater par une procédure qu'il ne les y a pas rétablis ; que l'intérêt du commerçant est , à cet égard , la seule règle qu'il doit suivre ; qu'il peut user de sa chose comme il lui plaît , & qu'aucun juge ne peut violer ce droit de la propriété ; que la vente même de ces grains ne peut pas être interdite ; qu'elle est souvent nécessaire , qu'elle est utile , qu'elle ne peut être nuisible ; qu'enfin ce n'est pas la vente des grains qui peut nuire au peuple , que c'est la fabrication & la vente du pain ; que ce n'est donc que sur la vente & la qualité du pain que doit veiller la police.

1 Mai. On a nouvelle d'une émeute arrivée à Pontoise à l'occasion des bleds dont le peuple s'est emparé & qu'il a payés le prix qu'il a voulu : comme l'Isle-Adam est voisine de cette ville , on prétend que le prince de Conti , qui ne peut souffrir ni M. Turgot , ni les économistes , ni leur système , fomenté sourdement l'émeute ; ce qui fait craindre qu'elle n'ait des suites , & que la fermentation ne s'étende jusques aux environs de la capitale & dans la capitale même.

1 Mai. On doit commencer incessamment au Châtelet le rapport du procès de M. le comte de Guines , & le public attend avec impatience le jugement d'une affaire qui excite depuis si longtemps sa curiosité.

2 Mai. Le ministère est fort occupé des moyens

de remédier aux désordres qui se manifestent par-tout, à l'occasion de la cherté des grains, que bien des gens attribuent à la liberté entière & illimitée laissée à l'égard de ce commerce. Comme c'est en Bourgogne où la fermentation a été la plus vive & la plus funeste, il paroît un arrêt du conseil en date du 22 avril, qui suspend à Dijon, Beaune, Saint-Jean-de-Lône & Montbard la perception des droits sur les grains & farines, tant à l'entrée desdites villes que sur les marchés.

Le motif de cette suspension est, que les droits établis sur les grains les rendant plus rares & plus chers, sa majesté espere qu'il en résultera une diminution de la denrée. Elle persiste au surplus dans sa volonté pour la liberté de ce commerce; elle n'entend pas non plus nuire aux propriétaires des droits en question, & se propose de leur en assurer une indemnité.

2 Mai. Ce qu'on craignoit est arrivé; la fermentation a gagné Saint-Germain-en-Laye, Poissy & autres lieux adjacents: ce sont de nouvelles émeutes & le tumulte a été tel dans la première ville, que M. le maréchal duc de Noailles a invité tous les militaires qui y résidoient de se rendre auprès de sa personne. La licence de ces bandits n'a point encore été arrêtée malgré les précautions qu'on a prises, & ils ont annoncé qu'ils iroient le lendemain à Versailles.

3 Mai. Extrait d'une lettre de Versailles, du 2 mai. ... Les factieux ont tenu parole & l'émeute s'est manifestée aujourd'hui dans Versailles, jusques sous les yeux du Roi. Sa majesté en a été si affligée qu'elle n'a pu dîner. Elle a

donné sur le champ ordre que le pain fût mis à deux sous ; mais , peu de temps après , elle a écrit à M. Turgot qui étoit à Paris , qu'il eût à se rendre sans délai près de sa personne ; que , cédant à la première impulsion de son cœur , elle avoit eu égard aux acclamations d'une populace alarmée ; mais qu'elle s'en repentoit déjà , qu'elle craignoit d'avoir commis une faute en politique , & qu'elle vouloit la réparer. En effet , le ministre ayant volé ici , a représenté au Roi le danger d'une pitié imprudente ; & peu après il y a eu ordre aux boulangers de ne livrer le pain qu'au prix courant.

3 *Mai*. On a vu que malgré les arrêts du conseil publiés coup sur coup pour tranquilliser les esprits sur la cherté du bled toujours croissante & pouvant faire craindre enfin une disette , le peuple s'est alarmé dans plusieurs provinces ; la terreur a gagné les environs de la capitale : il y a eu des émeutes à Pontoises , à Poissy , à Saint-Germain-en-Laye , & même à Versailles. Enfin aujourd'hui il y en a eu une à Paris très-considérable. On en étoit prévenu dès la veille ; l'on a mis sur pied le guet à pied , le guet à cheval , les gardes - françoises , les gardes-suisse , & l'on a fait marcher jusques aux mousquetaires. Ces troupes ont préservé la halle aux bleds des ravages des mutins , mais n'ont pu empêcher qu'on ne pillât les boulangers.

M. le contrôleur-général n'a point été ému de cet orage passager , il s'étoit transporté hier chez le premier-président & l'a prévenu du désir du Roi que son parlement ne se mêlât en rien de cette police. En effet , les chambres assemblées ce matin , M. d'Aligre a fait part d'une lettre

du Roi qu'il venoit de recevoir, où sa majesté disoit qu'instruite des diverses émeutes arrivées ces jours-ci, & de celle qui avoit lieu dans ce moment même à Paris, elle alloit s'occuper des moyens d'en arrêter les suites; qu'elle avoit déjà découvert en partie d'où provenoit la fermentation occasionnée par des gens mal-intentionnés; qu'elle comptoit être incessamment instruite de toute cette machination, & qu'elle vouloit que son parlement ne traversât point ses vues par une activité dangereuse & mal éclairée.

Sur quoi M. le premier président a été chargé de se retirer pardevers le Roi, pour témoigner à sa majesté le zèle & la soumission de la compagnie, qui s'en rapportoit entièrement à sa sollicitude paternelle sur un objet qui causoit des alarmes si vives & si générales.

4 Mai. La première pièce que les comédiens françois doivent donner est *le siège de Paris* du sieur Sédaine, tragédie en prose; mais comme il y est question d'émeute & de révolte, la circonstance semble fort critique, & l'on doute que la police permette de si-tôt la représentation, annoncée comme prochaine.

4 Mai. On se loue beaucoup de la manière généreuse dont les mousquetaires se sont conduits hier pendant l'émeute: non-seulement ils n'ont sévi contre personne, mais ils ont tiré de l'argent de leur poche, ils l'ont donné à ceux de la populace attroupée qu'ils ont jugé être dans un besoin réel.

4 Mai. Le ministère ne s'est occupé depuis hier que des moyens d'arrêter le désordre dont on a rendu compte, & qui n'a été si grand, qu'à

cause de la cérémonie de la bénédiction des drapeaux indiquée à ce jour-là, qu'on n'a point voulu remettre, dans la crainte que cette suspension ne répandît plus de terreur, mais dont l'effet a été d'enlever pour ce temps-là une partie des troupes qui auroit été nécessaire pour la sûreté générale.

Dès l'après-midi on a commencé par rassurer les boulangers, en leur donnant des factionnaires pour la garde de leurs boutiques; on a enjoint à ceux qui, dans leur terreur, ne vouloient pas cuire, de le faire, & l'on a pris toutes les précautions pour que la subsistance de Paris ne pût manquer.

D'un autre côté, pour contenir le peuple, que la fermentation auroit pu gagner, on a affiché l'*ordonnance de police* suivante, en date du 3 mai, qui a été proclamée d'abord à son de trompe :

« Nous ordonnons, ce requérant le procureur
 » du Roi, que les boulangers auront la faculté
 » de vendre le pain au prix courant. Faisons très-
 » expresses inhibitions & défenses à toutes per-
 » sonnes de les forcer de le vendre à moindre
 » prix. Enjoignons aux officiers du guet & de la
 » garde de Paris de saisir & arrêter ceux qui
 » contreviendront à la présente ordonnance, pour
 » être punis suivant la rigueur des loix; requé-
 » rons tous officiers commandants de prêter
 » main-forte à son exécution; défendons à toutes
 » personnes de s'introduire de force chez les
 » boulangers, même sous prétexte d'y acheter
 » du pain, qui ne leur sera fourni qu'à la charge
 » de le payer au prix ordinaire. Mandons aux
 » commissaires du Châtelet de tenir la main

» à l'exécution de notre présente ordonnance ;
 » qui sera imprimée , publiée , affichée dans
 » cette ville , fauxbourgs & banlieue , & par-tout
 » où besoin sera , à ce que personne n'en
 » ignore.

» Ce fut fait & ordonné par nous Jean-Charles-
 » Pierre le Noir , chevalier , conseiller du
 Roi , &c.

5 *Mai*. M. le Noir , lieutenant-général de
 police , a reçu hier une lettre du Roi , qui le
 remercie de ses services & lui demande la démis-
 sion de sa place. Sa majesté ne lui marque aucun
 mécontentement personnel ; elle lui dit même
 qu'elle n'a rien à lui reprocher , mais que le
 sachant dans des principes opposées à ceux de
 son contrôleur-général , & au genre d'admini-
 stration qu'il veut introduire , elle ne le croit
 plus propre à remplir la place qu'il lui avoit con-
 fiée : que du reste elle n'oubliera point les services
 qu'elle fait qu'il a rendus à son aïeul en diverses
 circonstances.

C'est M. d'Albert , ancien conseiller au parle-
 ment , chargé de l'administration des bleds ,
 comme intendant du commerce , qui succède
 à M. le Noir. M. Turgot , lors de sa dis-
 cussion avec ce lieutenant-général de police ,
 à l'occasion de la nouvelle loi concernant les
 grains , lui avoit fait ôter l'approvisionnement
 de Paris , qu'il avoit déjà confié à
 M. d'Albert.

5 *Mai*. Malgré la lettre du Roi , le parle-
 ment a cru devoir s'assembler encore hier sur
 l'objet intéressant qui alarme tout Paris. Plusieurs
 de messieurs ont fait récit de ce qu'ils avoient

vu, entendu, ou appris de leurs terres. Il en a résulté que tout étoit en commotion, non-seulement dans la capitale, mais dans les environs, à une grande distance, & dans les provinces circonvoisines : à l'égard de Paris, que le peuple étoit resté encore tranquille & simple spectateur du pillage exécuté seulement par les gens venus de la campagne ; mais que plusieurs circonstances indiquoient que ces étrangers vagabonds étoient moins excités par la misère que par d'autres motifs essentiels à approfondir. Un fait dont un conseiller des enquêtes a rapporté avoir été témoin, a confirmé cette opinion.

M. de Pomeuse a raconté que s'étant trouvé dans la bagarre du mercredi, il avoit vu une femme plus animée que les autres ; qu'il étoit allé à elle, qu'il l'avoit sollicitée de se retirer de la mêlée, en lui offrant un écu de six francs pour aller acheter du pain ; mais que cette femme, rejetant son écu, lui avoit répondu avec un sourire ironique : *Va, va, nous n'avons pas besoin de ton argent, nous en avons plus que toi ;* & qu'en même temps elle avoit fait sonner sa poche, dont le bruit sembloit indiquer en effet la vérité de ce qu'elle disoit.

D'après les divers récits de messieurs, & les considérations que chacun a proposées, on est convenu de la nécessité de rendre arrêt sur le champ, soit pour empêcher le peuple de prendre part au tumulte, en renouvelant les ordonnances contre les attroupements, émeutes, &c. évitant cependant de l'aigrir par des menaces de peines articulées & trop sévères, soit pour le consoler en lui faisant voir que le parlement s'occupoit

de ses besoins , & songeoit à réclamer la vigilance paternelle du monarque.

En conséquence l'arrêt a été rédigé par un dispositif très-court , & il a été mis au bas l'arrêt suivant :

« Ordonne en outre que le Roi sera très-
 » humblement supplié de vouloir bien faire
 » prendre de plus en plus les mesures que lui
 » inspireront sa prudence & son amour pour
 » ses sujets, pour faire baisser le prix des grains
 » & du pain à un taux proportionné aux be-
 » soins du peuple , & pour ôter aussi aux gens
 » mal-intentionnés le prétexte & l'occasion dont
 » ils abusent pour émouvoir les esprits. »

Cet arrêt a été envoyé sur le champ à l'impression ; mais la cour ne le trouvant pas conforme à ses principes, a donné des ordres à l'imprimeur de ne le point distribuer , d'en rompre la planche.

5 Mai. M. le Laboureur, qui exerçoit *par interim* la place de commandant du guet, en attendant que M. de Roquemont, le vrai titulaire, fût en âge d'en faire les fonctions, a été destitué en même temps que M. le Noir ; & c'est un sieur de la Galerie, sergent aux gardes, chevalier de Saint-Louis, qui lui succède.

5 Mai. Il a été affiché à Versailles une ordonnance du Roi très-sévère contre les attroupements : elle a été aussi envoyée à Paris, & placardée, sur-tout aux endroits où l'arrêt du parlement d'hier avoit été affiché. Voici le texte de cette ordonnance, qui n'a point de date & n'est signée de personne :

« Il est défendu, sous peine de la vie, à toutes
 » personnes, de quelque qualité qu'elles soient,

» de former aucun attroupement, d'entrer de
» force dans la maison ou la boutique d'aucun
» boulanger, ni dans aucun dépôt de grains,
» graines, farines & pain.

» On ne pourra acheter aucune des denrées
» susdites, que dans les rues ou places.

» Il est défendu de même, sous peine de la
» vie, d'exiger que le pain ou la farine soient
» donnés dans aucun marché au-dessous du
» prix courant.

» Toutes les troupes ont reçu du Roi l'ordre
» formel de faire observer les défenses avec la
» grande rigueur, & de faire feu en cas de
» violence.

» Les contrevenants seront arrêtés & jugés
» prévôtalement sur le champ.»

5 Mai. Le ministère, non content de garantir
la capitale, a cru devoir veiller à la sûreté des
campagnes, ou du moins empêcher une plus
grande dévastation; il a donné ordre à diffé-
rents régiments d'infanterie, de cavalerie, aux
carabiniers, &c. de se rapprocher à des distances
convenues, & de s'y cantonner. Il a été arrêté
préalablement un plan de campagne.

Les dispositions pour Paris sont que les mous-
quetaires noirs s'étendront sur les rives de la
Marne; les mousquetaires gris sur celles de la
basse Seine; les gendarmes & chevaux-légers,
sur les rives de la haute Seine; les gardes-fran-
çoises, les gardes-suissees & les invalides conti-
nueront à garder les marchés, les carrefours,
les lieux publics, les fauxbourgs & les boutiques
des boulangers.

M. le maréchal duc de Biron a le comman-
dement général des troupes, tant du dedans que

du dehors ; & le commandant du guet , par extraordinaire , va prendre l'ordre chez lui.

5 Mai. L'assemblée des pairs qui devoit avoir lieu aujourd'hui pour l'affaire du maréchal duc de Richelieu , a été remise.

Ce matin , le grand - maître des cérémonies est venu apporter au parlement une lettre de cachet , par laquelle sa majesté lui ordonnoit de se rendre à Versailles , dans la matinée , en robes noires.

Le parlement s'est assemblé pour délibérer sur cet ordre : de nouveaux faits , survenus la veille & dans la nuit , ont donné matière à de nouveaux récits , entr'autres à celui de M. l'abbé le Noir , conseiller de grand'chambre , qui a dit : Que son chapelain , arrivé ce matin de son prieuré de Gournay , lui avoit appris que les bandits s'y étoient répandus ; mais mettant de l'ordre dans leur désordre , n'avoient enlevé chez les fermiers que du bled & du bled battu , propre à faire de la farine ; qu'ils l'avoient même payé 12 livres le setier , en disant que le Roi avoit mis le pain à 2 sous la livre à Versailles , & ne vouloit pas qu'il fût payé plus cher.

6 Mai. Aujourd'hui , jour de marché , pour prévenir encore mieux tout prétexte de désordre , l'on a affiché l'ordonnance suivante sans signature ni date , comme la première ; mais portant seulement au bas de *l'imprimerie royale 1775*.

« Il est défendu à ceux qui veulent acheter
 » des denrées dans les rues ou marchés , de s'y
 » présenter avec des bâtons , ni aucune espece
 » d'armes & d'outils propres à nuire , pour ne
 » pas être confondus avec les voleurs qui ont
 » détruit & pillé des provisions destinées aux

» habitants de Paris, ou qui ont voulu se les
 » faire donner à un prix au-dessous du cou-
 » rant. »

6 Mai. Le parlement s'est rendu hier à Versailles, en robes noires seulement : sa majesté leur a d'abord fait donner à dîner dans une salle de cérémonie, où s'assembloient les divers corps qui doivent être introduits auprès du Roi. La séance a commencé à trois heures & demie par un discours du Roi, par un de M. le garde-des-sceaux; &, après avoir été aux voix pour la forme, on a enregistré une *déclaration portant attribution aux prévôts généraux des maréchaussées, de la connoissance & du jugement en dernier ressort des crimes & excès y mentionnés.*

Il faut savoir que la connoissance de ces crimes & excès avoit été attribuée d'abord à la tournelle par des lettres-patentes présentées la veille au parlement; mais que ces lettres-patentes y avoient été trouvées irrégulières, & dans le fond & dans la forme : dans le fond, en ce qu'elles le rendoient commission à l'égard d'une portion d'autorité qu'il avoit par essence, puisqu'une de ses principales fonctions est de connoître, en première instance, de tout ce qui intéresse l'ordre public & la grande police : dans la forme, en ce qu'elle devoit être adressée à la grand'chambre, & non à la tournelle. Par ces diverses considérations, l'avis dominant avoit été de laisser de côté ces lettres-patentes, & de rendre, du propre mouvement de la compagnie, l'arrêt ci-dessus du 4 mai.

On ne doute pas que ce ne soient ces difficultés du parlement qui aient déterminé la cour à retirer lesdites lettres-patentes & à changer

L'attribution : mais, par une inconséquence fort singulière, la cour, en s'opposant de fait & par violence à la publication de l'arrêt, n'a point employé la voie judiciaire pour l'anéantir en le cassant par un arrêt du conseil ; en sorte que le parlement regarde le sien comme toujours subsistant. Quoiqu'il en soit, les chambres assemblées hier pour délibérer sur ce qui s'étoit passé la veille, le bruit est que messieurs, consternés du coup mortel porté à leur autorité, mais n'osant faire de réclamation ouverte, se sont contentés de protestations ordinaires & d'un arrêté vague, dans lequel ils ont dit que, pour donner au Roi des marques de leur entière soumission, ils s'abstiendroient de s'occuper en rien des troubles actuels, sans toutefois cesser de saisir toutes les occasions favorables de représenter au monarque les besoins & la misère de son peuple.

On a remarqué au lit de justice que, lorsque M. le garde-des-sceaux est allé aux voix pour la forme, il n'y a eu que M. le prince de Conti parmi les grands, & M. Freteau parmi les membres du parlement, qui aient parlé & discuté leur avis. On a remarqué encore que M. le garde-des-sceaux, en retournant au Roi pour lui rendre compte du vœu de l'assemblée, étoit resté un quart-d'heure aux genoux de sa majesté ; ce qui sembleroit annoncer qu'il l'auroit informée de ces avis particuliers.

7 *Mai*. Paris est comme une place de guerre inondée de troupes, & où le service se remplit avec la régularité la plus grande. M. le maréchal duc de Biron ne cesse de parcourir tous les postes, escorté d'officiers de chaque corps, qui lui servent comme d'aides-de-camp pour porter ses

ordres par-tout où ils sont nécessaires. Il n'est pas jusqu'aux gens de la robe-courte & aux gardes de la ville qui ne soient sous son inspection, & remplissent en ce moment des fonctions militaires.

7 Mai. Les nouvelles reçues de Normandie sont très-fâcheuses. On apprend que les principaux marchés publics de cette province ont été pillés successivement, & qu'il y a eu encore plus de gaspillage que d'enlèvements réels. On voyoit les brigands fouler aux pieds le bled qu'ils ne pouvoient emporter, comme pour le rendre inutile à tout le monde.

7 Mai. On a publié & affiché aujourd'hui la déclaration donnée à Versailles le 5 mai, & par une singularité remarquable, portant, *registrée en parlement le 5 mai 1775*, quoique le parlement ne se soit pas rassemblé ce jour-là, en revenant de Versailles, & n'ait pu ainsi, par un enrégistrement subséquent, rendre légal un enrégistrement vicieux dans le principe, & d'ailleurs contre les formes d'usage.

Par une autre singularité, cette déclaration porte qu'elle a été imprimée chez le sieur Simon, imprimeur du parlement : en voici le préambule, qui ne donne pas moins de matière aux réflexions.

« Nous sommes informés que, depuis plusieurs jours, des brigands attroupés se répandent dans les campagnes pour piller les moulins & les maisons des laboureurs; que ces brigands se sont introduits, les jours de marché, dans les villes, même dans celle de Versailles & dans notre bonne ville de Paris; qu'ils y ont pillé les halles, forcé les maisons

» des boulangers, & volé les bleds, les farines
 » & le pain destinés à la subsistance des habi-
 » tants desdites villes & de notre bonne ville
 » de Paris; qu'ils insultent même sur les grandes
 » routes ceux qui portent des bleds & farines;
 » qu'ils crevent les sacs, maltraitent les con-
 » ducteurs des voitures, pillent les bateaux sur
 » les rivières, tiennent des discours séditieux,
 » afin de soulever les habitants des lieux où ils
 » exercent leurs brigandages, & de les engager
 » à se joindre à eux: que ces brigandages
 » commis dans une grande étendue de pays aux
 » environs de notre bonne ville de Paris, &
 » dans notredite bonne ville même le 3 de ce
 » mois & jours suivants, doivent être répri-
 » més, arrêtés & punis, afin d'en imposer à
 » ceux qui échapperont à la punition, ou qui
 » seroient capables d'augmenter le désordre. Les
 » peines ne doivent être imposées que dans les
 » formes prescrites par nos ordonnances; mais
 » il est nécessaire que les exemples soient faits
 » avec célérité. C'est dans cette vue que les Rois
 » nos prédécesseurs ont établi la juridiction
 » prévôtale, laquelle est principalement destinée
 » à établir la sûreté des grandes routes, à ré-
 » primer les émotions populaires, & à connoître
 » des excès & violences commis à force ou-
 » verte, &c. »

L'enregistrement a d'autres caractères de nou-
 veauté, il porte: *Lue & publiée, le Roi séant en
 son lit de justice, & enregistrée au greffe de la cour,
 ce requérant le procureur général du Roi, pour être
 exécutée selon sa forme & teneur, & copies colla-
 tionnées d'icelle envoyées aux bailliages, sénéchauf-
 sées & autres sièges du ressort, pour y être pareil-*

lément lue, publiée & registrée; enjoint aux substitués du procureur-général du roi d'y tenir la main & d'en certifier la cour au mois. Fait à Versailles, le Roi séant en son lit de justice, le 5 mai 1775.

7 Mai. Il passe pour constant qu'on a conduit à la Bastille ces jours-ci deux personnages très-connus, & que le gouvernement recherchoit depuis quelques mois. Ce sont les sieurs Saurin & Daumer. On sait qu'ils étoient chargés de faire le commerce des bleds sous le ministère de l'abbé Terrai, pour le compte du feu Roi : quant au sieur Mirlavaud, qui avoit eu l'impudence de se faire inscrire dans l'almanach royal de 1774, *trésorier des grains au compte du Roi*, on le nommoit aussi parmi les détenus, mais on a vérifié que non.

La détention de ces messieurs qui se regardoient déjà comme innocents, faite dans un temps aussi critique, sembleroit indiquer qu'on les soupçonneroit d'avoir quelque part aux troubles actuels.

8 Mai. Le parlement de Metz, le dernier qui reste à rétablir, devoit l'être ces jours-ci ; de nouvelles difficultés reculent encore cet événement si désiré pour compléter le grand œuvre du regne à l'égard de la magistrature. Ce rétablissement devient même problématique, graces aux soins de ceux qui s'y opposent, & sur-tout de vingt membres de cette compagnie qui ont passé à Nancy. L'évêque de la première ville qui y étoit retourné, ayant appris les obstacles que faisoit renaître la cabale, est revenu à Paris recommencer ses sollicitations. M. le comte de Broglio qui commande à Metz sous le maréchal son frere, dont on connoît le génie actif &

ardent , n'est pas le moins empressé à tourmenter le ministère sur cet objet. Malheureusement la décision est renvoyée au conseil des dépêches , & ne dépend plus du garde-des-sceaux seulement.

8 *Mai*. Un détachement de cinquante mousquetaires sous les ordres de M. de Jafon , officier à haute-col , est parti la nuit du samedi au dimanche à deux heures du matin pour Corbeil ; ce qui annonce que les brigands ne sont point encore épouvantés dans les campagnes , & menacent de commettre de nouveaux désordres.

9 *Mai*. Quoique M. Turgot croie ne pas devoir en apparence se relâcher de son système de liberté , il passe pour constant que ce ministre a fait donner sous main des ordres aux fermiers de garnir de bled les marchés , & de ne pas abuser de la circonstance pour mettre cette denrée à un prix trop excessif. Il paroît en effet que c'est la manière la plus prudente d'éteindre insensiblement une fermentation qui n'a fait que de trop grands ravages , & qui en causeroit de plus funestes infailliblement. Les désastres arrivés déjà favorisent les spéculations de nos négociants , & beaucoup s'empressent à faire venir de l'étranger des bleds avant les délais prescrits , pour , indépendamment du gain accru par les circonstances , profiter du bénéfice que sa majesté promet comme encouragement & récompense.

10 *Mai*. Sans qu'on connoisse encore au juste les instigateurs des émeutes dernières , on se confirme de plus en plus dans l'opinion qu'il y en a eu. Des placards infames affichés journellement dans Paris , & jusques dans le jardin des Tuileries , annoncent d'abord des gens mal-

intentionnés ; ensuite il passe pour constant que presque tous les gens arrêtés avoient de l'argent sur eux , & n'étoient point dans un état de misere capable de porter au désespoir. On rapporte en outre que des inconnus , à cheval , ont porté chez des fermiers des billets anonymes , qui leur disoient de garder leur bled , de ne le point vendre , parce qu'il deviendroit plus cher. D'un autre côté , l'on annonçoit dans les villages que le Roi vouloit que le bled fût fixé à 12 livres.

La remarque que tous ces défordres sont arrivés dans le temps de pâques ou après , excite de violents soupçons contre le clergé , & fait présumer qu'il aura échauffé les esprits dans la confession. On a en effet arrêté plusieurs curés ; on en fait qui ont fourni de l'argent à leurs paysans pour aller chercher du bled à 12 livres. D'autres ont monté en chaire , & , en faisant l'éloge du Roi , ont déclamé contre ses ministres ; c'est ce qui est particulièrement arrivé au curé de Gournay.

Un valet de chambre de M. le comte d'Artois , nommé Carré , a été condamné à Versailles à être pendu pour des propos séditieux , pour avoir dit le jour de l'émeute aux mutins , que c'étoit au château qu'ils devoient aller , où ils trouveroient des gens qui avoient grand'peur ; mais on assure que M. le comte d'Artois a demandé sa grace , & qu'il est condamné à être renfermé le reste de ses jours.

10 *Mai*. Les troupes continuent d'arriver à Paris & dans les environs , & le cordon qu'on veut établir sera incessamment formé ; mais tous ces mouvements , faits à grands frais , coûtent beaucoup d'argent. Indépendamment de ces

dépenses extraordinaires, les indemnités sans nombre dont le gouvernement sera chargé, la difficulté de percevoir les tailles; tout cela dérange le système de M. Turgot, & contrarie beaucoup ses projets.

10 *Mai*. Le gouvernement, pour faciliter à presque tous les habitants des campagnes qui ont eu part aux émeutes, les moyens de se mettre à l'abri des poursuites rigoureuses de la justice, leur a fait déclarer par différents seigneurs, qu'ils eussent à reporter aux divers propriétaires le bled qu'ils avoient pillé, ou à payer le surplus de la valeur pour ceux qui l'avoient payé, sur le pied de six écus le setier.

11 *Mai*. Malgré la tranquillité générale de Paris qui n'a été troublée en rien depuis le jour de l'émeute, il est toujours gardé avec la plus grande précaution, & comme si l'on étoit dans un danger éminent. Les lanternes sont allumées long-temps avant la nuit, & restent allumées long-temps après le jour commencé. On les a baissées, ainsi qu'il arrive dans les séditions, ou lorsqu'on craint quelque surprise.

On ne sauroit croire l'importance que M. le maréchal duc de Biron met à tout cela. Il a sous lui quatre lieutenants-généraux, un état-major, des aides-de-camp de tous les corps; il a établi son quartier général à son hôtel, & son armée est d'environ vingt à vingt-cinq mille hommes: les appointements des officiers-généraux & autres sont payés par extraordinaire, comme à l'armée. M. le maréchal a 20,000 livres par mois, outre 40,000 l. par an pour sa table, & payées d'avance: en un mot, au mal apparent du gaspillage momentané qu'a occasionné l'émeute, on

a substitué le mal réel & plus durable de frais de troupes considérables , tels qu'en occasionneroit une guerre sanglante.

12 *Mai*. Depuis les troubles tous les intendants ont eu ordre de se rendre à leur département respectif, & sont partis il y a quelques jours.

12 *Mai*. La cour ne semblant pas disposée à publier le lit de justice, ainsi qu'on l'avoit fait espérer dans la gazette de France , on va en donner ici les détails les plus intéressants.

Il a commencé par un discours du Roi, que sa majesté a prononcé de mémoire , ainsi qu'elle l'a fait au lit de justice du 12. novembre : quoiqu'elle n'ait pas l'organe agréable & sonore , elle y a mis un ton de noblesse & de fermeté qui a réparé ce défaut. Elle n'avoit point l'air fâchée contre son parlement , mais affligée des nouvelles accablantes qu'elle apprenoit. Elle a dit :

« Messieurs — Les circonstances où je me
 » trouve & qui sont fort extraordinaires & sans
 » exemple , me forcent de sortir de l'ordre com-
 » mun & de donner une extension extraordinaire
 » à la juridiction prévôtale. Je dois & je veux
 » arrêter des brigandages dangereux qui dégénére-
 » roient bientôt en rebellion. Je veux pourvoir à
 » la subsistance de ma bonne ville de Paris & de
 » mon royaume. C'est pour cela que je vous ai
 » assemblés & pour vous faire connoître mes in-
 » tentions , que mon garde-des-sceaux va vous
 » expliquer. »

Le discours de M. le garde-des-sceaux n'a rien de remarquable ; il annonce la déclaration dont

on a parlé, & les vues de bienfaisance & de justice qui l'ont dictée. Après la lecture faite par le greffier en chef, M. le premier président, peu éloquent de son naturel, qui n'étoit point préparé, & qui d'ailleurs étoit fort embarrassé sur le rôle qu'il devoit jouer dans cette circonstance, a préféré de ne rien dire du tout. M. l'avocat-général Séguier n'a pas osé s'étendre davantage, il a conclu purement & simplement. Enfin le Roi a terminé la séance par le second discours suivant :

« Messieurs — Vous venez d'entendre mes
 » intentions ; je vous défends de faire aucunes
 » remontrances qui puissent s'opposer à l'exécution de mes volontés. Je compte sur votre
 » soumission, sur votre fidélité, & que vous
 » ne mettez point d'obstacle ni de retardement
 » aux mesures que j'ai prises, afin qu'il n'arrive
 » pas de pareil événement pendant le temps de
 » mon regne. »

*Arrêté du parlement fait le lendemain 6 mai,
 à la suite du lit de justice.*

« La cour délibérant sur le récit fait par un
 » de messieurs, ensemble sur le récit fait par
 » M. le premier président, a chargé le premier
 » président de faire connoître audit seigneur
 » Roi combien il est essentiel dans les circonstances qu'il veuille bien continuer, relative-
 » ment aux grains, les soins que son amour
 » pour ses peuples lui a déjà dictés ; & que
 » c'est pour entrer dans les vues de sa sagesse,
 » & pour ne rien déranger des précautions que
 » les circonstances présentes lui ont suggérées,

» que son parlement a pris la voie la moins
 » éclatante , mais également sûre , vis-à-vis ledit
 » seigneur Roi pour lui témoigner son inquiétude
 » & son zele. »

« Ordonne en outre , &c. (comme à l'arrêté du
 » 4 mai , rapporté précédemment).

12 *Mai*. On écrit de Beauvais que les officiers de police de cette ville , qui jusques ici avoient présidé au marché des grains , depuis les émeutes dernières avoient reçu ordre du commandant des gardes-du-corps en quartier dans cette ville , de s'abstenir de ces fonctions , & que ce sont ces mêmes militaires qui , suivant le réglemeut de la cour , ont dû s'en emparer & y présider.

12 *Mai*. On ne peut que rire du tour qu'on a joué à M. de Biron , & de l'alarme puérile que ce général a prise , au sujet d'un avis faux & absurde que les mutins vouloient s'emparer de la Bastille & de l' Arsenal. En conséquence il a donné l'alerte à M. de Jumilhac , commandant du château. Dans la nuit du 8 au 9 on a mis les mousquetaires sur pied ; on leur a fait faire des rondes & des patrouilles autour de ces deux endroits ; on a pointé les canons , & l'on a fait des dispositions formidables , comme si une armée ennemie devoit former le siege de ces forteresses. Ces précautions extraordinaires ont effrayé le peuple , mais ont amusé les gens sensés & peu crédules.

12 *Mai*. Il s'est tenu à Versailles conseils sur conseils pour décider quel parti sa majesté prendroit , afin d'éteindre les troubles survenus dans le royaume & sur-tout ceux de la capitale & des environs. Comme il a été reconnu que le gros du peuple avoit été induit en erreur par des ruses infer-

nales, telles que des billets anonymes, des imprimés affichés, & même des arrêts du conseil simulés, revêtus de toutes les formes apparentes, où l'on faisoit dire à sa majesté qu'elle vouloit & ordonnoit que le prix des grains fût mis à 12 livres le setier ; il paroît que l'avis dominant a été pour la clémence, d'autant mieux que l'on a rapporté que grand nombre de paysans effrayés des peines annoncées, n'avoient osé reparoître & s'étoient retirés dans les bois. En conséquence on assure que sa majesté a signé hier une amnistie générale, en en exceptant cependant les instigateurs, auteurs & fauteurs des émeutes. On veut même que cette ordonnance ait été affichée aujourd'hui, retirée tout de suite.

Quoi qu'il en soit, sa majesté avoit préalablement témoigné son mécontentement de ce que le sieur Papillon, chef de la commission prévôtale, tarδοit à mettre la justice en activité & à faire exemple sur les plus coupables de plus de deux cents malheureux arrêtés & détenus dans les prisons. On ajoute que le duc de la Vrillière lui avoit écrit dans cet esprit, & l'avoit menacé de perdre la confiance du Roi, s'il n'y répondoit pas mieux.

Le sieur Papillon n'a pu résister à des ordres si pressants & le onze de ce mois, assisté de onze de MM. du châtelet, du siege présidial, il a rendu en la chambre criminelle un jugement prévôtal, qui condamne un gazier & un perruquier chambrelan à être pendus en la place de Greve, pour avoir eu part à la sédition & émotion populaire, arrivée à Paris le 3 de ce mois.

Le même jour il a été élevé deux potences de dix-huit pieds de haut : plus de vingt mille hommes de troupes & même les mousquetaires ont été mis sur pied , & l'exécution s'est faite avec un appareil comme s'il eût été question de celle de quelque grand coupable. On voit cependant par le développement de la sentence, que ce sont deux victimes immolées à la sûreté publique. On assure que les juges du Châtelet répugnoient à prononcer la peine de mort dans un cas aussi peu grave & qu'ils ont pleuré en signant le jugement.

Quant aux suppliciés, ils imploroient le secours du peuple & s'écrioient qu'ils mouroient pour lui.

14 Mai. Le parlement de Dauphiné a été rétabli le 2 de ce mois par M. le comte de Clermont-Tonnerre, assisté de M. Pajot de Marcheval. On en a reçu le procès-verbal, par lequel il conste que l'assemblée étoit composée de sept présidents, le premier compris, deux chevaliers d'honneur, & vingt-neuf conseillers seulement, deux avocats-généraux & un greffier en chef ; ce qui annonce une grande diminution dans cette compagnie, qui doit être composée de neuf présidents, le premier compris, & de cinquante-deux conseillers. Il paroîtroit en outre qu'il n'y auroit point de procureur-général. On ne sait à quoi attribuer un pareil délabrement.

C'est M. de Berulle qui a repris ses fonctions de premier président.

Le discours de M. de Clermont-Tonnerre n'est rempli que de lieux communs, ainsi que celui de M. de Marcheval. Le principal objet

de celui-ci est d'accorder la contradiction de sa conduite, en venant refaire aujourd'hui ce qu'il avoit défait en 1771. Il s'excuse sur l'obéissance passive qu'il devoit à la cour. En effet, on sait qu'on a comparé depuis long-temps un maître des requêtes à la matiere premiere, que la cour pâitrit comme elle veut.

Le discours de M. de Bérulle, le premier président, n'a rien qui mérite d'être rapporté ; mais, par celui de M. de la Salcette, avocat-général, on remarque son embarras d'avoir passé dans la nouvelle magistrature, & la honte qu'il en éprouve aujourd'hui.

L'édit de rétablissement ne differe de ceux des autres parlements, qu'en ce qu'il établit dans celui-ci une distribution de chambres qui n'y étoit pas, & qui lui donne le même régime qu'aux autres.

14 Mai. Enfin, la clémence a prévalu absolument, & l'ordonnance portant amnistie est affichée par-tout. Celle ci porte plus de caracteres d'authenticité que les précédentes : elle est signée Louis, & plus bas, *Phelipeau* : elle est datée de Versailles le 11 mai ; en voici la teneur.

D E P A R L E R O I.

« Il est ordonné que toutes personnes, de
» quelque qualité qu'elles soient, qui, étant
» entrées dans les attroupements par séduction
» ou par l'exemple des principaux séditioneux,
» s'en sépareront d'abord après la publication
» du présent ban & ordonnance de sa majesté,
» ne pourront être arrêtées, poursuivies ni prises
» pour raison des attroupements, pourvu qu'elles

» rentrent sur le champ dans leurs paroisses, &
» qu'elles restituent en nature ou en argent,
» suivant la véritable valeur, les grains, farines
» ou pains qu'elles ont pillés, ou qu'elles se sont
» fait donner au-dessous du prix courant.

» Les seuls chefs & instigateurs de la sédition
» sont exceptés de la grace portée dans la pré-
» sente ordonnance.

» Ceux qui, après la publication du présent
» ban & ordonnance de sa majesté, continueront
» de s'attrouper, encourront la peine de mort,
» & seront les contrevenants arrêtés & jugés
» prévôtalement sur le champ.

» Tous ceux qui dorénavant quitteront leur
» paroisse sans être munis d'une attestation de
» bonne vie & mœurs, signée de leur curé &
» du syndic de leur communauté, seront pour-
» suivis & jugés prévôtalement comme vaga-
» bonds, suivant la rigueur des ordonnances.

» Donné à, &c. »

14. *Mai.* A l'occasion de l'armement formi-
dable actuel de l'Espagne contre les puissances
barbaresques, & des dépenses énormes qu'il en-
traîne, on observe que les finances de sa majesté
catholique sont en très-bon état; qu'elle ne dé-
pense rien pour sa personne en fait d'objets de
luxe, & qu'elle n'a encore pour habits de gala,
que ceux qu'elle portoit étant roi de Naples,
faits peut-être il y a vingt-cinq ou trente ans.

15. *Mai.* Le parlement de Metz a été créé en
1635 par Louis XIII sur le pied de cinquante-
deux offices seulement, pour servir par semestre.
Louis XIV se trouvant avoir besoin d'argent en
a augmenté le nombre jusqu'à cent & plus; &
pour augmenter en même temps le ressort de

cette cour, il y joignoit les différentes conquêtes qu'il faisoit de ce côté-là. Depuis en ayant rendu une partie, & le conseil souverain d'Alsace ayant été établi, ce parlement s'est trouvé resserré dans un très-petit territoire. Il s'est plaint de la multiplicité de ses offices & de la diminution des affaires. Pour l'indemniser le Roi a fait un fonds de 10,000 l. par an, mais qui n'ont pas été payées long-temps exactement; cette rente s'est même bientôt trouvée réduite à moitié; cependant les impôts sur ces offices ayant augmenté, cette cour a obtenu qu'on feroit compensation des arrérages de rentes qui lui étoient dus: du reste, elle a continué ses plaintes & doléances sur sa nullité; elle a demandé à la mort du roi Stanislas, que la Lorraine fût réunie à son ressort: le conseil souverain de Nancy s'y est opposé, & cela formoit une contestation entre les deux tribunaux, lorsque M. de Maupeou a opéré sa révolution. Le nom de parlement que portoit celui de Metz, odieux au chancelier, suffisoit pour le faire succomber. Un arrêté violent qu'il avoit pris contre le sieur de Calonne, intendant de cette ville, & le sieur de Flesselles, a servi de prétexte à sa destruction, & son ressort a été réuni à celui de Nancy; savoir, comme parlement, au conseil souverain, & comme chambre des comptes, à celle de cette ville. Quinze membres ont demandé à être incorporés au premier tribunal pour remplir le nombre des offices dont il a été augmenté, & cinq au second, dont il a été augmenté d'autant.

Ce sont ces mêmes transfuges qui s'opposent aujourd'hui le plus au rétablissement du parlement. Ils donnent pour raison qu'il ne faut point

ranger cette opération de M. de Maupeou dans la classe des autres : qu'il étoit question de détruire l'un des deux tribunaux en contestation, & que le parlement de Metz, en se soumettant sur ce grand procès à la décision du Roi, s'étoit en même temps soumis à sa propre destruction, & l'avoit rendue légale, si sa majesté la jugeoit nécessaire. Ils font valoir beaucoup d'autres motifs de convenance, & soutiennent leur cause avec tant de chaleur, qu'ils ont mis des ministres dans leur parti, & qu'on ignore qui l'emportera.

16 Mai. Un officier aux gardes, en faisant la patrouille, rencontre un groupe d'hommes assemblés : il veut les arrêter ; quelques-uns prennent la fuite, on en joint d'autres. On les interroge, &, par leurs réponses, ils se déclarent être marchands forains qui s'étoient réunis pour arranger leur départ en commun. L'officier ne trouvant point ces gens dans le cas d'être retenus, pour plus grande précaution les fait conduire chez le commissaire Rolland : celui-ci ne les juge pas plus coupables, les relâche, & ne voit rien à redire à leur conduite. Le lendemain l'officier rend compte du fait au maréchal de Biron, le général en fait de même à M. Turgot : le ministre s'indigne, décide la conduite du commissaire très-repréhensible, veut que ces *quidams* fussent précisément dans le cas de la détention, les regarde comme ces instigateurs étrangers envoyés pour ameuter le peuple, & fait expédier une lettre de cachet au commissaire, de se défaire de sa charge. L'officier de police étourdi obéit & perd son état. Ses confrères, qui craignent un pareil exemple, blâment fort sa pusillanimité.

16 Mai. Hier 15 mai a été tenu la séance publique de l'académie françoise pour la réception de M. le maréchal duc de Duras.

Si toutes les especes de lauriers accumulées à la fois sur la tête d'un grand pouvoient seules la rendre plus illustre, celle de M. le maréchal duc de Duras devoit rayonner d'une gloire immortelle. *Mars & Apollon* semblent avoir concouru à l'envi pour le décorer. A peine a-t-il obtenu le grade suprême du mérite militaire, les portes du sanctuaire de la littérature s'ouvrent, & il est invité à y prendre place. Ce n'est point ici le lieu de discuter ses droits au premier honneur; nous observerons quant au second que son nom est le dix-septieme sur la liste de l'académie françoise, à côté duquel nous ne trouvions aucun titre littéraire. Il en convient lui-même dans son discours, & il attribue le choix de ses confreres à la seule amitié. Ce corps a-t-il donc été institué pour être transformé en une coterie de gens qui se conviennent par des rapports de société? Les électeurs ne doivent-ils plus peser scrupuleusement aujourd'hui leurs suffrages, & le nom dans la balance peut-il l'emporter sur les sublimes chef-d'œuvres du génie, ou les aimables productions de l'esprit? De cet abus principal il en a résulté un second, c'est que ces réceptions publiques, où n'assistoient guere autrefois que des gens de lettres, les seuls en état d'apprécier, de louer, ou de critiquer les ouvrages qu'on y lit, sont dégénérées en des cohues de cour; les seigneurs, les petites-maîtresses se sont emparé des assemblées; le bon goût a déserté avec les connoisseurs, & le mauvais a oblédé messieurs de toutes parts.

On juge aisément que le concours n'a pas été moins grand cette fois que les deux précédentes. Le secrétaire, fort empressé de voir augmenter la foule, s'y est prêté de son mieux par des arrangements intérieurs plus commodes pour le public.

On a déjà dit qu'on avoit transformé les anti-fauteuils auxquels l'académie étoit si fort attachée, en fauteuils moins volumineux : par une nouvelle métamorphose, on les a changés en cabriolets, petits sieges de boudoir qu'on trouve d'ordinaire dans les appartements de filles : les membres graves de la compagnie, & sur-tout les vieillards, en ont gémi. On a aussi substitué à la table immense autour de laquelle siégeoient messieurs, une table plus étroite & vraiment mesquine. On a gagné ainsi un rang de places de chaque côté. Du reste, on ne peut que rire de la puérile importance que le secrétaire met à tout cela ; il s'en occupe essentiellement ; il avoit redoublé de précautions cette fois en faisant poster des sentinelles à tous les endroits par où la curiosité industrieuse des amateurs auroit pu pénétrer en fraude ; il a encore fait changer la couleur & la forme des billets pour prévenir l'adresse des faussaires.

On a été agréablement surpris au débit du discours du récipiendaire. Outre le mérite de la brièveté, il a celui d'une simplicité noble ; l'auteur n'y dit que ce qu'il faut, & passant légèrement sur les points qu'il est obligé de traiter, il s'arrête sur le seul curieux pour les spectateurs, & susceptible de détails nouveaux & intéressants ; c'est-à-dire, sur l'éloge de M. de Belloy, son prédécesseur, qu'il enrichit d'anecdotes.

Le récipiendaire n'a cependant osé parler de celle par laquelle il est constaté que M. de Belloy a été comédien en Russie ; ce qui l'auroit exclu de l'académie , si l'enthousiasme n'avoit forcé les suffrages de messieurs , & ce trait sans doute devenoit un des plus glorieux pour le défunt. On ne croit pas que M. le maréchal se soit donné la peine de composer lui-même cet écrit ; mais il a choisi du moins un bon faiseur , & l'on ne peut qu'applaudir à son discernement.

Par une bizarrerie qui n'a point échappé aux spectateurs , la réponse du comte de Buffon , le directeur , étoit fort inférieure au discours du récipiendaire , & le grand seigneur , pour l'éloquence académique l'a emporté sur l'homme de lettres. De petites idées , une morgue déplacée , un ton précieux ont déparé le commencement du sien ; il s'est trop appesanti sur l'ambassade de M. de Duras en Espagne , qui ne sera jamais une époque mémorable dans sa vie : sa digression sur la nécessité de la concorde parmi les gens de lettres étoit infiniment mieux placée ; elle lui a servi de transition pour célébrer l'ame pacifique de l'académicien défunt ; il a reconnu judicieusement que son vrai mérite étoit d'avoir choisi les sujets de ses tragédies parmi les héros de notre nation , mérite dont M. de Voltaire lui avoit donné l'exemple dans la *Henriade* ; il observe même que c'étoit M. de Duras , son successeur actuel , qui avoit fourni à M. de Belloy l'idée du *Siege de Calais* ; ce que le poëte avoit avoué à ses amis : obligation dont l'académie a cru ne pouvoir mieux acquitter la dette , qu'en priant M. le Maréchal de prendre la place vacante.

16 Mai. M. de Miromesnil ayant déclaré à
M.

M. Cœur de Roi, premier président du conseil souverain de Nancy, & à M. de Riaucour, premier président de la chambre des comptes de la même ville, que les circonstances ne lui permettoient pas de s'occuper en ce moment du procès élevé entre ces deux cours, d'une part, & les officiers du parlement de Metz, de l'autre, pour savoir s'il étoit expédient de rétablir cette compagnie; ces messieurs s'en sont retournés chez eux, & tous ceux qui étoient à Paris pour le même objet en ont fait autant. Ce qui désole la ville de Metz & ceux qui travailloient à lui faire rendre son parlement.

17 Mai. Ce qui a fait croire que M. Turgot avoit le département de Paris, c'est que depuis qu'on a établi une armée de la haute & basse Seine sous le commandement du maréchal duc de Biron, c'est de ce ministre que le général reçoit l'ordre qu'il va prendre tous les jours; c'est à lui qu'il rend compte, & c'est lui qui est même ministre de la guerre en cette partie; du reste, le service se fait toujours avec la plus grande régularité: M. de Poyanne a sous M. de Biron le département de la haute Seine, & M. le comte de Vaux celui de la basse. Les officiers sont obligés d'être constamment en uniforme.

17 Mai. La nouvelle ordonnance concernant l'infanterie françoise fait un bruit du diable parmi les militaires, en ce qu'elle réforme cette quantité de colonels à la suite des régiments, dont le nombre s'étoit accru jusqu'à mille ou douze cents. C'étoit une invention du duc de Choiseul, qui, pour se faire plus de créatures, avoit ainsi multipliés les graces. Ces messieurs s'étoient flattés que par leur multitude, leur

naissance & leurs entours , ils échapperoient à la réforme. Et ce coup en a été plus rude pour eux. Il est dit que leur service, pour monter au grade supérieur & même pour celui de colonel, ne courra qu'autant qu'ils seront en activité , à raison de six ans en temps de paix , & de trois ans en temps de guerre.

M. de Choiseul avoit introduit un autre abus à l'égard des majors, qu'il prenoit indistinctement parmi les officiers les moins expérimentés, & même qui, dans son système, devoient être choisis parmi les plus jeunes. On ne pourra plus monter à ce grade qu'après vingt ans de service.

En un mot, un esprit de justice & de sévérité paroît avoir été le principe de cette ordonnance, bien essentielle pour rétablir la discipline parmi notre noblesse énermée. M. le comte du Muy n'ayant de long-temps à répandre des graces, toutes épuisées par ses prédécesseurs, veut se distinguer par l'austérité de son ministère.

19 *Mai*. Il y a grande apparence que les sieurs Saurin & Daumer n'ont été mis à la Bastille que pour la forme, & faire voir au peuple qu'on s'occupoit à découvrir les auteurs des calamités publiques. On ne doute pas qu'ils ne soient relâchés incessamment.

Le sieur Daumer, peu connu, est l'intendant & le prête-nom du sieur le Rez de Chaumont, intendant des Invalides, grand économiste, & cependant grand monopoleur.

19 *Mai*. Dans la séance publique de l'académie françoise du 15 de ce mois, M. l'abbé de Lille a lu la traduction en vers du quatrième livre de l'Enéide. On connoît déjà celle qu'il a

faite des *Georgiques* du même auteur , & les enthousiastes de son ouvrage attendoient avec impatience la nouvelle esquisse annoncée depuis long-temps avec les éloges que prodiguent à outrance toutes les coteries modernes. A juger du ton de cette traduction par celui de l'académicien dans son récit, il n'a pas pris le ton de son modele. On sait que le chant en question est sur-tout en sentiment , qu'il en est la partie essentielle , & que le poëte semble s'y être oublié pour ne laisser dominer que le langage touchant de la passion rendre de l'infortuné Didon : pourquoi donc M. l'abbé de Lille , les yeux étincelants & précipitant sa voix rauque , a-t-il débité ses vers avec tout l'emportement d'un poëte forcené , au point que ne pouvant soutenir ces élans d'énergumene , il a été obligé de se reposer ? Cette déclamation trop emphatique a empêché de suivre la lecture & d'apprécier la production. On sait qu'en général il a beaucoup d'harmonie , qu'il entend à merveille le mécanisme du vers ; que dans ses *Georgiques* la partie technique , la plus difficile à rendre , est la mieux traitée ; & qu'au contraire , dans les morceaux d'onction , de sensibilité , il échoue , & ne sauroit lutter contre son original : autant qu'on en a pu juger , il n'est pas plus heureux dans l'*Enéide*. On ignore s'il se propose de la traduire toute entière , mais on peut lui prédire d'avance qu'il ne sera pas lu , s'il veut avoir ainsi toujours à la bouche les éclats bruyants de la trompette. La *Henriade* est peut-être le seul poëme épique françois qui sera constamment admiré de nous , parce qu'il est le moins long des poëmes de cette espece , qu'il est très-intéressant pour les François ,

& que son auteur a une magie de style dont on ne doit pas compter qu'il laisse le secret à personne.

19 *Mai*. Suivant ce qu'on écrit de Nancy , l'événement du coup d'éclat fait par l'enlèvement subit des membres de l'association mystérieuse sur laquelle on faisoit des conjectures à perte de vue , s'est réduit à rien ; c'étoit tout bonnement une loge de franc-maçons , & la chose n'a tourné qu'à la confusion des chefs qui auroient dû prendre avant de meilleures informations.

20 *Mai*. Il y a quelque temps qu'on a enregistré au parlement un édit portant création d'une *tournelle civile*, c'est-à-dire , d'une nouvelle chambre composée des membres de la tournelle criminelle présidés par le premier président , pour se tenir à des heures extraordinaires , & expédier les affaires sommaires de la grand'-chambre. L'objet de cette institution est d'accélérer la justice , & est fort approuvé. Elle ne doit durer que jusqu'au temps où l'on sera au courant.

20 *Mai*. Il y a certainement deux curés arrêtés ; savoir , celui de Férol , & celui de Chévri , dans le pays de Brie. Leur grief est d'avoir donné de l'argent à leurs ouailles pour aller chercher du bled à 12 livres le setier , & de l'avoir recelé ensuite chez eux. L'un d'eux a près de quatre-vingts ans. Le curé de Noisy-le-Grand , coupable du même délit , n'a point été arrêté ; il a prévenu l'orage , & en a été quitte pour une forte sermonce.

Le substitut du procureur-fiscal de la dame Michel , à Villiers dans le même canton , accusé

d'avoir contribué à fomenter les émeutes en disant qu'il avoit des ordres du Roi dans sa poche pour faire donner le bled à 12 livres, est en fuite, & recherché avec soin. Le garde-chasse du sieur Bouret de Valroche, fermier-général, est arrêté pour le même délit ; celui-ci est de Croissy, toujours dans le même canton.

21 Mai. L'éloge de Bossuet lu aussi par M. d'Alembert le jour de la réception de M. le maréchal duc de Duras, est plus généralement goûté que le précédent. Le panégyriste a paru s'élever avec son héros, & se dégager de tous les défauts qu'on lui reproche dans ses autres productions du même genre. Il y a apporté une grande sévérité, soit dans le choix des matériaux, soit dans la manière de les enchâsser & de les rendre. Il a même épuré son style, moins haché, moins trivial, moins disparate que de coutume. Eh ! qui en lisant ce modèle des orateurs, en se pénétrant de son éloquence, n'acquiesceroit pas en effet plus de noblesse & d'énergie : si des auteurs ont perfectionné notre langue avant l'évêque de Meaux, celui-ci y a porté une empreinte de grandeur inconnue. C'est sur-tout dans la chaire qu'il a déployé son génie, & quel éloge n'est-ce pas en faire en disant qu'il a formé Bourdaloue ! L'historien fait grand cas des oraisons funèbres de Bossuet ; mais il donne la préférence au discours sur l'histoire universelle. Il disculpe ce grand homme du reproche d'avoir tout ramené à la petite horde des juifs ; ce qui au contraire rend ce chef-d'œuvre plus admirable, par l'art avec lequel il lie les événements à la religion, le principal objet de son travail.

Les querelles élevées entre Bossuet & Fénelon,

devoient à coup sûr entrer pour beaucoup dans l'histoire de chacun. On a pressenti dans l'éloge du dernier que M. d'Alembert avoit pour lui une partialité secrète, & n'aimoit pas l'évêque de Meaux. Aujourd'hui il a fait valoir tout ce qui pouvoit disculper le persécuteur de l'archevêque de Cambrai. Bossuet chérissoit personnellement son rival; mais l'austérité de son caractère ne lui permettoit pas de ménager un homme dont les qualités séduisantes n'en rendoient les erreurs que plus dangereuses. Il cite une anecdote qui peint mieux que tous les discours l'ame inflexible de ce prélat. Comme il sembloit exiger encore davantage de Louis XIV: « Mais, lui dit le monarque, qu'aurez-vous donc fait si j'eusse décidé en faveur de Fénelon? — SIRE, j'aurois crié *ceci fais plus haut.* »

Entre les obligations de la France envers Bossuet, il ne faut pas compter pour peu celle d'avoir présidé à l'assemblée du clergé, où furent signées en 1682 les fameuses propositions destructives du pouvoir usurpé des papes. M. d'Alembert prétend qu'Innocent XI fit offrir au prélat le chapeau de cardinal, à condition de rester fermement attaché aux prétentions de l'église romaine, & il observe que le monarque le plus magnifique, le plus grand prince du monde, ne fut pas le récompenser aussi généreusement de son zèle pour l'autorité royale.

Le beau contraste que présente l'historien en peignant ce sublime orateur qui, après avoir étonné la cour & la ville par son éloquence, se faisoit un devoir d'aller catéchiser ses ouailles dans les villages de son diocèse, de se mettre à la portée des plus simples, & apportoit autant

de zèle à leur instruction qu'il en avoit mis à celle de son auguste pupille (*).

On le défend de l'imputation du mariage secret dont certains critiques l'ont accusé avec Mlle. Desvieux : on fait voir l'absurdité d'un pareil bruit , l'incompatibilité de cet état avec la vie laborieuse du prélat. On rapporte à cette occasion une naïveté de son jardinier ; elle caractérise mieux que tous les discours son application & le genre de ses études. Un jour que Bossuet lui demandoit des nouvelles de son potager : *Pardi, vous vous en embarrassez bien*, lui répliqua le rustre : *ce seroit bon si je plantions des saint Jérôme & des saint Augustin*. Ces deux peres de l'église étoient en effet ceux que Bossuet goûtoit le plus ; il défendoit sur-tout la doctrine du dernier , c'est ce qui le rendoit ennemi des jésuites : n'osant l'attaquer ouvertement, ils l'ont toujours décrié sourdement, autant qu'ils ont pu. Ce qui donne lieu à M. d'Alembert de faire une digression sur Maimbourg qu'il dénigre trop.

En voilà suffisamment pour donner une légère idée de cet éloge qu'il faut lire en entier : il est rempli de détails sur Louis XIV, sur ses ministres, sur sa cour & sur l'histoire littéraire de ce temps-là. Nous finirons par une anecdote à laquelle il a donné lieu. Le secrétaire en parlant du zèle apostolique de Bossuet, a saisi cette occasion de louer celui de M. l'archevêque de Toulouse d'aujourd'hui, au sujet des charités abondantes de M. de Brienne dans son diocèse, dont

(*) Il faut se rappeler que Bossuet avoit été précepteur de *Monseigneur*.

les papiers publics ont fait mention relativement à la maladie épizootique qui a dévasté cette province. Tous les spectateurs ont regardé le prélat académicien, & l'ont applaudi avec transport. Une noble confusion a couvert son visage, des larmes douces ont coulé de ses yeux, & les applaudissements de recommencer & de redoubler.

22 *Mai*. On a déjà élargi beaucoup de prisonniers, détenus pour raison des émeutes : on présume qu'on ne poussera pas plus loin les recherches. Il est cependant des gens obstinés à croire qu'il y a un plan de machination ourdi par des mains exercées à de pareilles manœuvres, & qui les attribuent aux jésuites ; parce que Messieurs & Monsieur favorisent cet ordre, ils veulent que ces boute-feux se prévalent de leurs augustes soutiens pour échapper aux recherches & aux punitions qu'ils mériteroient : calomnies si absurdes, qu'elles ne méritent pas qu'on les réfute, & se détruisent d'elles-mêmes.

22 *Mai*. Quoique M. le maréchal duc de Biron soit assez disposé à garder son commandement de l'armée de la haute & basse Seine pendant un an, on espère qu'après le sacre on licenciera les troupes dont la dépense est énorme. On l'évalue à près d'un million par mois. Cependant comme le bled renchérit, & le pain conséquemment, on fera peut-être envisager au Roi la nécessité d'épouvanter les peuples, & d'empêcher les malheureux d'occasionner de nouvelles émeutes

23 *Mai*. M. le prince de Marsan & M. le comte de Montbarrey avoient depuis long-temps un procès au conseil : il a été jugé le 22. Le premier a gagné. Il auroit été ruiné s'il l'eût perdu.



C'est un objet pour lui de deux millions de la perte au gain.

25 *Mai*. Messieurs du grand-conseil ont enregistré l'édit qui les concerne, fixant la finance de leurs charges dont sa majesté leur a fait présent, & les gages y attachés.

25 *Mai*. M. le garde-des-sceaux, sur les représentations des députés des états de Bretagne & du parlement, a déclaré en plein conseil qu'il avoit surpris la religion du Roi, en faisant donner par sa majesté des lettres-patentes qui attribuoient au grand-conseil la connoissance des affaires de certains membres du parlement intermédiaire de cette province : en conséquence il a supplié sa majesté de les retirer ; ce qui a été fait. On loue beaucoup le courage de ce chef de la magistrature, sachant ainsi revenir sur ses pas ; ce qu'ignoroient les ministres de Louis XV.

28 *Mai*. Madame *Saurin* est allée voir tous les ministres depuis la détention de son mari à la Bastille, & a été mal reçue de tous, sans qu'aucun lui ait articulé des griefs contre le prisonnier. Elle assure que les comptes de cet accusé sont en bonne règle, entre les mains de M. *Albert*, qui auroit pu le justifier pleinement en les produisant ; mais elle le regarde comme l'ennemi le plus capital du sieur *Saurin*. Quant au sieur *Daumer*, son sort dépend de celui du premier, dont il étoit l'associé. Il se confirme que ce *Daumer* avoit été précédemment attaché au sieur le *Rez de Chaumont*, & l'on ne seroit pas surpris que celui-ci, d'une réputation fort équivoque, se trouvât compromis.

29 *Mai*. L'édit concernant les charges du Châtelet paroît enfin, & a été enregistré au parlement.

1 Juin 1775. Sur les représentations du Châtelet à M. le garde-des-sceaux concernant son édit plein d'irrégularités, d'inconséquences & d'inepties, il a fait travailler à les réparer. En conséquence, après de longs délais, il a envoyé au parlement une déclaration donnée à Versailles le 8 avril. Elle a été enregistrée le 21 mai.

Les principaux vices de cet édit consistoient en ce qu'on avoit compris dans l'état y annexé des officiers décédés depuis 1771; d'autres revêtus d'offices incompatibles; qu'on en avoit omis d'existants, & qu'on avoit oublié de faire faire partie des soixante-quatre offices de cette compagnie aux offices vacants.

En conséquence on a dressé un nouvel état des noms des conseillers existants au Châtelet, pour constater ceux qui sont aujourd'hui revêtus d'offices du nombre des cinquante-six anciens, donner aux pourvus d'offices de la création de mai 1771, qui y sont dénommés en remplacement de leurs susdits offices, tant les cinq offices du nombre des cinquante-six anciens remboursés, que les huit de la création de l'édit de décembre 1774, & assurer aux propriétaires des offices actuellement vacants du nombre des cinquante-six anciens la disposition d'iceux; & comme par l'édit de décembre on a révoqué celui de mai 1771, contenant création de différents offices dans le Châtelet, & que les treize derniers dénommés audit état, ont levé aux parties casuelles les offices susdits, dont les quittances de finance ne doivent pas subsister au moyen de la révocation d'icelui, on a cru du bon ordre, & conforme aux principes d'administration des finances de changer cette forme, en éteignant lesdites

quittances , & en en faisant expédier de nouvelles en remplacement , &c.

Cette déclaration , comme on en peut juger par le résumé qu'on vient d'en donner , est encore très-obscurc , très-embrouillée & très-susceptible conséquemment de difficultés. Les faits les plus clairs qui en résultent , sont qu'il y a actuellement six offices vacants , que sur les treize de la création de 1771 , les cinq premiers titulaires sur offices d'ancienne création , ont été reconnus légitimes membres de la compagnie ; que les huit autres sont obligés de lever les huit nouvelles charges , n'ayant été jusques-là regardés que comme intrus.

Il en résulte encore qu'un nommé *Deflers* , l'un des pourvus d'offices en 1771 , se trouve aussi vacant , mais désigné pour remplacer le premier desdits huit offices de la nouvelle création qui viendra à vaquer.

Les officiers du Châtelet supprimés jouiront de leurs gages pour tout le temps de leur destitution , jusques au moment de leur réintégration , comme s'ils avoient exercé pendant cet intervalle.

Désormais les gages de ces offices seront de 400 livres. Les pensions accordées par les lettres-patentes du 22 novembre 1771 , aux doyens de chacune des quatre colonnes , subsisteront & seront , ainsi que les gages , assignées sur la recette générale des finances de Paris.

3 *Juin*. Le sieur *Bourboulon* , ci-devant l'un des aides-de-camp du sieur le *Clerc* au trésor royal pour la partie des fonds dont ce commis en chef avoit le département , vient d'être renvoyé : dès le commencement du ministère de

M. *Turgot*, il en avoit reçu une injonction de réprimer son luxe insolent ; depuis y ayant eu des motifs de plaintes plus graves sans doute , il n'a pu prévenir l'orage. Il est remplacé par M. *Drouais de Santerre*, payeur des rentes réformé, placé au trésor royal en dédommagement, & dont les qualités essentielles ont prévenu le ministre au point qu'il lui a conféré cette place, non-seulement sans qu'il la sollicitât, mais à son insçu.

3 *Juin*. M. le prévôt de Paris, qui a beaucoup de morgue, s'est imaginé qu'on ne pouvoit examiner le procès de M. le comte de Guines sans lui, & qu'il lui convenoit de présider au jugement d'un ambassadeur. En conséquence, il n'a pas manqué de se trouver à toutes les séances depuis qu'il est question du rapport, & il ne fait qu'embrouiller la matière par son ineptie, au lieu de l'accélérer ; ce qui est cause du retard. Il a fallu prolonger la colonne qui change tous les mois, par des lettres-patentes ; on espère pourtant que cela finira aujourd'hui. On sait que le prévôt de Paris, quoique chef du châtelet, ne prononce jamais ; c'est son lieutenant qui parle. Il n'a que sa voix comme les autres. La formule est seulement, *M. le prévôt de Paris dit, &c.*

Tout vient de faire paroître un dernier mémoire, dont le sieur *Goulard des Audrais* est le principal objet ; il y est traité avec un mépris bien humiliant pour ce capitaine d'infanterie, ci-devant chargé des affaires du Roi, résidant à Berlin.

4 *Juin*. L'opéra de *Céphale & Procris* se trouvant absolument abandonné, les directeurs de

l'Académie royale de musique ont été obligés de donner *Orphée & Euricide*. Malheureusement il a fallu faire remplir le rôle d'*Orphée* par le sieur *Tivot* ; ce qui a produit un très-mauvais effet.

4 *Juin*. L'édit du Roi qui fixe la finance des offices du grand-conseil , pensions & indemnités attachées auxdits offices , a été donné à Versailles au mois de mai dernier & enregistré audit tribunal, les semestres assemblés le 24 dudit mois.

Le Roi fixe toujours le nombre des offices à 54 ; en conséquence supprime deux charges des 56 actuellement existantes , lorsqu'elles viendront à vaquer par mort seulement , dont la finance sera remboursée aux propriétaires desdits offices ou à leurs représentants.

Le premier président a 12,000 livres de gages , chacun des huit présidents a 3,000 livres , chacun des conseillers 450 livres , chacun des avocats-généraux 3,800 livres , dont 2,000 livres pour gages , & 1,800 livres pour pension ; le procureur-général 5,325 livres , chacun des huit substituts 150 livres , le greffier en chef 900 livres , chacun des deux doyens de semestre aura 3,000 livres de pension , chacun des deux sous-doyens 1,500 livres , deux conseillers de chaque semestre au choix du Roi auront chacun 2,000 livres.

En outre sa majesté accorde annuellement auxdits officiers pour leur tenir lieu d'épices & de vacations les 75,000 livres d'indemnité , portées par les lettres-patentes du 28 janvier 1768 , dont 6,800 livres à prélever pour les substituts du procureur-général , celle de 1,000 livres au profit de celui commis pour en faire la recette

& distribution , & enfin les gages du garde des archives , titres & de la bibliothèque du grand-conseil.

La finance des offices de présidents est fixée à 60,000 livres , celle des conseillers à 25,000 livres , celle des avocats-généraux à 50,000 livres , celle de greffier en chef à 30,000 livres , celle des substitués à 10,000 livres , & sa majesté fait don à chacun de cette finance pour en jouir , & vendre ensuite à volonté.

5 *Juin*. Il paroît un arrêt du conseil qui fixe la durée du temps pendant lequel la ville de Rheims aura ses entrées libres & exemptes de tous droits suivant le privilège dont elle jouit au sacre des Rois. Cet espace est d'environ trois semaines , & il doit être accordé une indemnité aux fermiers-généraux , suivant le relevé qu'on fera du montant ordinaire des droits à pareil espace de temps.

5 *Juin*. M. le contrôleur-général ne suit point le Roi à Compiègne , il reste à Paris pour veiller à l'approvisionnement de cette capitale. Ce qui indique combien il exige d'assiduité , de vigilance & de soin.

6 *Juin*. On écrit de Brest que M. de Querguelin en est parti à cinq heures du matin le 30 mai , accompagné de deux fourriers des troupes de la marine , & d'un exempt de la maréchaussée de la marine , pour se rendre au château de Saumur.

7 *Juin*. On a enfin une copie exacte de l'importante réponse du Roi à la cour des aides le 30 mai , au premier président assisté de deux présidents.

R É P O N S E D U R O I.

« Je me suis fait rendre compte de vos différentes remontrances.

» Sur les premières, mon intention en rétablissant ma cour des aides, a été de maintenir le bon ordre dans les délibérations, sans gêner les suffrages, & mon ordonnance du mois de novembre 1774, ne contient dans sa plus grande partie que le renouvellement des anciens réglemens que je veux remettre en vigueur.

» Pour ce qui concerne spécialement l'article 28, *Monsieur* ira demain vous faire connoître mes intentions.

» Par les secondes remontrances, dans lesquelles vous traitez de tous les impôts & même de presque toutes les parties de l'administration, vous n'attendez pas que je vous fasse ma réponse détaillée sur chaque article. Je m'occuperai successivement à faire les réformes nécessaires sur tous les objets qui en seront susceptibles; mais ce ne sera point l'ouvrage d'un moment, ce sera le travail de tout mon regne.

» Cependant, comme il y a quelques objets sur lesquels vous avez désiré de savoir promptement mes intentions, mon garde-des-sceaux va vous les faire connoître. »

M. le garde-des-sceaux a dit :

« Messieurs, le Roi fait toujours gré à ses cours du zèle qu'elles lui témoignent, en lui donnant des avis fideles sur l'administration de son royaume & sur tous les objets de leur compétence.

» Sa majesté n'ignore pas quel excès des impôts

est le plus grand malheur de ses sujets, & elle regardera comme un premier de ses devoirs, celui de soulager son peuple, soit par des diminutions d'impositions, soit en corrigeant les abus qui peuvent se trouver dans la répartition & dans la perception.

» Mais le Roi sait aussi que s'il existe réellement des abus, il ne faudroit les faire connoître au peuple que dans les moments où l'on peut y remédier, & qu'il est dangereux d'augmenter l'animosité des contribuables contre ceux dont le ministère est nécessaire pour la levée des impôts.

» Sa majesté ne doute pas que vous n'avez fait les mêmes réflexions, & votre intention en faisant vos remontrances n'a certainement pas été de les rendre publiques, mais seulement d'instruire la religion de sa majesté.

» Vous ne serez donc pas étonné des mesures extraordinaires que le Roi a prises pour en empêcher la publicité. Ce que vous désirez est, que le Roi s'occupe de venir au secours du peuple, & à cet égard vous pouvez être certains que vos vœux seront remplis; mais vous ne désirez pas qu'il reste dans vos registres un monument propre à perpétuer le souvenir de ces malheurs que le Roi voudroit pouvoir faire oublier.

» Vous avez supplié le Roi de s'expliquer sur les défenses faites à la cour des aides en 1768 & 1770, de suivre différentes procédures, & sur les arrêts du conseil portant évocation. Ces actes n'ont eu pour objet que des affaires particulières que le feu Roi a voulu terminer, & ne doivent apporter aucun changement à l'ordre judiciaire. Vous devez donc continuer de veiller au main-

tién des loix dont l'exécution vous est confiée.

» Tous les autres objets de vos remontrances méritent la plus longue & la plus parfaite discussion. »

7 *Juin*. Les dernières séances des pairs au palais avoient été précédées de plusieurs mémoires pour les éclairer, entr'autres d'une *vue générale sur la procédure du Châtelet déclarée nulle & incompétente par les arrêts des 23 & 24 mai*, de la part de M. Vedel, pour faire sentir la nécessité de faire écrouler le surplus de cette procédure, & d'un *précis de l'affaire du maréchal duc de Richelieu, contre madame de Saint-Vincent*, pour qu'on ne lui accorde pas son élargissement.

8 *Juin*. Vendredi dernier 2 juin, sa majesté a nommé toutes les personnes qui doivent être auprès du futur enfant de madame la comtesse d'Artois.

8 *Juin*. M. le comte de Guines est parti pour son ambassade à Londres. La cour l'a regardé comme justifié suffisamment, quoique le jugement ne soit pas complet en sa faveur, & que l'opinion publique soit encore contre lui; on ne croit pas qu'il soit bien reçu en Angleterre. Mais on ne peut assez être surpris comment la chance a tourné en sa faveur.

8 *Juin*. Quoique M. Turgot eût arrêté de rester à Paris pendant l'absence de sa majesté, comme elle ne peut se passer de ce ministre, elle l'a déterminé à venir avec elle, d'autant que son séjour ici pourroit faire renaître des alarmes qu'il étoit bon de dissiper. Mais le maréchal duc de Biron demeure toujours pourvu du généralat de l'armée de la haute & basse Seine; il a pris les ordres de sa majesté avant qu'elle partît, & lui

a demandé la permission de ne point se trouver à son sacre , pour remplir les fonctions plus importantes dont elle le chargeoit dans la capitale.

9 *Juin.* Me. *Bonichon* , procureur de Lyon , qui n'a reçu que 189 livres pour les frais de seize procès suivis de seize sentences , & cependant condamné comme concussionnaire au conseil supérieur de Lyon à la requête du sieur Puligneux , ci-devant procureur du Roi dudit conseil , qui le fit arrêter , a trouvé accès au pied du trône ; il a démontré son innocence : il a été , par un arrêt du premier avril , déchargé de l'accusation & autorisé à se pourvoir en prise à partie au Roi contre son accusateur : sa majesté a nommé quatre conseillers d'état pour commissaires & un maître des requêtes pour rapporteur. Une Lyonoise vient aussi d'obtenir un arrêt du même mois , qui l'autorise à se pourvoir au Roi en prise à partie pour avoir été mise au cachot , flétrie , déshonorée , sans procédure légale , par les manœuvres & vexations dudit Puligneux. Cet inique magistrat avoit traité de la charge de premier président de la cour des aides de Montauban ; mais on ne veut pas l'y recevoir.

10 *Juin.* Ce seroit une loi illusoire que celle qui permet le commerce de grains de province à province dans tout l'intérieur du royaume , si l'on ne rendoit ce reversement praticable ou moins frayeux par des communications , par des chemins & sur-tout par des canaux ; maniere la moins dispendieuse de transporter : le gouvernement , très-attentif à cet objet , s'en occupe essentiellement , & le canal de Bourgogne dont il est question depuis long-temps , va enfin avoir lieu.

20 *Juin*. La ville de Lyon, pour se rendre l'abbé Terrai, alors contrôleur-général, plus propice à l'égard de certains droits d'octrois & autres impositions dont il la chargeoit injustement, avoit fait présent au sieur Destouches, son ame damnée, d'une somme de 24,000 liv. & de 9,000 de bijoux à sa femme. Les lettres-patentes n'en furent pas plus favorables, & il fallut payer. Depuis peu cette capitale a réclamé, a fait entendre ses plaintes à M. Turgot, qui, instruit de cette vilénie, a fait écrire au sieur Destouches qu'il eût à restituer les 33,000 livres en question, ou qu'il les feroit prendre sur les fonds qu'il avoit dans plusieurs affaires.

Le sieur Barberie, premier commis de M. Bertin, secrétaire d'état chargé du département de cette province, ayant aussi reçu 20,000 liv. pour le même objet, n'a pas été moins forcé de les regorger.

11 *Juin*. On peut se rappeler la discussion mue à Versailles de la part du sieur Berthier, directeur de l'imprimerie de la cour, qui répandit des mémoires, où il compromettoit fort l'honneur du sieur Duperron, directeur de l'imprimerie royale à Paris, en démontrant que celle-ci coûtoit infiniment plus cher : apparemment que le dernier s'est justifié, car il reste vainqueur. On a décidé que l'autre imprimerie seroit supprimée, & que le sieur Duperron rentreroit en possession du tout, dont il auroit la direction exclusive.

12 *Juin*. On vient de publier le *procès-verbal* de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des aides de Paris, en présence de *Monsieur*, frere du Roi, le mercredi 31 mai 1775.

Il est constaté par-là que *Monsieur* étoit assisté :

de M. le maréchal de Clermont-Tonnerre & de MM. d'Aguesseau, doyen des conseillers d'état, & Chaumont de la Galaisière, aussi conseiller d'état; que dans le rang des conseillers siégeoient trois des jeunes conseillers au Châtelet de la promotion de Maupeou, que cette cour a bien voulu admettre parmi ses membres.

La déclaration datée de Versailles le 28 mai, & enregistrée ce jour-là sans délibération libre, porte que le Roi a reconnu la légitimité du droit réclamé par les officiers de la cour des aides, d'être jugés en matière criminelle par ceux qui ont séance en cette cour, & notamment par les princes du sang & les pairs de France, membres essentiels de toutes les cours supérieures; & que dans le cas où les officiers de la cour des aides suspendroient l'administration de la justice, ou donneroient leurs démissions par une délibération combinée, & refuseroient de reprendre leurs fonctions, au préjudice des ordres de sa majesté, la forfaiture sera jugée par le Roi tenant sa cour des aides, à laquelle il appellera les princes de son sang, le chancelier, le garde-des-sceaux de France, les pairs de France, les gens du conseil, & autres personnes qui ont entrée & séance en ladite cour des aides.

Le discours de M. de Malesherbes est adroit, en ce qu'il parle des remontrances dont sa majesté s'est fait remettre la minute, & qu'en retraçant cet acte de despotisme, il rappelle le tableau desdites remontrances, & donne à entendre combien il dévoiloit d'iniquités & d'horreurs: ce magistrat gémit encore sur l'illégalité de l'enregistrement qui va se faire, ainsi que sur la connoissance qui a été enlevée à la cour de

presque toutes les opérations de l'administration.

Celui de l'avocat-général Bellanger voudroit être fort , mais ne l'est pas , en ce que gémissant sur les coups d'autorité multipliés sous le feu Roi , il semble applaudir à ceux suggérés au jeune monarque , qui , plus sages dans leurs fins , n'en sont pas moins des interversions , des infractions de l'ordre judiciaire.

12 *Juin*. M. de Brunoy a mis opposition à l'arrêt du premier de ce mois dont on a parlé.

13 *Juin*. Autrefois la cavalerie & les dragons étoient cantonnés dans l'intérieur du royaume ; ils étoient répartis par divisions dans les villes , bourgs & bourgades , & l'on n'a point d'exemple d'aucunes émeutes arrivées dans lieux où ils étoient. Depuis quelques temps ces troupes sont répandues avec l'infanterie dans les villes de guerre , sous prétexte de leur approvisionnement dont le Roi est chargé , & qu'il confie à des munitionnaires intéressés à cet arrangement. Un militaire zélé (le baron de Houdan) a envoyé un mémoire à M. le comte du Muy pour lui rappeler cet ancien usage , l'utilité dont il étoit & dont il seroit dans le moment présent : il lui fait voir qu'en donnant aux officiers le même prix de la ration pour hommes & chevaux , suivant celui des denrées où ces troupes seroient distribuées , sa majesté n'y perdrait rien , & l'on préviendroit les désastres affreux arrivés depuis quelque temps dans diverses provinces , & tout récemment aux environs de la capitale & dans la capitale même.

13 *Juin*. On regarde le voyage de M. le comte de Guines à Londres , comme purement de parade , & pour y manifester son triomphe : on

assure même qu'il n'y sera que trois semaines ; mais on craint que dans cet intervalle de temps il n'essuie quelque avanie du peuple Anglois , peu favorablement disposé pour lui.

15 *Juin.* M. de Voltaire , toujours empressé à saisir l'à-propos , n'a pas manqué de dire son avis sur ce qui intéresse & partage aujourd'hui la France entière ; il vient de publier un petit écrit sur l'arrêt du conseil du mois de septembre dernier concernant le commerce des grains , & il est pour l'affirmative , comme on le présume.

15 *Juin.* Il y avoit une contestation sur la *capitalité* entre la ville de Châlons & celle de Troies. Elle n'avoit pas été décidée en 1722 , au dernier sacre ; elle s'est renouvelée à l'occasion de celui-ci , à raison du pas & de la préséance , soit pour haranguer sa majesté , soit pour la cérémonie , &c. Elle a été jugée en faveur de la ville de Troies.

15 *Juin.* On répare une fontaine au coin de la rue de l'Arbre-sec , & au lieu de profiter de cette occasion pour faire quelque monument digne de la capitale , il paroît que l'artiste ne fera qu'un bâtiment médiocre & mesquin.

18 *Juin.* Messieurs du parlement ayant paru scandalisés de la prétention de la cour des aides de vouloir être jugée pour le crime de forfaiture en cour plénière , & assimilée à cette première compagnie , elle a cru devoir prévenir la scission que cette demande pourroit faire naître & s'expliquer par un arrêté du 2 juin que voici.

« La Cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur la séance tenue le 31 mai par *Monsieur*, frere du Roi, & sur la déclaration qui a été enrê-

gistrée, a protesté contre ledit enrégistrement, en ce qu'il a été fait sans prendre les voix & sans délibération libre.

» Et comme il est nécessaire de fixer & constater quels sont ceux qui ont séance en la cour & & quel est l'effet de cette séance, la cour a arrêté que, suivant les intentions du Roi consignées dans ladite déclaration & dans les anciennes loix dont elle est explicative & conformément à la constitution des cours supérieures & à l'essence de la pairie, les princes du sang & les pairs de France jouiront du droit qu'ils ont toujours eu de siéger en la cour, avec voix délibérative, comme dans toutes les cours supérieures, sans qu'on en puisse inférer que la cour veuille ou puisse procéder à la réception des pairs de France, juger la personne des princes du sang, & des pairs de France en matiere criminelle, ni connoître des affaires civiles qui intéresseroient leur état & leur dignité, ou l'honneur, les droits & les prérogatives de la pairie, & en général sans que la cour entende s'attribuer la connoissance d'aucunes autres affaires que de celles qui ont toujours été de sa compétence.

» Et quant aux gens du conseil, la cour a pareillement arrêté que les maîtres de requêtes reçus au parlement seront les seuls qui puissent en aucun cas siéger en la cour avec voix délibérative, & qu'ils ne pourront y prendre séance en plus grand nombre que celui de quatre & en la même forme que le parlement. »

On ne croit pas que cet arrêté de la cour des aides soit fort agréable au parlement & le satisfasse.

18 Juin. Des mouvements arrivés hier, jour

de marché, à différents endroits où les boulangers vendent leur pain, ont fait craindre quelque nouveau complot. Heureusement ils n'ont pas eu de suite, & ont été arrêtés à temps. Mais il est à craindre que cet esprit de fermentation qu'ils annoncent subsister encore, n'oblige de tenir sur pied l'armée de la haute & basse Seine, qu'on se proposoit de licencier. Une augmentation que les forains exigeoient sur leur denrée, a été cause des murmures du peuple. On assure qu'ils ont eu ordre de s'en tenir au prix de treize sous & demi les quatre livres, taux auquel le pain est resté depuis l'émeute. En outre de mauvaises farines, que les boulangers sont obligés d'acheter & d'employer par conséquent avec la bonne en certaine quantité, alarment quelques citoyens prévoyants : cette contrainte atteste du moins que le gouvernement craint que la denrée ne manque, pour avoir recours à une substance aussi pernicieuse.

19 *Juin*. L'édit concernant le Châtelet, publié en dernier lieu, n'a pas produit l'effet salutaire que s'en promettoit M. le garde-des-sceaux : tout cet amalgamé n'engendre que des divisions, & les anciens restés avec le lieutenant civil en petit nombre, & réduits aujourd'hui à cinq, ne pouvant résister aux avanies qu'ils essuient journellement, sont forcés de chercher acquéreur.

20 *Juin*. La reprise d'*Orphée & Euridice* dans cette saison n'a pas le même succès que l'été dernier. Sans doute que le sieur Tiroit, faisant le rôle du sieur le Gros, a beaucoup de part à cet échec ; du moins c'est à quoi les partisans du chevalier Gluck l'attribuent. Quoi qu'il en soit, il est question de remettre le ballet de l'*Union*

de

de l'Amour & des Arts du sieur Floquet : ce qui fera d'autant plus d'honneur à ce musicien qu'il n'est pas ici. Il voyage actuellement en Italie pour se perfectionner.

20 *Juin*. L'infanterie françoise ne voit pas avec plaisir M. le chevalier de la Motte, lieutenant-colonel du régiment Royal-Comtois, élevé à la place de lieutenant de roi à Saint-Omer, que beaucoup d'officiers plus anciens sollicitoient, & même des officiers-généraux. On fait d'autant plus mauvais gré au comte du Muy de cette préférence, qu'elle ne semble accordée par ce ministre que par opiniâtreté & pour soutenir son ouvrage & son protégé. C'est M. de la Motte qui est l'auteur du désastre de son régiment dont on peut se rappeler l'histoire & le conseil de guerre qui l'a suivie à l'occasion de la scission survenue entre le corps des officiers, dont le plus grand nombre a été cassé, &c : ce qui a mis le corps en discrédit, au point que beaucoup ne sont remplacés que par des sergents. C'est M. le comte du Muy qui présidoit à ce conseil de guerre, pour lequel M. de la Motte est devenu la bête noire de l'infanterie ; en sorte qu'il ne pourra qu'essuyer beaucoup de désagrémens dans sa nouvelle place.

21 *Juin*. Louis XVI, étant dauphin, affectionnoit beaucoup un de ses valets de garde-robe, nommé *Grau* : ce qui réjouissoit le jeune prince, c'est que ce monstrueux personnage pour le volume étoit en même temps très-chatouilleux & susceptible conséquemment de toutes les contorsions qu'excite ce genre de titillation. Cette aptitude à l'amusement du dauphin enfant avoit valu à ce subalterne une pension de 1,500 livres,

qu'il lui a conservée depuis qu'il est monté sur le trône. Sans doute sa majesté, toujours bonne dans son intérieur pour ses domestiques, ne se livre plus à une telle familiarité, & goûte des amusements plus proportionnés à son âge. Cependant, par une adulation de courtisan, le fils du sieur Grau ayant été présenté au Roi en survivance du pere, le maréchal duc de Duras, gentilhomme de la chambre en exercice, a fait sur lui l'expérience du chatouillement & a rendu compte à sa majesté qu'il n'y paroïssoit pas sensible, mais que cela viendroit.

22 *Juin.* M. le comte du Muy, toujours fort occupé de ce qui concerne son département de la guerre, vient de faire publier une ordonnance très-volumineuse sur l'exercice de l'infanterie françoise, datée du 30 mai. On y a joint des cartes en grande quantité pour figurer les diverses évolutions des troupes dans toutes les circonstances. On ne peut encore asseoir aucun jugement sur les innovations qu'elle présente : on ne pourra prononcer pertinemment à cet égard qu'après qu'elle aura été méditée, digérée & mise en pratique par les militaires. Mais il s'en suit très-évidemment que le ministre compte sur une profonde paix pour avoir le temps de perfectionner ces changements.

22 *Juin.* Les sieurs Saurin & Doumer sont sortis de la Bastille; on n'a pu trouver aucune charge contre eux. Ce qui prouve que le gouvernement, en les faisant arrêter, a voulu seulement faire acte de bonne volonté, pour découvrir, s'il étoit possible, la cause & les auteurs de l'émeute; mais qu'il n'étoit pas mieux instruit que les autres.

23 *Juin.* M. le comte de Guines écrit de Londres qu'il a été visité & complimenté, à son arrivée par tout le corps diplomatique, & par les ministres de sa majesté Britannique : il ajoute que le Roi & la Reine lui ont fait l'accueil le plus distingué & l'ont comblé de bontés. Mais il ne dit pas comment il a été reçu du peuple, qu'on fait être quelque chose & même tout dans ce pays-là.

23 *Juin.* On peut se rappeler le propos séditieux tenu en chaire par un curé de Gournay sur Marne. Il est parvenu aux oreilles du ministre, qui a ordonné au commissaire départi, c'est-à-dire, à l'intendant, de faire une information, & d'après le rapport qui en a vraisemblablement été fait au conseil, ledit curé a été enlevé mardi dernier 20 du mois en plein jour, sans qu'on sache encore ce qu'il est devenu. Le clergé & la magistrature s'accorderont sans doute pour crier contre cet acte illégal, d'après une procédure extrajudiciaire ; acte qui paroîtra d'autant plus despotique, que le propos tenu par cet étourdi, insultant les ministres principalement, ils se trouvent aujourd'hui juges & parties.

23 *Juin.* On a été scandalisé de voir au sacre parmi les douze maîtres de requêtes nommés par le garde-des-sceaux pour y assister, le sieur de Maupeou, fils du chancelier, & parmi les six secrétaires du Roi députés à cet effet, le sieur *Mangot de Danzay*, un des membres du tripot, aujourd'hui du grand conseil. Ce peu de délicatesse dans la nomination des sujets annonce que ces personnages ne sont pas dans l'exécution où ils devroient être. Il sembleroit que les

représentants à une cérémonie aussi auguste auroient dû être choisis avec plus de soin ; qu'il auroit fallu les prendre entre les membres les plus distingués par des sentiments & par des actes de patriotisme.

24 *Juin.* L'affaire du parlement de Pau est toujours en suspens. Ce qui a retardé cette opération & ce qui l'a contrariée, c'est que les états de Béarn se sont absolument refusés à toutes sollicitations pour le rétablissement de cette compagnie sur l'ancien pied, quelque effort que l'on ait tenté pour les exciter à cette démarche, bien plus, lorsqu'on a voulu ouvrir cet avis dans l'assemblée, un des gentilshommes a opiné pour qu'on ensevelît sous terre (ce sont ses expressions) avec autant de soin, tout membre qui agiteroit cette affaire, comme toute bête pestiférée, morte de la maladie qui a dévasté le pays des bêtes à cornes. La hauteur insupportable des magistrats est cause de cette aversion. On fait qu'ils avoient autrefois sérieusement agité de convenir entr'eux du temps qu'ils feroient attendre dans leur antichambre tout gentilhomme qui seroit dans le cas de venir solliciter un procès.

Malgré cela, M. de Miromesnil, qui est naturellement disposé à réparer toutes les calamités de la magistrature, qui sent d'ailleurs que cette contradiction de laisser le parlement de Pau dans son état d'abâtardissement résisteroit à ses principes & à ceux établis par sa majesté sur l'inamovibilité des offices, ne se refuse point à la réintégration. Son projet seroit de rétablir les choses ainsi qu'en Bretagne, c'est-à-dire, comme elles étoient en mai 1765, lors de la démission du grand nombre des officiers du parlement de Béarn,

Mais ceux actuels, & le premier président, l'auteur de tous les troubles, bataillent beaucoup pour empêcher la réunion. Ce dernier sur-tout est à Paris à cet effet, & représente que les supprimés étant à-peu-près en même nombre que les membres actuels, de cet amalgamé il résulteroit dans le sein de la compagnie un schisme très-funeste à toutes les affaires & qui ne s'éteindroit de long-temps. M. le garde-des-sceaux qui, de son naturel, est très-tâtonneur, a peine à se décider & voudroit bien qu'on lui forçât la main d'une ou d'autre manière, en sorte que le mal ne roulât pas sur lui.

25 *Juin*. La chambre des comptes depuis qu'elle est délivrée des inquiétudes que lui ont causées si long-temps, sur son existence & sur son état, le chancelier & le contrôleur-général successivement & ensemble, est en proie à des querelles intestines assoupies pour l'intérêt commun & qui se réveillent aujourd'hui. On sait que les présidents & maîtres des comptes voudroient se regarder comme les seules parties intégrantes de cette cour, & dégrader les correcteurs & auditeurs au point de ne les considérer que comme membres accessoires. C'est pourquoi il ne vont que par députés, en petit nombre, aux assemblées des semestres sur les matières d'enregistrement ou intéressant la compagnie. Ces deux derniers bureaux voudroient revenir sur leurs prétentions, & attaquent celles du bureau des maîtres. Jusqu'ici cette querelle renouvelée n'a pas encore beaucoup transpiré au-dehors. Les gens sages de la compagnie désireroient en arrêter les suites, & empêcher du moins le public, peu porté pour la cour, de s'en amuser & d'en rire. Il y a eu

à cet effet une assemblée des semestres le lundi 19 de ce mois, dont, suivant l'usage, il n'est rien résulté de décisif.

27 Juin. Dans le mémoire de M. Varenne de Beost le fils, on trouve un historique & des anecdotes qui rendent ce personnage intéressant, ainsi que son pere, & méritent d'être recueillis. On y apprend d'abord que le pere étoit un avocat distingué par les talents de sa profession à Dijon; puisqu'en 1729, n'ayant pas encore trente ans, il fut nommé conseiller des états de Bourgogne, & en 1752 on créa pour lui la charge de secrétaire en chef des mêmes états, avec la survivance pour son fils aîné.

L'envie de se signaler dans sa nouvelle charge, excita M. de Beost pere à former un projet de réforme générale, en faisant agiter par les états des questions traitées pour la première fois. Il poussa l'audace jusqu'à employer la plume foudroyante contre le parlement, aux décisions, arrêts & arrêtés, duquel il avoit juré, comme avocat, de rester soumis inviolablement. La distribution de ses mémoires faite à Paris, sous le nom d'un avocat aux conseils, ne remplit pas son projet de faire adopter son système à la province entière: il fut fait en conséquence entre le libraire Desventes & lui un traité pour une nouvelle édition in-8°. à la tête de laquelle fut mis une préface au-dessus de toute expression.

Le parlement de Dijon qui vit ses droits, son honneur & ses prérogatives attaqués, fut le premier qui sévit contre cet ouvrage, qu'il fit lacérer & brûler au pied du grand escalier le 7 juin 1762, au milieu d'une populace attroupée; témoignage de l'indignation publique contre l'écri-

vain , & de l'attachement général au corps insulté.

Un arrêté solennel interdit aux membres de cette cour outragée , toute liaison avec aucun de ceux qui portoient le nom de *Beost* : le grand nombre des habitants distingués de la capitale & de la province suivit cet exemple , & pendant un an que durèrent les troubles , la populace continua de faire éclater son ressentiment par des vers , des placards , des chants de triomphe & des orgies. Le pere & le fils furent donc obligés de s'expatrier.

La cour des aides de Paris prit aussi connoissance du mémoire , & décréta M. de Beost pere de prise-de-corps ; il se réfugia à Versailles , & sa majesté déclara par des lettres-patentes , du 25 juin 1763 , qu'elle entendoit que tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de cet écrit fût oublié , & le 29 août , les portes ouvertes de l'ordonnance de la cour , il fallut , le genou en terre , que le sieur de Beost entendît la lecture de ces lettres qualifiées d'abolition. Avant la fin de l'année , il fut obligé de se démettre de sa charge de secrétaire en chef des états de Bourgogne , qui fut supprimée. La cour qui le soutenoit , lui assigna pour dédommagement , en attendant mieux , une somme annuelle de 15,000 livres sur le trésor royal. Enfin , le sieur de Varenne obtint en 1766 , l'agrément de la charge de receveur-général des finances de Bretagne.

Le sieur de Beost , son fils , pensoit différemment : il avoit un attrait décidé pour les arts & les sciences : il désapprouva la conduite de son pere & ses écrits contre le parlement de Bourgogne , mais il suivit le sort de l'auteur de ses

jours ; il erra avec lui , lorsqu'il fut obligé de disparoître de la province ; il évita de déposer contre lui , soit à Dijon , soit à Paris : il fut décrété d'ajournement personnel à la cour des aides , & il y accompagna , sans nécessité , ce même pere , à cette cour , pour y entendre la lecture des lettres d'abolition. C'est à son attachement au parlement que le sieur de Beost attribue l'aversion que son pere a conçue pour lui , & la préférence qu'il a donnée à son cadet , imbu des mêmes préjugés , des mêmes principes , du même dévouement au despotisme : *inde ira.*

28 *Juin.* Loin qu'on songe à licencier l'armée de la haute & basse Seine , on prend des précautions qui sembleroient annoncer qu'on craint de nouveaux troubles. L'on a vu des officiers de marine , avec des dragons , visiter & fouiller dans les maisons des payfans , & en enlever tous les fusils , pistolets , épées , sabres & autres armes qu'ils ont pu y rencontrer.

29 *Juin.* Le parlement , très-mécontent des prétentions de la cour des aides & des démarches qu'elle a faites , ainsi que de la déclaration y enregistrée dernièrement , a profité de la circonstance des pairs réunis mardi au palais , pour en référer à cette auguste assemblée : il y a été formé en conséquence un grand & long arrêté pour y confirmer l'affertion de cette compagnie qu'elle est seule & unique cour des pairs ; qu'elle en est la cour essentielle , la cour permanente , la cour métropolitaine : elle est entrée dans tous les détails des qualifications qui lui appartiennent , & l'on assure que la cour des aides , effrayée de voir un schisme s'élever entre elle & le parlement ,

s'est hâtée de prendre hier un second arrêté, où, en adhérant à celui de cette cour, elle lui rend tout l'hommage qui lui est dû.

30 *Jun.* L'arrêté du parlement mérite d'être rapporté en entier, & le voici :

« Extrait des registres du parlement du 27 juin 1775, du matin.

» La cour, toutes les chambres assemblées, les princes & les pairs y séants, délibérant sur le récit fait le jeudi premier juin, à l'occasion de la déclaration du Roi, du 28 mai dernier, ensemble sur ce qui s'est passé à la cour des aides le 31 dudit mois.

» Considérant 1^o. que si l'ancienneté & l'universalité primitive de juridiction de la cour de France sur tous les objets de justice & sur tous les territoires du royaume, ont pu assurer à ses membres essentiels & primordiaux, la faculté de siéger & de donner leur suffrage dans les cours supérieures, dont les objets & les ressorts ont été ou peuvent être regardés comme avoir été distraits, à quelques égards, de l'étendue de la juridiction de la cour de France ; il n'en peut résulter que les matières dont la connoissance appartient de tout temps à ladite cour de France, cour capitale & cour métropolitaine de nos Rois, & dont les affaires, concernant la personne des pairs ou leur dignité, font partie, aient jamais pu ou puissent jamais être distraites de la cour à laquelle, de toute ancienneté, elles ont dû être légitimement portées, ni que les princes du sang & les pairs de France, membres essentiels du parlement, depuis l'origine de la monarchie, aient jamais pu être ou puissent jamais être soumis à la discipline & aux jugements d'aucun

autre corps que de la cour de France, cour des pairs.

» 2°. Considérant aussi que les séances qu'aucuns princes ou pairs auroient prises par le passé en aucunes autres cours, & qu'aucuns actes émanés d'eux ou desdites cours, n'ont pu porter atteinte aux droits respectifs des pairs & de la cour des pairs.

» 3°. Considérant encore que cette dénomination de *membres essentiels de toutes les cours supérieures*, attribuée aux princes du sang royal & aux pairs de France dans la déclaration du Roi du 28 mai dernier, est une dénomination nouvelle qui pourroit, sous prétexte du droit de discipline, police & jugement que plusieurs corps prétendent sur leurs membres, donner lieu à vouloir établir dans la suite que les membres des autres cours pourroient en certains cas assister & voter dans les affaires concernant la personne des pairs & autres membres de la cour des pairs, les paires ou autres matières, causes & affaires majeures appartenantes au parlement.

» Ladite cour, après s'être fait représenter les arrêts des 30 décembre 1763, 20 mai 1764, 26 avril 1770, 30 décembre 1774, 20 janvier & 24 mars 1775, dont il est de son devoir de maintenir sans altération les principes, les dispositions & l'exécution, a arrêté qu'elle tiendra toujours pour principe inhérent aux principes & maximes de la monarchie & à la constitution de l'état, que les princes du sang qui, par leur naissance, & les pairs de France par leur dignité, & après leur réception en ladite cour, en sont de tout temps reconnus pour membres essentiels, ne peuvent, sous prétexte qu'ils auroient usé ou

useroient de ladite faculté de siéger, & donner leurs suffrages en d'autres cours, être néanmoins réputés membres d'aucune autre cour, que de la cour de parlement, cour de France & cour des pairs, en laquelle seule ils peuvent être convenus & jugés pour ce qui concerne leur état, leur dignité, leur honneur & leur personne; les pairs dûment & suffisamment appelés en icelle, sans qu'aucuns membres de ladite cour puissent jamais, hors ladite cour, ou associés avec des personnes qui, de droit ancien & légal, n'y auroient pas séance & voix délibérative, être censés juges compétents, légaux, ni légitimes ès susdites matieres de pairie, ou ès causes & autres matieres majeures appartenantes uniquement au parlement; ne pouvant ces séances d'honneur, dont les membres de la cour useroient dans d'autres cours, donner caractère pour y délibérer sur d'autres matieres que sur celles légalement propres à ces cours, ni l'usage des séances dans les susdites cours, rendre jamais les princes & pairs dépendants de leur discipline, soumis à leur jugement, ni en aucun cas, obligés, comme ils le sont par les convocations régulières & préalables à l'instruction criminelle d'un pair, d'user de ces séances, ce à quoi ils ne peuvent être obligatoirement tenus qu'en parlement seulement ès susdites affaires de pairie ou autres affaires majeures, selon les formes requises & que lesdites matieres peuvent comporter.

» Et attendu que les dispositions de la déclaration du 28 mai dernier, & ce qui s'est passé le 31 du même mois à la cour des aides pourroient, d'une part, donner lieu à des systèmes

nouveaux & destructifs des droits de la pairie, & sembleroient tendre, d'autre part, à renouveler & à étendre l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour juger les cours elles-mêmes; établissement au sujet duquel la cour s'est réservé, par son arrêté du 20 janvier dernier, de réclamer en toute occasion auprès du Roi contre toutes les innovations & dispositions contraires aux loix, maximes & usages de la monarchie.

Ladite cour a arrêté de faire au Roi de très-humbles & très-respectueuses remontrances, à l'effet d'éclairer sa religion sur les deux derniers objets, & lui faire connoître combien les principes que son parlement ne peut cesser d'invoquer, sont justes, fondés & inhérents essentiellement à la constitution de l'état, & combien les systèmes qui sont présentés audit seigneur Roi, comme utiles au maintien de son autorité, y sont au contraire opposés, puisqu'ils tendent à ébranler les principes & les maximes de la monarchie qui sont les plus solides appuis des droits de la couronne, de ceux de toute la race royale, & des droits dudit seigneur Roi lui-même; lesquels objets desdites remontrances seront fixés par les mêmes commissaires nommés pour fixer les objets de celles arrêtées le 24 mars 1775.

2 Juillet 1775. Le sieur de Bougainville est un intrigant, un audacieux, qui, né dans un état obscur, a voulu percer & se signaler. Il n'est point sans mérite, mais il lui a fallu le persuader aux autres, & user de charlatanerie pour le grossir & l'exagérer. Il a servi en Canada; il s'est présenté ensuite au ministre de la marine pour faire des découvertes, & a pris des grades dans cet autre service; on fait le résultat

de ses expéditions. Il s'est fait donner depuis une mission secrète en Espagne, & est parti comme s'il devoit s'embarquer sur l'escadre que la majesté catholique faisoit armer depuis ce printemps.

3 *Juillet*. M. le comte d'Artois qui étoit allé voyager en Flandre par curiosité, & pour s'instruire en même temps, en est revenu depuis quelques jours. Il s'étoit proposé de faire la route à cheval & de courir à francs étriers; mais, malgré sa jeunesse, sa vigueur, son adresse dans l'art de l'équitation, il n'a pu soutenir long temps cette fatigue, & au bout de dix lieues a été obligé de se mettre en voiture.

6 *Juillet*. On a parlé des fêtes données à Ferney en réjouissance de la convalescence de madame Denis. Voici les compliments enfantés à cette occasion, plus précieux par leur objet que par leur mérite intrinseque : on les croit de M. de Florian, neveu de M. de Voltaire, & qui se mêle un peu de littérature.

A M. de Voltaire.

« La joie que votre colonie témoigne en ce jour, est l'effet de la plus vive reconnoissance de diverses nations que la liberté & la renommée de vos bienfaits ont réunies pour fonder, sous votre protection, une fabrique que plusieurs Rois ont inutilement entrepris d'établir dans leurs états. Le présent que vous en faites à la France est la preuve de cette vérité, que pour commander aux hommes il faut parler aux cœurs. L'auteur de la nature qui s'est plu à façonner votre esprit d'une manière aussi éclatante pour le bonheur

de l'humanité, se refuseroit-il aux vœux que nous formons pour votre santé & la conservation de vos précieux jours !

A madame Denis.

« Pendant que vous étiez malade, tous les cœurs l'étoient avec vous ; on ne voyoit par-tout que tristesse, alarmes & désolation, comme dans l'approche du plus affreux malheur.

Enfin, le ciel favorable à nos vœux a éloigné vos maux & nos dangers, en vous rendant à la vie : il fait renaître par-tout la nature, les plaisirs & la joie, & nos cœurs lui ont rendu de solennelles actions de grâces.

L'algèresse nous a transformé en militaires : cette décoration nouvelle convient à des hommes charmés de sacrifier leurs jours pour conserver les vôtres. Le bruit des canons relèvera celui de nos acclamations ; les feux que nous ferons éclater, vous peindront l'ardeur de nos sentimens & la vivacité de nos transports.

Daignez, Madame, honorer toujours de vos bontés cette colonie naissante, fondée sur l'immortel Voltaire : nous tâcherons de nous en rendre toujours plus dignes par nos travaux & notre industrie.

Puissiez-vous, Madame, puissiez-vous vivre aussi long-temps que durera la gloire de notre fondateur, & que votre nom brillera dans les fastes de la bienfaisance. »

6 Juillet. Le bruit a couru que M. de Malesherbes alloit entrer dans le ministère : il se renouvelle aujourd'hui, & comme le duc de la Vrillière semble arriver à son terme, & qu'il ne peut plus

long-temps échapper au désir général de sa retraite , on donne le département de Paris à M. de Malesherbes : ce n'est pas assurément la place la plus convenable pour ce grand magistrat.

7 *Juillet.* Depuis que M. Turgot est contrôleur-général , ses partisans annoncent les plus belles choses du monde. L'événement des émeutes l'a forcé de s'occuper de remédier aux désordres les plus urgents : on assure que , plus libre aujourd'hui , il médite & digere une multitude d'édits consolants pour le peuple , tendants à améliorer son état , à prévenir ses besoins , & à les soulager par des diminutions considérables sur les matieres de premiere nécessité , par l'abolition des corvées , par la suppression de la mendicité , par l'encouragement de la population , par la liberté du commerce dégagé de ses entraves , &c.

8 *Juillet.* Quand il a été question d'aller complimenter le Roi à Versailles sur son sacre , les six corps des marchands de Paris ont réclamé leur privilege d'avoir cet honneur. Il a d'abord été fait refus de la part du ministere ; ce qui les a effrayés & leur a fait craindre que les projets de M. Turgot contre eux ne fussent sur le point de s'effectuer : mais depuis ils ont reçu cette permission , ce qui les a rassurés. Ils ont complimenté sa majesté à genoux , accompagnés du lieutenant-général de police , & présentés par le duc de Coëssé , gouverneur de Paris.

8 *Juillet.* M. de Sartines , secretaire d'état ayant le département de la marine , est entré hier au conseil d'état , & par cette introduction , est fait ministre. On dit que c'est la fiche de consolation pour le dédommager du département de

Paris confié à M. de Malesherbes ; car il paroît sûr que ce dernier succede au duc de la Vrilliere ; mais que celui-ci fera encore la semaine prochaine la demande du don gratuit au clergé , pour en retirer les 24,000 livres que vaut cette mission , en qualité de commissaire du Roi.

8 *Juillet*. A la suite du nouveau conte de M. de Voltaire sous le nom de M. de la Visclede , est une lettre prétendue de ce secretaire de l'académie de Marseille , à M. le secretaire de l'académie de Pau : celle-ci est en prose ; & l'on conçoit aisément , en la lisant , pourquoi le philosophe de Ferney y emprunte un masque étranger. On voit que son but est de prétendre faire des contes mieux que la Fontaine , & de le dénigrer , ainsi que son genre qu'il appelle *petit*. Il y ressassé ses reproches cent fois répétés contre le fabuliste , qu'il n'exalte que pour mieux le rabaisser. Corneille n'est pas plus épargné dans cette digression , où la critique , juste à bien des égards , ne déplaît que parce qu'on voit l'envie qui la produit & la guide. L'auteur termine par une sortie vigoureuse contre l'éditeur des contes en 1743 & sa préface , sous le nom de Londres. Il ne peut lui pardonner d'avoir dit qu'un poëte qui fait des tragédies , ne doit jamais écrire sur l'histoire & la physique , & le traite en conséquence comme tous les cuistres qu'il injurie depuis long - temps. Malgré le radotage de cette épître , on la lit avec intérêt , à raison des anecdotes qu'on y trouve , de la maniere dont elles sont présentées , & de la malignité secrete que l'on ressent à gémir à son tour sur les écarts & le délire d'un grand homme gémissant sur ceux d'autres grands hommes , & pour tout

dire en un mot , parce que c'est du Voltaire.

9 Juillet. Les curés & vicaires du royaume à *portion congrue* , viennent de présenter un mémoire au Roi pour supplier sa majesté de l'augmenter ; ils démontrent qu'il n'est aucune proportion entre 500 liv. qu'ont les premiers & 200 les seconds annuellement , & la cherté des vivres , depuis l'édit de 1768 qui les a fixés à ce revenu. Cette classe si essentielle au clergé , & si mal partagée du côté de la fortune , met sous les yeux du Roi ses besoins & sa misère ; elle entre dans des détails bien propres à mériter l'attention d'un Roi , pere de ses sujets , & sur-tout d'un Roi très-chrétien qui favorise avec tant de zèle la religion & ses ministres. Ils ont envoyé une copie de ce mémoire à tous les princes du sang , avec une lettre touchante pour implorer leur protection auprès du monarque. Il paroît qu'ils ont exprès choisi le temps de l'assemblée du clergé , pour forcer celle-ci à s'en occuper & à terminer plus promptement cette opération.

9 Juillet. Il passe pour constant que c'est M. de Barentin , le second avocat - général du Parlement , qui a traité avec M. de Malesherbes de la charge de premier président de la cour des aides , dont il a cependant fait encore hier les fonctions , en présence de plusieurs pairs venus pour siéger dans cette cour , suivant le droit que sa majesté leur en a reconnu dans sa dernière déclaration.

Un des magistrats (M. le Duc , conseiller) en rapportant une affaire , a fait venir l'éloge du chef de la compagnie , & a témoigné les regrets de celle-ci de le perdre : sur quoi la modestie de M. de Malesherbes a voulu l'arrêter

& le faire passer outre , sans nier le fait ; ce qui a confirmé la nouvelle répandue depuis plusieurs jours à cet égard.

10 *Juillet*. Le Roi, suivant l'usage , a accordé plusieurs graces à la ville de Rheims pour son embellissement & pour son utilité. Il est fâcheux que la diminution du prix du pain ne soit pas un bienfait généralement ressenti : tenu à un taux modéré durant le temps du sacre, il est devenu très-cher à Rheims depuis que sa majesté en est sortie.

10 *Juillet*. Les grenadiers à cheval sont depuis très-long-temps mécontents de M. le marquis de Lugeac , leur commandant. Ils lui reprochent non-seulement de la hauteur , de la dureté, de la férocité même ; mais encore de retenir injustement sur leur paye onze sous par jour. Ils ont enfin éclaté & présenté un mémoire à M. le comte du Muy , en lui déclarant que s'il ne leur rendoit pas justice , ils iroient au Roi : on attend la décision de cette importante démarche.

Ce commandant ayant fait mettre en prison un grenadier soupçonné l'auteur ou le rédacteur du mémoire , ils se sont rassemblés & ont été en corps chez lui demander l'élargissement de leur camarade , disant que le mémoire étoit l'ouvrage de tous.

11 *Juillet*. Le sieur de Mussey , membre du grand-conseil , & ci-devant du tripot Maupeou , vient de mourir en Lorraine , sa patrie. C'est la première place vacante à ce tribunal , & l'on attend à voir s'il se trouvera quelqu'un d'honnête pour l'occuper.

11 *Juillet*. Il paroît un arrêt du conseil d'état,

en date du 24 juin, qui donne un libre exercice à l'art de polir l'acier. C'est un petit essai de M. le contrôleur-général ; cependant il ne motive cet affranchissement que sur les contestations qu'occasionnoient entre différents corps l'exercice de cet art, qu'ils vouloient s'attribuer exclusivement, & sur les gênes que cela lui donnoit ; ce qui l'empêchoit de se perfectionner comme chez nos voisins les Anglois. L'on juge que c'est le seul point sur l'affranchissement des maîtrises que M. Turgot ait jusques ici gagné au conseil.

12 *Juillet*. L'enlèvement du sieur Langlois, ci-devant lieutenant-général d'Andely, & élevé par M. le chancelier au grade de second président au conseil supérieur de Rouen, ainsi que du maître de poste, qu'on assure avoir été amené avec lui à la Bastille, est la nouvelle du jour. Il a, dit-on, été intercepté vers Mantes des lettres anonymes en grand nombre, dont le résultat sembloit être un complot de dévaster les campagnes & la récolte prochaine ; on veut que les prisonniers dont il est parlé ci-dessus, en fussent les instigateurs ; &, comme le sieur Langlois étoit fort attaché à M. de Maupeou, qu'il vivoit familièrement chez lui & étoit tous les jours au Thuy, on n'a pas manqué de faire remonter le complot jusqu'à lui. Tout ceci n'est pas encore très-clair.

12 *Juillet*. Il y avoit dans les six pairs qui ont été samedi à la cour des aides, un pair ecclésiastique. Ces pairs étoient : l'évêque, duc de Langres, le duc d'Aumont, le duc de Nivernois, le maréchal duc de Duras, le duc de la Vauguyon, & le duc de la Rochefoucault. Ils

ont pris rang après le premier président à sa gauche, & avant les autres présidents, & ils ont opiné les derniers dans une cause de rapport importante, concernant les fermiers de M. le prince de Condé dans certaines parties de son apanage, où on les accusoit d'avoir introduit la fiscalité : ils ont perdu.

Le rapporteur, M. le Duc, avant de commencer, a fait un discours relatif à la présence des pairs qu'il a complimentés indirectement; car il adressoit la parole seulement à sa compagnie. C'est après son rapport & avant qu'on allât aux voix, que ce même magistrat a gémi sur la perte que la compagnie alloit faire de son chef.

La cour des aides qui n'avoit peut-être jamais vu de pairs siéger chez elle qu'en lit de justice, auroit bien désiré que le public eût été témoin de son triomphe : malheureusement c'étoit un procès de rapport, conséquemment jugé à huis clos.

13 *Juillet*. On parle d'une commission nommée pour examiner les comptes des sieurs Saurin & Doumer, sortis depuis peu de la Bastille. Ces comptes étoient depuis long-temps entre les mains de M. Albert, aujourd'hui lieutenant-général de police, alors intendant du commerce, chargé de la partie des bleds : ils se plaignent que M. Albert n'ait jamais voulu les arrêter, quoi qu'ils fussent très en règle; c'est ce qu'on va voir. Cette commission est composée de conseillers d'état, à la tête de laquelle sera M. de la Michaudière, prévôt des marchands.

14 *Juillet*. MM. du grand-conseil, fatigués des lenteurs de M. le garde-des-sceaux qui ne termine

rien à leur égard , étoient disposés à se fâcher : ils avoient en conséquence député les membres d'usage pour la dernière fois à ce chef suprême de la justice , & mercredi ils s'étoient rassemblés pour entendre leur rapport , pour faire un arrêté & se plaindre dans le cas où il n'auroit pas été favorable. Mais M. le premier président a rendu compte que l'édit concernant le grand conseil étoit revêtu de toutes les formalités , qu'il seroit incessamment expédié & adressé à la compagnie.

14 Juillet. Voici le discours de M. le Duc , conseiller à la cour des aides , rapporteur du procès jugé , comme il est énoncé dans l'arrêt , *les pairs de France y séants* :

« MESSIEURS ,

« Il seroit à souhaiter qu'une audience importante pût solemniser la séance de MM. les pairs de France en cette cour. L'éloquence du barreau couvrirait de fleurs la sécheresse des affaires auxquelles vous consacrez tous vos moments ; & les pairs venant quelquefois partager nos travaux , deviendroient les défenseurs de nos arrêts.

« Le Roi , toujours occupé du bonheur de ses peuples , seroit instruit de la sagesse de vos décisions , par ceux qui y auroient participé , & sa majesté seroit intimement persuadée que l'honneur est le seul guide des magistrats de la cour des aides. »

On a également conservé le second discours de M. le Duc sur la perte que la compagnie alloit faire de M. de Malesherbes , & sur l'élevation prochaine de ce chef au ministère.

« Nous touchons au moment de perdre un ma-
 gistrat respectable, dont la mémoire sera gravée
 dans les fastes de cette cour.

« Le cœur de notre illustre chef vous est connu :
 il sera plus sensible à notre douleur qu'aux
 palmes qu'il a remportées aux yeux de l'Europe
 entière. Permettez - moi , Messieurs , d'être
 ici l'interprete de vos sentimens. Il est
 glorieux pour le chef & les membres d'avoir
 les pairs de France pour témoins de notre
 sensibilité.

« Ils applaudiront , Messieurs , au tendre atta-
 chement pour notre premier président ; & le
 Roi bienfaisant croira ne pouvoir mieux placer
 sa confiance que dans un magistrat qui em-
 porte à si juste titre les regrets de sa com-
 pagnie. »

15 Juillet. Ce qui a fait dire qu'on songeoit
 à pousser au ministere M. l'archevêque de Tou-
 louse , ainsi qu'en a couru le bruit , c'est qu'effec-
 tivement ce prélat travaille à beaucoup de projets
 relatifs au bien de l'état, qu'il est fort lié avec
 le comte de Maurepas & avec M. Turgot, & que
 celui-ci s'aide de ses conseils & de ses plans. Il
 paroît décidé aujourd'hui par le dernier de ter-
 miner irrévocablement le sort des *mendiants* &
 de faire à cet égard une loi générale , uniforme,
 où tous les cas possibles soient prévus , toutes
 les ressources imaginées , tous les expédients assu-
 rés , & sur-tout qui s'exécute. Le prélat a donné
 à cet égard un mémoire très-profond , très-éten-
 du , plein d'ordre & de clarté , qui a été extrê-
 mement goûté. Il s'occupe aussi des hôpitaux &
 sur ce point il peut donner des avis d'autant
 meilleurs , qu'ils sont appuyés sur des expériences

qu'il a imaginées en petit dans son diocèse , & qui prouvent la sagesse, la sûreté & l'économie de ses vues. Il est à espérer qu'il réussira , malgré les jaloux de l'ascendant qu'il prend ; ils sont en grand nombre & sur-tout dans son corps.

16 *Juillet.* On célèbre au commencement de juillet, sur la paroisse de Saint-Roch, une fête particulière, instituée en l'honneur du *sacré-cœur de Jesus*. Cette invention très-moderne est due aux jésuites, a été adoptée par leurs dévotes & leurs partisans, conséquemment est réprouvée des jansénistes. Dans ce temps-là un ecclésiastique étant entré dans l'église comme on prêchoit sur cette institution, n'a pas paru content du prédicateur & de ce qu'il disoit, il a fait des gestes qui en ont été remarqués, & s'est en allé peu après, & long-temps avant la fin d'une manière méprisante. Le lendemain cet abbé s'étant présenté pour communier à la sainte table des mains du célébrant, le même qui étoit en chaire la veille, celui-ci l'a reconnu, & soit sentiment de vengeance, soit zèle de moliniste, l'a passé scandaleusement : on ajoute qu'il lui a même fait des interpellations sur sa créance. Il en a résulté un grand tumulte. Le curé a blâmé le prêtre, & pour le soustraire aux châtimens qu'il méritoit, l'a renvoyé. Conduite que désapprouve fort M. l'archevêque, toujours très-entêté dans ses décisions schismatiques.

16 *Juillet.* On n'est pas mieux instruit aujourd'hui sur les causes de la détention du président Langlois & consorts ; mais on a mis sur pied des troupes dans le canton de Mantes pour veiller aux moissons, sur-tout pendant la nuit, & faire

avorter les desseins sinistres des gens mal intentionnés. Cet éveil a excité l'attention du gouvernement, qui a donné les mêmes ordres par-tout. En sorte que les campagnes sont inondées de patrouilles, comme si l'on étoit en temps de guerre & dans un pays ennemi. Des seigneurs écrivent de leurs terres, que ces soins ne suffisent pas & qu'il faudroit songer sérieusement à soulager la misere, qui est très-grande dans les villages.

17 *Juillet*. On ne croit pas que M. Bertin, le dernier secretaire d'état du feu Roi, reste long-temps en place. Il convoitoit fort la dépouille de M. le duc de la Vrilliere pour s'arrondir dans son petit département, créé par extraordinaire & formé de diverses minuties écornées aux autres. On assure qu'il avoit menacé de quitter, si son désir à cet égard ne s'effectuait pas. D'ailleurs on est fort mécontent de ses bureaux, où l'on n'expédie rien & où il regne beaucoup d'ineptie.

18 *Juillet*. L'arrêté pris en la cour des aides le 28 juin porte : « La cour délibérant à l'occasion » de l'arrêté du parlement du 27 du présent mois, » à elle connu par la copie collationnée apportée » en icelle par le premier président, a reconnu, » ladite cour, que les précautions prises par l'arrêté » du parlement dudit jour 27 juin, contre les » inductions qu'on pourroit tirer des dénominations données aux princes du sang royal & aux » pairs de France, dans la déclaration du 28 » mai dernier, sont conformes à ce qui a toujours » été le vœu unanime de la cour : tous les » principes contenus dans ledit arrêté sont également conformes à ceux dont ladite cour a » toujours

» toujours été pénétrée, & notamment qu'elle
 » n'a jamais entendu ni n'entend pouvoir par-
 » ticiper au titre & autorité de cour des pairs ;
 » sans néanmoins qu'il puisse y avoir aucun
 » doute sur le droit de discipline, police &
 » jugement que la cour a seulement sur les offi-
 » ciers reçus & ayant serment en icelle, droit
 » fondé sur les loix précises & enrégistrées au
 » parlement ; & comme il est important de
 » conserver cette uniformité qui doit toujours
 » se trouver entre les principes de toutes les
 » cours, a arrêté ladite cour qu'à cet effet copie
 » collationnée de l'arrêté du parlement du 27 du
 » présent mois, sera annexé au procès-verbal de
 » la présente déclaration. »

18 *Juillet*. On s'attend enfin au rétablisse-
 ment d'une chambre des requêtes, & l'on
 assure que l'édit est au palais : il y a appa-
 rence que les magistrats qui composoient avant
 les deux supprimées, seront incorporés dans
 celle-ci.

18 *Juillet*. Il paroît qu'un des foyers des
 séditieux & auteurs des émeutes est à Mantes.
 C'est de ce côté-là qu'il a été pillé des bateaux,
 brûlé des granges, & que les deux intendants
 de Paris & de Rouen ont été à la veille d'être
 jetés à la rivière : enfin c'est tout récemment là
 qu'on a intercepté des lettres anonymes annon-
 çant un projet de dévastation combiné. Depuis
 M. le comte de Flamarens, colonel du régiment
 de la Reine dragons, qui est en quartier dans
 ces cantons avec sa troupe & commandant plu-
 sieurs autres régiments répandus autour de lui,
 a reçu des lettres anonymes encore, où on lui
 dit qu'on se moque de lui & de ses dragons, &c.

On ajoute qu'on y a trouvé des piéces entières de bled étécées, c'est-à-dire dont on avoit coupé les épis.

19 *Juillet*. Des exempts de police ont été cette nuit chez tous les boulangers de Paris pour leur dire qu'ils eussent à ne pas mettre le pain au-dessus de 13 sous & demi les quatre livres. La communauté de ces artisans s'est assemblée en conséquence, & ils sont convenus malgré ces défenses de le laisser à quatorze sous, tant que le bled ne diminueroit pas au marché, ou du moins jusqu'à ce que cette défense leur fût notifiée légalement par une ordonnance de police.

On les avoit déjà sondés à cet égard & on leur avoit fait entendre qu'ils pouvoient donner tous le pain à meilleur marché, en prenant de ces mauvaises farines, dont on a parlé & en employant davantage; mais ils ont répondu qu'ils ne vouloient point en faire usage, & qu'ils craindroient de perdre leurs pratiques. Tout cela n'est point consolant & annonce des craintes de la part du gouvernement. On a remarqué qu'aussi les patrouilles étoient renforcées aujourd'hui.

19 *Juillet*. Le parlement, toutes les chambres assemblées, a enregistré le 30 juin un édit donné à Versailles audit mois, portant suppression des offices réunis de commissaires, contrôleurs, payeurs, commis & greffiers des saisies réelles. Sa majesté a reconnu que la multiplicité de ces offices par leur réunion a formé une finance totale, qui excède considérablement la juste proportion qui doit exister entr'elle & les émoluments desdits offices réunis. Cet inconvénient a

paru mériter de sa part une attention d'autant plus particulière, que presque tous les titulaires de ces différents offices ne trouvant dans leurs exercices que des émolumens très-modiques, ont pris sur les fonds des saisies réelles des sommes considérables, dont eux ou leurs héritiers n'ont pu faire le remplacement, & qui, si l'on ne s'empresseoit d'y remédier, parviendroient en assez peu de temps à affoiblir le gage des créanciers de la caisse, au point de mettre la rentrée de ce qui leur est légitimement dû dans le plus grand péril.

Le même jour, grand'chambre & tournelle assemblées seulement, il a été enregistré des lettres-patentes données à Versailles le 8 mai, qui révoquent l'édit du mois de mars 1771, & ordonnent qu'en conséquence les sieges royaux y dénommés, ensemble les justices y énoncées, continueront de ressortir à l'avenir où ils ressortissoient au premier janvier 1771.

On voit par-là que bientôt on aura renversé tout l'édifice ruineux du chancelier.

20 *Juillet*. Le marquis de Bethune a provoqué au châtelet l'interdiction de son neveu le marquis de Brunoy, & a fait assigner les parents, tant paternels que maternels, pour y procéder. Les moyens qu'il emploie aujourd'hui sont les mêmes que ceux qu'on faisoit valoir il y a deux ans, lorsque des intérêts différens le portoient à combattre le vœu des parents paternels qui les avoient administrés : chose à remarquer.

21 *Juillet*. On s'attend à voir incessamment rétablir la juridiction de la table de marbre, ainsi que celle des eaux & forêts, &c. supprimées par le chancelier Maupeou.

21 *Juillet*. Le président Langlois, le maître de postes d'Andely, & autres arrêtés avec eux, ont été relâchés après leur premier interrogatoire; ils sont sortis de la Bastille, ce qui les justifie pleinement.

22 *Juillet*. Mercredi dernier il est venu beaucoup de mauvaises farines au marché, dont les boulangers n'ont pas voulu pour la plupart; le peuple y répugne d'autant plus qu'on répand des histoires sinistres qui sembleroient annoncer les mauvais effets de cette nourriture; en sorte que non-seulement il a refusé de s'en fournir, mais menaçoit de les jeter à la rivière; ce qui a donné l'alarme & obligé de mettre sur pied plus de troupes que de coutume.

De son côté, M. le lieutenant-général de police, quoique très-grand partisan de la liberté, remarquant de l'humeur parmi les boulangers, qui préféroient de quitter & de ne point cuire, s'est trouvé forcé de menacer de faire pendre le premier qui effectueroit ce projet trop funeste dans les circonstances actuelles.

23 *Juillet*. M. de Malesherbes a prêté serment vendredi entre les mains du Roi, pour la charge de secrétaire d'état: il a contresigné en conséquence, & est entré en fonctions: il a pris place hier au conseil des dépêches: on dit même qu'il a dû être fait ministre par son admission au conseil d'état. En tout cas, il ne tardera pas à jouir de cet honneur, qui devient nécessaire pour le dédommager de la place qu'il quitte, regardée par la haute magistrature comme supérieure à celle de simple secrétaire d'état.

23 *Juillet*. Dans les divers projets que roule M. Turgot, il en est un concernant les voitures

publiques & les messageries : il a imaginé de rendre ces entreprises libres, & il a proposé ses idées au conseil ; mais M. Bertin, dans le département duquel est cette partie, s'est élevé, dit-on, avec force contre l'empiétement du contrôleur-général, ce qui fait une contestation ; on croit cependant que M. Turgot l'emportera.

23 *Juillet*. On étoit surpris des voyages que M. le comte d'Ar**** faisoit & fait presque toutes les nuits de Versailles au Palais-Royal, au point que souvent, après être venu à l'opéra, être reparti pour souper avec le Roi, il revient encore. On a d'abord cru que, dans cet âge heureux où tout est amusement & jouissance, il se plaisoit aux concerts & petites fêtes que donnent alternativement chez eux des particuliers demeurant sur le jardin, ce qui attire beaucoup de monde du voisinage, sur-tout des filles & des jeunes gens, & rend cette promenade très-féconde en aventures galantes & même libertines ; mais on fait aujourd'hui que son altesse royale est vivement éprise d'une très-jolie dame attachée à madame la duchesse de Chartres, & qu'on assure avoir eu les bonnes grâces du mari. On ne fait point encore où en est le comte d'Ar****, mais il y a peu de doute que par son rang & par ses qualités aimables il ne réussisse.

23 *Juillet*. Mlle. Arnoux, malgré ses talents, étant presque inutile aux directeurs de l'opéra, ces messieurs, pour exciter son zèle, lui ont proposé de ne plus l'appointer, & de ne lui payer qu'une somme convenue chaque jour où elle paroîtroit ; elle s'est fâchée & menace de donner sa *démission* ; c'est le terme devenu à la mode parmi ces grands personnages de théâtre.

25 *Juillet*. On a vu précédemment dans la relation de ce qui s'est passé à Bordeaux à la réintégration du parlement, que des cinquante-deux membres du parlement intermédiaire, le président Pichard & trois conseillers seulement, après avoir refusé de se réunir aux exilés rentrés, s'ils n'avoient satisfaction des huées & injures qu'ils avoient éprouvées le jour de la réunion, avoient pris le parti de se détacher des mécontents & de se rendre au palais, dans la crainte d'être accusés du crime de forfaiture, encourue, suivant l'ordonnance de discipline, pour cessation de fonctions, ou démissions combinées. On n'a pas su si c'étoit de concert avec leurs confreres & dans le dessein d'épier les démarches, de connoître les délibérations des anciens, & de leur en rendre compte. Quoi qu'il en soit, les membres hués avoient persisté dans leur scission au nombre de quarante-huit, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfaction de la cour, à laquelle ils avoient envoyé des mémoires.

Depuis le sieur Dominge, l'un d'eux, ayant eu des remords, & craignant les suites de la scission, avoit pris le parti de se détacher encore, & de rentrer purement & simplement, ce qui avoit très-fort aigri ses confreres, & l'avoit fait regarder comme un apostat & un traître.

Les choses étoient restées dans cet état, jusqu'au moment d'un *Te Deum* chanté à Bordeaux, comme ailleurs, en l'honneur du sacre & couronnement du Roi. Les cours, comme l'on sait, doivent assister à ces cérémonies publiques; les dissidents reçurent une invitation de se rendre à celle-ci avec le reste de la compagnie: ils ont refusé, & n'ont point paru.

La cour , instruite de cette résistance soutenue, sans leur donner aucune satisfaction sur leurs griefs , a voulu terminer ce schisme. Le garde-des-sceaux leur a écrit , au nom du Roi , qu'ils eussent à s'expliquer sérieusement sur leur intention de reprendre le service , ou de vendre leurs charges. Ces messieurs , pressés par cet ordre de sa majesté , se sont assemblés , & sans se départir de la poursuite de la justice & de la satisfaction qu'ils réclamoient , ont arrêté provisoirement d'obtempérer aux ordres du Roi , & de se rendre au palais.

Quatre ont été députés vers le premier président pour lui faire part de leur résignation aux volontés du monarque. Ce chef leur a répondu avec douleur , qu'ils lui auroient causé le plus grand plaisir de lui annoncer cette nouvelle huit jours seulement plutôt ; mais qu'il étoit forcé de leur déclarer au nom de la compagnie , qu'elle avoit pris un arrêté de ne plus communiquer avec eux , & de ne jamais les reconnoître pour confreres. Sur quoi , les députés retirés , & ayant rendu compte de la réponse aux schismatiques , ceux-ci sont convenus de n'y avoir aucun égard & de se présenter au palais , dont il a résulté trois actes de réprobation & de mépris , plus ou moins graves.

A la grand'chambre , quand , après une plaidoirie , il a été question de rendre arrêt , le premier président les a passés , & n'a pris les voix que des magistrats non schismatiques.

Aux enquêtes , lorsqu'il a fallu en venir aux voix , le président a remis à un autre jour , par la raison qu'on n'étoit pas en nombre compétent pour rendre arrêt ; ce qui étoit vrai , en ne comptant

que les membres non schismatiques, & ne pouvoit l'être, en comprenant tous les magistrats présents.

Enfin, aux requêtes, le président chargé de leur communiquer l'arrêté pris contre eux, au lieu de le lire, ayant voulu prendre des tournants pour adoucir une expulsion aussi humiliante, un des vrais magistrats s'est levé, a sommé M. le président de ne point tergiverser, & de lire aux schismatiques l'arrêté dans toute sa teneur.

Un des schismatiques alors prenant la parole a apostrophé cet orateur, a fait entendre qu'il n'avoit pas plus de droit de parler en ce moment qu'un autre, lui a dit qu'il eût à laisser s'expliquer le chef de la chambre : le conseiller a riposté, & il en a résulté une querelle si vive entre ces deux messieurs, qu'on croit qu'ils auront tous deux quitté leur robe pour se battre.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'il a été question d'envoyer à Bordeaux le maréchal de Mouchi pour rétablir une paix fort difficile à arranger, après les excès où l'on s'est porté des deux côtés.

26 Juillet. Quoique M. de Sartines affecte de dire qu'il se trouve bien au département de la marine, & qu'il compte fort le garder, on sait aujourd'hui parfaitement que, sentant son impuissance dans un genre auquel il n'a jamais travaillé, a fait l'impossible pour obtenir le département de Paris; qu'il a même redoublé d'affiduités auprès de la Reine, dans l'espérance de gagner le suffrage de la souveraine, intéressée à avoir sur-tout dans ce ministère un homme à elle; mais que malheureusement M. le comte de Maurepas & M. Turgot avoient joué au fin, & obtenu le bon du monarque avant que le renvoi du *Petit-*

Saint fût décidé : que la Reine , instruite de cet événement prochain , effectivement portée pour M. de Sartines , avoit cherché à le seconder , & même parlé en sa faveur au comte de Maurepas ; mais que ce vieux renard s'étoit excusé sur ce que le choix du Roi étoit fait , & qu'alors pour dédommagement on étoit convenu de faire entrer au conseil le secrétaire d'état de la marine ; chose à laquelle le parti adverse s'étoit d'autant mieux déterminé , qu'on vouloit y introduire d'emblée M. de Malesherbes , & qu'il étoit difficile , M. de Sartines étant son ancien depuis près d'un an , n'étant pas ministre , de le faire passer sur le corps de ce dernier , qui en effet a été admis dimanche au conseil d'état.

Telles sont , au défaut de plus grandes , les petites intrigues de cour dont s'occupent aujourd'hui les courtisans.

28 *Juillet*. Le grand-conseil a reçu enfin un édit qui fixe sa compétence. Il est dû mois de juillet , & a été enregistré par ce tribunal le 19 , les semestres assemblés. « Sans préjudice de l'exécution des édits & déclarations du Roi concernant les présidiaux , des lettres - patentes du 10 avril 1750 , enregistrées au conseil le 6 mai de la même année , & de l'édit d'ampliation du pouvoir des présidiaux , du mois de novembre 1774 , pour le maintien desquels le procureur-général du Roi continuera de requérir , & le conseil d'ordonner ce qu'il appartiendra ; & sera le seigneur Roi très-humblement supplié , en tout temps & en toute occasion , de rétablir la juridiction de son grand-conseil dans toute son intégrité , telle qu'elle a été établie par les Rois ses prédécesseurs. »

31 *Juillet*. Des députés de la chambre des comptes de Dôle sont ici depuis plusieurs mois à solliciter le rétablissement de cette cour supprimée, & remplacée par un simple bureau des finances : le parlement les appuie & fait la même demande ; cependant rien ne finit par les lenteurs de M. le garde-des-sceaux, qui donne toujours des espérances & ne réalise rien.

31 *Juillet* On ne conçoit pas grand'chose à l'édit concernant le grand conseil. Les dispositions les plus claires sont qu'il connoitra des requêtes civiles présentées en cassation d'arrêts rendus, lorsque ce tribunal tenoit le parlement sur des matieres de sa compétence dans le cas où il auroit continué d'être grand-conseil ; que, lorsque le nombre des officiers de cette cour aura été réduit à cinquante-quatre, chacun des pourvus sera autorisé à traiter de son office, après néanmoins en avoir obtenu l'agrément du Roi, sous telles conditions qu'il jugera à propos ; que les huit premiers offices de conseillers-clers vacants ne pourront être remplis que par des laïques, &c.

2 *Août* 1775. M. le comte du Muy a fait enjoindre à tous les brigadiers, colonels, lieutenants-colonels & autres qui, sans être retirés, n'ont point de service, de se conformer à la nouvelle ordonnance, suivant laquelle ceux qui prétendent aux grades doivent reprendre leurs premières fonctions, & rester en activité durant quelques années pour mériter les graces qu'on leur a accordées. Lille, Strasbourg & Metz sont les trois places où ils doivent se rendre. Le ministre de la guerre espere par-là se débarrasser de beaucoup de ces officiers qui, ne se conformant pas au règlement, renonceront ainsi d'eux-mêmes à leurs avantages.

2 *Août*. Le college des agents de change est fort étonné d'un arrêt du conseil dont il a eu connoissance, suivant lequel M. le contrôleur-général leur fait ériger par le Roi dix nouveaux confreres ; en sorte qu'au lieu de quarante, ils vont être cinquante. Cet arrangement est d'autant plus extraordinaire, que n'y ayant presque plus d'effets au porteur, il y a infiniment moins de négociations, & il sembleroit qu'au contraire au lieu de les augmenter, il faudroit les réduire, sur-tout sous un ministre des finances dont le systême est bien opposé à celui de l'agio.

4 *Août*. La premiere des pieces du recueil anti-voltairien qu'on n'a fait qu'annoncer, est une *épître à M. l'abbé Sabathier de Castres*. Elle est en vers, qui ne seroient pas méchants, venant d'une plume françoise, & sont encore meilleurs par un étranger. Cette réflexion tombe sur le rithme & la fabrique ; car cette épître ou plutôt cette satire, n'est pas neuve quant au fond. On y a joint des notes fort étendues, où la critique se développe plus à l'aise & avec plus d'amertume. Elle frappe principalement contre les auteurs dévoués au parti encyclopédique, & sur-tout au chef, M. de Voltaire.

La seconde est en prose ; elle est intitulée : *A l'auteur de la lettre d'un théologien, adressée à M. l'abbé Sabathier de Castres*. On sait que celle-ci est attribuée au marquis de Condorcet : son principal objet est de défendre les *Pompignan*, & sur-tout le poëte qu'on appelle le marquis de Pompignan, critiqué dans ses écrits, & plaisanté dans sa personne par le prétendu théologien. Cette justification est décente & assez bien faite ; mais l'écrivain termine par une explosion forte

contre les impiétés d'un ouvrage qui méritoit d'être dénoncé au ministère public, & qui se vend, dit-il, publiquement chez un libraire de Paris. Il relève une note contre le parlement de Paris, dispersé lors de la composition de ce pamphlet, & où le président de Saint-Fargeau & M. Pasquier, conseillers, sont nommés & caractérisés comme deux fanatiques.

La troisième est une *anecdote littéraire & philosophique*, où l'on fait intervenir chez un libraire l'abbé Sabathier de Castres, avec l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Secrétaire d'Apollon*, grand champion de M. de Voltaire & de toute la secte encyclopédique, & l'on se doute bien que ce dernier est terrassé & chassé par le libraire.

On ignore de qui sont ces productions. La prose paroît être de la même main qui a composé *les trois siècles de la Littérature*, c'est-à-dire, d'un certain abbé Martin, vicaire de Saint-André-des-Arts, qui, après avoir laissé l'abbé Sabathier recevoir toutes les huées, toutes les injures & tous les coups de bâton qu'il redoutoit pour son compte durant la première fermentation qu'a causé son livre, n'a pu résister au chatouillement de son amour-propre ensuite, & s'en est déclaré l'auteur, mais qui aujourd'hui le rend à son prête-nom, afin de pouvoir impudemment se parfumer de l'encens le plus puant qu'il se prodigue.

5 Août. Depuis la nouvelle discipline introduite par M. le comte du Muy dans les troupes, les colonels qui s'absentoient fort aisément de leur régiment, sont obligés d'y résider six mois de suite, & l'exemple de M. de Montausier leur a causé une frayeur salutaire, qui les empêche d'enfreindre ce règlement.

Ce seigneur, colonel du régiment de Chartres, avoit écrit au ministre de la guerre pour lui demander un congé, & étoit arrivé presque aussitôt que la lettre de M. le comte du Muy. Instruit de sa venue, il est allé trouver le Roi, lui porter des plaintes contre cet officier. Sa majesté a sur le champ écrit de sa main à M. le duc de Chartres pour qu'il eût à nommer un colonel à son régiment, parce qu'elle venoit de demander à M. de Montausier la démission de cette place.

5 Août. M. Turgot avoit succombé dans sa contestation avec M. Bertin; mais, depuis l'arrivée de M. de Malesherbes au conseil, le sentant plus fort, il a remis de nouveau sur le tapis le projet de mettre les coches, diligences, messageries, rouliers, &c. en régie, & l'a enfin emporté sur son rival, quoique ce soit une partie du département de celui-ci. En conséquence, il a été rendu arrêt du conseil qui ordonne aux entrepreneurs actuels de remettre, sous un délai fixé, au secrétaire d'état ayant ce département, un état fidèle de leur administration, & toutes les instructions nécessaires à leur comptabilité.

Par une lettre particulière, le ministre les instruit que sa majesté a décidé de retirer ses droits domaniaux engagés, & de les mettre en régie; leur enjoignant en même temps, sans leur fixer aucun délai, de continuer leur service sans interruption avec le même zèle, la même exactitude, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Il paroît que ce service se fera par les postes: en conséquence M. Turgot est fait surintendant général des postes, pour que rien ne puisse le contrarier ni le gêner dans l'exé-

cution de son plan; mais il a généreusement refusé les gros émoluments attachés à cette place.

Les six chefs nommés pour la régie en question sont déjà connus; les sieurs Bernard, Querrenai, Faur de Beaufort, Fremont, de Morambert & Raguénai. Malheureusement ce sont presque tous gens tarés. Le premier surtout a été pendu en effigie en Prusse, & longtemps proclamé dans les gazettes comme un fugitif.

On prétend que le Roi doit gagner deux millions à ce changement, que le public sera mieux servi & à meilleur compte.

9 Août. Dans la dernière séance des pairs au palais, tenue le 2 de ce mois, il a été enregistré deux édits: le premier donné à Versailles au mois de juillet, portant *rétablissement des eaux & forêts à la table de marbre*. Sa majesté dit dans le préambule qu'elle a jugé à propos, pour le bien de la justice & celui de ses sujets, de rendre aux tribunaux le même état & la même consistance dont ils jouissoient avant 1771; qu'elle s'est déterminée d'autant plus volontiers au rétablissement de celui-ci, destiné à veiller au maintien des loix & des réglemens émanés de la sagesse des Rois, ses prédécesseurs, pour la conservation des eaux & forêts, qu'elle a reconnu que sa suppression n'a produit que des inconvénients & des embarras dans l'administration qui lui étoit confiée.

Le second portant *rétablissement du siège des requêtes du palais*, donné à Versailles au mois de juillet, porte dans l'enregistrement du 2 août, toutes les chambres assemblées, les princes &

pairs y séant : « Pour être exécutée selon sa
 » forme & teneur, sans préjudice des représen-
 » tations faites par la cour audit seigneur roi,
 » & des remontrances qu'elle a arrêté de lui
 » faire en toutes occasions, ainsi que des
 » arrêtés faits jusqu'à présent par ladite cour,
 » relativement à ce qui a été porté & s'est
 » passé au lit de justice du 12 novembre 1774. »

Du reste, le parlement est fort mécontent qu'en rétablissant une seule chambre des requêtes, on n'ait rétabli aucun des quarante-quatre offices supprimés; ce qui rendra le service très-difficile & très-génant, & l'on espere que M. le garde-des-sceaux sera de nouveau obligé de revenir sur ses pas & de créer de nouveaux offices.

6 Août. On se peut rappeler que, suivant l'amnistie, les paysans qui ont été piller du bled, pour y participer, doivent rendre la denrée en nature ou en argent; que beaucoup effrayés des peines qu'ils craignoient d'encourir, s'étoient réfugiés dans les bois: ils y restent, ne pouvant restituer le bled qu'ils ont mangé, & faute d'argent pour y suppléer; au moyen de quoi ils ne peuvent gagner leur subsistance. On craint fort que ces malheureux ne deviennent enfin des brigands déterminés & n'infestent les campagnes cet hiver, pressés par le besoin & par le désespoir, si la sagesse du ministère n'y pourvoit pas, en accordant une nouvelle amnistie non conditionnelle, & en se chargeant d'indemniser pour eux les propriétaires plaignants.

6 Août. La confiance publique, malgré les plaintes des frondeurs du gouvernement, devient telle que l'argent, resserré depuis très-long-temps,

& sur-tout sous le ministère de M. l'abbé Terrai, fort & circule en abondance, au point que les financiers en bonne réputation trouvent aisément des emprunts à quatre pour cent, qu'on va même au-devant & qu'on leur en offre. On ne doute pas, si cela continue & qu'il ne survienne point de guerre, que l'intérêt ne se réduise incessamment de lui-même à ce taux-là, & sans aucune contrainte ou aucun effort du ministère.

7 Août. On mande de Bretagne que le chevalier de Foucault, major de Nantes, a gagné son procès contre le comte de Menou, lieutenant de roi de la même ville; que celui-ci est condamné à tous les dépens, dommages-intérêts & frais, même à ceux de l'impression de 300 exemplaires de l'arrêt du parlement de Bretagne. On a rendu dans le temps compte des mémoires qui contenoient le détail de cette singulière affaire, intéressant sur-tout l'honneur du premier, puisqu'il s'agissoit au fond d'un vol de 40,000 livres fait au second.

On veut aujourd'hui par les faits éclaircir que cette accusation ne soit qu'une vengeance du comte de Menou contre le chevalier de Foucault, qui s'introduisoit en effet chez lui durant la nuit, mais pour aventure galante.

7 Août. Un sieur Chantier de Brainville, président en la cour des monnoies, qui devoit donner l'exemple de la modération, s'est livré à une diffamation outrageante dans un mémoire contre des laboureurs & principalement contre son avocat adverse. Il est si violent que plusieurs de messieurs on ont parlé à l'assemblée des chambres du 2 de ce mois, & qu'il est question au

parlement de faire un règlement pour arrêter la licence de ces écrits dégénéral en vrais libelles.

8 Août. M. Joli de Fleury, appelé de Brionne, qui passe à la place d'avocat-général, a eu l'humiliation de voir sa réception très-contestée à l'assemblée des chambres tenue à ce sujet. Les jeunes gens des enquêtes, toujours plus zélés, plus jaloux de la pureté & de l'honneur de la compagnie, que les vieillards corrompus, ont représenté qu'outre le malheur qu'avoit le récipiendaire d'être frere d'un homme aussi diffamé que son aîné (le Fleury Maubeuge, ci-devant procureur-général du parlement Maupeou), il n'avoit pas tenu une conduite bien nette durant l'exil; qu'il avoit eu la foiblesse de se séparer du parlement dans une occasion aussi critique, de passer au conseil, & que par une lâcheté d'autant moins excusable qu'elle n'étoit pas nécessaire, il s'étoit fait recevoir maître des requêtes au tripot, & avoit eu l'infamie d'y siéger en cette qualité. Malgré ces reproches graves, la grand'chambre qui n'a pas une façon de penser aussi délicate, a entraîné les suffrages, & le Brionne a été reçu.

9 Août. L'arrêt du conseil dont on a parlé concernant l'exercice des privilèges & concessions des messageries, diligences, carrosses & autres voitures publiques, paroît enfin; il est du 4 juin. Sans s'expliquer davantage, sa majesté dans le préambule donne pour motif de cet arrêt, l'importance de remédier à différents inconvénients qui se sont introduits dans cette partie du service public, tant à l'égard de la manutention desdits établissemens, qu'au sujet des

contestations qui y sont relatives : pour y pourvoir plus efficacement, sa majesté a résolu de prendre une connoissance particuliere & approfondie de tout ce qui a rapport auxdits privileges & à leur exercice. En conséquence elle ordonne que tous les pourvus des concessions, ou privileges, propriétaires, aliénataires ou entrepreneurs de carrosses, de voitures, diligences, messageries, & autres voitures publiques, leurs fermiers, sous-fermiers, ou préposés, seront tenus d'envoyer dans le délai de six mois, à compter de la date du présent, copie de leurs titres, baux, tarifs, pancartes & réglemens particuliers, au secretaire d'état ayant dans son département la police des carrosses, diligences & messageries, pour, sur le compte qui en sera rendu au Roi en son conseil, y être statué ce que sa majesté jugera convenable.

sa majesté ordonne en outre, par provision, que toutes les contestations qui surviendront entre lesdits fermiers ou entrepreneurs, leurs procureurs, commis ou préposés, concernant l'exercice des droits résultants de leurs baux, circonstances & dépendances, & les marchands, voituriers, voyageurs & tous autres, seront portés pardevant le lieutenant général de police de Paris, ou pardevant les intendants, commissaires départis, &c.

10 Août. On a dit qu'il avoit été défendu aux boulangers furtivement de mettre le pain à plus de treize sous & demi les quatre livres, ce dont ils n'ont pas tenu compte & en conséquence ils ont été mis à l'amende, c'est-à-dire, ceux qui ont contrevenu auxdits ordres, mais ils ont refusé de la payer : ils ont été en corps

chez le maréchal duc de Biron , comme ayant le commandement des troupes , & lui ont représenté l'extrême injustice de les obliger à vendre le pain moins cher qu'ils n'achètent la farine : ils l'ont supplié de prendre fait & cause pour eux ; & , quoique cette démarche soit irrégulière de toute façon , on a craint qu'il n'en résultât plus d'éclat , & l'amende n'a pas eu lieu.

L'objet de cette injonction étoit de forcer indirectement les boulangers à prendre tous de ces mauvaises farines dont on a parlé , qui , se vendant à meilleur compte , auroient pu leur donner le facilité de diminuer le pain. Mais les bons n'ont pas voulu s'assujettir à ce mélange détestable , & ont craint de perdre leurs pratiques. Il est à présumer que l'appréhension de la disette de la dentée obligeant vraisemblablement à se ménager cette ressource , on n'en usera plus , aujourd'hui qu'une récolte abondante met la France dans le cas de ne plus redouter la famine.

On sait cependant que la cherté des grains , malgré cette excellente récolte , a occasionné à Tours une fermentation qui auroit dégénéré en sédition , si l'on n'avoit fait baisser le taux du bled au marché ; car M. Turgot ne voulant déroger en aucune manière par écrit à ses dispositions de liberté , est obligé de donner sous main des ordres qui les contrarient tous les jours. Mais il espère que ce n'est que pour le moment , & jusqu'à ce que la bonté de son système bien reconnue l'ait mis en pleine vigueur.

11 *Août.* Messieurs des requêtes de l'hôtel

ayant peine à désenparer de la seconde chambre des requêtes , où ils tenoient leurs séances depuis la suppression de cette chambre , le président Hocquart leur a fait enjoindre très-expressément de déguerpir , sinon qu'on les délogeroit de force. En conséquence ils ont enfin cédé les lieux , & avant-hier cette juridiction rétablie a ouvert son tribunal.

11 *Août.* On commence à parler d'une nouvelle brochure intitulée *lettre de l'hermite Jean.*

12 *Août.* On avoit proposé de former en Languedoc un cordon de troupes pour empêcher la communication des bêtes à cornes des provinces voisines où a régné la maladie épizootique. On a négligé de remplir cette précaution qu'exigeoit la prudence ; on n'a point envoyé aussi promptement qu'il le falloit les troupes demandées , & la contagion commence à gagner les bestiaux de cette province ; ce qui alarme le ministère.

13 *Août.* Un sieur le Blanc , fils d'un petit joaillier , ci-devant avocat , & qui , durant les troubles survenus dans l'ordre de la magistrature , avoit profité de la confusion pour passer au châtellet & se faire conseiller à cette juridiction abâtardie par M. de Maupeou , qui , au moyen de l'amalgamé fait des divers membres du châtellet , anciens , nouveaux , exilés , restés , intrus , &c. avoit conservé son état , est à la veille de le perdre pour une cause très-grave : il s'agit d'un extrait infidèle dans un procès , ou même d'une soustraction de pièces dont on l'accuse , & qu'il voudroit rejeter sur son secrétaire : mais , dans l'un ou l'autre cas , il est coupable , & l'on pro-

fitera sans doute de cette circonstance majeure pour l'expulser.

13 *août*. Les curés de Chevri & de Ferol sont relâchés & sortis de la Bastille ; mais celui de Gournay y reste. On prétend que dans son interrogatoire il a répondu qu'il n'avoit de compte à rendre de sa conduite à l'égard de ce qu'il disoit en chaire , qu'à Dieu , ou à ses supérieurs dans l'hierarchie ecclésiastique.

D'ailleurs on fait aujourd'hui que ce curé a été dénoncé au ministère par son propre seigneur, par l'abbé le Noir, homme de la même robe & en outre conseiller de grand'chambre. Sans doute il est bien singulier de voir un magistrat provoquer lui-même une lettre de cachet, contre laquelle les magistrats réclament tous les jours. L'abbé le Noir , qui ne s'en cache pas & a lui-même conté son espiéglerie, prétend qu'il a profité de cette occasion pour mûrir la tête de son curé encore trop verte ; que c'est un service qu'il a voulu lui rendre ; & , dans le fait, l'abbé le Noir est incapable de perfidie ou de méchanceté.

Le curé de la Queue en Brie, aussi arrêté depuis beaucoup moins de temps que ses autres confreres , a lutté avec opiniâtreté contre le gouvernement. Son grief est d'avoir été acheter du bled lui-même, pour son propre compte , & de l'avoir taxé, de son chef , à 15 livres. Il s'est débattu sur cette conduite, il l'a prétendu honnête & raisonnable, le fermier pouvant se retirer à pareil prix, & , par cette apologie, il a irrité le ministère au point de s'être fait arrêter, il n'y a pas un mois, & l'on assure qu'il est au cachot.

14 Août. La Lettre de l'hermite Jean est une brochure médiocre, roulant sur des matières rebattues & dont le public commence à être dégoûté. Ce qui la rend plus rare, c'est qu'elle attaque l'opération du 12 novembre dernier, en y rendant justice au fond. Le point que l'auteur en critique, c'est d'avoir restitué au parlement tout son ressort. Il voudroit qu'on établit deux conseils supérieurs, l'un à Lyon, & l'autre à Poitiers, pour la commodité & la satisfaction des plaideurs. Il réfute en conséquence les pitoyables raisonnements de l'auteur du *maire du palais*, pour répondre aux reproches faits depuis longtemps au gouvernement de forcer la moitié du royaume à venir chercher la justice à Paris.

14 Août. M. de Miromesnil cherchant à pallier le mieux qu'il peut l'inconséquence de supprimer le 12 novembre deux chambres des requêtes & toute cette juridiction, & de la rétablir ensuite à moitié le 2 août, prend dans le préambule une tournure qui n'est pas satisfaisante pour tout le monde.

« Cette disposition (la suppression des deux
 » chambres des requêtes du palais) a été dictée
 » par le désir que nous avons eu, dès les pre-
 » miers moments de notre regne, de renfermer
 » les privilèges dans de justes bornes, & de
 » conserver le plus qu'il est possible les diffé-
 » rentes juridictions de notre royaume dans
 » l'ordre qui leur est naturel. C'étoit entrer de
 » notre part dans les vues du feu Roi, notre
 » très-honoré seigneur & aïeul, qui a voulu
 » supprimer les abus considérables qui s'étoient
 » glissés dans l'exercice de *committimus*. Les
 » supplications qui nous ont été faites par notre

» parlement de Paris , nous ont déterminé à
» approfondir & peser de nouveau dans notre
» conseil les différents motifs de ses représen-
» tations ; & , par l'examen que nous en aurions
» fait , nous aurions reconnu que le siege des
» gens tenant les requêtes du palais à Paris , a
» de toute ancienneté fait partie de notre dite
» cour , & qu'il étoit juste de conserver à ceux
» de nos sujets que leur service appelle près de
» notre personne ou dans nos cours , la facilité
» d'obtenir justice dans les lieux mêmes où leurs
» fonctions les attachent , &c. »

15 *Août.* Le bled est heureusement diminué dans quelques marchés , mais pas autant sans doute qu'il le sera & qu'il le faudroit pour appaiser les murmures des gens de la campagne. On ne sait quel esprit de vertige s'est répandu sur ces malheureux ; mais on en entend qui semblent désirer une révolution , qui parlent de guerre civile & n'attendent que par-là un changement de sort. Il seroit bien à souhaiter qu'on pût découvrir quel démon souffle ainsi la discorde , & qu'il fût puni d'une manière éclatante pour en arrêter les progrès.

Fin du trentieme Volume.







